Le plan de mobilité

Pays Basque - Adour
Période 2020-2030

II.3. Diagnostic : état initial de l'environnement

Pays Basque
Euskal Herria

SYNDICAT
DES MOBILITÉS
PAYS BASQUE-ADOUR

IPAR EUSKAL
HERRI-ATURRIKO
MUGIKORTASUNEN
SINDIKATUA

SINDICAT
DE LAS MOBILITATS
PAÍS BASCO-ADOR

nb : Plan de déplacements urbains (PDU) devenu Plan de mobilité (PdM)
Le comité syndical du SMPBA a délibéré le 15 décembre 2017 pour se doter d'un Plan de déplacements urbains.

Le 24 décembre 2019, l'Assemblée nationale a définitivement adopté la Loi d'orientation des mobilités qui renomme les Plans de déplacements urbains en Plans de mobilité (Article 16 - VIII). Le sujet demeure globalement le même, des éléments, tels que la sécurité des passages à niveaux, doivent être ajoutés.

Lors de l'arrêt de projet en février 2020, ne disposant pas de suffisamment de recul sur la possibilité ou la nécessité d'arrêter un Plan de mobilité, le terme utilisé tout au long de la démarche et sur lequel les élus avaient délibéré (Plan de déplacements) a été maintenu.

Sur avis de l'Etat, le SMPBA a procédé au changement de nom du dossier et apporté les compléments nécessaires. C'est un Plan de mobilité (PdM) qui est approuvé.

La dénomination « Plan de déplacements urbains » ou « PDU » peut demeurer par endroits, essentiellement dans des citations.

Plan de mobilité du Syndicat des mobilités Pays basque - Adour
prescrit par délibération du 15 décembre 2017
arrêté par délibération du 6 février 2020
approuvé par délibération du 3 mars 2022

Réalisé avec la contribution de l'Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées

audap
agence d'urbanisme
atlantique & pyrénées

SOMMAIRE

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE 5

QUALITÉ DE L'AIR, SANTÉ ET ÉNERGIE 11

NUISANCES, RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES 35

CONSOMMATION D'ESPACE ET BIODIVERSITE 57

GESTION DE L'EAU ET DES DÉCHETS 95

PAYSAGE, PATRIMOINE ET ATOUTS TOURISTIQUES 126

HIERARCHISATION DES ENJEUX 159

ANNEXES 167

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

L'Etat Initial de l'Environnement du PDM du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SMPBA) considère le périmètre des 158 communes de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et des 10 communes de la Communauté de Commune du Seignanx.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a été créée le 1er Janvier 2017. Elle est la fusion de 8 Communautés de Communes et de 2 agglomérations. Les anciennes intercommunalités sont devenues les 10 pôles territoriaux de la Communauté d'Agglomération.

Périmètre du PCAET de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
Source : CAPB

Périmètre de l'EMD et EGT basco-landaise
Source : EMD 2009

MÉTHODOLOGIE DE LECTURE DES ENJEUX PAR THÉMATIQUE

Toutes les thématiques environnementales ont été abordées dans le présent état initial de l'environnement (EIE) :

- Qualité de l'air, santé et énergie
- Nuisances, risques naturels et technologiques
- Consommation d'espace et biodiversité
- Gestion de l'eau et gestion des déchets
- Paysage, patrimoine et atouts touristiques

Ces thématiques font l'objet d'une synthèse reprenant les principaux constats sur le territoire puis les besoins/enjeux du territoire qui en découlent.

Compte tenu de l'ampleur du territoire et de sa jeunesse, il n'existait pas de document ayant réalisé une première approche des différentes thématiques environnementale à l'échelle de la CAPB et du Seignanx. La volonté du Syndicat des Mobilités du Pays Basque - Adour (SMPBA) a été de réaliser un document de base servant de « tronc commun » pour le PDM, le PCAET et le SCoT, tous en cours d'élaboration de manière concomitante.

Ainsi les enjeux par thématique sont généraux afin de s'adapter à chaque document. Etant dans le cadre de l'EIE du PDM, les enjeux ont ici été déclinés pour s'adapter au PDM. Des pistes d'actions ont ensuite été proposées pour répondre aux enjeux soulevés dans le cadre du PDM.

Ainsi les enjeux en fin de chaque partie thématique sont à lire de la façon suivante :

Enjeu « tronc commun »

- Enjeu adapté au PDM
    - >> Piste d'action du PDM

QUALITÉ DE L'AIR, SANTÉ ET ÉNERGIE

PRÉAMBULE

La description de la situation initiale se base sur :

- Le diagnostic provisoire du Plan Climat Air Énergie de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque - CAPB (2019),
- Le diagnostic du Plan Climat Air Énergie de la Communauté de Communes du Seignanx (2018)
- L'enquête mobilité à l'échelle de l'Agglomération Basco-Landaise (2010).
- Surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine (2015, AIRAQ)
- Consommation d'énergie et émissions de GES liés au trafic routier sur la CAPB (2014, ATMO Nouvelle Aquitaine)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est une démarche de développement durable, obligatoire, axée spécifiquement sur la mise en œuvre à l'échelle des territoires des objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, énergie et de Climat. Le diagnostic a pour but de faire un état des lieux du territoire.

L'enquête a été réalisée en 2010 afin d'évaluer les habitudes de déplacements des habitants permettant de représenter les flux routiers par type de transports. Cette étude donne une tendance mais ne représente plus forcément les habitudes de déplacement actuelles. La figure 2 synthétise la répartition de l'utilisation des modes de transports dans les déplacements de l'agglomération basco-landaise permettant de mettre en lumière la part prépondérante de la voiture dans les déplacements.

Le CEREMA a fourni des informations liées aux trafics routiers à ATMO afin d'élaborer un modèle en complément de l'enquête mobilité. Les données sont intégrées dans la Figure 3. Elle illustre le volume de déplacement de chacune des communautés de communes, et permet de mettre en avant le «poids» des enjeux liés aux déplacements selon les territoires. La CC Sud Pays Basque et CC Côte Basque-Adour sont, par leurs volumes de déplacements, des territoires où les transports risquent d'être un enjeu.

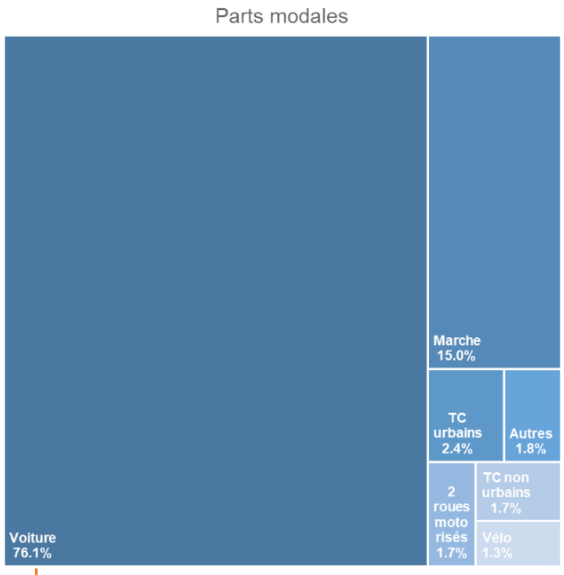

Figure 2 : parts modales de l'agglomération basco-landaise
(source : enquête de mobilité)

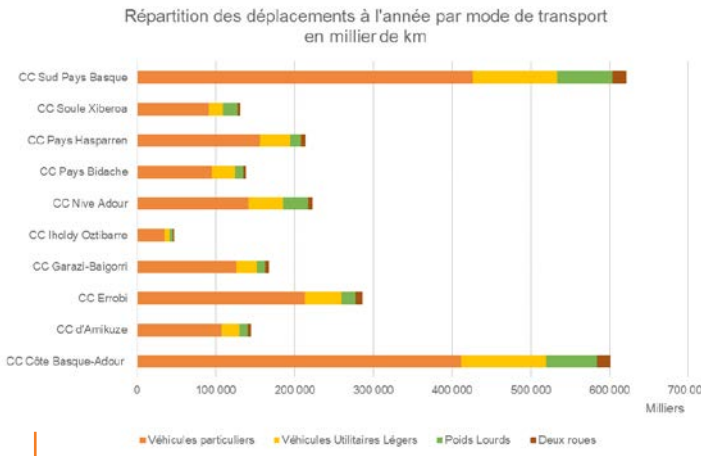

Figure 3 : répartition des déplacements par communauté de communes et par mode de transport
(source : ATMO)

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les Plans Climat Air Énergie Territorial de la CAPB et de la CC de Seignanx font état respectivement en 2016 et 2015 d'un secteur des transports routiers énergivore. Il représente respectivement **35% (2256 GWh) et 28% (308 GWh) des consommations finales totales.** Le secteur des transports est classé au 2e rang des secteurs de consommation respectivement derrière le résidentiel et le secteur industriel (cf. Figure 4 et Figure 5).

Les consommations sont majoritairement liées à la combustion de produits pétroliers pour une minorité d'énergie provenant des énergies renouvelables type biocarburant

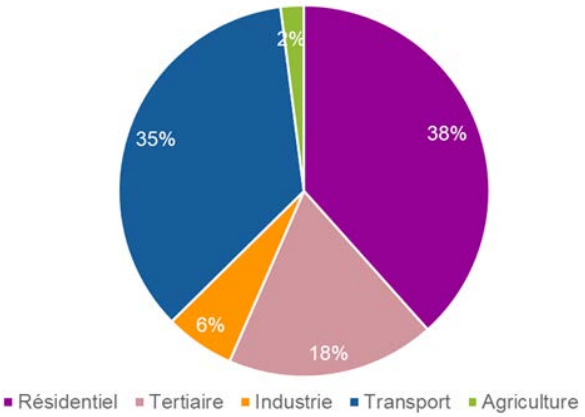

Figure 4 : répartition des consommations d'énergie finale par secteur en MWh
(source : PCAET Communauté Agglomération Pays Basque (2016))

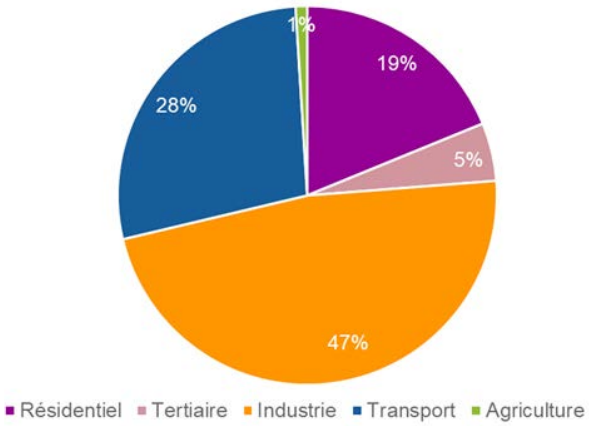

Figure 5 : répartition des consommations d'énergie finale par secteur en MWh
(source : PCAET Communauté de communes de Seignanx (2015))

ÉMISSION DE GES

UN SECTEUR DES TRANSPORTS TRÈS ÉMETTEUR

Les PCAET font également ressortir le secteur des transports routiers comme :

- Premier secteur émetteur pour la Communauté de Communes de Seignanx avec 48% des émissions – 96 ktCO2 (cf. Figure 6).
- Second secteur émetteur (après l'agriculture) pour l'agglomération Pays basque avec près de 32% - 717 ktCO2 (cf. Figure 7)

Ces émissions sont relatives à la forte consommation d'énergie du secteur et à la forte proportion d'énergies fossiles consommées (95% pour la Communauté d'Agglomération du Pays Basque), énergie à ratio élevé d'émission de GES.

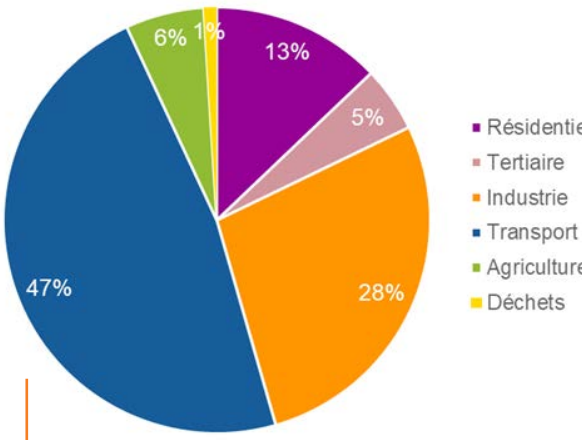

Figure 6 : répartition des émissions de GES en tCO2 équivalent
(source : PCAET Communauté de Communes de Seignanx (2015))

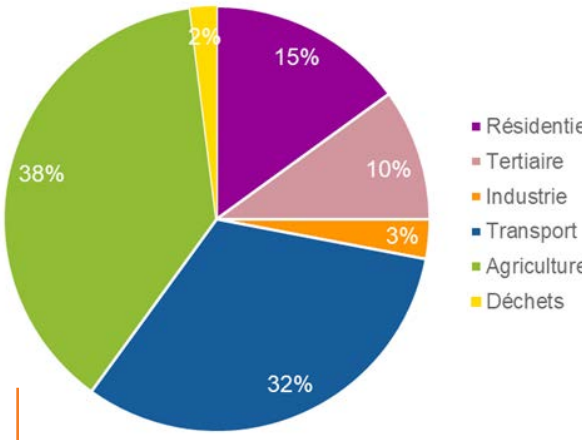

Figure 7 : répartition des émissions de GES en tCO2 équivalent
(source : PCAET Communauté Agglomération Pays Basque (2016))

DES LEVIERS D'ACTION POUR DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GES

ATMO a effectué une analyse approfondie des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CAPB. Cette étude permet d'évaluer l'impact annuel par mode de transport, par pôles de la CAPB et par type d'infrastructure sur les émissions de GES. Aucune étude n'a été menée concernant les émissions de GES sur le territoire de la CC du Seignanx. L'étude des émissions de GES de la CAPB peut représenter dès lors une base de réflexion pour la CC de Seignanx.

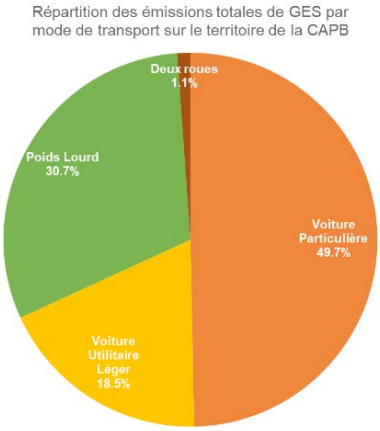

Figure 8 : émissions de GES par type de véhicule de la CAPB
(source : Atmo Nouvelle Aquitaine 2019, sur données de 2014)

Une forte dépendance à la voiture individuelle

L'impact des déplacements en véhicules légers est à la source de 49.7% des émissions de GES, suivi de ceux en poids lourds (30.7%) et ceux des véhicules utilitaires (18.5%) selon l'outil ICARE d'ATMO. L'enquête ménage-déplacement met en évidence «l'usage intensif de la voiture» et une dépendance des habitants supérieure à d'autres agglomérations «pour une mobilité douce très peu développée».

Une vitesse en général adaptée au mode de transport et au type de route

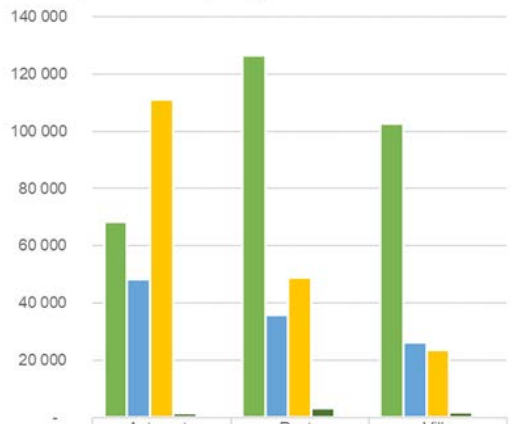

	Autoroute	Route	Ville
Voiture Particulière	68 406	126 385	102 626
Voiture Utilitaire Léger	48 309	35 863	26 407
Poids Lourd	111 173	49 062	23 560
Deux roues	1 734	3 207	1 882
Total général	229 623	214 518	154 475

Figure 9 : émissions de GES par mode et type de route
(source : Atmo Nouvelle Aquitaine 2019, sur données de 2014)

Les émissions proviennent de manière équivalente des autoroutes (38%), des routes (36%) et des voies urbaines (26%) sur l'ensemble du territoire de la CA Pays Basque.

Selon les pôles et les dessertes des routes, l'impact d'un type de route peut être plus important.

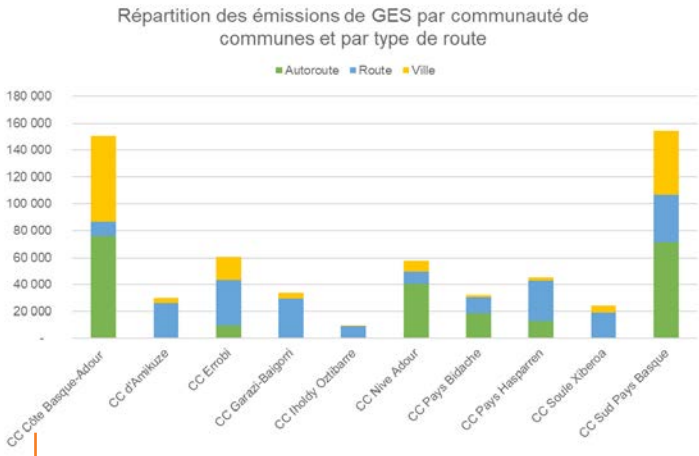

Figure 10 : détail des émissions de GES par communauté de commune par type de route à l'origine des émissions
(source : Atmo Nouvelle Aquitaine 2019)

Pour aller plus loin, les émissions de GES des modes de transport ont été corrélées au type de route sur lesquels ils peuvent être retrouvés (cf. Figure 11).

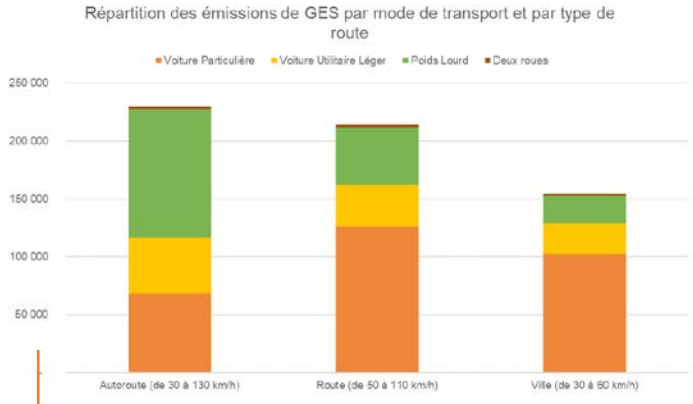

Figure 11 : répartition des émissions de GES par mode de transport et par type de route
(source : ATMO Nouvelle-Aquitaine)

La part des poids lourds sur autoroute est importante. Cela illustre le fort trafic de poids lourds (10 000 camions par jour -40% du trafic de l'A63) qui en fait un corridor européen de transport entre péninsule Ibérique et Europe du Nord. Le Pays Basque occupe ainsi une position stratégique dans les échanges européens nord-sud.

Une étude menée par le CETE Normandie-Centre pour le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (cf. Figure 12) fait la corrélation entre la vitesse et les émissions de CO2 en g/km.

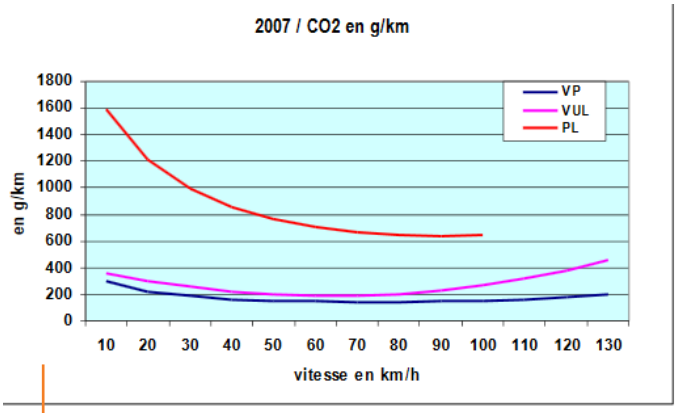

Figure 12 : influence de la catégorie de véhicule sur les émissions de CO2
(source : Émissions de GES par le trafic routier, CETE Normandie-Centre)

Ces émissions dépendent de plusieurs facteurs dont la catégorie de véhicule, la motorisation, l'amélioration technologique, etc. Il est possible d'établir une relation entre les conditions de circulation et les émissions de GES :

- Pour les poids lourds, il est préférable de conserver une allure rapide et éviter les nombreux ralentissements en ville, ce qui est le cas sur le territoire.
- Pour les véhicules utilitaires légers et les véhicules particuliers, les émissions sont au plus bas pour des régimes de circulation entre 50 et 70 km/h. Les véhicules utilitaires du territoire empruntent de manière importante l'autoroute, entrainant une forte émission de CO2.

CONCLUSION

Afin de diminuer les émissions de GES du territoire, deux leviers d'action se présentent :

- Limiter le recours à la voiture individuelle :
  - Augmenter le nombre de personne par véhicule/covoiturage,
  - Développer l'offre des transports en commun,
  - Développer les services et les aides en faveur des modes actifs
  - Sensibiliser les habitants et professionnels à se déplacer autrement
- Apporter une solution aux véhicules utilitaires pour limiter leurs déplacements sur l'autoroute

Par ailleurs, pour constituer un socle commun de données identique à celui de la CAPB, une étude d'émissions de GES pourrait être menée par la CC du Seignanx.

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ET SANTÉ

PRÉAMBULE

Pour la pollution atmosphérique, deux entrées sont étudiées :

- Les PCAET permettant d'identifier la répartition des polluants par secteur d'émission
- Les stations de mesures d'ATMO Nouvelle-Aquitaine permettant de calculer un indice de la qualité de l'air, de réaliser des prévisions et de vérifier le respect des valeurs réglementaires.

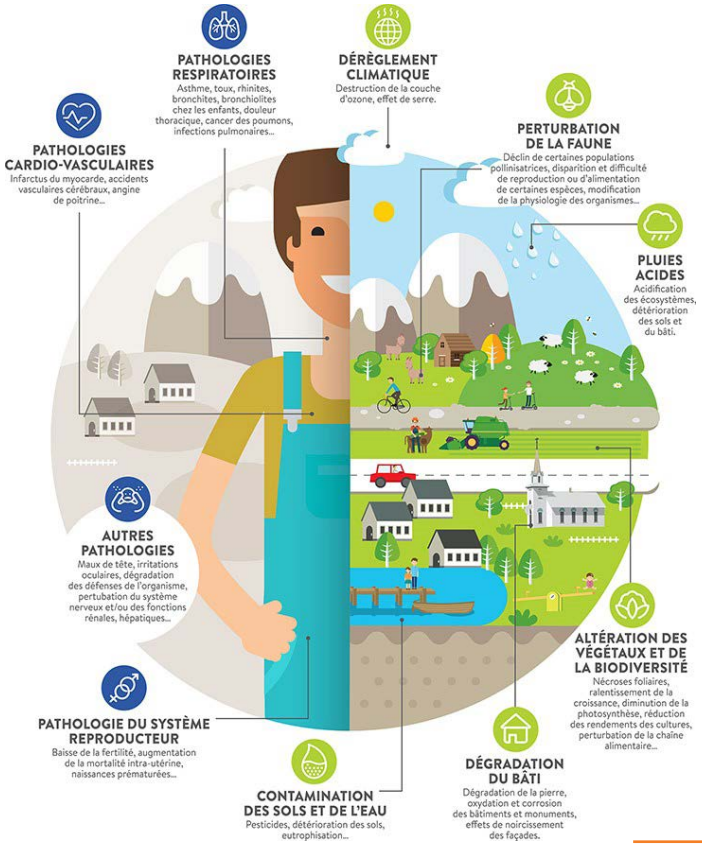

Figure 13 : impact des polluant de l'air sur l'environnement et la santé
(Source : Atmo AURA)

Dans le cadre de l'analyse des PCAET, les émissions de 6 polluants sont analysées (SO2, NOx, PM10 et PM2,5, NH3 et COVNM).

Pour l'analyse des données d'ATMO Nouvelle Aquitaine, seuls sont considérés les polluants décrits par l'arrêté du 24 août 2016 définissant la liste des polluants atmosphériques dont les émissions sont évaluées dans le cadre des plans de mobilité (NOx, PM10 et PM2,5 et COVNM).

Les polluants atmosphériques ont plusieurs origines :

- NOx : Polluants émis par le transport routier (VL, PL, ...)
- PM10 et PM2,5 : particules fines issus des transports routiers, de la combustion (chauffage au bois), de l'agriculture (travaux aux champs, élevage, ...) et de l'industrie (combustion, carrières, ...)
- COVNM : Combustion (carburants, chauffage au bois), produits ménagers (solvants, peinture, ...), solvants dans l'industrie
- SO2 : combustion de produits pétrolier (fioul) pour le chauffage résidentiel principalement / en industrie (combustion + bitumes)
- NH3 : agriculture (engrais azotés, effluents d'élevage, ...

Les effets sur l'environnement et la santé de ces polluants sont divers (cf. illustration suivante).

ANALYSE DES PCAET

En lien avec les émissions de GES, les diagnostics des PCAET ont également fait ressortir l'impact du secteur des transports routiers sur la pollution atmosphérique. L'analyse de ces études permet de mettre en évidence les secteurs d'activités les plus émetteurs de polluants atmosphériques. Il en ressort que **le transport routier est le second secteur émetteur de polluant atmosphérique pour la CAPB et le premier secteur pour la CC du Seignanx tous polluants confondus.**

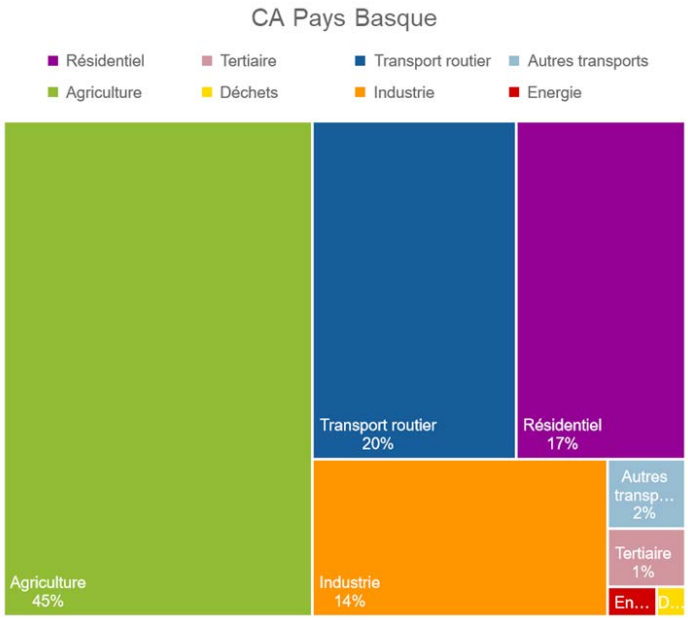

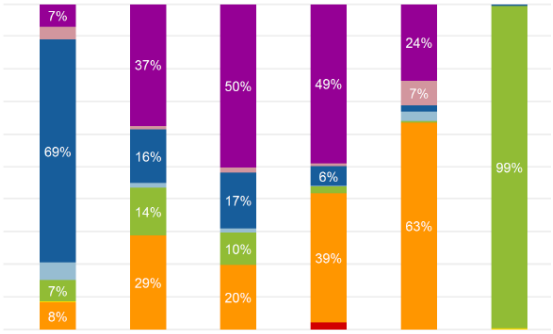

	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	SO2	NH3
Résidentiel	231	335	327	1243	46	0
Tertiaire	120	10	10	21	14	0
Routier	2187	146	113	156	4	23
Autres transports	170	16	9	7	6	0
Agricole	212	129	64	53	1	5374
Déchets	8	1	0	1	0	22
Industriel	265	258	128	1002	123	0
Energie	0	0	0	55	0	0
TOTAL	3191	895	650	2538	194	5419

CA du Pays Basque
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2

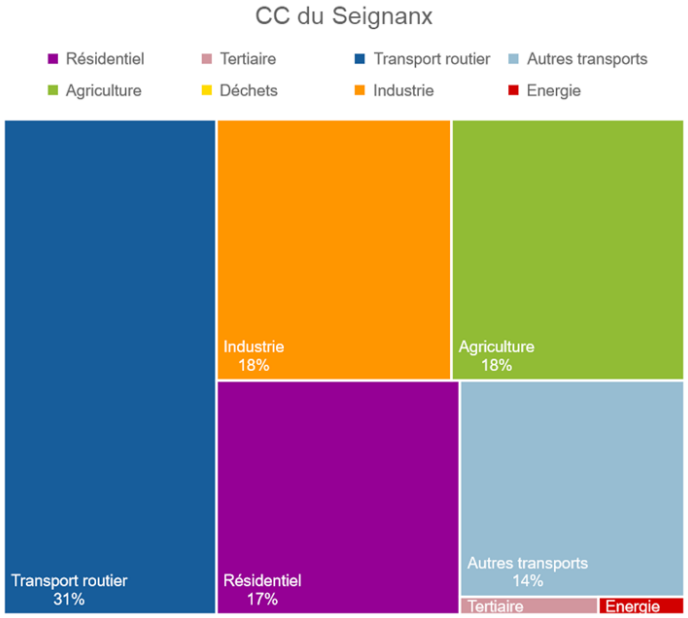

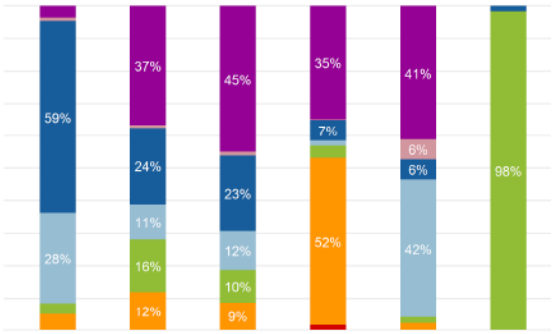

	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	SO2	NH3
Résidentiel	17	28	28	107	3	0
Tertiaire	5	1	1	1	0	0
Routier	283	18	14	20	0	3
Autres transports	133	8	7	5	3	0
Agricole	17	13	6	11	0	148
Déchets	0	0	0	0	0	0
Industriel	24	9	5	159	0	0
Energie	0	0	0	5	0	0
TOTAL	479	78	62	308	8	151

CC du Seignanx
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2

Figure 14 : répartition des émissions de polluants atmosphériques de la CA du Pays Basque par secteur en 2014
(source : PCAET Communauté Agglomération Pays Basque, 2018)

Figure 15 : répartition des émissions de polluants atmosphériques de la CC du Seignanx par secteur en 2014
(source : PCAET CC Seignanx)

* «Autres transports» : transports autres que routiers (ferroviaire, fluviale, maritime, etc.)

ANALYSE DES STATIONS DE MESURES D'ATMO NOUVELLE-AQUITAINE

ATMO Nouvelle-Aquitaine établit des mesures de pollution grâce à plusieurs stations relevant quotidiennement les valeurs de concentration de différents polluants. Ces mesures permettent de calculer un indice de la qualité de l'air, de réaliser des prévisions et vérifier le respect des valeurs réglementaires.

Les émissions présentées ci-après sont relatives aux volumes de déplacement à l'année sur tout le territoire de la CAPB.
Seuls sont considérés dans l'analyse suivante les polluants décrits par l'arrêté du 24 août 2016 à savoir les oxydes d'azote (NOx), les particules fines PM10 et PM2,5 ainsi que les composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM).
Dans la suite du rapport, la catégorie «poids lourds» comprend les camions de transport de marchandise et les bus/cars transportant des personnes.

Pour l'analyse des émissions de polluants atmosphériques par mode de transport, le taux de remplissage est un facteur à considérer. En effet, selon le polluant analysé, un bus avec un taux de remplissage de 24 passagers émettrait moins par passager qu'un passager en voiture particulière (pour un taux de remplissage moyen de 1.4 passagers, selon la vision ADEME 2035-2050) :

	Deux roues	Véhicules légers	Véhicules utilitaires	Poids lourds
Nombre de passager	1	1.4	1	24

Tableau 1 : hypothèse du taux de remplissage par mode de transport

SOURCES D'ÉMISSION

Des poids lourds et véhicules légers, fonctionnant au diesel, émetteur de Dioxyde d'azote (NO2) concentré sur le littoral

Les **NOx**, et notamment le dioxyde d'azote (NO2) sont principalement issus des **transports, puis des installations de combustion**. L'évaporation océanique en produit aussi sur le territoire.

Conséquence sur la santé

Ils peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires et altérer les fonctions pulmonaires. Ils interviennent dans le processus de formation de l'ozone dans la basse atmosphère et contribuent au phénomène des pluies acides.

Le projet européen APHEKOM (Improving Knowledge and Communication for decision Making on Air Pollution and Health in Europe) a montré, dans 25 villes européennes dont Bordeaux et Toulouse, que le fait d'habiter à proximité de grands axes de circulation pourrait être responsable d'environ 15 à 30 % des nouveaux cas d'asthme de l'enfant, et, de proportions similaires ou plus élevées de BronchoPneumathie Chronique Obstructive et de maladies coronariennes chez les adultes âgés de 65 ans et plus.

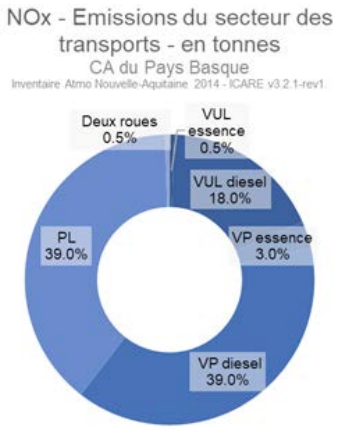

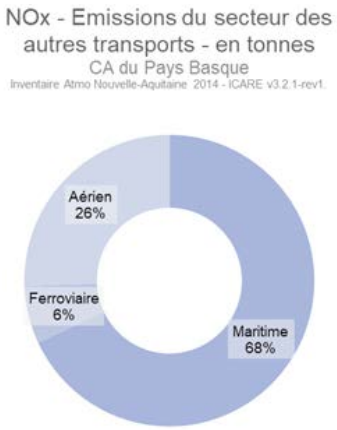

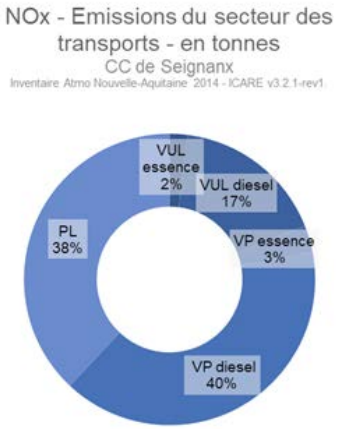

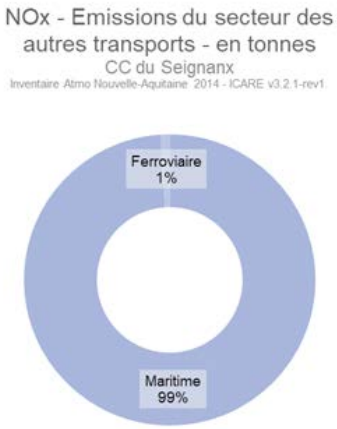

Le projet européen APHEKOM (Improving Knowledge and Communication for decision Making on Air Pollution and Health in Europe) a montré, dans 25 villes européennes dont Bordeaux et Toulouse, que le fait d'habiter à proximité de grands axes de circulation pourrait être responsable d'environ 15 à 30 % des nouveaux cas d'asthme de l'enfant, et, de proportions similaires ou plus élevées de BronchoPneumathie Chronique Obstructive et de maladies coronariennes chez les adultes âgés de 65 ans et plus.

Bilan

En considérant les déplacements du territoire de la CAPB fournis par le CEREMA à ATMO par convention et l'outil ICARE de prévision de la qualité de l'air, il est possible d'évaluer la part que représente chaque type de transport en volume d'émissions de polluants atmosphériques (cf. Figure 16)

L'inventaire d'ATMO considérant les volumes de déplacement permet d'observer que **les poids lourds sont au premier rang des sources d'émissions de dioxyde d'azote (NOx) au même niveau d'émission que les voitures particulières diesel.**

Dans le cadre du diagnostic de qualité d'air du Plan Climat Air Énergie Territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, ATMO Nouvelle-Aquitaine a élaboré une cartographie des émissions de NOx par commune de la CAPB en 2014. Cette carte illustre un volume d'émission provenant des communes littorales et en particulier au niveau de l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz mettant en évidence un trafic plus intense dans cette partie du territoire.

Mode de transports	Émission de Nox (t/an)	
Deux roues	17	1 %
Poids Lourds	851	39 %
VP	920	42 %
VUL	399	18 %

Figure 16 : part des émissions de NOx par mode de transport pour les déplacements de la CAPB
(source : diagnostic qualité de l'air PCAET 2018, ATMO)

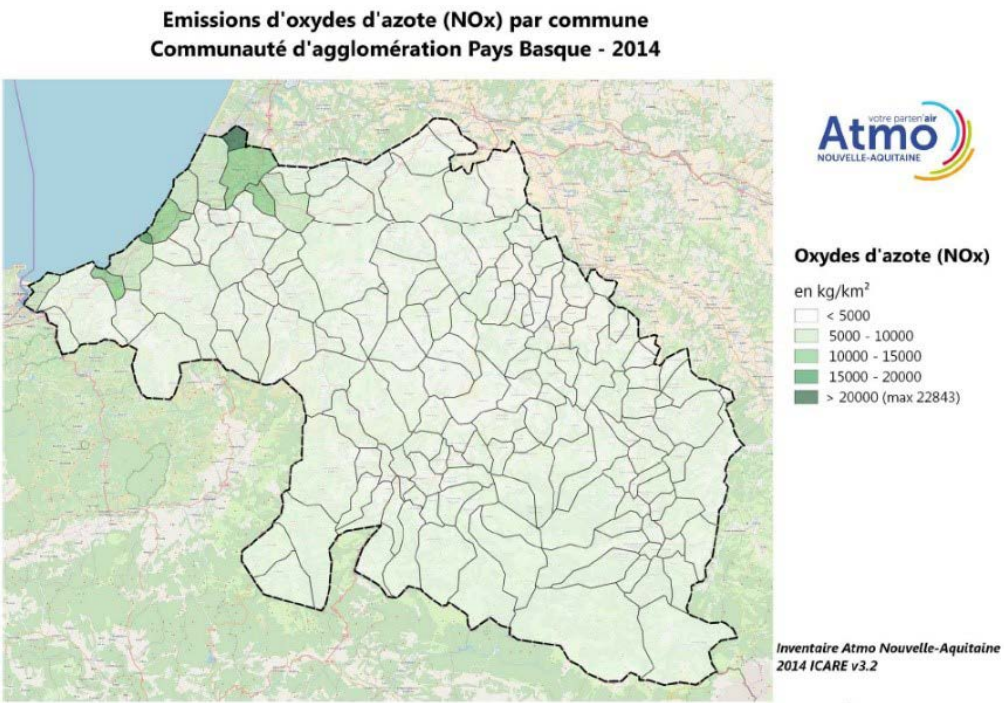

Figure 17 : cartographie des émissions de Nox par commune de la CAPB en 2014
(source : Atmo Nouvelle-Aquitaine) - ©IGN PARIS-2010
Reproduction interdite Convention n°0328/GIP ATGeRI

L'AIRAQ a modélisé la qualité de l'air sur l'agglomération élargie de Bayonne-Anglet-Biarritz en 2015. La zone considérée ne comprend pas l'ensemble du territoire du Syndicat des mobilités mais englobe les principales communes du Plan de Protection de l'Atmosphère de Bayonne. La modélisation a donc été optimisée pour cibler les sources majeures de pollution de la zone et couvre 156 000 habitants sur les 300 000 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Cette modélisation permet d'évaluer la qualité de l'air sur le littoral et de déterminer les surfaces et populations exposées à des dépassements des valeurs réglementaires. La modélisation des concentrations de NO2, PM2,5 et PM10 a été réalisée à partir du logiciel ADMS Urban prenant en compte le relief de la zone, les conditions météorologiques, les émissions en polluants et la pollution de fond de la zone.

La concentration de NO2 est plus importante le long des axes routiers de l'agglomération, principalement le long de l'autoroute A63 avec un niveau supérieur à 40 Qg/m³ (cf. Figure 17). Le trafic routier est responsable de ces émissions qui proviennent des pots d'échappement. Les autres axes routiers concentrent des niveaux de concentration inférieurs entre 25 et 35 µg/m³.

En situation de fond, la concentration est de l'ordre de 10 à 13 µg/m³. Le dioxyde d'azote est un polluant local qui «se détruit» dès lors que l'on s'éloigne de la source d'émission.

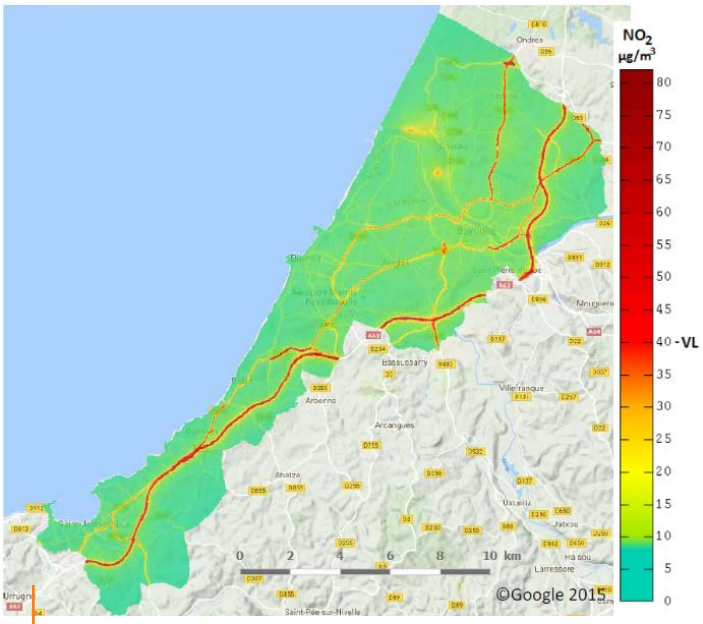

Figure 18 : ccartographie de la concentration moyenne sur la zone agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz en 2015
(source : AIRAQ)

Des véhicules légers émetteurs de Particules fines (PM10 et PM 2,5) concentrées sur le littoral

Les particules en suspension de diamètre inférieur à 10Qm (PM10) et à 2.5Qm (PM2.5) sont des substances organiques ou minérales. Elles peuvent être d'origine naturelle, c'est le cas des pollens, mais elles sont aussi causées par les activités humaines, notamment **les transports routiers, les industries, mais aussi le chauffage et le brûlage des déchets verts.**

Conséquence sur la santé

Les particules fines parviennent jusqu'aux bronches, et peuvent y transporter des allergènes et des molécules cancérogènes. C'est plus particulièrement problématique pour les jeunes enfants. Les plus fines peuvent passer à travers la membrane pulmonaire dans le sang, et avoir un impact sur le système cardio-vasculaire et l'ensemble des organes. Le projet APHEKOM a montré également que le dépassement de la valeur guide préconisée par l'OMS pour les PM2,5 de 10 µg/m³ se traduit par près de 19 000 décès prématurés chaque année, dont 15 000 causés par des maladies cardiovasculaires dans les 25 villes européennes étudiées.

Bilan

En considérant les déplacements du territoire de la CAPB fournis par le CEREMA à ATMO par convention et l'outil ICARE de prévision de la qualité de l'air, il est possible d'évaluer la part que représente chaque type de transport en volume d'émissions de polluants atmosphériques.

En considérant le volume de déplacement, **les véhicules légers sont au premier rang des sources d'émissions de particules fines (PM10 et PM2.5)** (cf. Figure 19).

Mode de transports	Émission de Nox (t/an)		Émission de PM2.5	
Deux roues	1 t/an	1 %	1 t/an	1 %
Poids Lourds	36 t/an	25 %	26 t/an	23 %
VP	77 t/an	53 %	60 t/an	53 %
VUL	32 t/an	22 %	27 t/an	24 %

Figure 19 : part des émissions de particules fines par mode de transport pour les déplacements de la CAPB
(source : diagnostic qualité de l'air PCAET 2018, ATMO)

PM10 - Emissions du secteur des transports - en tonnes
CA du Pays Basque
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1.

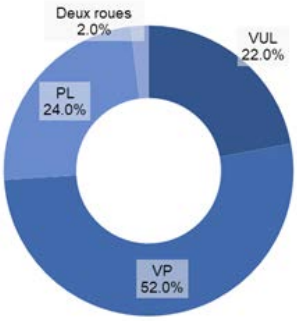

PM10 - Emissions du secteur des autres transports - en tonnes
CA du Pays Basque
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1.

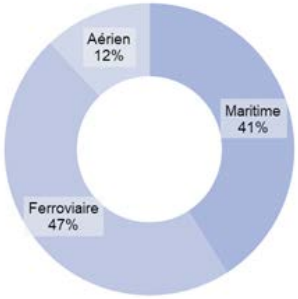

PM2.5 - Emissions du secteur des transports - en tonnes
CA du Pays Basque
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1.

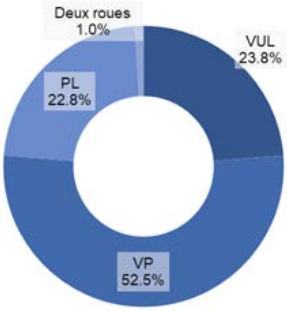

PM2.5 - Emissions du secteur des autres transports - en tonnes
CA du Pays Basque
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1.

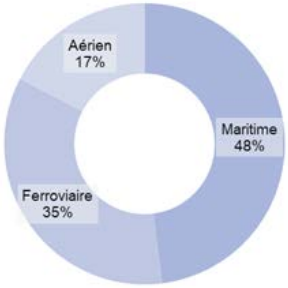

PM10 - Emissions du secteur des transports - en tonnes
CC de Seignanx
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1.

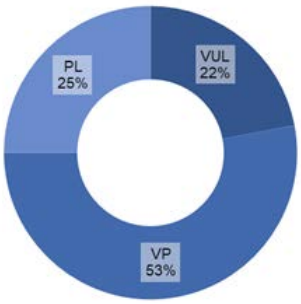

PM10 - Emissions du secteur des autres transports - en tonnes
CC du Seignanx
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1.

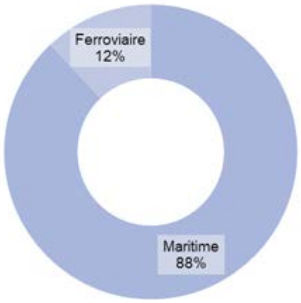

PM2.5 - Emissions du secteur des transports - en tonnes
CC de Seignanx
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1.

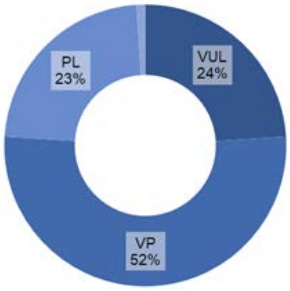

PM2.5 - Emissions du secteur des autres transports - en tonnes
CC du Seignanx
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1.

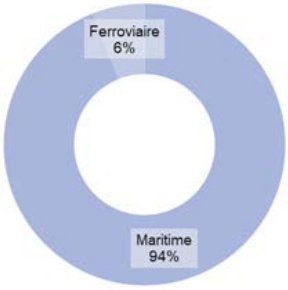

Dans le cadre du diagnostic de qualité d'air du Plan Climat Air Énergie Territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, ATMO Nouvelle-Aquitaine a élaboré une cartographie des émissions de particules fines par commune de la CAPB en 2014. Cette carte met en évidence une émission au km2 provenant des communes littorales et en particulier au niveau des communes de Boucau, Guéthan, Bayonne, Biarritz et Saint-Pierre-d'Irube. La commune de Bustince-Iriberry se distingue également mais par une forte émission au km2 de PM10 sans doute liée à l'activité de la carrière et Travaux de Navarre et le trafic de poids lourds lié.

La modélisation de l'AIRAQ par la même méthode permet d'établir une cartographie des émissions de particules fines sur le territoire.

Tout comme pour les concentrations de NO2, **les niveaux de particules fines PM10 et PM2,5 les plus importants se concentrent autour des axes principaux de l'agglomération : l'autoroute A63, la D810 à hauteur de Bidart et les axes principaux du centre-ville de Bayonne** (cf. Figure 21). Le trafic routier étant responsable de 50% des émissions totales de PM10 de la zone d'étude (source : AIRAQ), l'observation des fortes concentrations autour des axes routiers majeurs est donc normale.

En situation de fond, les concentrations de PM10 restent plus faibles de l'ordre de 17 à 20 µg/m³ pour les PM10 et entre 10 et 13 µg/m³ pour les PM2.5.

Ces particules sont également issues de la combustion de bois du secteur résidentiel/tertiaire (réparties sur le territoire) et des activités industrielles et portuaires (au niveau de la zone de l'estuaire de l'Adour). Les particules émises se diffusent donc plus facilement et ne sont pas concentrées comme peuvent être les particules issues du secteur des transports routiers.

Emissions de particules fines (PM2,5) par commune
Communauté d'agglomération Pays Basque - 2014

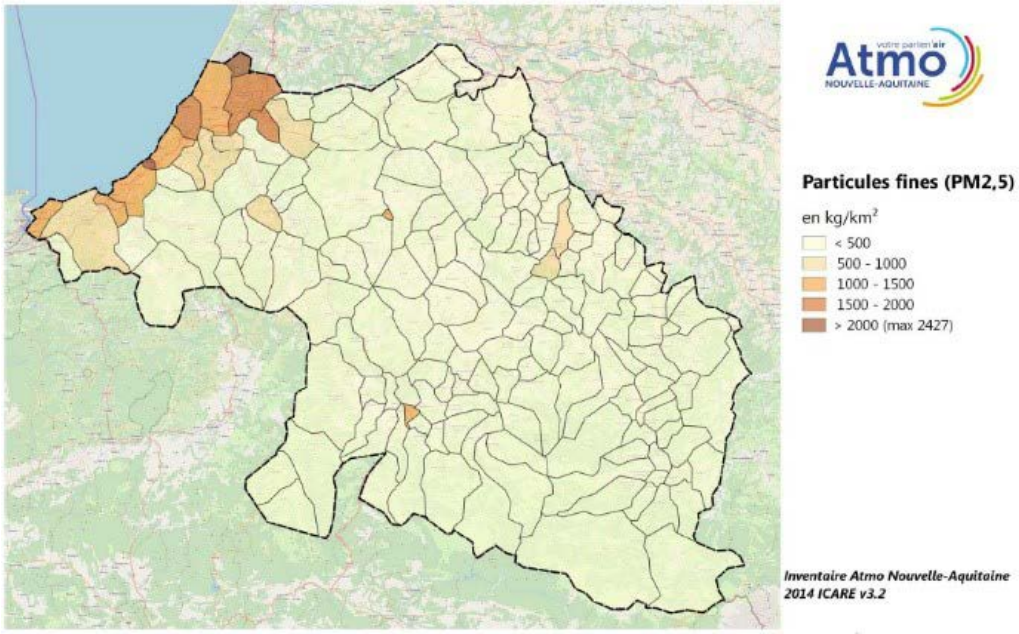

Emissions de particules en suspension (PM10) par commune
Communauté d'agglomération Pays Basque - 2014

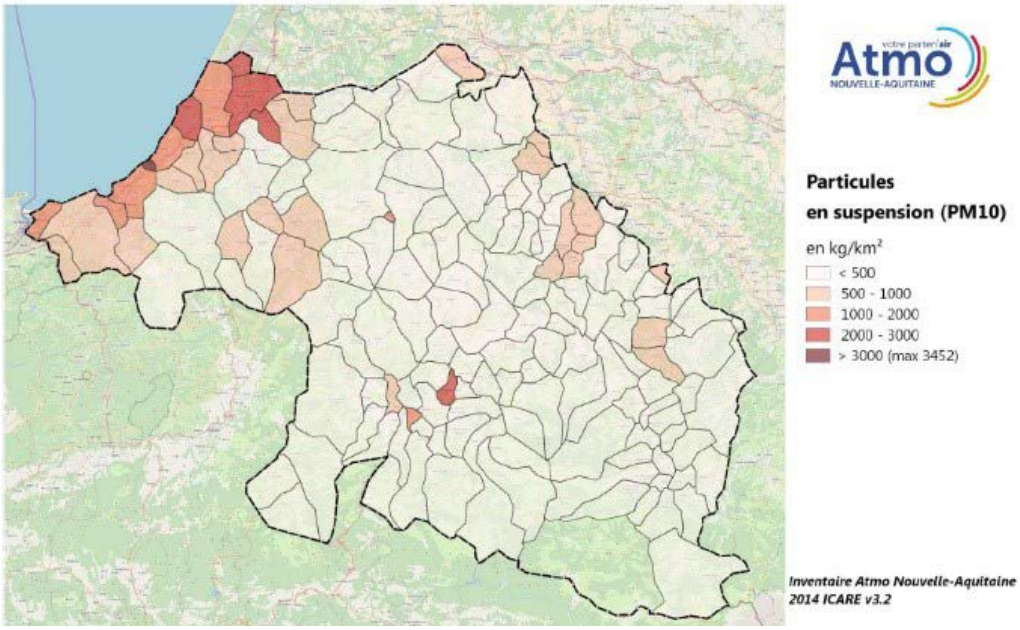

Figure 20 : cartographie des émissions de PM2.5 et PM10 par commune de la CAPB en 2014
(source : Atmo Nouvelle-Aquitaine) - ©IGN PARIS-2010 Reproduction interdite Convention n°0328/GIP ATGeRI

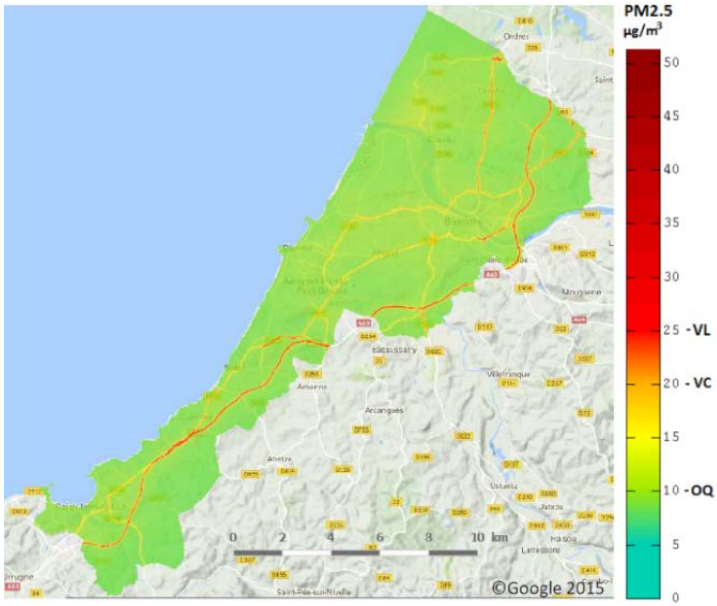

Concentrations moyennes en PM2.5 sur la zone de modélisation en 2015

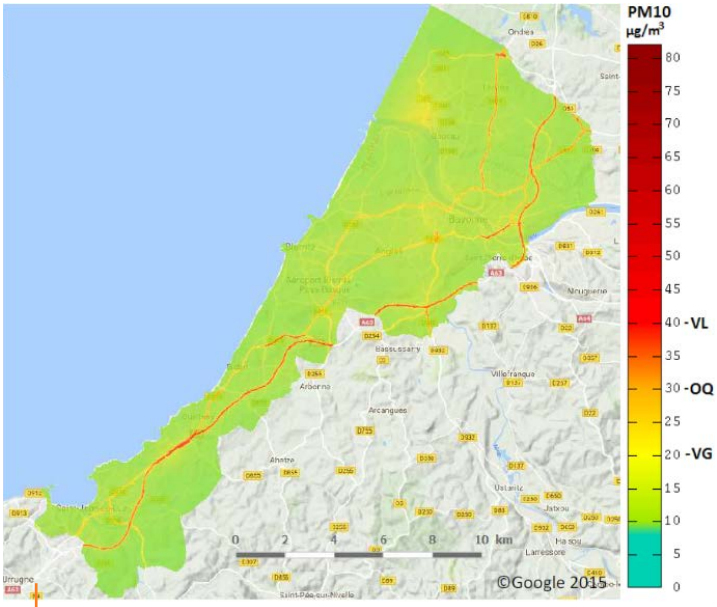

Concentrations moyennes en PM10 sur la zone de modélisation en 2015

Figure 21 : cartographie des concentrations moyennes en PM10 et PM2.5 sur la zone de modélisation en 2015
(source : AIRAQ)

Des véhicules légers fortement émetteurs de COV concentrés sur le littoral

La famille des composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) regroupe des composés nombreux et variés. Ces hydrocarbures proviennent d'industries ou de la **combustion incomplète des combustibles et des carburants**, mais aussi de solvants émis par les peintures et des produits nettoyants.

Conséquence sur la santé

Certains interviennent dans le processus de formation d'ozone dans la basse atmosphère. Certains sont directement irritants pour les muqueuses. Le benzène, et le formaldéhyde sont eux cancérogènes. Une exposition quotidienne au benzène provoquerait entre 5% et 18% des leucémies. Les employés les plus exposés sont ceux travaillant dans la fabrication/transport/utilisation du benzène et dans l'utilisation de carburants automobiles (Institut National du Cancer, 2010).

Bilan

Le diagnostic ATMO ne présentant pas le bilan des émissions de COV par mode de transport, celui-ci est établi en considérant les émissions d'hydrocarbures maximum selon la réglementation européennes ainsi que les distances parcourues sur le territoire.

Les deux roues sont ainsi les plus émetteurs au kilomètre par rapport aux autres modes de transport, toutefois, en considérant le volume de déplacement, **les véhicules légers sont au premier rang des sources d'émissions de COV (64% des émissions) suivi par les véhicules utilitaires à 15% des émissions** (cf. Figure 22 et Figure 23).

Polluants	Deux roues	véhicules légers	véhicules utilitaires	Poids lourds
COV (hydrocarbures)	0,55 g/km	0,19 g/km	0,17 g/km	0,29g/km

Figure 22 : facteurs agrégés d'émission des véhicules routiers en France
(source : INRETS 2006 et Euro VI)

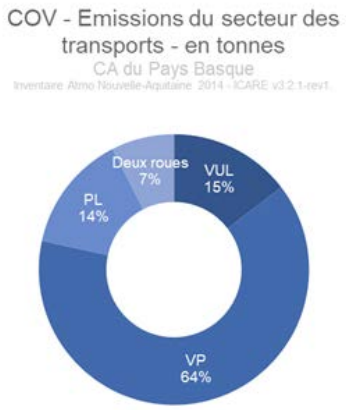

Mode de transports	Émission de COV (t/an)	
Deux roues	40t	7 %
Poids Lourds	74t	14 %
Véhicules Légers	337t	64 %
Véhicules utilitaires	77t	15 %

Figure 23 : part des émissions d'hydrocarbures par mode de transport pour les déplacements de la CAPB
(source : CEREMA, ATMO, BG)

Dans le cadre du diagnostic de qualité d'air du Plan Climat Air Énergie Territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, ATMO Nouvelle-Aquitaine a élaboré une cartographie des émissions de COV par commune de la CAPB en 2014.

Cette carte met en évidence un volume d'émission provenant des communes littorales et en particulier au niveau des communes de Bayonne-Anglet-Biarritz, Boucau et Hendaye. La commune de Bonloc ressort également de cette cartographie car elle s'étend sur seulement 1km2 et se situe à un carrefour de trois voies départementales. Aucun industriel dans le domaine de la peinture ou de nettoyage n'est situé sur cette commune.

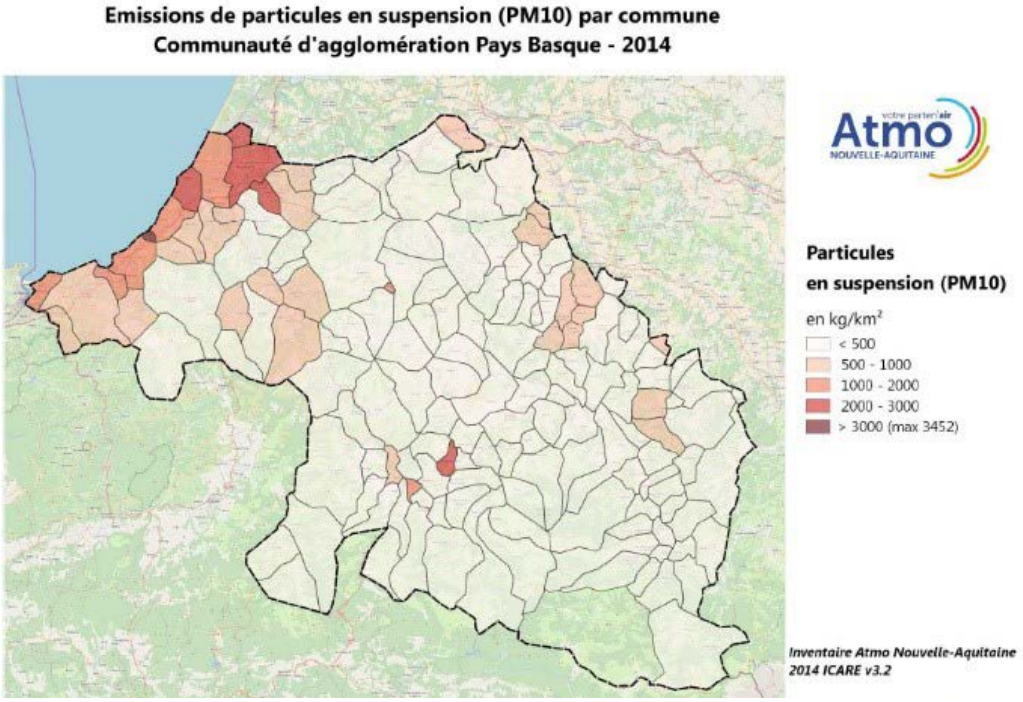

Bilan

Le bilan des émissions de polluants atmosphériques du territoire permet de dresser ce tableau de synthèse (cf. Figure 25). Les véhicules légers (en orange) et les poids lourds (en vert) sont les modes de transport que l'on retrouve au premier plan des émissions de polluants atmosphériques.

Pour autant, l'AIRAQ précise qu'en 2015 les dépassements des valeurs limites des concentrations en polluants atmosphériques étaient localisés le long de l'autoroute A63 et au niveau de la D810 (sortie n°4 en direction de Bidart et dans Bayonne) et ne concernaient qu'un périmètre limité (inférieur à 1km2 pour les particules fines et de 2.4km2 pour les NO2) et qu'une population restreinte de personne (<100 personnes).

CA du Pays Basque	1er émetteur	2e émetteur	3e émetteur
NOX	Véhicules légers	Poids lourds	Véhicules utilitaires
COV (hydrocarbures)	Véhicules légers	Véhicules utilitaires	Poids lourds
PM	Véhicules légers	Poids lourds	Véhicules utilitaires

Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 – ICARE v3.2.1-rev1.

CC de Seignanx	1er émetteur	2e émetteur	3e émetteur
NOX	Véhicules légers	Poids lourds	Véhicules utilitaires
PM	Véhicules légers	Poids lourds	Véhicules utilitaires

Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 – ICARE v3.2.1-rev1.

Figure 25 : bilan des émissions annuelles de polluant en volume

TENDANCE

Les données récupérées par les stations de mesure repérées sur le périmètre permettent d'évaluer une tendance d'évolution des polluants atmosphériques. Pour chacun des polluants mesurées, les concentrations mesurées seront comparées aux valeurs limites[1] et objectifs de qualité[2].

En l'absence de stations permettant le relevé de mesure des COV (Composés Organiques Volatils), l'évolution de ce polluant ne peut être établie. Les données ont été récupérées pour les cinq dernières années (entre 2014 et 2018) pour les stations suivantes :

Station	Typologie	Influence	Adresse	Mesure
Anglet	Urbaine	Trafic	Rue Paul Courbin 64600 ANGLET	- Dioxyde d'azote (NO2) - Particules en suspension PM10
Biarritz-Hippodrome	Périurbaine	Fond	Avenue du lac Marion BIARRITZ	- Dioxyde d'azote (NO2) - Ozone (O3) - Particules en suspension PM10 - Particules fines PM2,5
Saint-Crouts	Urbaine	Fond	3 avenue Darrigrand 64100 BAYONNE	- Dioxyde d'azote (NO2) - Ozone (O3) - Particules en suspension PM10

Tableau 2 : stations de mesure à proximité du périmètre d'étude

Dioxyde d'azote

La tendance moyenne est à la réduction dans le périmètre d'étude : **-4% par an en moyenne.**

Sur l'ensemble des stations, le niveau de pollution moyen par an pour le dioxyde d'azote est inférieur à la valeur limite indiquée par le décret 2010-12580 du 21 octobre 2010, pour ces cinq dernières années.

Les transports routiers étant la source principale de ces polluants, il a été démontré que **l'amélioration technologique des véhicules particuliers a amélioré les ratios d'émissions de NOx** entre 1992 avec la norme Euro 1 et 2010 avec la norme Euro 2010, selon la même étude menée par le CETE Normandie-Centre pour le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (cf. Figure 26). **Le renouvellement du parc ancien par des véhicules récents peut donc représenter une mesure d'amélioration de la qualité de l'air relative au NOx.**

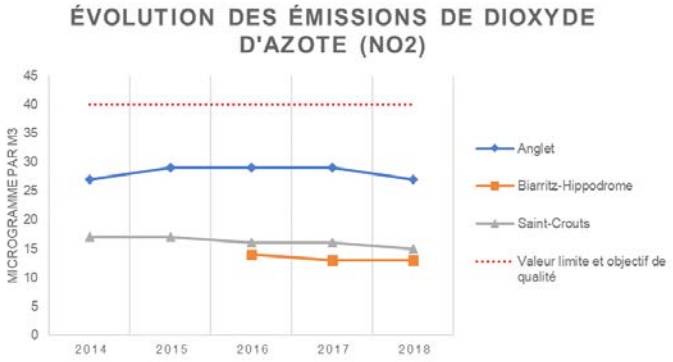

Figure 26 : évolution des émissions de dioxyde d'azote

Particules fines

Particules fines (PM10)

La tendance moyenne est à la réduction dans le périmètre d'étude : **-4% par an en moyenne.**

Sur l'ensemble des stations, le niveau de pollution moyen par an pour les particules fines PM10 est inférieur à la valeur limite mais aussi à l'objectif de qualité réglementaire hormis un pic à Anglet en 2015. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) indique qu'un niveau de 20 µg/m³ est recommandée en moyenne annuelle. Le niveau moyen de concentration de particules fines PM10 se situe à la limite de ce seuil pour ces cinq dernières années en situation de fond et bien supérieur au niveau de la station d'Anglet proche de la circulation (cf. Figure 27).

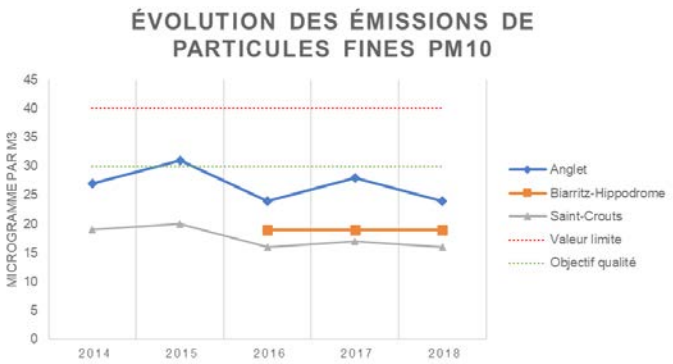

Figure 26 : évolution des émissions de dioxyde d'azote

[1] Valeur limite : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser ; fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble

[2] Objectif qualité : niveau à atteindre à long terme et à maintenir afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble

Particules fines (PM2.5)
La tendance moyenne est en augmentation dans le périmètre d'étude : +29% par an en moyenne.

Seule la station de Biarritz-Hippodrome mesure la concentration de ce polluant dans l'air depuis 2017, la tendance ne s'établit donc que sur deux années. Par ailleurs, la mesure de la station de Biarritz-Hippodrome à proximité du littoral peut être influencée par les embruns marins, ce qui peut fausser l'analyse des mesures. Pour ces deux raison, l'évolution annuelle moyenne est donc à prendre avec précaution.

En l'occurrence, sur la base de ces résultats, le niveau atteint durant ces dernières années est inférieur à la valeur limite réglementaire et à l'objectif qualité (cf. Figure 28).

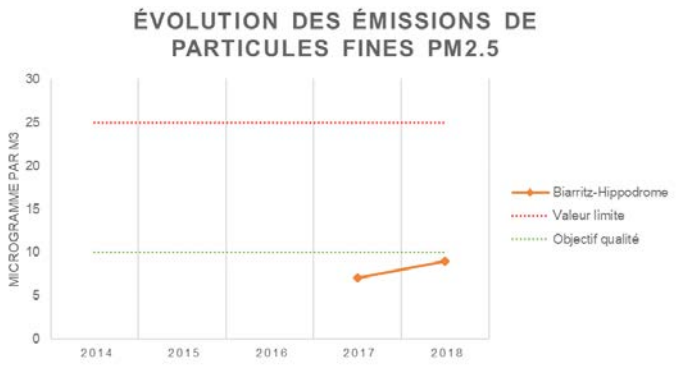

Figure 28 : évolution des émissions de particules fines PM2.5

Bien que les niveaux de concentration des polluants atmosphériques ne dépassent pas les valeurs limites réglementaires, **11 communes sont dites sensibles sur le territoire** de la communauté d'agglomération Pays Basque : Anglet, Arcangues, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau, Ciboure, Guéthary, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pierre d'Irube et Urrugne. Ces communes sont dites sensibles car elles sont sous l'influence des grands axes de circulation, appartiennent à des zones de forte densité de population, ou accueillent des sites industriels.

COMPARAISON

À titre de comparaison, ATMO a établi un bilan des évolutions pluriannuelle des polluants atmosphériques de la région Nouvelle Aquitaine dans le bilan 2018 :

- NO2 : réduction de -27% en moyenne (contre -4% sur le territoire de la Syndicat Mixte Pays Basque Adour)
- PM10 : réduction de -26% en moyenne (contre -4% sur le territoire de la Syndicat Mixte Pays Basque Adour)
- PM2,5 : augmentation de +29% en moyenne, sur deux ans (contre +29% sur le territoire de la Syndicat Mixte Pays Basque Adour)

Également, ATMO élabore un bilan sur l'année 2018 des indices de qualité de l'air de la région par «zone» autour d'une agglomération. Cet indice reflète une estimation quotidienne de la qualité de l'air selon la concentration de dioxyde d'azote NO2, de particules fines PM10 et d'ozone O3.

En 2018, Bayonne et sa région se situe dans la moyenne haute de la région avec un indice bon à très bon (1-4) pendant 303 jours, un indice médiocre à moyen (5-7) pendant 60 jours et un indice très mauvais à mauvais (8-10) pendant 2 jours.

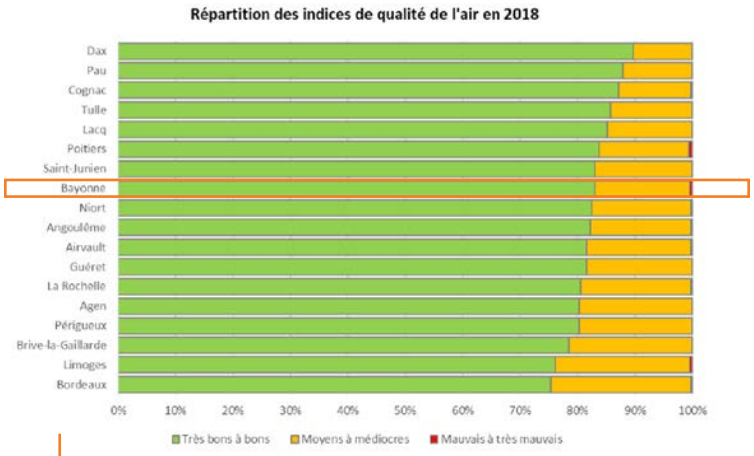

Figure 29 : bilan des indices de qualité de l'air sur l'année 2018
(source : Bilan ATMO Nouvelle Aquitaine, 2018)

Les particules fines sur le territoire étant particulièrement émises par les véhicules légers, en grand nombre sur le territoire, leur réduction passe par la baisse du trafic, le développement de l'offre électrique et des transports en commun.

SYNTHÈSES

SYNTHÈSE DES CONSTATS

- Un secteur des transports énergivore, second secteur de consommations énergétiques du territoire, consommant majoritairement des produits pétroliers (95%)
- Un secteur des transports très émetteur de GES (premier secteur sur le Seignanx avec 48% des émissions, second secteur pour l'agglomération Pays Basque avec 32% des émissions)
- Une grande dépendance aux véhicules légers pour les déplacements, à la source de 49,7% des émissions de GES
- Des déplacements en poids lourds (responsable de 30,7% des émissions de GES) majoritairement sur l'autoroute, type de route où ils émettent le moins de GES
- Des déplacements en véhicules utilitaires (à la source de 18,5% des émissions de GES) sur l'autoroute, où ils émettent dans une certaine mesure du CO2
- Un secteur des transports très émetteur de polluant atmosphérique (premier secteur sur le Seignanx, second secteur pour l'agglomération Pays Basque) : première source d'émission de dioxyde d'azote (NO2), seconde source pour les particules fines (PM) et troisième pour les composés organiques volatils non méthaniques (COV). Ces polluant ont des effets directs sur la santé.
- Des poids lourds et des véhicules légers émetteurs de Dioxyde d'azote (NO2) concentrés sur l'A63, le long du littoral. L'amélioration technologique des véhicules permet une diminution des émissions de 4% par an.
- Des véhicules légers émetteurs de Particules fines (PM10 et PM 2,5) concentrés sur l'A63, la D810 et les axes principaux du centre-ville de Bayonne. Une augmentation des concentrations des PM10 (+29%/an)
- Des véhicules légers fortement émetteurs de COV concentrés sur l'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz
- Les niveaux de polluants sur le territoire durant ces trois dernières années ne dépassent pas les valeurs limites réglementaires. Cependant 11 communes sensibles vis-à-vis de la qualité de l'air car sous l'influence des grands axes de circulation, appartenant à des zones de forte densité de population, et pour certaines accueillant des sites industriels.

SYNTHÈSE DES BESOINS ET ENJEUX LIÉS AUX ÉNERGIES ET À LA QUALITÉ DE L'AIR

La limitation des consommations d'énergie fossile

- La limitation des consommations d'essence et de diesel
  - >> Changement d'énergie consommée (exemple : passage à l'électrique du parc de véhicule légers et au GNC pour les poids lourds)
  - >> Amélioration technologique des moteurs

La limitation d'émissions de GES et de polluants atmosphériques impactant la santé humaine

- La limitation des émissions de dioxyde de carbone, dioxyde d'azote, de particules en suspension, de composés organiques volatiles engendrés par les transports impactant la santé humaine
  - >> Limitation des déplacements par une réflexion en amont (rapprochement des services, commerces, bureaux des secteurs résidentiels)
  - >> Évitement du recours systématique à la voiture individuelle :
    - En augmentant le nombre de personne par véhicule / covoiturage,
    - En développant l'offre des transports en commun,
    - En sensibilisant les habitants et professionnels pour privilégier le recours aux modes actifs pour se déplacer
  - >> Recherche de solution pour éviter aux véhicules utilitaires d'emprunter l'autoroute à long terme. Dans un premier temps, le syndicat des mobilités souhaite apaiser le trafic de la départementale pour d'autres raisons environnementales (bruit et qualité de l'air pour les riverains) en reportant le trafic de véhicules utilitaires sur l'autoroute.

NUISANCES, RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

LES NUISANCES SONORES

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE

Les infrastructures de transport terrestre bruyantes sont classées par application de l'article 13 de la Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit. Il détermine 5 catégories selon le niveau de bruit que les infrastructures engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Des zones affectées par le bruit sont délimitées de part et d'autre de ces infrastructures classées, leur largeur dépendant de la catégorie.

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence L, en période diurne (en dB (A))	Niveau sonore de référence L, en période nocturne (en dB(A))	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	L > 81	L > 76	d = 300 m
2	76 < L <=81	71 < L <=76	d = 250 m
3	70 < L <= 76	65 < L <= 71	d = 100 m
4	65 < L <= 70	60 < L <= 65	d = 30 m
5	60 < L <= 65	55 < L <= 60	d = 10 m

NB : Les données disponibles dans les Pyrénées Atlantiques ne font pas état des infrastructures sonores ferroviaires. Ainsi, ces les nuisances sonores liées au trafic ferroviaire n'ont pas été analysées.

Le territoire est traversé par de nombreuses infrastructures routières, dont l'A63 et l'A64 ainsi que la D1, la D932 et la D810 qui sont particulièrement sources de nuisances sonores.

Les autoroutes sont classées en catégorie 1, la départementale 810 en catégorie 2 à 3 selon les portions, les départementales D1 et D932 sont classées de la catégorie 4 à 2. La largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces infrastructures est donc de 100 à 300m selon la catégorie. Toutes les routes représentées sur la carte ci-dessous dépassent le seuil de 60 dB(A) de jour et 55 dB(A) de nuit.

Des Cartes de Bruit Stratégiques ont été réalisées sur l'ensemble du réseau routier dont le trafic annuel dépasse 3 millions de véhicules. Les zones concernées comprennent entre autres l'A63 et l'A64. Elles sont destinées à prévenir et/ou réduire les bruits excessifs, protéger les zones calmes, diffuser l'information pertinente et sensibiliser le public. A la suite de ces cartes de bruit, un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2018-2023 a été approuvé sur l'A63 et l'A64 définissant les enjeux et un programme d'actions. Il fait état des mesures de prévention et de réduction déjà réalisées par le passé et des futures actions à mener pour limiter les nuisances sonores.

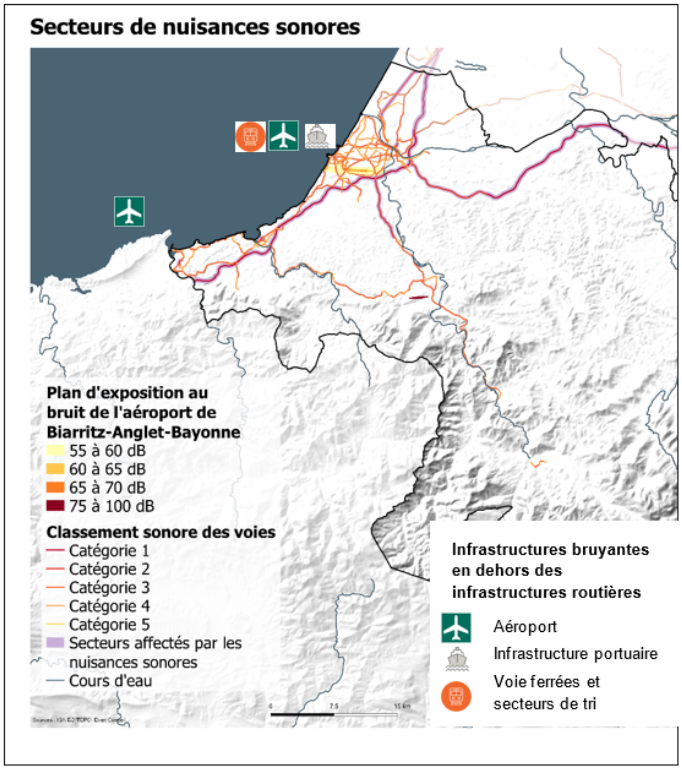

Sur la partie nord-ouest du territoire des voies ferrées, insérées au sein du tissu urbain, sont sources de nuisances occasionnelles. Ceci est particulièrement notable pour les voies sur la ligne Bordeaux-Saint-Jean / Irun, classées en catégorie 2 pour les parties traversant Ondres, Tarnos et Boucau.

LES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES

L'aéroport Biarritz Pays Basque (à cheval sur les communes de Biarritz et Anglet, au nord-ouest du territoire) et l'aérodrome d'Itxassou (entre son bourg et celui d'Espelette) sont sources de nuisances sonores.

Ils sont soumis à un Plan d'Exposition au Bruit (PEB). Celui-ci différencie des zones selon le niveau de décibels auquel elles sont soumises. Il définit des zones dans lesquelles il est interdit d'urbaniser, possible d'urbaniser sous conditions et des zones où il faut respecter seulement des conditions d'isolation acoustiques.
Le PEB de Biarritz a été révisé en 2009 et concerne les communes de Biarritz-Anglet-Bayonne. Pour l'aérodrome d'Itxassou, le PEB date de 1974 et concerne les communes d'Itxassou et Espelette.

SYNTHÈSE

A l'échelle du territoire, les nuisances sonores, routières comme aéroportuaires se concentrent sur la partie ouest, littorale.

L'enjeu des nuisances sonores est donc de réduire les bruits localisés sur la façade littorale et de préserver les zones de calme à l'échelle du territoire du PDM pour préserver et améliorer le cadre de vie des habitants.

En ce sens, le Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour a conduit les travaux de la première ligne Tram'bus, entre les Hauts de Bayonne et la Mairie de Biarritz jusqu'à sa mise service en septembre 2019. Cette ligne est 100% électriques et silencieuse.

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

LES RISQUES LIÉS À L'EAU

Le risque inondation par débordement des cours d'eau

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est le croisement de deux composantes : une augmentation naturelle des niveaux d'eau (liée notamment à la pluviométrie), et une installation de l'Homme dans la zone inondable.
Les infrastructures, par l'imperméabilisation des sols, augmentent ce risque d'inondation en aval.

Le territoire possède : une façade littorale exposée à de forts risques d'inondation par submersion marine, un réseau hydrographique dense qui concentre les risques d'inondation lors des fortes pluies auxquelles le territoire est sensible. En effet, les pluies océaniques sont arrêtées par les Pyrénées et le territoire est soumis aux gros orages du printemps. Ces éléments météorologiques sont à l'origine des principales inondations qui peuvent se produire toute l'année mais la période la plus propice reste celle de novembre à juin.

Selon les données accessibles via la Direction Départementale des Territoire et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques, les communes concernées par un aléa inondation se situent sur la façade littorale, aux abords de l'Adour et de la Nivelle, à la confluence de l'Adour et de la Nive ainsi que sur la partie Est du territoire notamment aux abords du Saison et du Bidouze. Les communes de Tarnos et Saint-Martin-de-Seignanx des Landes sont aussi soumises au risque inondation. Afin de mieux appréhender le risque qu'ils engendrent et de s'en prémunir, le territoire fait l'objet :

- D'un Atlas des Zones Inondables (AZI),
- De Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation (PPRI)
- D'un classement en Territoire à Risques Importants d'Inondation (TRI) sur 13 communes.

Les PPRI

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) définit des zones qui sont soumises à ce risque ainsi que les règles de constructibilité qui en découlent.

Le territoire est couvert par des PPRI qui font apparaître :

- Des zones inconstructibles, dites « zones rouges », lorsque le niveau d'aléa est fort
- Des zones soumises à prescriptions, dites « zones bleues », lorsque le niveau d'aléa est moyen et qu'une construction peut être envisagée sous conditions.

Les PPRI concernent 34 communes sur le département des Pyrénées Atlantiques et les communes de Tarnos et de Saint-Martin-de-Seignanx sur les Landes.

Un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) est également effectif sur la commune d'Hendaye. Il concerne le risque de submersion marine.

PPRI et PPRL sur le territoire

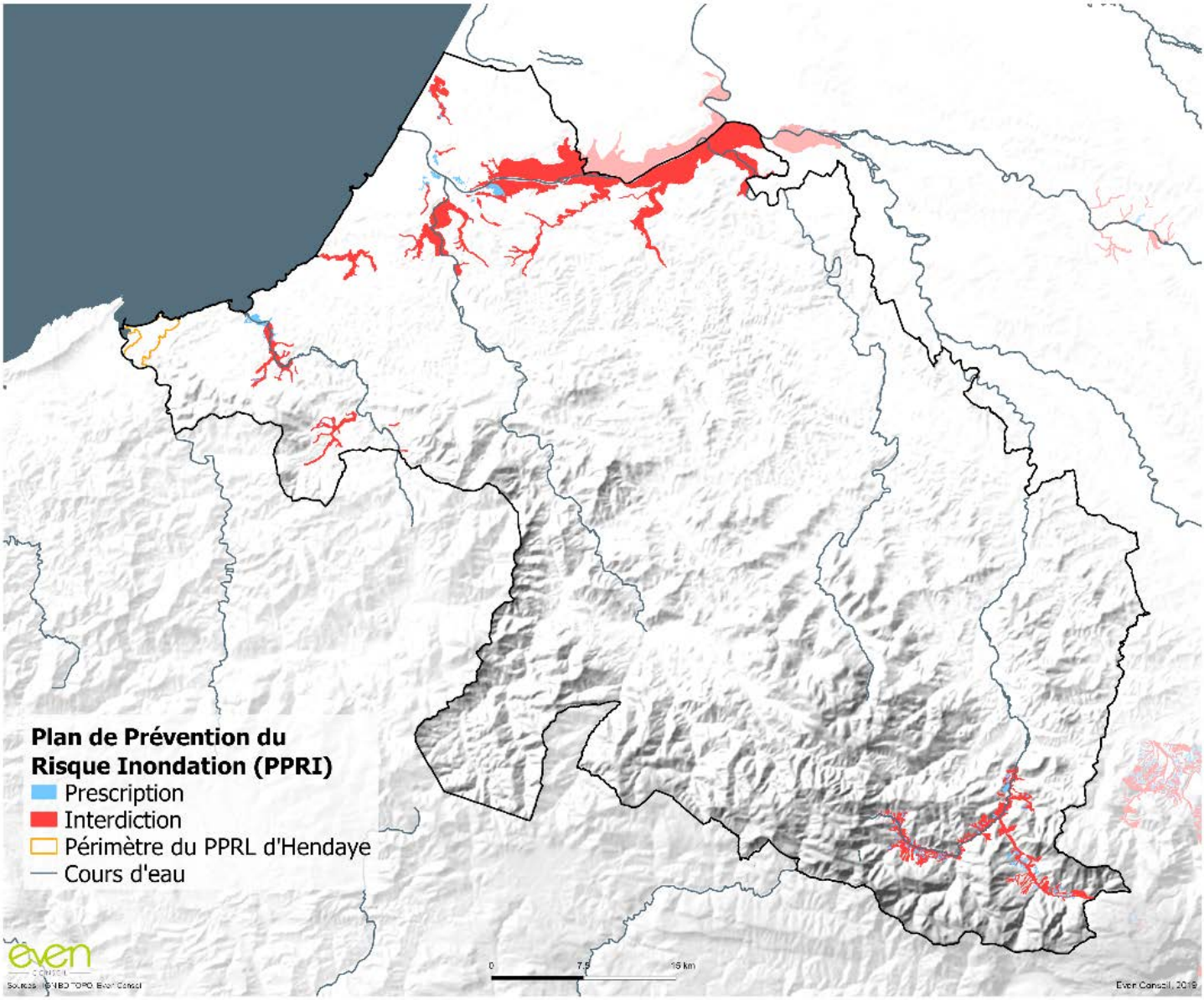

Secteur des bassins de l'Adour, l'Uhabia et la Nive

Les PPRI des bassins sur les communes de USTARITZ, LARRESSORE, JATXOU, ITXASSOU, HALSOU et CAMBO-LES-BAINS ont été annulés en 2015.

Commune	Date Approbation	Date Mise à jour
ARBONNE	2003/07/09	2010/07/08
BARDOS	2002/10/03	2010/07/08
BASSUSSARRY	2014/02/13	2014/02/18
BAYONNE	2012/07/23	2012/11/29
BIDART	2003/07/09	2010/07/08
GUICHE	2001/12/26	2010/07/08
LAHONCE	2007/10/18	2010/07/08
MOUGUERRE	2009/03/25	2010/12/01
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	2011/11/02	2012/11/29
SAMES	2001/12/26	2010/07/08
URCUIT	2007/12/12	2010/07/08
URT	2001/12/26	2010/07/08
VILLEFRANQUE	2014/02/13	2014/02/18

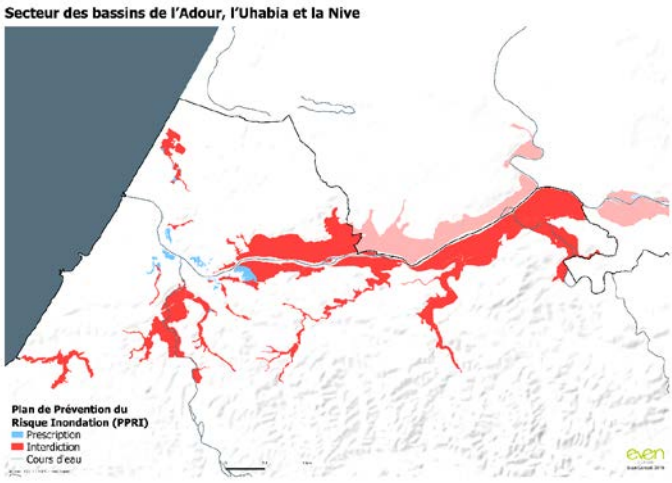

Secteur du bassin de la Nivelle

La commune d'Hendaye est concernée par un Plan de Prévention des Risques Littoraux sur ce secteur (cf. Les risques littoraux).

Commune	Date Approbation	Date Mise à jour
AINHOA	1997/03/26	2012/11/29
ASCAIN	1997/03/26	2014/07/29
CIBOURE	1997/03/26	2010/07/08
SAINT-JEAN-DE-LUZ	1997/03/26	2010/07/08
SAINT-PEE-SUR-NIVELLE	1997/03/26	2010/07/08
SARE	1997/03/26	2010/07/08
LAHONCE	2007/10/18	2010/07/08
MOUGUERRE	2009/03/25	2010/12/01
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	2011/11/02	2012/11/29
SAMES	2001/12/26	2010/07/08

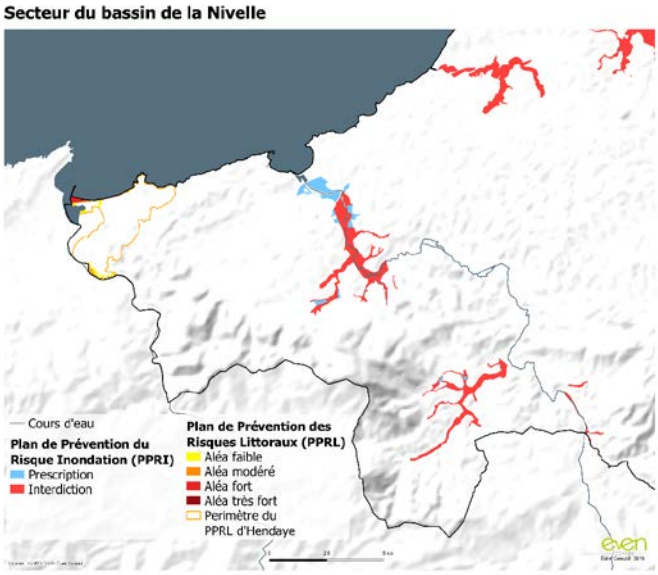

Secteur du bassin et de la vallée du Saison et de la vallée de la Soule

Les PPRI d'une partie du bassin de la Nive sur les communes d'UHART-CIZE, SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT, ISPOURE et ASCARAT ont été annulés en 2015.

Commune	Date Approbation	Date Mise à jour
LARRAU	2005/08/17	2012/11/29
LICQ-ATHEREY	2003/06/23	2014/03/10
SAINTE-ENGRACE	2004/06/30	2014/03/10

Le TRI Côtier Basque

Le Territoire à Risque Important d'Inondation est la mise en œuvre de la Directive Inondation par l'État qui vise à fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques d'inondation à l'échelle d'un grand bassin hydrographique. Le TRI Côtier Basque (approuvé en décembre 2014) a été retenu au vu des enjeux liés aux débordements de l'Adour et aux risques de submersion marine sur la façade littorale. Il concerne 13 communes qui bordent l'Adour ou qui font face à l'Océan : Boucau, Anglet, Bayonne, Lahonce, Mouguerre, Biarritz, Bidart, Guéthary, Saint-Jean-de-Luz, Ciboure, Urrugne, Hendaye dans les Pyrénées-Atlantiques et Tarnos dans les Landes.

La qualification de ce territoire en TRI implique l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation. Cette stratégie décline les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations du Plan de Gestion du Risques Inondation du Bassin Adour-Garonne et engage l'ensemble des pouvoirs publics concernés territorialement.

La cartographie des surfaces inondables et des risques approfondit la connaissance pour 3 scénarii :

- Les évènements fréquents (d'une période de retour entre 10 et 30 ans) ;
- Les évènements d'occurrence moyenne (généralement d'une période de retour comprise entre 100 et 300 ans) ;
- Les évènements exceptionnels (d'une période de retour de l'ordre de la milléniale).

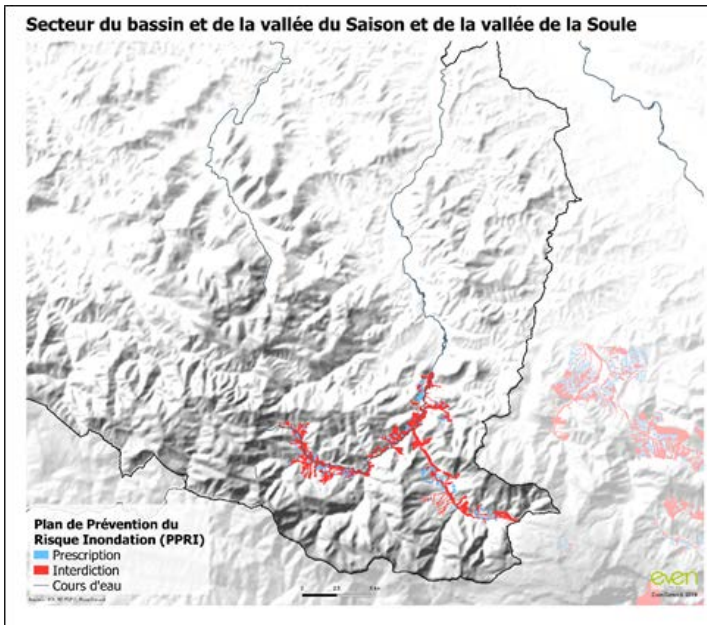

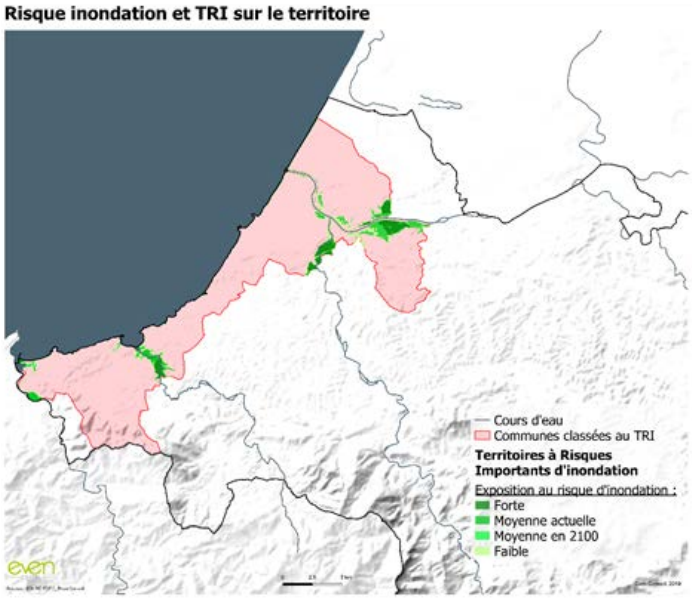

L'Atlas des Zones Inondables

L'Atlas des Zones Inondables (AZI) est une cartographie informative des zones inondables à l'échelle 1/25 000, couvrant les principaux cours d'eau et leurs affluents. Ces surfaces inondables sont caractérisées par les fréquences des crues :

- Crue très fréquente (d'ordre annuelle) ;
- Crue centennale ;
- Crue fréquente (retour de 5 à 15 ans) ;
- Crue décennale ;
- Crue exceptionnelle.

Les études ont été réalisées en dix phases entre 1994 et 2008. La carte des zones inondables vise à informer les citoyens et les décideurs sur le risque d'inondation. Elle n'a pas de portée réglementaire et ne peut se substituer à un document d'urbanisme ou un Plan de Prévention des Risques (PPR). Sur les Pyrénées Atlantiques les AZI concernent surtout les bassins de la Nive et du Saison. Le bassin de l'Adour est concerné sur les Pyrénées-Atlantiques et les Landes.

Sur le territoire cela se traduit par des crues d'occurrence décennale et/ou centennale. Les cours d'eau qui concentrent les aléas inondation sont : l'Adour, le Saison, la Bidouze, la Nive, la Nivelle, l'Aran, le Lihoury, le Laurhibar, l'Ampro, l'Urtchipia, le ruisseau d'Arzuby.

LE RISQUE INONDATION PAR REMONTÉE DE NAPPE

Les remontées de nappes sont des inondations non pas par débordement de cours d'eau mais par remontées des nappes phréatiques. L'élément déclencheur de ce phénomène est une forte pluie dans une zone où les nappes phréatiques sont en situation de hautes eaux.

Les infrastructures, par l'imperméabilisation des sols, augmentent ce risque d'inondation en aval.

Le territoire est contraint par l'aléa de remontées des nappes souterraines. L'emprise maximale des zones sensibles aux inondations par remontée de nappes a été cartographiée. Ces résultats, disponibles via Géorisques, ne procurent que des indications sur des tendances et ne peuvent être utilisés localement à des fins de réglementation.

Trois classes sont représentées :

- « Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe »
- « Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave »
- « Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave »

On remarque que les zones potentiellement sujettes aux remontées de nappes sont situées principalement le long des cours d'eaux principaux (Adour, Saison, Nive, Nivelle, Bidouze...) et le long de la côte littorale notamment sur la partie nord.

Le risque de remontées de nappes phréatiques peut affecter les infrastructures de transport, notamment dans les secteurs de sensibilité forte ou de nappes à l'affleurement.

Les zones inondables

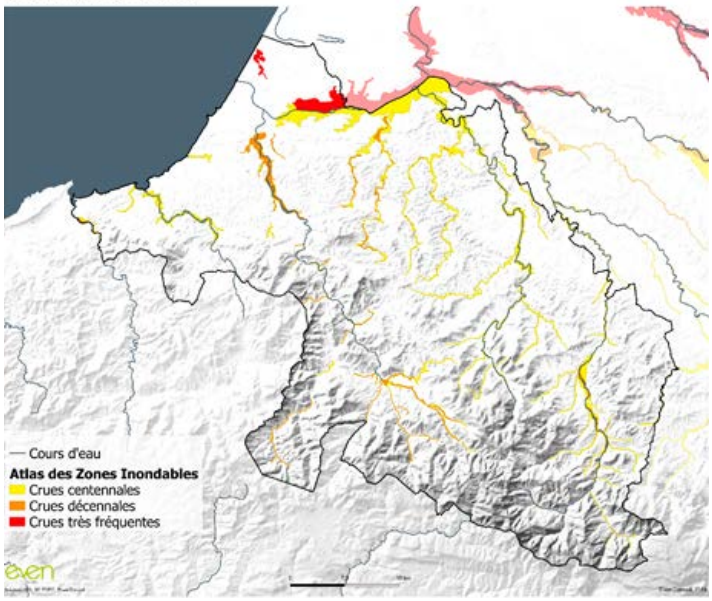

Aléa remontée de nappes souterraines

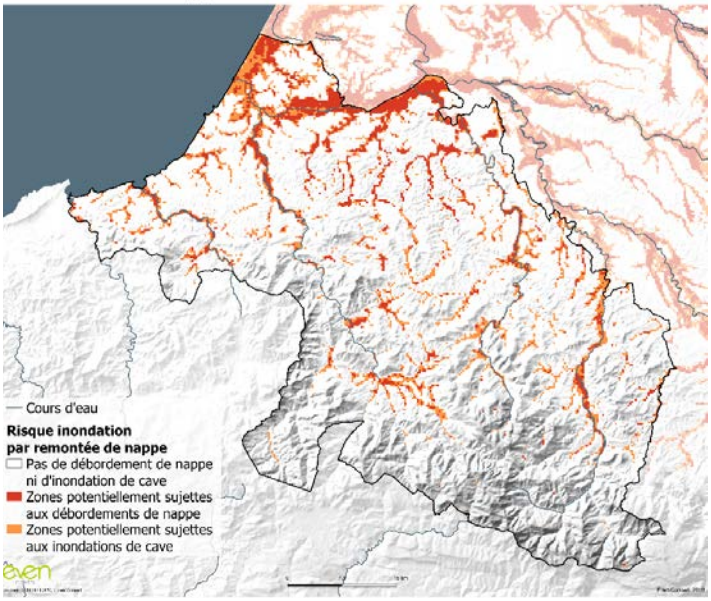

LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE

La submersion marine est une inondation de la zone côtière par la mer. Les éléments déclencheurs sont : les vents violents, les fortes houles et/ou l'apparition de tempêtes.

Le territoire du SMPBA présente une bande littorale de plus de 40 kilomètres. Les principales zones basses du littoral sont : les estuaires de l'Adour et de la Nivelle. Le territoire est donc soumis au risque de submersion marine.

L'identification des zones basses, couplée à la prise en compte d'autres paramètres, a permis d'identifier un territoire à Risque important d'Inondation (TRI) : Côtier Basque (cf. Le TRI Côtier Basque).

Il n'existe à l'heure actuelle pas de cartographie du risque de submersion marine pour les communes littorales en Pyrénées-Atlantiques. Néanmoins, une étude datant de 2010 et conduite par le CETE a permis de déterminer les communes sujettes à l'aléa submersion marine. Sur le territoire du SMPBA, les communes de Saint-Jean-de-Luz, Hendaye, Anglet, Bayonne, Boucau, Ciboure, Mouguerre et Lahonce sont particulièrement concernées. Ces communes ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophes naturelles d'origine marine et possèdent des bâtiments situés sous les niveaux marins centennaux actuels. Le réchauffement climatique pourrait fortement augmenter l'occurrence et l'intensité des épisodes de submersion marine.

Une seule commune du territoire est couverte par un Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) : Hendaye.

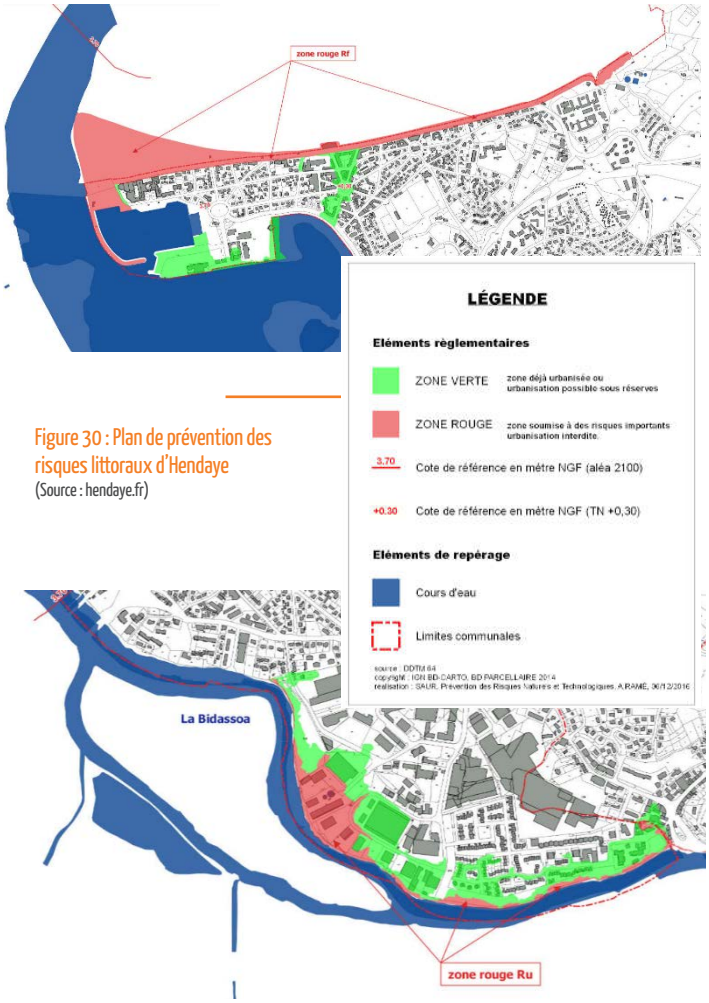

Figure 30 : Plan de prévention des risques littoraux d'Hendaye
(Source : hendaye.fr)

LE RISQUE D'EROSION DU TRAIT DE COTE

L'érosion marine entraine un recul du trait de côte. Ce phénomène peut à terme entrainer l'effondrement des falaises, l'envasement des baies et le remaniement des plages de sables. Les causes sont principalement les marées, la houle, les courants marins ou encore le vent. Les activités anthropiques peuvent aggraver ce phénomène (aménagements côtiers...).

L'Observatoire de la Côte Aquitaine et le GIP Littoral Aquitain ont publié en 2018 un Rapport de Caractérisation de l'aléa recul du trait de côte sur le littoral de la Côte Aquitaine aux horizons 2025 et 2050. Ce rapport permet de caractériser les possibles positions futures du trait de côte.

Sur la côte sableuse d'une manière générale, le rapport prévoit un recul lié à l'érosion chronique de 20 mètres à l'horizon 2025 et de 50 mètres à l'horizon 2050, auquel s'ajoute un recul potentiel de 20 mètres lié à un évènement majeur. Le phénomène d'érosion du trait de côte est prédominant au nord du littoral du territoire du SMPBA (d'Anglet à Ondres avec un recul compris entre 50cm et 2m/an).

Sur la côte rocheuse, en moyenne, le recul chronique est de l'ordre de 0,25 m/an. Sur les secteurs de falaises et de versants altérés (72 % du linéaire du littoral basque), les valeurs moyennes de recul total potentiel sont de l'ordre de 10 m pour 2025 et 27 m pour 2050, incluant le recul lié à un évènement majeur.

Malgré ce faible recul, la côte rocheuses susceptible d'être affectée par des mouvements de terrain qui engendrent des reculs ponctuels d'ampleur variables (Cf. Le risque d'érosion du littoral rocheux).

A l'horizon 2050, le recul moyen estimé sur l'ensemble de la côte rocheuse imputable au changement climatique est de 10m.

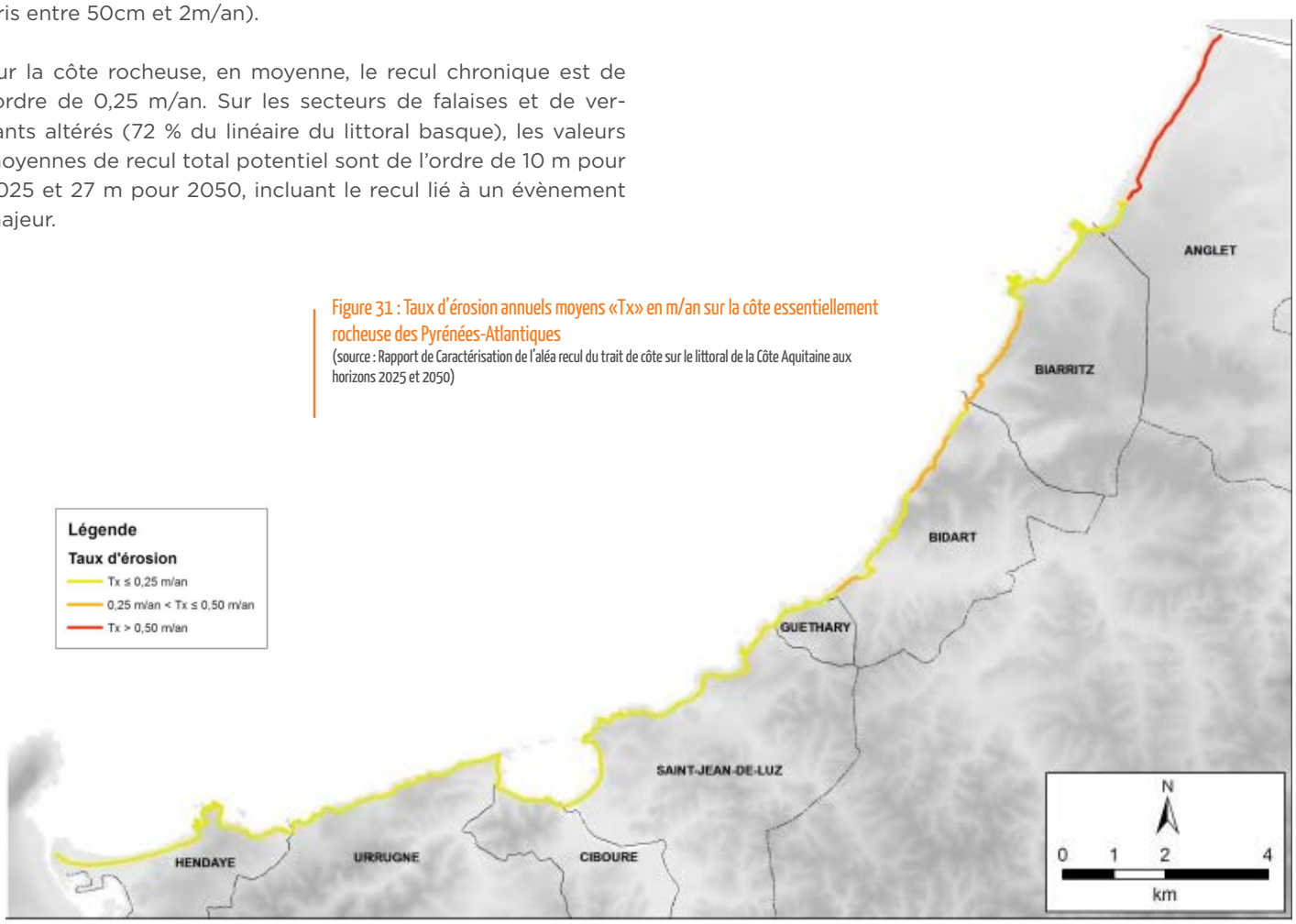

Figure 31 : Taux d'érosion annuels moyens «Tx» en m/an sur la côte essentiellement rocheuse des Pyrénées-Atlantiques
(source : Rapport de Caractérisation de l'aléa recul du trait de côte sur le littoral de la Côte Aquitaine aux horizons 2025 et 2050)

LES RISQUES LIÉS AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

Le risque d'érosion du littoral rocheux

Le risque de mouvements de terrains est reparti de manière hétérogène sur l'ensemble du territoire. Des glissements de terrain de faible ampleur peuvent se produire sur les zones de coteaux ou le littoral.

Mouvements de terrain recensés sur le territoire

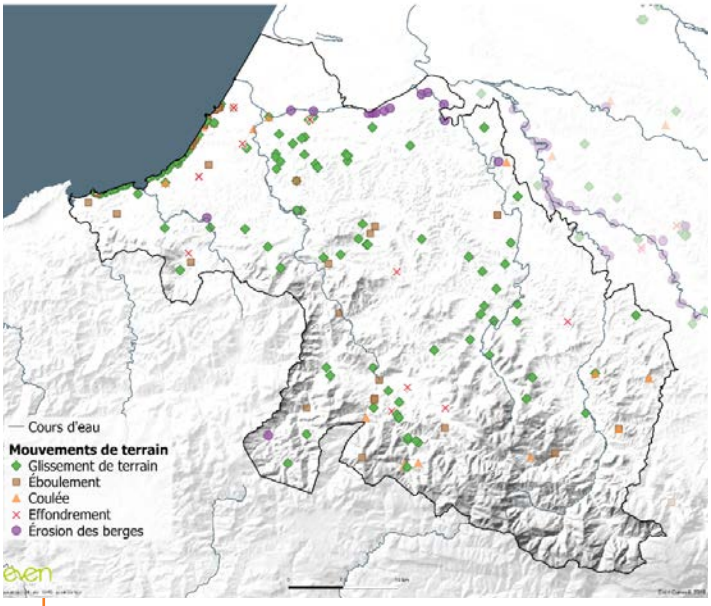

Figure 32 : Classes d'intensité des reculs liés à l'impact d'un évènement majeur sur les secteurs rocheux du littoral basque et linéaires associés

Sur la côte basque, toutes les communes littorales sont exposées au risque d'érosion des falaises ou du cordon dunaire, la majeure raison de cette érosion est le ruissellement des eaux pluviales. L'érosion du littoral rocheux se traduit par un recul du pied de falaise, mais surtout du sommet de falaise. Les reculs sont estimés à 25 m à horizon 2050 sur 78% des secteurs rocheux du littoral basque.

Identifiée en tant que territoire prioritaire, la Communauté d'Agglomération du Pays Basque a élaboré une stratégie locale érosion avec l'objectif de réduire durablement et efficacement la vulnérabilité des personnes, des biens et des activités à l'érosion côtière.

Aucun plan de prévention des risques mouvement de terrain n'est prescrit sur le territoire.

Intensité du recul lié à un évènement majeur	Lmax en m à l'échéance +10 ans	Lmax en m à l'échéance +30 ans	Linéaire concerné (km)	% du linéaire total
Faible à nulle	0,0	0,0	1,1	3,8
Moyenne	5,0	12,5	5,3	18,2
Forte	10,0	25,0	22,7	78,0

Figure 32 : Classes d'intensité des reculs liés à l'impact d'un évènement majeur sur les secteurs rocheux du littoral basque et linéaires associés

Figure 33 : Distribution géographique de l'intensité des reculs liés à un événement majeur sur la côte basque
(source : Rapport de Caractérisation de l'aléa recul du trait de côte sur le littoral de la Côte Aquitaine aux horizons 2025 et 2050)

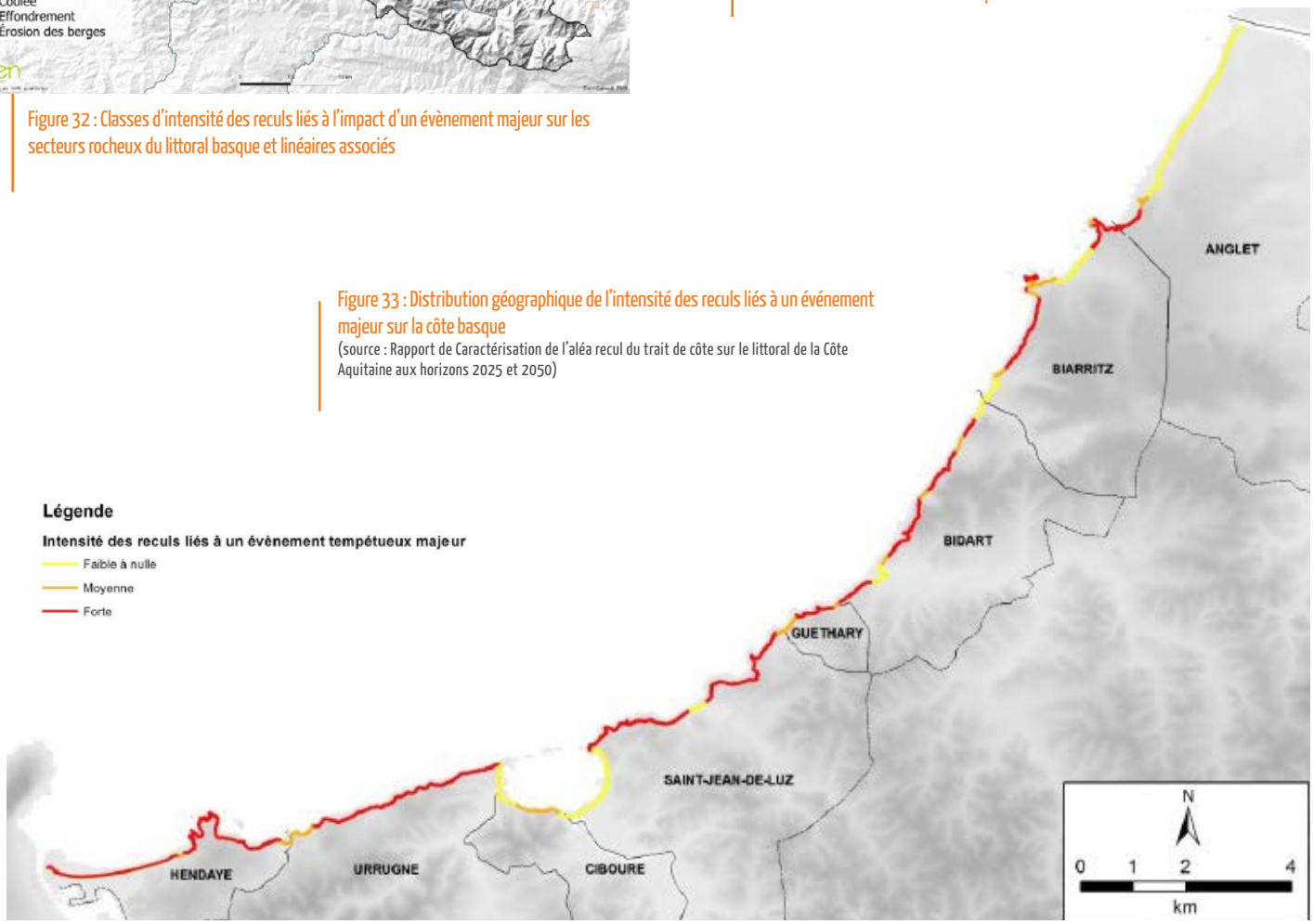

Le risque de retrait et gonflement des argiles

Le risque « retrait-gonflement des argiles » se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain : lorsque la teneur en eau est importante, le sol, assoupli, augmente de volume (« gonflement des argiles »), tandis qu'un déficit en eau le rend dur et cassant et provoque une rétractation de ce dernier (« retrait des argiles »). Ce phénomène de retrait-gonflement peut générer de nombreux dégâts sur l'habitat. Néanmoins, les zones concernées, même situées dans un aléa de retrait et gonflement d'argile élevé, restent constructibles.
Les infrastructures, peuvent être impactées par le retrait et gonflement des argiles engendrant des fissurations sur leur surface.

La cartographie de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux a été finalisée en 2008 par le BRGM. L'aléa de retrait-gonflement des argiles est faible voire nul dans la partie montagneuse, modéré sur les collines du Pays Basque et élevé à proximité du littoral. Le retrait-gonflement des argiles peut engendrer des dégâts sur les infrastructures.

Le risque d'effondrement de cavites

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Ce phénomène d'origine naturelle ou anthropique, est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il peut se traduire par un affaissement ou un effondrement plus ou moins brutal de cavités souterraines, des chutes de bloc, des glissements de talus, ou encore des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux.
Les infrastructures construites sur les cavités peuvent s'affaisser.

Un recensement des cavités souterraines a été effectué sur l'ensemble du territoire par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières en 2010. Ces cavités sont principalement d'origine naturelle (gouffres, grottes...). On trouve aussi des carrières, des ouvrages civils (anciens tunnels SNCF) et localement des ouvrages militaires (sur la côte). Les secteurs qui concentrent les cavités naturelles sont : les reliefs avec leurs bois et forêts sur les communes d'Aussurucq, Alcay-Alcabehety-Sunharette, Sainte-Engrâce et Larrau, Saint-Esteben et Saint-Martin-d'Arberque.

Aléa retrait-gonflement des argiles

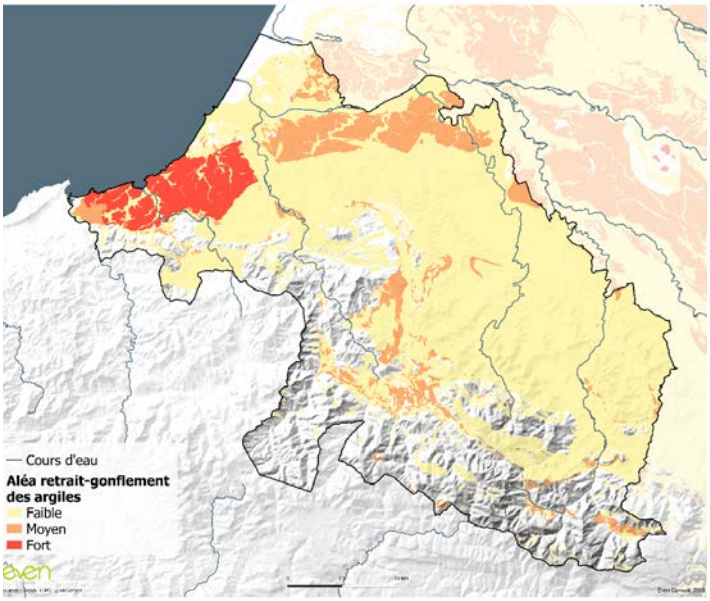

Différents types de cavités sur le territoire

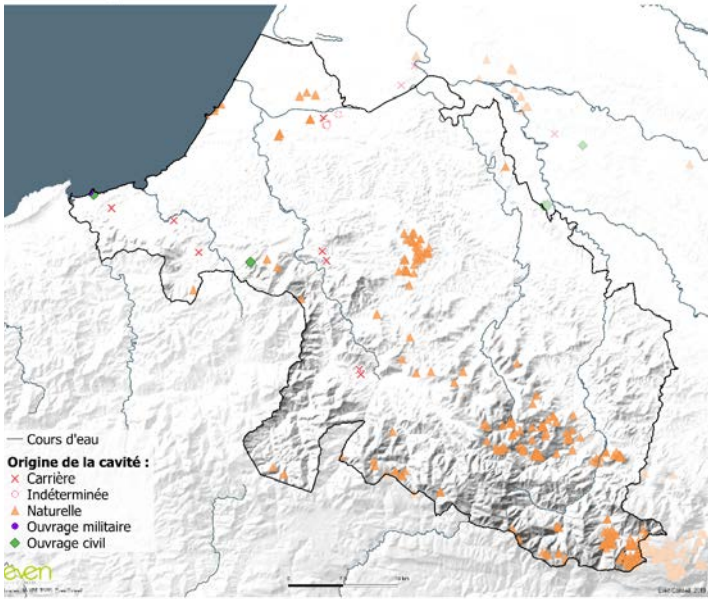

Le risque de sismicite

Un séisme a pour genèse la tectonique des plaques. Lorsqu'un frottement s'opère entre deux plaques et qu'elles finissent par se bloquer mutuellement, une énergie s'accumule au point de contact. Lorsque l'énergie est telle qu'elle provoque la rupture des roches, un mouvement de terrain violent se déclenche.
Les infrastructures, peut malléables, peuvent souffrir de la sismicité.

L'aléa sismique est non négligeable sur le territoire. Plusieurs manifestations sismiques ont eu lieu ou été ressenties dans les Pyrénées-Atlantiques, pouvant être à l'origine de dégâts non seulement matériels mais aussi humains et environnementaux.

L'aléa sismique est plus fort au sud du territoire (sismicité moyenne), à proximité des Pyrénées et de la Faille Nord-Pyrénéenne (FNP). L'intensité et la fréquence des séismes diminuent au fur et à mesure que l'on s'éloigne du massif montagneux. Le risque est donc plus faible vers l'Océan et au Nord du territoire (sismicité modérée).

Le territoire est donc soumis aux règles de l'arrêté du 26 octobre 2011 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux ponts de la classe dite à « risque normal ». Il est également soumis aux règles de construction parasismiques applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

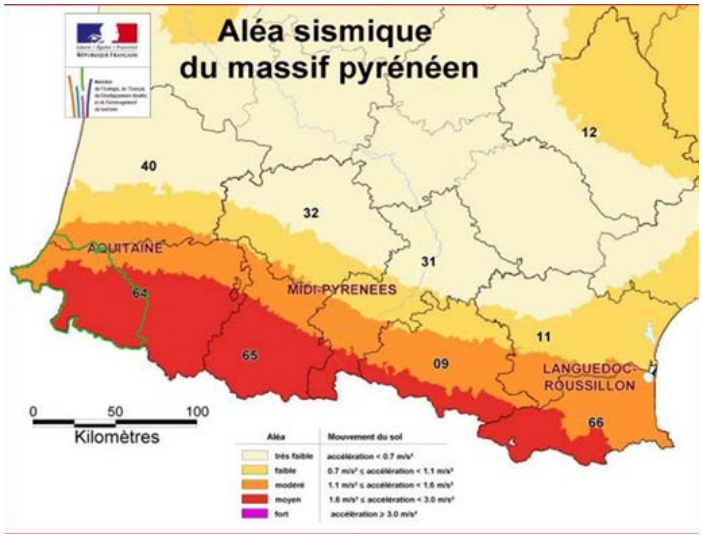

LES RISQUES LIÉS AUX PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES

On parle de risques climatiques lorsque des phénomènes climatiques deviennent extrêmes et potentiellement générateurs de risques : vents forts et tempêtes / orages violents accompagnés de grêle / fortes chutes de neige et avalanches / canicules.
Les feux de forêt sont des sinistres qui touchent au moins 1 hectare de surface forestière. Cet aléa fait peu de victimes mais entraine des pertes économiques importantes.
Le passage d'infrastructures à proximité de zones de risque entraine une exposition supplémentaire des personnes.

L'ensemble du territoire est soumis aux phénomènes climatiques. Il est important de respecter les normes de construction en vigueur afin de lutter contre les effets des tempêtes et d'améliorer la résistance des bâtiments aux vents violents (pente du toit, orientation des ouvertures, revêtement protecteur...). De plus, il est important de réglementer l'implantation et l'élagage des arbres proches des infrastructures qui peuvent représenter un risque s'ils sont arrachés par les vents.
Le littoral est particulièrement concerné par les vents forts et tempêtes (Klaux et Xynthia récemment). Les orages de grêle sont très fréquents dans le piémont Pyrénéen.
Le risque d'avalanche ne concerne que la partie montagneuse du territoire. Seules les communes de Larrau, Sainte-Engrâce et Licq-Athéerey sont soumises au risque avalanche.
Le territoire est très peu concerné par le risque lié aux feux de forêt en période estivale du fait de son climat plutôt arrosé et de ses peuplements forestiers en général peu inflammables. En revanche l'hiver, le feu constitue un risque non négligeable en zone de montagne où se pratique l'écobuage pastoral. Cette pratique peut provoquer des feux de forêt lors de propagations accidentelles à une forêt voisine. Les communes de montagne, du Pays Basque à la vallée d'Ossau, sont donc les plus exposées à ce risque.

Communes concernées par le risque feux de forêt

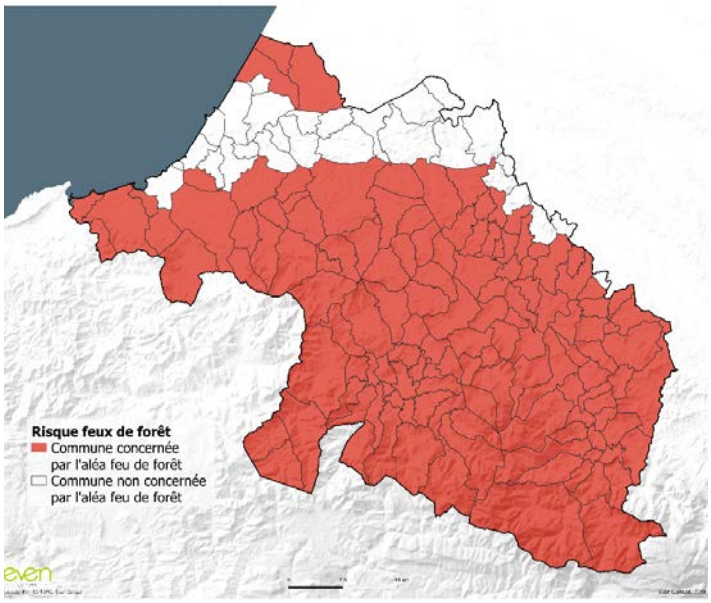

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS

LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage qui retient en permanence de l'eau. Le risque majeur de rupture de ces barrages provoque la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale et rapide du niveau de l'eau à l'aval de l'ouvrage. Cette onde de submersion peut être provoquée :

- Par un glissement de terrain dans la retenue du barrage (déversement par-dessus le barrage)
- Par la rupture totale ou partielle du barrage. Cette rupture peut être instantanée (ouvrages maçonnés) ou progressive (barrages en remblai).

Le passage d'infrastructures à proximité de zones de risque entraine une exposition supplémentaire des personnes.

Deux barrages sont présents sur le territoire :
- Le barrage de Sainte-Engrâce (42m de haut et 300 000 de m^3)
- Le barrage de Lurberria dans la vallée de la Nivelle (22m de haut et 6 millions de m^3)

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs, les communes de Saint-Pée-sur-Nivelle, Ainhoa, Saint-Jean-de-Luz, Ascain, Ciboure, Urrugne, Sainte-Engrâce, Licq-Athéerey, Lichans-Sunhar, Laguinge-Restoue, Tardets-Sorholus, Alos-Sibas-Abense, Trois-Villes, Ossas-Suhare, Sauguis-Saint-Etienne et Menditte sont soumises au risque de rupture de barrage. Pour le département des Landes seule la commune de Tarnos est exposée à un risque de rupture de digue.

Le territoire n'a pas connu à ce jour d'accident de rupture de barrage. En termes de gestion de crise, la règlementation (décret du 13 septembre 2005) rend obligatoire la mise en place d'un Plan Particulier d'intervention (PPI) en vue de mieux protéger les populations vivant en aval des grands barrages (réservoir d'une capacité d'au moins 15 millions de m^3).

LE RISQUE INDUSTRIEL

Les risques industriels surviennent suite à un évènement accidentel sur un site industriel. Les conséquences immédiates sont graves pour les populations à proximité de l'accident. Les risques humains et matériels sont importants.

Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est un établissement dont l'activité présente un risque ou un inconvénient pour l'environnement humain et naturel. Ces installations sont soumises à différents régimes (déclaration, enregistrement, autorisation).

Autour des établissements SEVESO (établissement ICPE les plus dangereux), la loi impose la mise en œuvre de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Ces plans délimitent un périmètre d'exposition aux risques dans lequel les constructions sont règlementées. Le passage d'infrastructures à proximité de zones de risque entraine une exposition supplémentaire des personnes.

Le territoire compte 200 ICPE, dont 125 soumises à autorisation. 3 d'entre elles sont soumis à la directive SEVESO : 1 Seveso seuil haut et 1 seuil bas situées dans les Landes sur la commune de Tarnos, la dernière est à seuil bas sur la commune de Came.

Un PPRT dont l'élaboration et la mise en œuvre ont été imposés par la loi est approuvé sur « ALKION TERMINALS [Ex LBC BAYONNE] » sur la commune de Tarnos.

Le territoire n'a pas connu à ce jour d'accident industriel majeur. Ces entreprises rendent vulnérables la population et l'environnement à proximité.

Communes concernées par un risque de rupture de barrage ou de digue

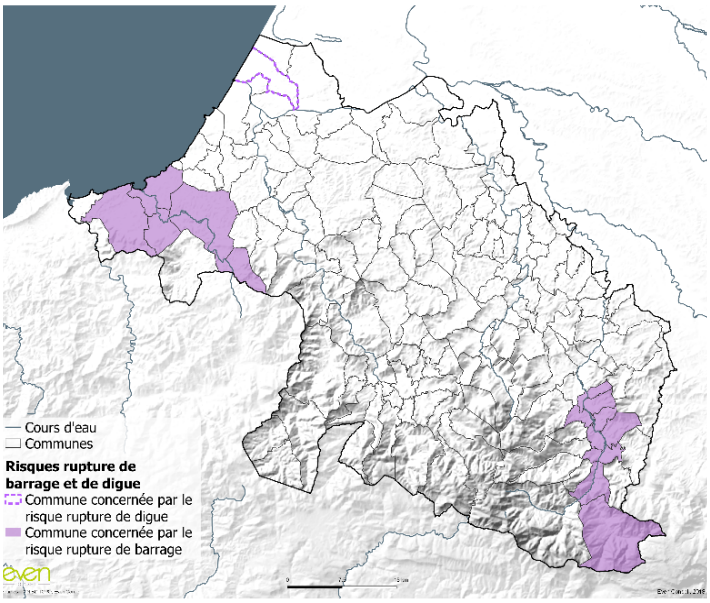

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

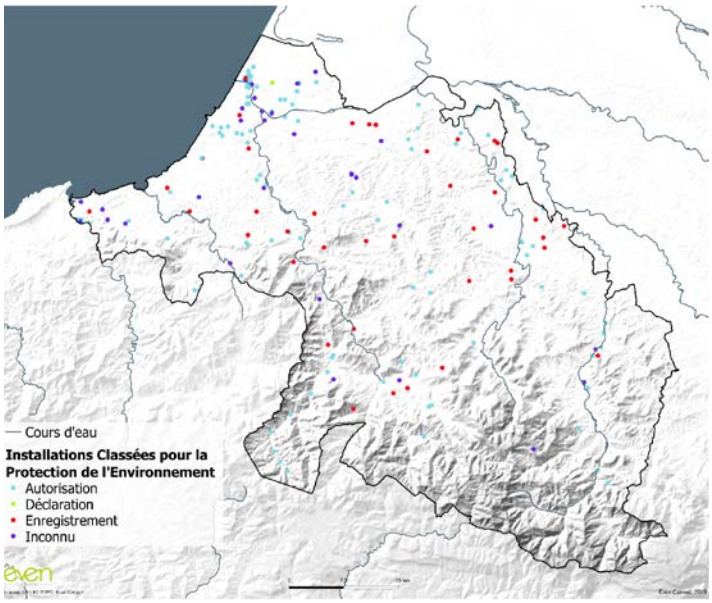

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) provient du déplacement par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation de produits pouvant engendrer divers dangers (explosion, incendie, pollution, intoxication).

Le développement des infrastructures de transports, l'augmentation de la vitesse, de la capacité de transport et du trafic multiplient les risques d'accidents.

Le département des Pyrénées-Atlantiques est soumis au risque lié au Transport de Matières Dangereuses. Les autoroutes A63, A64 et A65, la Route Nationale 134 et les routes départementales 936, 817 et 810, sont considérées, de par leur trafic routier quotidien, comme des axes de communication qui peuvent potentiellement servir à transporter des matières dangereuses.

L'A63, l'A64, la D936 et la voie ferrée traversent le territoire, engendrant un risque potentiel lié au transport de matières dangereuses. La partie de la voie ferrée passant par Ondres jusqu'à Boucau et la voie maritime sont également des supports de transport de matières dangereuses. C'est donc sur ces axes majeurs que le risque est le plus important. De plus, plusieurs canalisations de transport de gaz naturel à haute pression traversent le territoire : les canalisations DN 650 de Moncayolle-Larrory-Mendibieu à Larrau, DN 600 de Sames à Biriatou, DN 300 de Sames à Bidart, la DN 100 d'Ustaritz à Camno-les-bains (plus Chéeraute) et la DN 150 Lahonce-Bayonne.
Les communes littorales et quelques-unes à l'Ouest du territoire sont particulièrement concernées par ce risque (23 communes sur 158).

Transport de Matières Dangereuses (TMD)

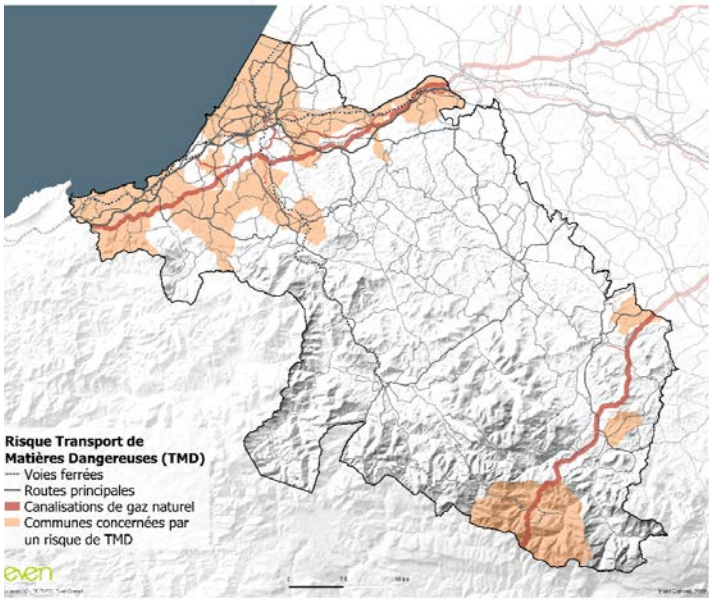

LES RISQUES DE POLLUTION DU SOL

Les sites BASIAS concernent les anciens sites industriels et activités de services susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. Ces sites, abandonnés ou non, sont recensés au sein d'un inventaire.

Les sites BASOL font référence aux sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Le passage d'infrastructures à proximité de zones de risque entraine une exposition supplémentaire des personnes.

Le territoire comptabilise 2606 sites recensés au sein de la base de données BASIAS présentant potentiellement des pollutions essentiellement liées aux activités industrielles et d'élevages présentes ou passées.

Le territoire comptabilise 44 sites BASOL principalement concentrés sur les communes d'Anglet, Bayonne, Biarritz et Boucau (anciennes stations-services par exemple). La législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et le décret du 21 septembre 1977 constituent le levier d'action principal de l'Etat pour limiter les pollutions. Des mesures de prévention dans l'aménagement et l'exploitation des installations potentiellement à l'origine de pollutions accidentelles ou chimiques ont été mises en œuvre : les stockages de substances dangereuses sont par exemple réalisés sur des aires de rétention et les cuves souterraines comportent couramment des enveloppes dédoublées.

Sites BASOL du territoire

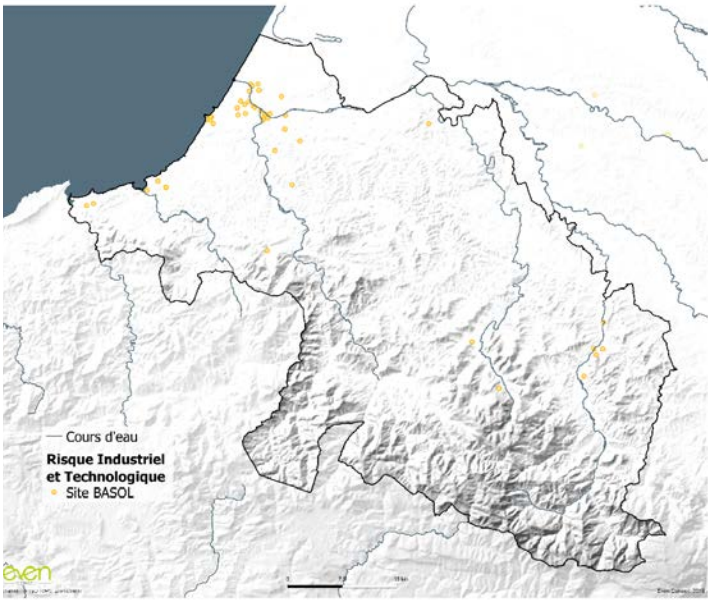

SYNTHÈSES

SYNTHÈSE DES CONSTATS

Des infrastructures de transport soumises à différents risques, pouvant les aggraver :

- Des nuisances sonores liées aux autoroutes A63 et A64 et aux D1, D932 et D810 ainsi qu'à l'aéroport Biarritz Pays Basque, concentrées sur la partie Ouest du territoire accueillant le plus de population

- Des inondations, notamment sur sa façade littorale et aux abords de l'Adour, le Saison, la Bidouze, la Nive, la Nivelle, l'Aran, le Lihoury, le Laurhibar, l'Ampro, l'Urtchipia et le ruisseau d'Arzuby : 13 communes classées en Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) et 39 communes concernées par un Plan de Prévention du Risque d'Inondation, un Atlas des Zones Inondables

- Un phénomène de remontées de nappes phréatiques aux abords de l'Adour et son estuaire

- Un aléa lié aux mouvements de terrain, notamment aux phénomènes de glissement de terrain et d'érosion ainsi qu'au retrait-gonflement des argiles, localisé sur les collines du Pays Basque et à proximité du littoral

- Une sismicité de niveau 4, dite moyenne, compte tenu de la présence des Pyrénées

- Des aléas climatiques (tempêtes, orages de grêle…) et des risques de feux de forêt en hiver (écobuage pastoral)

- Un risque industriel concentré sur les communes de Tarnos, Boucau, Anglet et Bayonne : 3 ICPE soumises à la directive SEVESO avec un PPRT approuvé pour l'établissement SEVESO ALKION TERMINALS (LBC BAYONNE)

- Un risque de rupture de barrage sur les communes environnant les barrages de Sainte-Engrâce et de Lurberria dans la vallée de la Nivelle

- Un risque lié au Transport de Matières Dangereuses sur les parties littorale et Soule car traversées par des canalisations de gaz naturel et des grandes infrastructures routières

- Des pollutions des sols avérées ou potentielles surtout sur les communes d'Anglet, Boucau, Bayonne et Biarritz

Cartographie de synthèse des risques

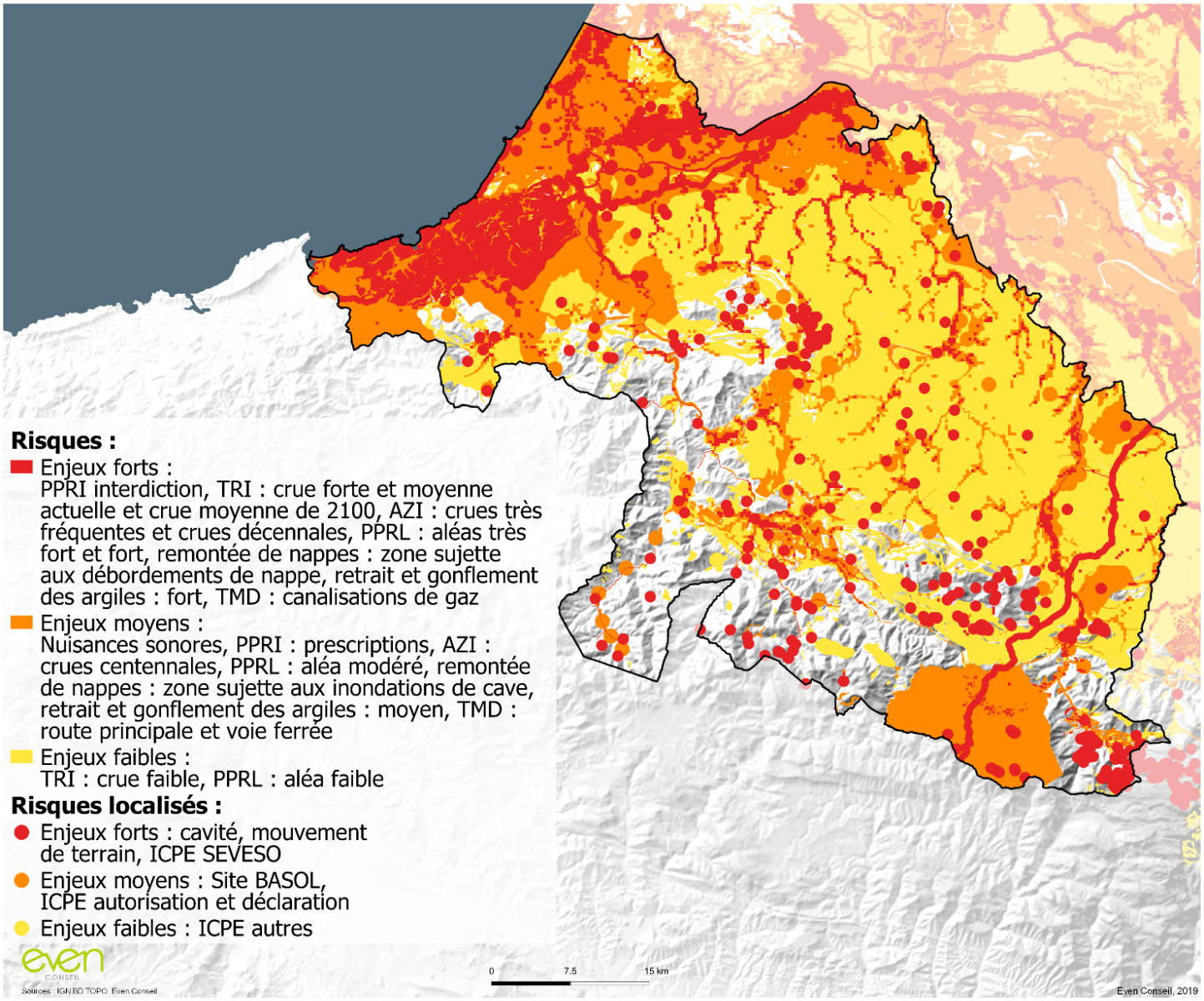

SYNTHÈSE DES BESOINS ET ENJEUX LIÉS AUX RISQUES

La réduction des nuisances sonores impactant la population

- La réduction des nuisances sonores générées par les infrastructures de transport
  - >> L'apaisement du trafic sur les voies les plus empruntées

La préservation des personnes et des biens face au risque d'inondation notamment aux abords de l'Adour, de la Nivelle et du Saison

- > La préservation des infrastructures de transport du risque d'inondation
- > La limitation de l'accentuation du risque d'inondation en aval par ruissellement sur les infrastructures
  - >> Limitation de l'imperméabilisation des sols

La préservation des personnes et des biens face aux contraintes liées aux sols (remontées de nappes, mouvements de terrain, sismicité, pollution des sols)

- La préservation des infrastructures face aux contraintes liées aux sols (remontées de nappes, mouvements de terrain, sismicité, pollution des sols)
  - >> Réflexion sur l'implantation des infrastructures et, le cas échéant, l'adaptation de celles-ci
  - >> Prise en compte de la dynamique naturelle d'érosion du trait de côte

La préservation des personnes et des biens face aux risques industriels et de rupture de barrage afin de ne pas les aggraver, voire de les diminuer

- La préservation des infrastructures face aux risques industriels et de rupture de barrage
  - >> Réflexion sur l'implantation des infrastructures et, le cas échéant, l'adaptation de celles-ci

La diminution du risque de Transport de Matières Dangereuses

  - > Aménagement des abords de voiries par des végétaux

CONSOMMATION D'ESPACE ET BIODIVERSITE

L'OCCUPATION DES ESPACES DE L'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE ET DU SEIGNANX ET SES ÉVOLUTIONS

LA RÉPARTITION DE L'OCCUPATION DES SOLS EN 2015[3]

Avec plus de 90% d'espaces agricoles et naturels, le territoire de l'agglomération Pays Basque et du Seignanx est couvert majoritairement par des espaces perméables.

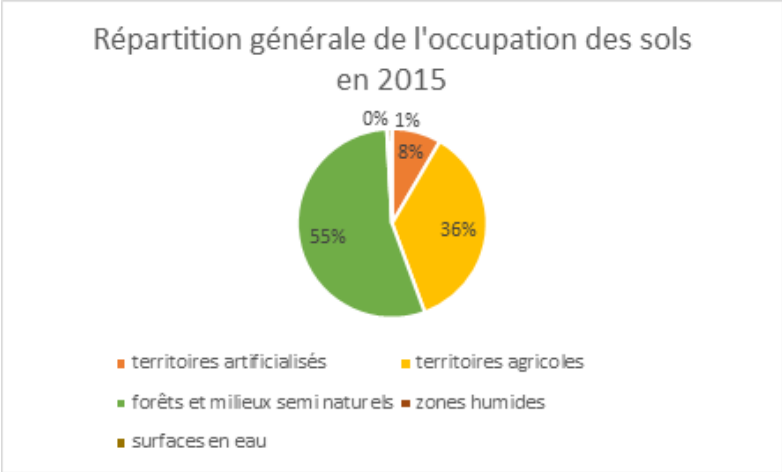

Graphique 1 – Répartition générale de l'occupation des sols en 2015
(source : Syndicat SCoT PBS ; OCS 2015, millésime 2015 v.11/2019)

[3] L'occupation du sol mobilisée dite « OCS » : Donnée cartographique basée sur l'interprétation d'une orthophotographie aérienne selon 60 postes. Financée et mise à disposition gratuitement par la Région Nouvelle-Aquitaine. Précisions d'usage :
- pour les zones « naturelles, agricoles et forestières » la précision de la photo-interprétation est de l'ordre de l'hectare (10 000 m²) : toute occupation du sol concernant moins d'un hectare n'est pas identifié.
- les zones officialisées sont analysées avec plus de précision et la photo interprétation est dix fois plus précise (1 000 m²).
- le découpage ne suit pas le découpage parcellaire. Cela peut mésestimer le mitage, en milieu rural, en raison de la précision de 10 000 m². Par exemple, une maison et son jardin de 500 m² au milieu d'une forêt ne seront pas identifiés.

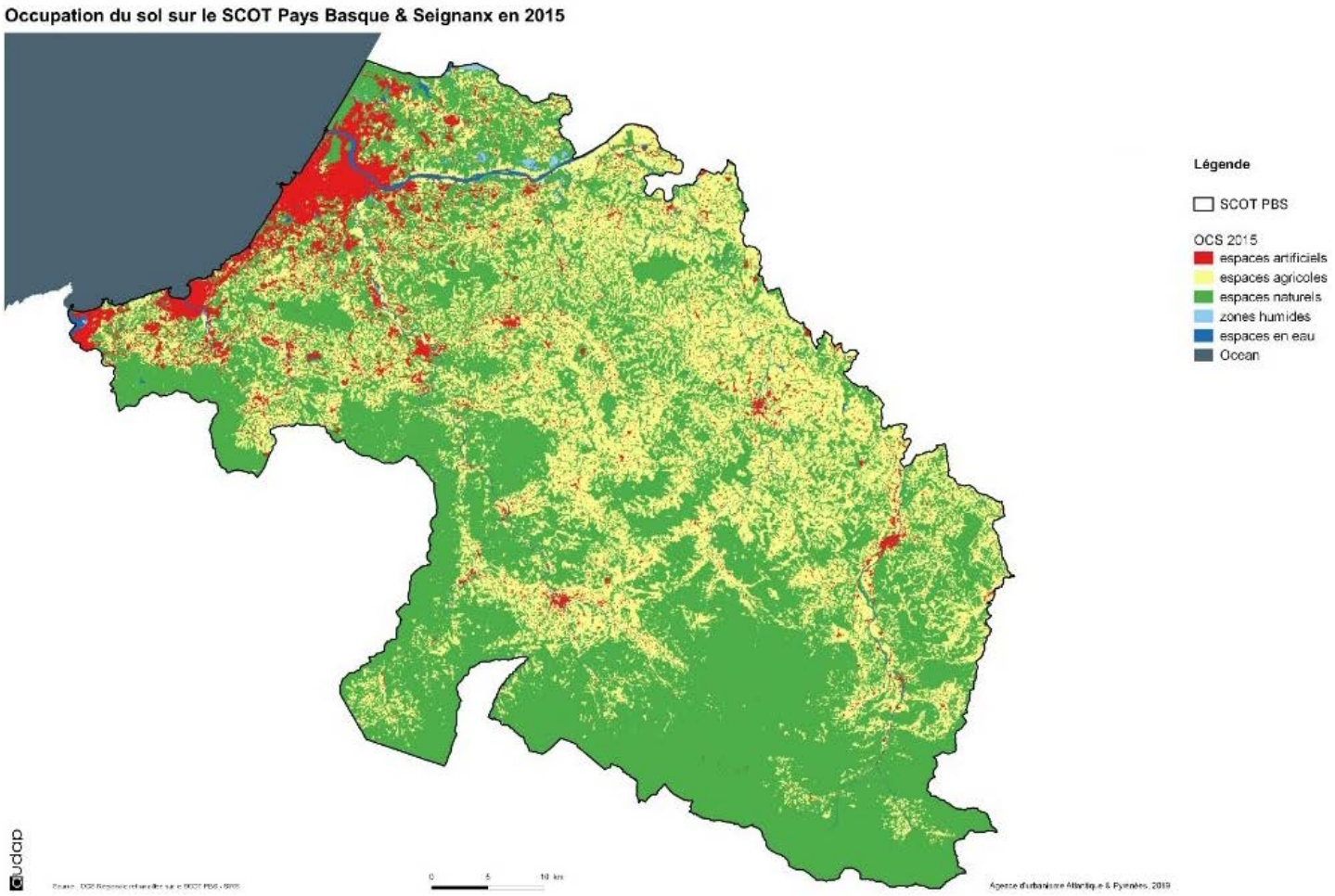

Carte 1 : Répartition et occupation des sols de l'agglomération Pays Basque-Seignanx 2015
(source : GIP ATGeRI, OCS 2015, millésime 2015, AUDAP v.10/2019)

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE DES DERNIÈRES ANNÉES

Occupation générale des sols

Sources : traitements statistiques réalisés par l'AUDAP pour le SCOT PBS sept 2019

L'occupation des sols peut être analysée sur le pas de temps 1985-2015 avec des actualisations en 2000 et 2009. Le tableau ci-dessous détaille la répartition de l'occupation des sols entre 1985 et 2015. La surface totale du territoire sur laquelle a été calculée l'occupation des sols est d'environ 314 200 ha.

Répartition de la part en % de l'occupation des sols entre 1985 et 2015				
	1985	2000	2009	2015
Territoires artificialisés	5.9 %	7 %	7.9 %	8.4 %
Territoires agricoles	36.3 %	36.5 %	36.2 %	36 %
Forêts et milieux semi-naturels	57 %	55.6 %	55 %	54.7 %
Zones humides	0.1 %	0.2 %	0.2 %	0.2 %
Surfaces en eau	0.7 %	0.7 %	0.7 %	0.7 %

Tableau 3 : Source Syndicat SCOT PBS 2015, OCS 2015, millésime 2015, AUDAP v. 11/2019

Evolution annuelle moyenne des territoires artificialisés (ha/an)			
1985-2000	2000-2009	2009-2015	1985-2015
253	315	207	262

Tableau 4 : Source Syndicat SCOT PBS 2015, OCS 2015, millésime 2015, AUDAP v. 11/2019

En 30 ans entre 1985 et 2015, la part des territoires artificialisés a augmenté sur le Pays Basque Seignanx passant de 5.9% à 8.4%. La part de l'artificialisation se stabilisant depuis 2009, la consommation des espaces s'est principalement déroulée entre 1985 et 2009.

L'artificialisation n'est cependant pas nulle sur la période récente, car entre 2009 et 2015, 207 hectares par an ont été artificialisés.

La part des territoires agricoles ne semble pas avoir beaucoup évolué sur le territoire alors que celle des forêts et milieux semi-naturels passe de 57% à 54.7% de la surface totale.
Ces évolutions ne rendent pas compte des mouvements internes aux différentes classes du tableau.

En effet, en 30 ans, 6 544 ha de territoires agricoles ont été artificialisés. L'artificialisation des territoires agricoles est donc conséquente.

De plus, 1 580 ha de forêts et milieux semi-naturels ont été artificialisés, et plus de 8 900 ha ont été transformés en territoires agricoles. Les forêts et milieux semi-naturels ont donc permis d'alimenter les surfaces des terres agricoles et terres artificialisées.

L'année 2009 semble marquer une diminution de l'intensité de l'artificialisation. Elle ne signifie cependant pas l'arrêt de la consommation des espaces agricoles et des forêts et milieux semi-naturels dans la période 2009-2015.

L'occupation des sols présente de grandes différences à une échelle infra-territoriale. L'artificialisation des terres agricoles entre 2009 et 2015 est par exemple de 429 ha en Labourd-Seignanx, de 348 ha sur le littoral, de 175 ha en Basse Navarre, de 138 ha en montagne, et de 59 ha en Basse Soule.

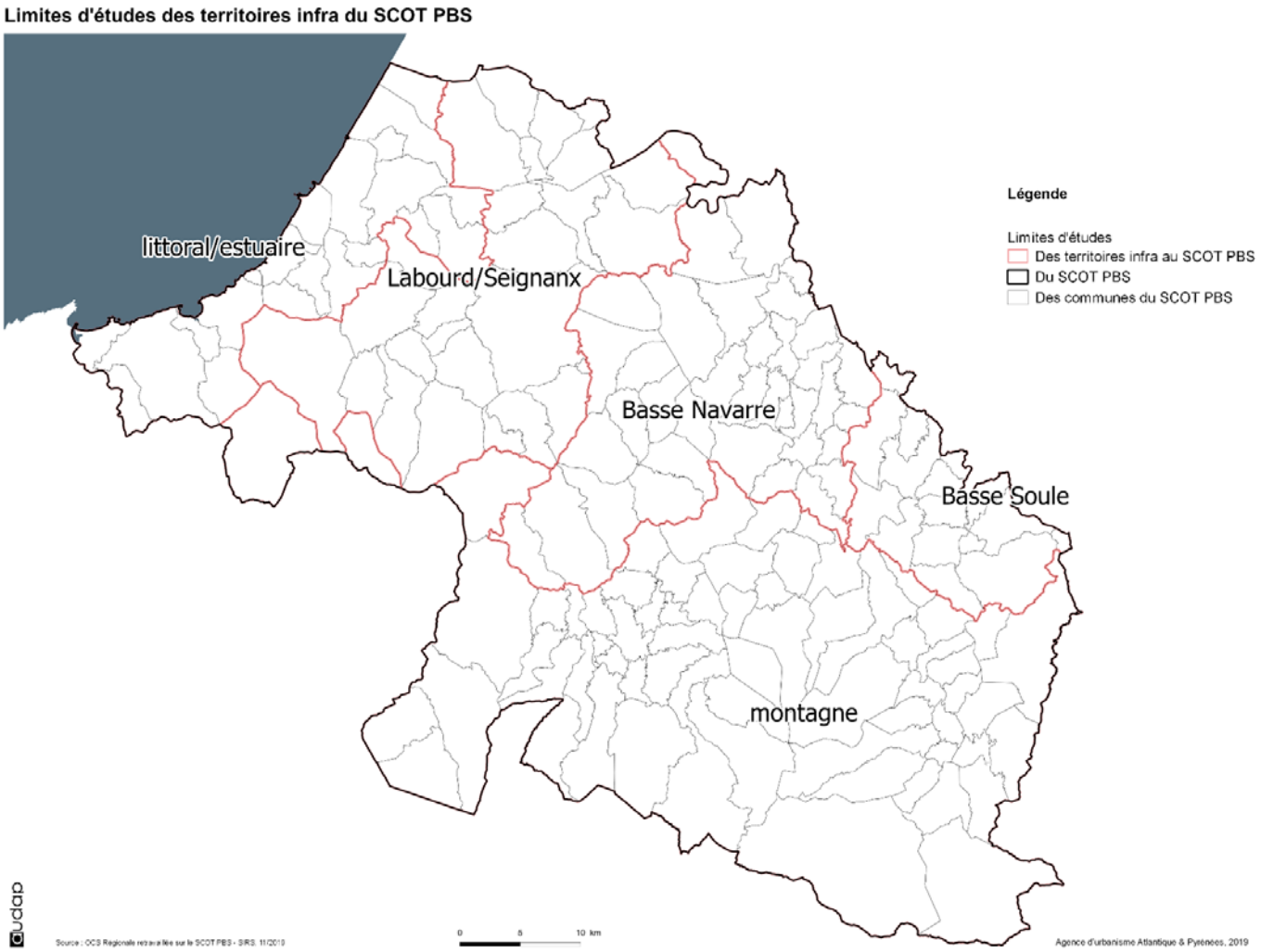

Figure 34 : Limites d'études des territoires infra du SCOT PBS
(sources : OCS 2015, AUDAP v.11/2019)

ZOOM SUR L'OCCUPATION DES SOLS LIEE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

L'OCS permet d'étudier les infrastructures de transport. La classe « réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés » fait référence notamment aux axes routiers et autoroutiers ainsi qu'aux parkings sous l'appellation « espaces associés ». Le tableau suivant retrace les évolutions d'OCS relatives à ce type d'infrastructures.

Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés				
	1985	2000	2009	2015
Superficie en ha	2 592	11 429	13 401	14 239
% du territoire	0.82 %	0.90 %	0.92 %	0.94 %
	1985-2000	2000-2009	2009-2015	1985-2015
Evolution annuelle moyenne en ha/an	+ 15.9	+ 8.4	+ 8.8	+ 12.2

Tableau 5 : Source Syndicat SCOT PBS 2015, OCS 2015, millésime 2015, AUDAP v. 11/2019

Les surfaces dédiées aux infrastructures de transport n'ont de cesse d'augmenter sur toute la période 1985-2015. Elles représentent une consommation d'environ 12 ha par an.

L'artificialisation des terres pour de l'infrastructure de transport entre 1985 et 2015 se fait principalement au détriment de prairies (128 ha), de forêts (98 ha), de cultures (84ha), d'espaces verts artificialisés et non agricoles (36 ha), de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (30 ha) d'anciens chantiers (18 ha), et d'habitat (13 ha).

Les tendances récentes entre 2009 et 2015 diffèrent légèrement : l'artificialisation pour des infrastructures de transport se fait au détriment d'anciens chantiers (21ha), de prairies (15.3 ha), et d'espaces verts artificialisés et non agricoles (8.9 ha). Seulement 4.7 ha de forêts et 3.9 ha de cultures ont été transformés en infrastructures.

D'un autre côté, entre 2009 et 2015, 14.5 ha de surfaces dédiées aux infrastructures ont été transformés en d'autres espaces et notamment rendus à des espaces verts artificialisés et non agricoles.

Les tendances d'artificialisation des sols évoluent depuis 1985. L'artificialisation est toujours positive, mais son intensité diminue dans la période récente (2009-2015). C'est notamment le cas pour l'artificialisation des forêts et des territoires agricoles.
En revanche, l'artificialisation pour des surfaces dédiées aux infrastructures de transport ne cesse d'augmenter. Les agrandissements ou contournements de voies sont peut-être des facteurs explicatifs de ces données. Les infrastructures de transport exercent donc des pressions fortes en termes d'artificialisation sur les territoires naturels, agricoles et forestiers.

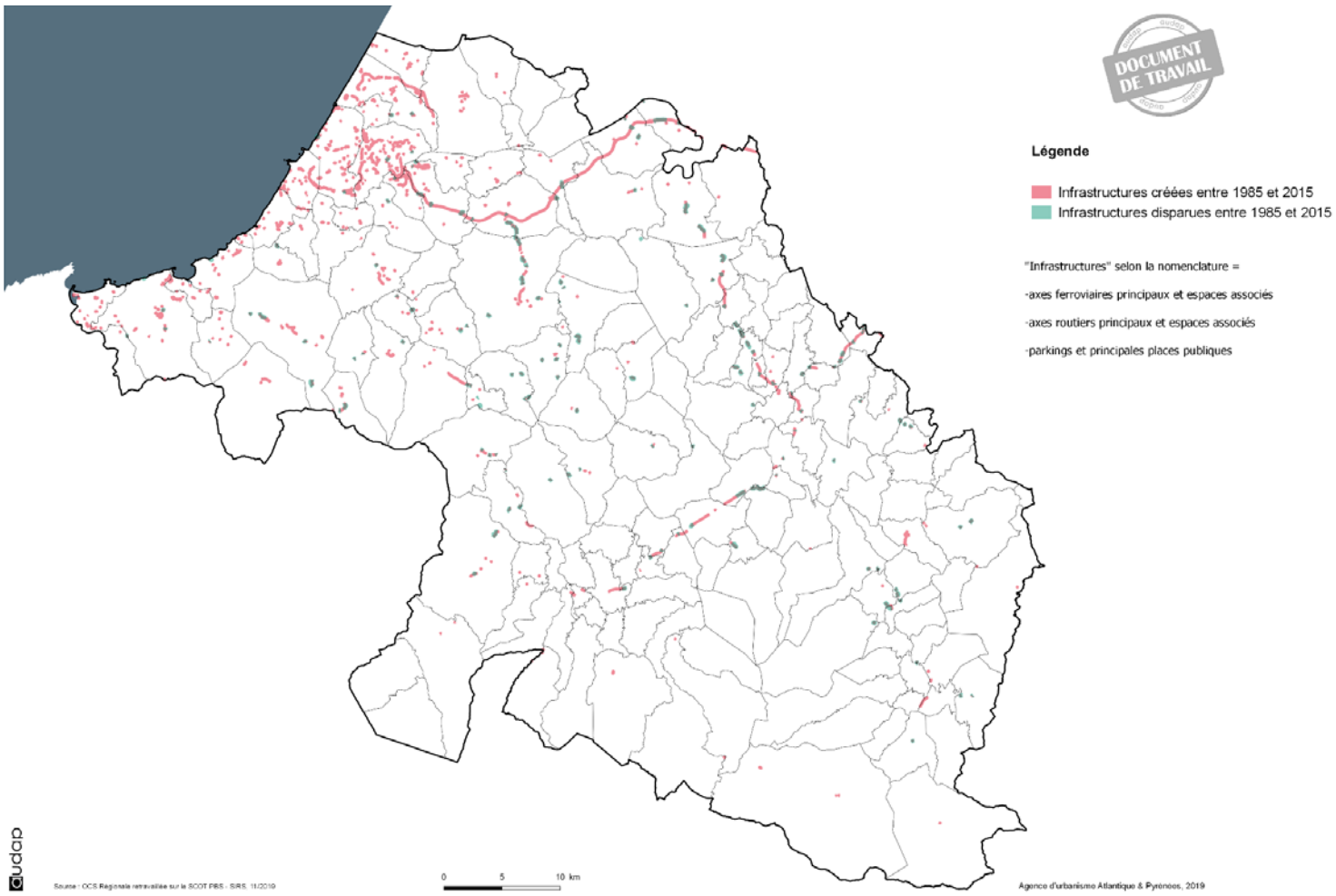

Figure 35 : Sources : GIP ATGeRI, OCS 2015, millésime 2015, AUDAP v.11/2019

UNE BIODIVERSITÉ RICHE ET VARIÉE RÉPARTIE DANS DIFFÉRENTS MILIEUX

LES PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS DU TERRITOIRE ET ESPÈCES REMARQUABLES

Les milieux marins et littoraux

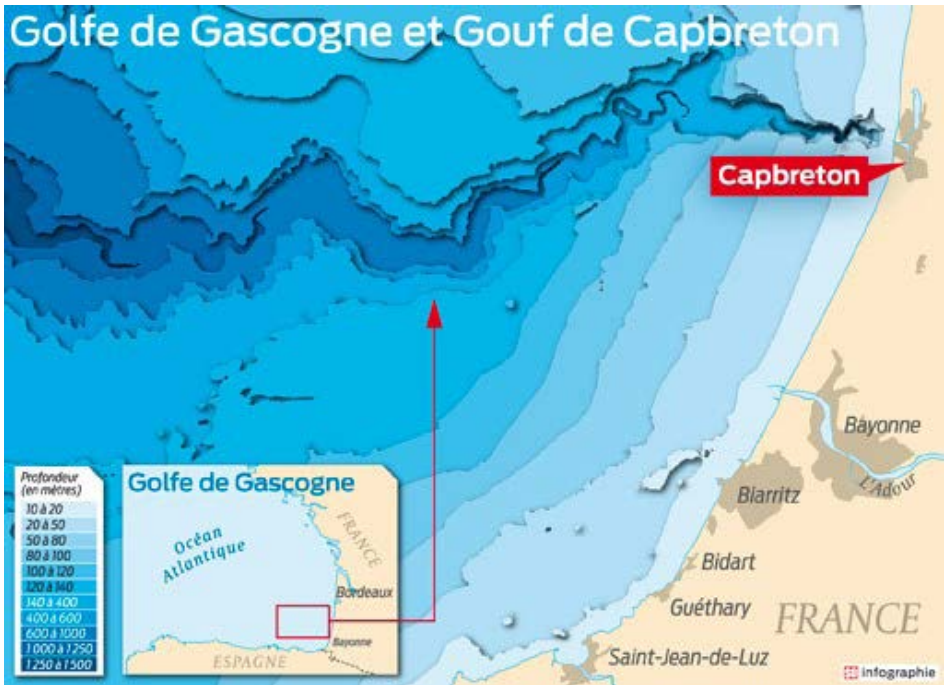

Figure 36 : Golf de Capbreton (source : Innover en SVT)

Le secteur océanique

Situé au large de la côte basque, le secteur océanique se trouve à un véritable carrefour de courants mélangeant les eaux marines venues aussi bien des Sargasses que d'Antarctique. Le Golfe de Gascogne possède aussi un véritable canyon sous-marin, le gouf de Capbreton, qui abrite une diversité biologique remarquable (calamars géants, chimères, anges de mer...).

C'est aussi une zone de migrations, de transitions et d'échanges, où les eaux chaudes du Gulf Stream restent piégées. Ce mélange induit une importante diversité biologique des écosystèmes tout au long de l'année. Le golfe héberge une grande variété de poissons, de mollusques, de céphalopodes, de crustacés, de mammifères marins, et d'oiseaux marins. Avec une abondance de sardines, d'anchois, de calamars, de maquereaux, de crevettes, de crustacés, le golfe voit se développer toute une chaine alimentaire avec des poissons prédateurs et mammifères marins de toutes tailles thons, requins, dauphins, orques.

Le cordon dunaire

Il correspond à l'extrémité sud du cordon dunaire littoral aquitain s'étendant sur environ 6 km, notamment au niveau d'Anglet.

D'une manière générale, les milieux dunaires présentent un intérêt très fort pour les insectes mais aucun inventaire précis récent n'a été effectué pour les dunes blanches et milieux arrière-dunaires du secteur. Par contre, des inventaires spécifiques ont révélé que les dunes boisées abritent une faune saproxylophage riche et diversifiée. En particulier, la forêt du Lazaret constitue la seule station continentale d'Europe occidentale connue pour une espèce d'insecte très rare : Odontosphindus grandis.

En arrière du cordon dunaire, alternent étangs, marais et zones humides, espaces naturels d'accueil en hivernage, zones de chasse pour de nombreux rapaces diurnes, zone de prédilection pour l'avifaune paludicole (oiseaux de marais, roselières), mais aussi habitats préférentiels de la cistude d'Europe et du vison d'Europe. La végétation comprend toute une gamme d'associations végétales organisées en ceintures en fonction des variations des niveaux d'eau (profondeur et durée d'émersion). La rareté, la spécificité, la diversité des espèces et la surface de ces zones humides leur confèrent un grand intérêt écologique et biologique.

La côte rocheuse

La côte basque est constituée majoritairement de falaises (85%), de criques bordées de plages et de baies, et présente ainsi un ensemble d'espaces remarquables tant sur le plan paysager que sur le plan biologique.

Cette côte offre une grande diversité d'habitats pour les peuplements qui les colonisent. En effet, de nombreuses et diverses conditions environnementales (hydrodynamique, géologique, morphologique) s'y retrouvent impliquant des associations végétales uniques et des populations d'oiseaux rares (faucon pèlerin, océanite tempête ...). Nous pouvons citer, par exemple, les falaises allant de St-Jean-de-Luz à Biarritz ou près d'Hendaye, les falaises d'Abbadia et la Baie de Loya.

Les falaises littorales sur flysch présentent une hétérogénéité de faciès et d'érosion très favorable au maintien de la présence de landes atlantiques aérohalines (soumises au vent et aux embruns). En haut de ces falaises, la végétation est dominée par la bruyère vagabonde (répartition strictement atlantique) accompagnée par les ajoncs d'Europe (commun) et de Le Gall (plus rare). Les pieds des falaises offrent des habitats marins également très riches et diversifiés.

Les estuaires

Les zones estuariennes comportent des éléments remarquables liées au mélange d'eau salée et d'eau douce ainsi qu'un apport de sédiments important qui confèrent aux berges des caractéristiques physico-chimiques particulières. Elles abritent ainsi une flore riche composée d'espèces typiques telles que le Roseau commun ou la Salicaire et des espèces inféodées à ce milieu, comme l'angélique des estuaires, ombellifère protégée au niveau français.

L'estuaire de la Bidasoa et la baie de Txingudi sont aussi tout à fait particuliers par la mosaïque de milieux qu'ils abritent (marais, vasières, plages et falaises ...), très favorables aux oiseaux migrateurs.

Les milieux marins et littoraux

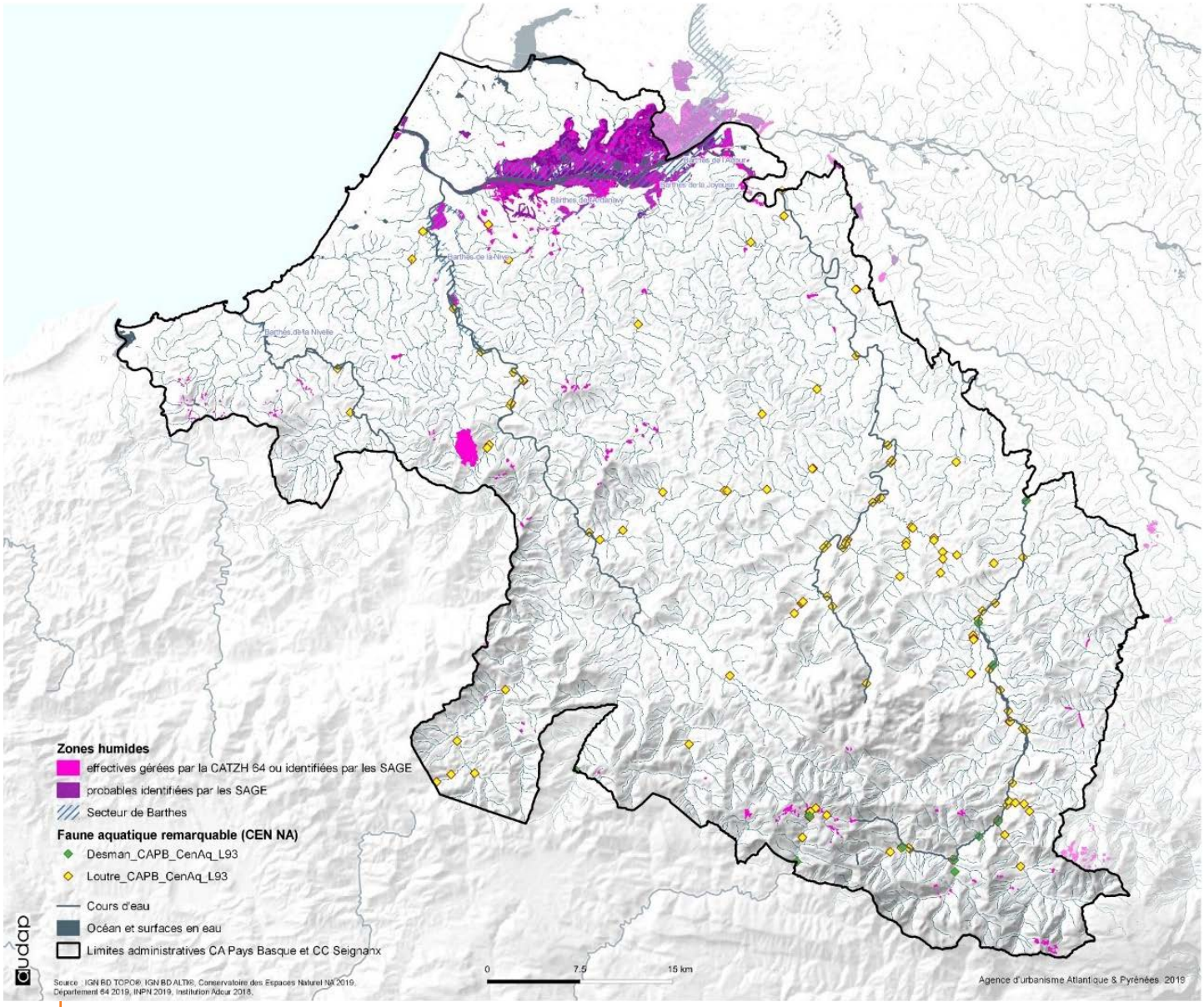

Carte 1 – Les milieux aquatiques et humides du territoire

Les cours d'eau

Le Pays Basque est parcouru par de nombreux torrents, rivières et ruisseaux, ce qui en fait un pays d'eau. Le réseau hydrographique est relativement dense avec 3 500 km de fleuves ou de rivières de plus de 1 km, présentant un maillage serré. Ce réseau se réparti en deux grands sous-ensembles avec d'une part, l'Adour et ses affluents (la Bidouze, la Joyeuse, le Lihoury, l'Aran, l'Ardanavy, la Nive, le Saison) et d'autre part, les fleuves côtiers (la Bidassoa, la Nivelle, l'Uhabia, l'Untxin). Dans les zones de montagne, les cours d'eau sont rapides et oscillent de 5 à 20 m de large. L'arrière-pays basque, de moyenne montagne, supporte une végétation de prairies, de forêts ou de landes. Les cours d'eau permettent le développement de petits boisements alluviaux et conservent des tourbières. Cette diversité de cours d'eau aux régimes hydrologiques différents et aux espaces associés diversifiés contribue à la richesse des organismes vivants dans les rivières du Pays Basque (poissons, mammifères, invertébrés, ...). La loutre d'Europe et le desman des Pyrénées sont présents le long de ces cours d'eau. Il est à noter que la Nive est le seul cours d'eau de France à accueillir l'ensemble des poissons amphihalins (excepté l'esturgeon) présents sur le territoire métropolitain (l'anguille d'Europe, le saumon atlantique, la truite de mer, l'alose feinte, la grande alose, la lamproie marine et la lamproie fluviatile). Les cours d'eau du Pays Basque, en zone de montagne, sont souvent bordés par des talwegs boisés (accès difficile à l'homme par la présence de pente très forte). Ces derniers sont très importants pour les cycles de vie de la faune par les habitats naturels qu'ils offrent.

Focus enjeu poissons amphihalins :
Un plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) est en vigueur sur l'Adour et ses affluents. Ce plan définit les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation des espèces de poissons migrateurs, les plans de soutien d'effectifs ainsi que les conditions d'exercice de la pêche.

Les zones humides

Ce sont des espaces de transition entre la terre et l'eau qui regroupent différents milieux (barthes, tourbières...) et constituent un patrimoine exceptionnel en raison de leur richesse biologique. Les zones humides les plus connues et suivies sont celles de La Rhune et du Xoldokogaina, de la Nive, de la Nivelle, du bassin versant de l'Uhabia, de l'Adour et du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi.

Les Barthes de l'Adour correspondent aux secteurs de divagation de la plaine alluviale du Bas-Adour (rive gauche) ou de la zone littorale (côte basque). Leur intérêt provient de l'imbrication de milieux naturels de type prairies humides, aulnaies saussaies, cultures, chênaies, qui sont le refuge d'une avifaune et d'une faune variée.

En rive gauche, le paysage des barthes de l'Adour est dominé par les grandes cultures de maïs avec un réseau de petits plans d'eau et quelques boisements (essentiellement peupleraies). Les habitats d'intérêt de type boisements marécageux, zones humides ouvertes... sont présents de manière résiduelle le long des barthes en pied de coteau, le long des affluents (la Joyeuse et l'Ardanavy) et en bordure de vallée.

Les Barthes de la Nive sont notamment constituées de roselière, écosystème qui représente un des premiers stades dans la succession végétale qui mène à l'apparition d'un boisement humide dominé par le saule et l'aulne glutineux. Ce milieu représente notamment une des dernières haltes pour les oiseaux paludicoles au cours de leur migration avant de franchir la barrière naturelle que représentent les Pyrénées. Elles abritent notamment le phragmite aquatique, une des espèces de passereau les plus menacés d'extinction (présent sur les listes rouges mondiale et européenne) en raison de la disparition des marais humides, son habitat de prédilection.

Les Barthes de la Nivelle, zone humide d'expansion de crue sont des formations spécifiques. L'association de facteurs climatique et géologique leur confère des caractéristiques uniques : en étroite relation avec l'estuaire, ces Barthes ont des niveaux d'eau dépendant des eaux superficielles et aussi de la marée. Elles comprennent une mosaïque de milieux lagunaires et marécageux, de fourrés, quelques zones boisées, des prairies humides exploitées ou non, des zones cultivées et des zones très anthropisées.

Les tourbières et les milieux tourbeux caractérisent les milieux humides de la montagne basque. Ces milieux sont définis par la présence de tourbe, constituée de matière organique pas ou peu décomposée, accumulée dans un milieu d'eaux stagnantes, pauvre en oxygène et souvent acide. Les tourbières sont principalement habitées de végétaux bryophytes comme les sphaignes, de plantes carnivores, telles que les droséras et les grassettes et de plantes herbacées comme la Narthécie des marais ou le Dactylorhize tacheté.

La présence d'eau est due à des sources ou suintements mais également à la stagnation d'eau de pluie.

Les tourbières abritent aussi une faune diverse (crapaud commun, euprocte des Pyrénées ...) et des espèces protégées comme le vison d'Europe et la cistude d'Europe. Des tourbières ou milieux tourbeux sont ainsi observables sur les montagnes de la Rhune, le massif des Arbailles, la forêt d'Iraty, les montagnes de Garazi, les montagnes des Aldudes, le mont Baïgura ou le massif du Mondarrain.

Focus inventaire zones humides :
Plusieurs inventaires des zones humides de différentes parties du territoire ont été réalisés :
- L'inventaire du SAGE côtiers basques
- L'inventaire des zones humides de l'Adour (aval) et de ses affluents réalisé par l'Institution Adour
- L'inventaire de la Cellule d'Assistance Technique Zone Humide 64

Les plans d'eau
Le Pays Basque possède de nombreux étangs et lacs. Certains sont connus pour leur biodiversité, d'autres moins bien connus. Il existe des étangs rétro littoraux (lacs d'Izadia, lac Mouriscot, lac Marion ...), des lacs de montagne (lac du Choldocogagna, lac d'Irati ...) et des étangs de plaine et de coteau (étang de Chourroumillas, lac de Sames ...). Selon leurs caractéristiques, ils abritent une faune et flore plus ou moins variées.

On peut citer, par exemple, l'étang d'Errota Handia et l'étang de Chourroumillas situés sur la commune d'Arcangues. Ces deux étangs sont des Réserves Naturelles Régionales et accueillent une faune (vison et cistude d'Europe...) et une flore (séneçon de Bayonne, grémil prostré...) rares ou ordinaires (cf. partie Réserve Naturelle Régionale).

Les boisements rivulaires
Il s'agit de la formation végétale naturelle qui borde un cours d'eau ou un milieu humide. De nombreuses espèces animales et végétales y sont inféodées. Associé au réseau hydrographique dense, la ripisylve représente un véritable corridor écologique entre les différents milieux.

Globalement les ripisylves ont connues une diminution sur l'ensemble du linéaire hydrographique du Pays Basque année après année soit par coupe lors d'opération de remembrement, soit par manque d'entretien et érosion. Divers diagnostics menés dans le cadre de différents contrats de rivière sur la Nive, la Nivelle, le Saison, montrent que bien souvent la ripisylve est en état convenable sur l'amont des cours d'eau et tend à se raréfier sur les secteurs agricoles ou urbanisés où elle a subi une pression anthropique importante, où elle est peut-être totalement absente ou remplacée par des perrés.

Les milieux ouverts

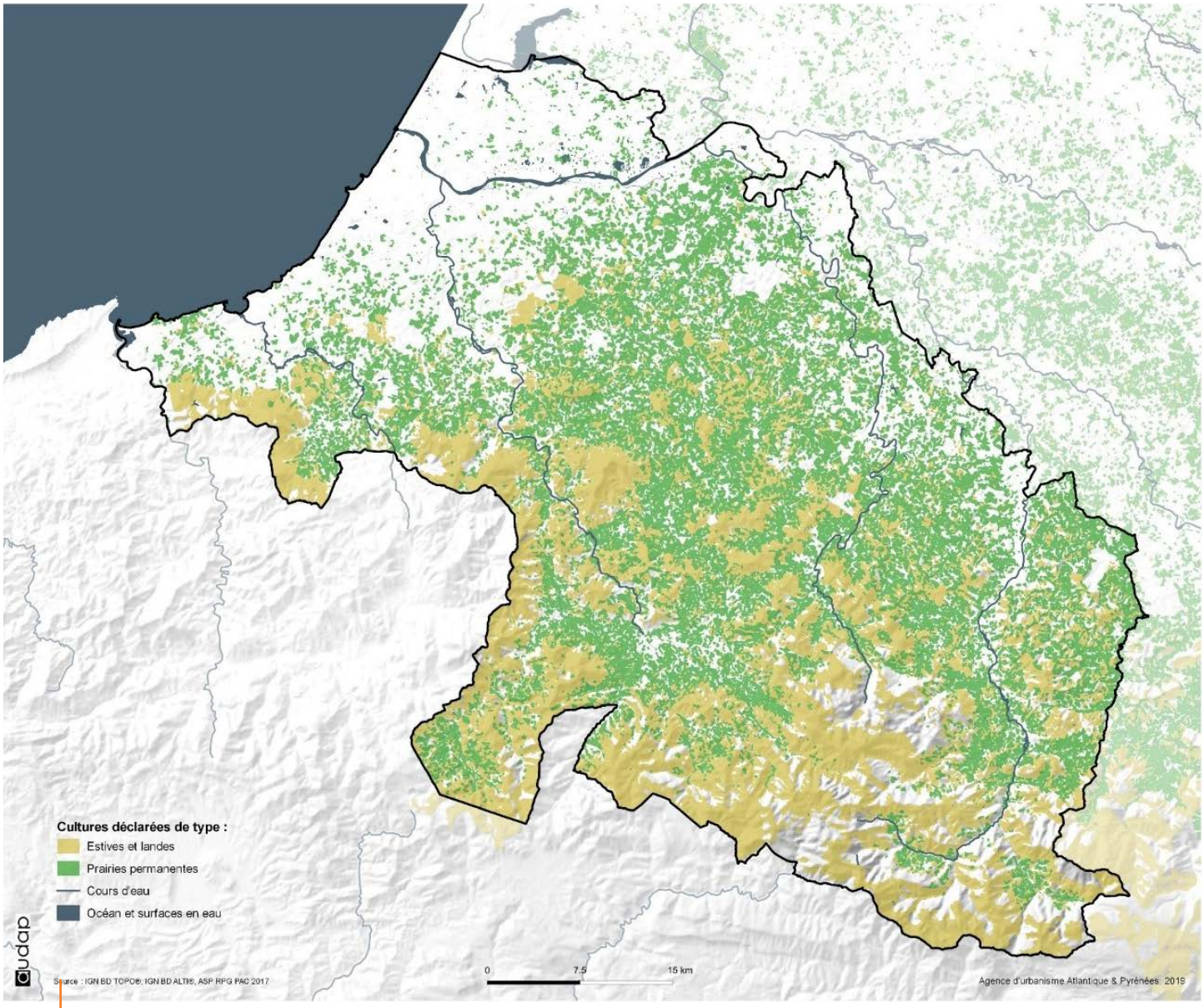

Carte 2 – Les principaux milieux naturels ouverts du territoire

Les prairies d'intérêt écologique

Au Pays Basque, les prairies constituent un habitat qui représente 27% du territoire, soit 86 000 ha selon l'OCS (catégorie non détaillée). Il s'agit d'un habitat qui a été façonné par les activités d'élevage et par l'agropastoralisme. La diversité des prairies se répartit selon un gradient d'hydromorphie, les usages et l'altitude. On peut distinguer deux catégories, les prairies humides, situées généralement dans les plaines alluviales et les prairies peu humides. Les prairies humides sont souvent caractérisées par des joncs, des menthes ou de l'orchis à fleurs lâches. Quant à la deuxième catégorie de prairies, si la pression de pâturage est faible et si celles-ci sont gérées par la fauche alors le lin bisannuel, l'œnanthe faux boucage ou les centaurées ne sont pas rares. Le campagnol de Gerbe ou le campagnol basque peuvent être présents dans ces prairies.

Les pelouses

Les pelouses sont des milieux notamment peuplés de graminées, qui forme une végétation rase à haute et non ligneuse. Elles sont présentes essentiellement sur les secteurs d'estive. L'altitude, la géologie ainsi que les conditions climatiques sont des paramètres influençant directement la physionomie de ces milieux. Nombre de ces habitats de pelouse présentent un intérêt patrimonial à l'échelle européenne et sont connus au sein des sites Natura 2000 du territoire. Le campagnol roussâtre n'est pas rare dans ces milieux.

Les landes

Peu fertiles, les landes sont principalement utilisées pour le pâturage extensif et la fauche pour la litière. On trouve une grande diversité de landes sur le territoire de la Montagne Basque : landes à fougères aigle, landes à ajoncs, landes tourbeuses (Sphaignes, Bruyères ciliées, Bruyères à quatre angles et Molinie bleue), landes sèches (callune, bruyères cendrées et vagabondes, genêts et ajoncs). Les landes acides abritent plusieurs espèces végétales patrimoniales comme la Bruyère de Saint-Daboec et le grémil prostré. Ces espèces, rares à l'échelle nationale, sont assez communes dans les landes de la Montagne Basque. Concernant la faune, le lézard vivipare et la coronelle lisse sont présents.

Mode de gestion :

Pour maintenir les milieux ouverts (prairies, pelouses, landes), les gestionnaires utilisent différentes méthodes :

- Les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) : ces mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.
- Les opérations de gyrobroyages : ces opérations servent à nettoyer une jachère, à débroussailler une friche ou le bas-côté des routes, en coupant et en broyant les végétaux.
- Les pratiques d'écobuage : ces pratiques agricoles de débroussaillement par le feu consistent à brûler une partie de la végétation sèche après l'été pour enrichir le sol avec la cendre générée.

Les mégaphorbiaies

Les mégaphorbiaies sont des milieux ouverts ayant évolués vers une végétation luxuriante en absence de de pâturage et de fauche sur de sols humides. Elles présentent un intérêt à l'échelle européenne. Celles-ci se composent d'espèces non ligneuses de grande taille faisant la transition entre les milieux ouverts et les écosystèmes arbustifs et arborés. En plaine, l'œnanthe safranée, la Reine des prés, la lysimaque, le liseron des haies ou encore la Salicaire sont souvent présents. Tandis qu'en altitude, la berce des Pyrénées, la valériane des Pyrénées et les aconits prendront leur place. Concernant la faune, on peut y voir le rat des moissons.

Les milieux fermés ou les milieux forestiers

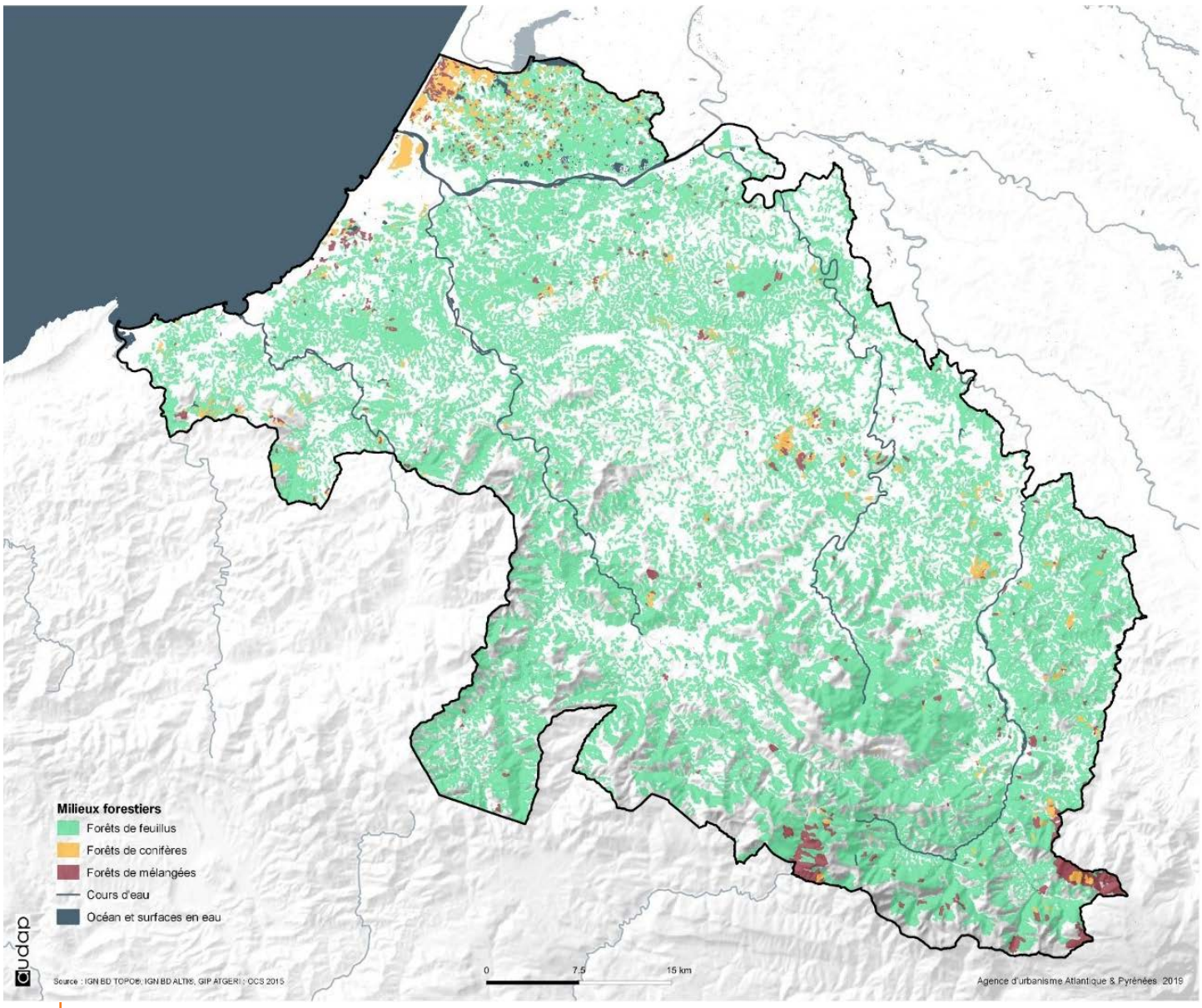

Carte 3 – Les milieux forestiers du territoire

Le Pays Basque et le Seignanx comptent près de 102 300 ha de forêts dont près de 95% sont des feuillus (source OCS 2015, v.04/2019 du SM SCoT PBS). D'après les données d'occupation des sols, la forêt aurait légèrement diminué, -0,03% entre 2000 et 2015 (soit 35 hectares).

Selon certains critères (degré d'humidité et altitude), les forêts possèdent un type différent : forêt littorale, forêt de plaine alluviale, forêt mixte de zone de coteaux et forêt d'altitude. Ainsi, les plaines alluviales sont occupées majoritairement par des boisements plus ou moins hydrophiles avec des espèces comme l'aulne glutineux, le frêne commun et le chêne pédonculé. Sur les versants des collines, le chêne tauzin et le châtaigner ne sont pas rares. Tandis que lorsque l'altitude s'accroît, les hêtres deviennent plus présents et se mêlent au sapin pectiné. Arrive ensuite, le pin à crochet sur les sommets les plus élevés, espèce qui est la seule à pouvoir se développer à cette altitude. Au Pays Basque, les forêts sont dominées par la hêtraie (Iraty, Holzarte) et la chênaie (Bois de Mixe). La forêt d'Iraty étant la plus grande hêtraie d'Europe. Concernant la flore non ligneuse, les zones encaissées et humides offrent un habitat pour certaines espèces protégées à l'échelle nationale comme le cystoptéris diaphane, l'hyménophylle de Tunbridge, le trichomanès remarquable et la soldanelle velue. Tandis que les forêts acidiphiles ouvertes et leurs lisières sont les habitats privilégiés du séneçon de Bayonne, espèce endémique du Pays Basque du sud des landes.

Les milieux forestiers possèdent de nombreuses espèces faunistiques ordinaires. Pour les mammifères sont présents : les suines (sanglier), les cervidés (chevreuil, cerf, isard…), les mustélidés (genette, marte, blaireau…), les rongeurs (mulot, loir, lérot…), les chauves-souris (rhinolophe…) …, pour les oiseaux : les passereaux (mésange, pinson…), les pics (pic noir, pic épeiche…), les rapaces, pour les insectes : papillons, coléoptères … et pour les reptiles et amphibiens (lézard des murailles et vert, couleuvre d'esculape, vipère aspic, triton, salamandre tachetée, grenouille rousse, crapaud commun…). Mais aussi des espèces emblématiques telles que le pic à dos blanc, le pic de Lilford, le chat forestier, le pouillot ibérique ou les chauves -souris (barbastelle, murin d'Alcathoe, grande noctule). Concernant les insectes, le rhysodès rainuré et la rosalie des Alpes sont présents tout comme des insectes saproxylophages. Plusieurs espèces de mollusques terrestres protégés sont recensées notamment la clausilie basque (Neniatlanta pauli) et l'hélice de Navarre (Trissexodon constrictus). Enfin, le territoire héberge des densités parmi les plus importantes de France pour l'aigle botté et le milan royal.

Projet « Vieilles forêts » :
Les vieilles forêts présentent un enjeu majeur de biodiversité. En effet, celles-ci offrent un stock de diversité génétique (adaptabilités, dispersions, adaptations des espèces…) et un patrimoine naturel rare. Elles sont le témoin du fonctionnement originel des forêts. C'est pourquoi, un projet piloté par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine est en cours sur le département des Pyrénées-Atlantiques. Il vise à cartographier et à inventorier ces vieilles forêts sur le territoire. Il associe l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière, l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, le Parc Naturel Pyrénéen et les deux Conservatoires Botaniques Nationaux officiant sur le département des Pyrénées-Atlantiques.

Les milieux rocheux et les falaises de montagne

Les falaises rocheuses sont des niches écologiques très intéressantes du point de vue biodiversité puisqu'elles abritent plusieurs espèces de rapaces comme le vautour fauve, le vautour percnoptère, le gypaète barbu ou le grand-duc d'Europe.

Les chauves-souris sont aussi très présentes sur le territoire grâce à la forte densité de cavités souterraines. On peut, notamment, citer la colonie de reproduction de minioptère de Schreibers (commune de Sare) qui héberge 5% de la population reproductrice régionale. Le Gouffre de Bexanka, (commune de Camou-Cihigue) accueille la plus grande colonie hivernale de rhinolophe euryale connue en France. Deux autres cavités, la grotte classée d'Etcheberria et la grotte d'Urzo (commune d'Alçay) sont utilisées par plusieurs espèces en période de transit (100 à 600 individus). Le territoire héberge, par ailleurs, des coléoptères adaptés aux conditions de vie en milieux extrêmes : Hydraphaenops vasconicus vasconicus, Aphaenops jeanneli jeanneli et Aphaenops alberti.

Les espèces exotiques envahissantes

Une Espèce Exotique Envahissante (EEE) est une espèce introduite volontairement ou non par l'homme en-dehors de son aire de répartition naturelle et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats, ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques/économiques/sanitaires négatives.

En 2016, dans le département des Pyrénées Atlantiques, un total de 141 espèces exotiques envahissantes avait été répertorié par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. Parmi les EEE présentes sur le territoire figurent l'Herbe de la pampa, la Renouée du Japon, et le Baccharis.

Les EEE représentent un enjeu pour la gestion des infrastructures de transport car certaines d'entre elles colonisent les abords des voies ferrées, des autoroutes, et des grands fleuves. A l'inverse, les infrastructures peuvent également favoriser leur propagation.

La mise en place d'une gestion de ces EEE semble donc nécessaire pour éviter leur propagation sur les axes. Dans ce cadre, des études et inventaires ont déjà été réalisés en 2016 sur les EEE à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine et sur la flore sauvage du département 64.

UNE GRANDE PARTIE DE LA BIODIVERSITÉ PROTÉGÉE OU CONNUE VIA DES DISPOSITIFS DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

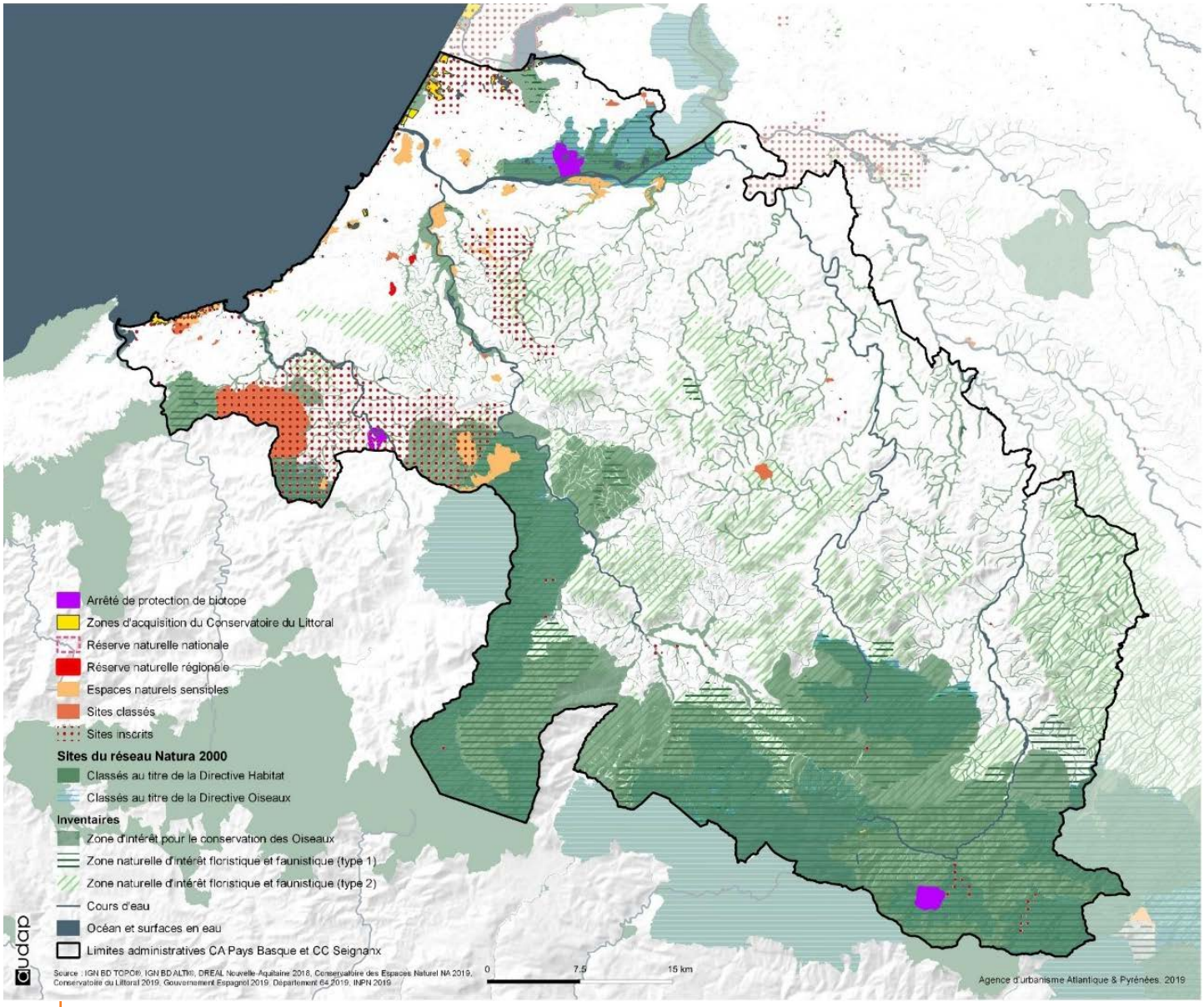

Carte 4 – Périmètres de protection ou d'inventaire du patrimoine naturel

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

Les APPB ont pour vocation la conservation de l'habitat nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées sur le territoire français, qu'il s'agisse de faune ou de flore. C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental. Aucune gestion particulière n'a été mise en place sur ces deux sites.

Le Pays Basque possède **2 APPB** :

- Le premier, est situé sur la commune de Saint-Pée sur Nivelle sur le site de Lur Berria situé dans la forêt communale. Il présente des richesses historiques, paysagères et biologiques en particulier par la présence du coléoptère pique-prune qui figure aux annexes II et IV de la directive habitats.
- Le deuxième se situe sur le site de reproduction du gypaète barbu d'Holzarte.

Les réserves naturelles régionales (RNR)

Les RNR protègent des espaces ayant des caractéristiques rares à l'échelle régionale.

Le Pays Basque possède **2 RNR** couvrant une superficie totale de 21,5 ha. La **RN d'Errota Handia** (2008) et la **RN de l'Étang de Chourroumillas** (2014) présentes sur les communes d'Arcangues et Bassussary.

L'étang d'Errota Handia accueille 250 espèces végétales, 274 espèces animales dont 140 espèces d'oiseaux (27, classées en liste 1 de la directive européenne).

L'Étang de Chourroumillas est une zone d'accueil privilégiée pour de nombreuses espèces végétales et animales dont certaines emblématiques. Citons, par exemple, les tortues cistude d'Europe et émyde lépreuse, le vison d'Europe et la lamproie de Planer. Concernant les oiseaux nicheurs et hivernants, sont présents : le canard siffleur, la sarcelle d'hiver, le fuligule milouin, le butor étoilé et le bihoreau gris. Côté flore, on retrouve le séneçon de Bayonne, le grémil prostré, la drosera intermédiaire, la zannichellie des marais et le lis des marais...

Un parc naturel régional (PNR)

Le territoire ne compte pas encore de PNR.

Cependant, la Montagne Basque présente l'ensemble des caractéristiques inhérentes à la création d'un PNR : territoire à dominante rurale riche d'un paysage, de milieux naturels et d'un patrimoine culturel à la fois dense mais présentant toutefois un équilibre encore fragile. Ainsi, la faisabilité et l'opportunité de créer un PNR sur la Montagne Basque est en cours d'étude.

Les sites acquis par le conservatoire littoral

Il s'agit d'un établissement public de l'État créé en 1975. Il mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres. Il intervient dans les cantons côtiers en métropole, dans les départements d'Outre-mer, ainsi que dans les communes riveraines des estuaires, des deltas et des lacs de plus de 1000 ha.

En Pays Basque, le Conservatoire mène une politique d'acquisition sur 4 secteurs : **le Domaine d'Abbadia** (64 ha), **le lac Mouriscot** (23 ha), **le lac Marion** (17 ha) et **la baie de Cenitz** (2 ha). Parmi ces secteurs, seul le Domaine d'Abbadia fait l'objet d'une gestion via la mise en place d'une convention quadripartite entre le Département Pyrénées-Atlantiques, le CPIE Littoral Basque, la Ville d'Hendaye et le Conservatoire du Littoral.

Arrêtés de protection de biotope, Réserves Naturelles et sites acquis du Conservatoire du Littoral

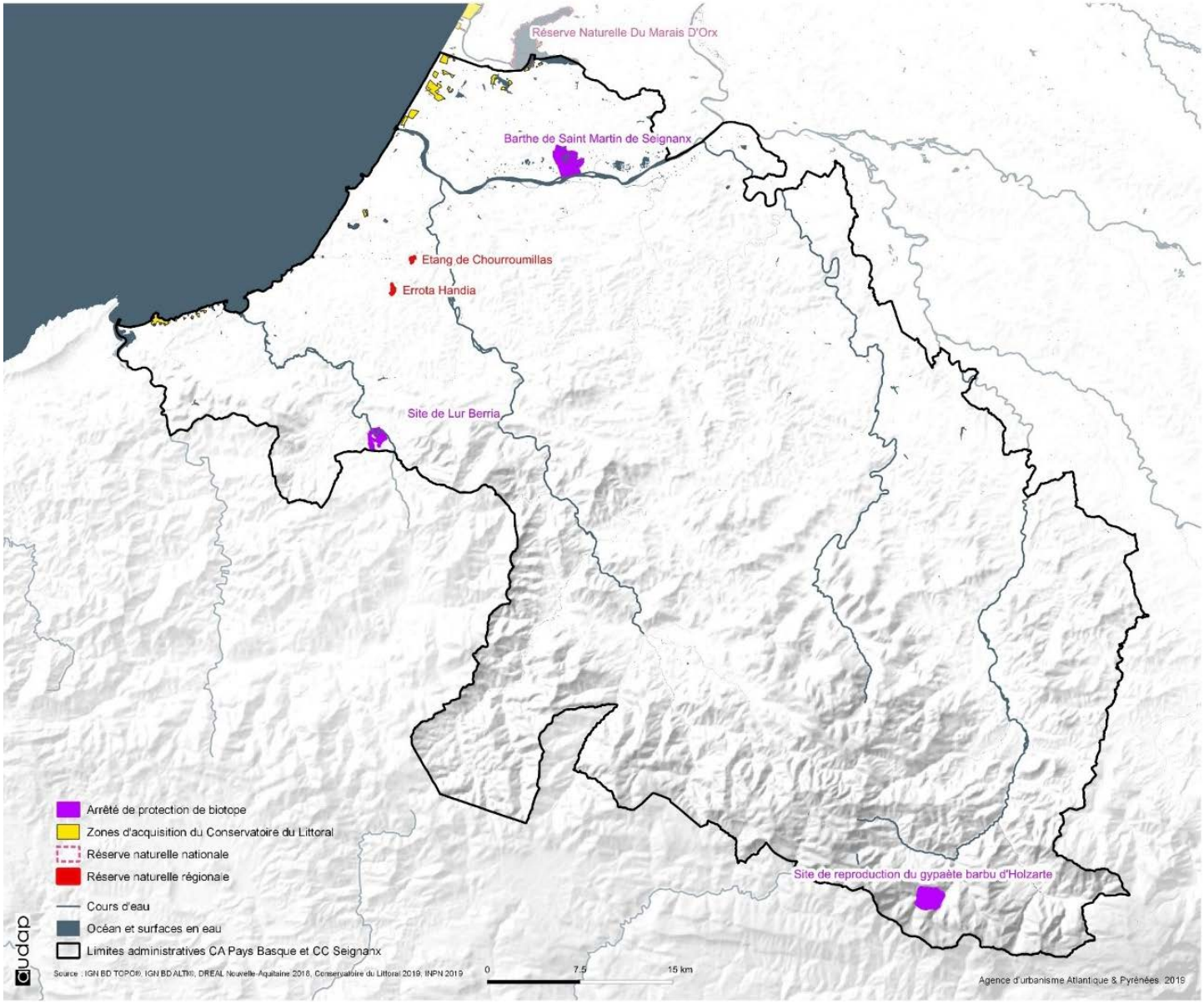

Sites du réseau Natura 2000

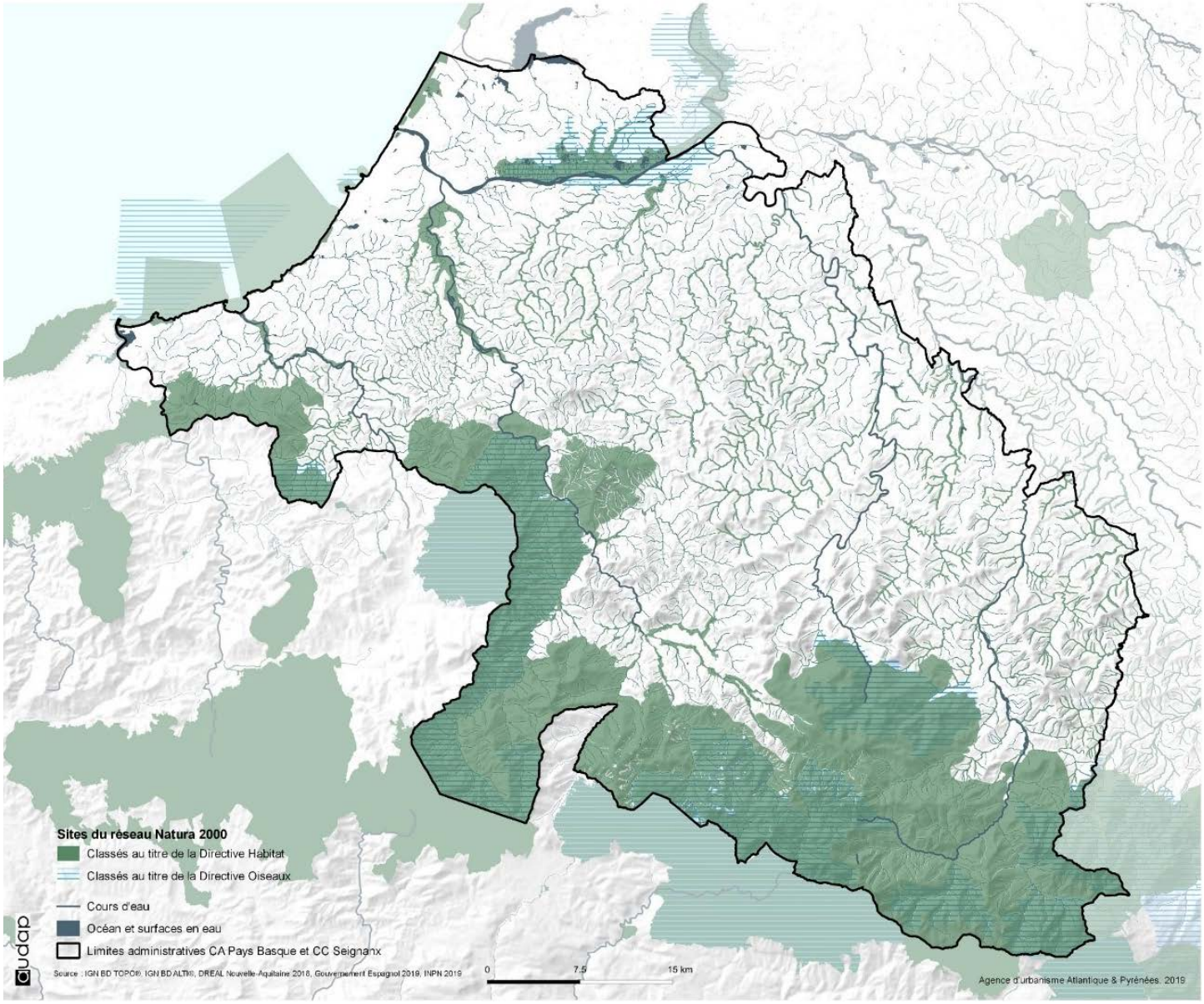

Les sites Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés, ayant comme objectif de favoriser le maintien de la biodiversité par des actions de préservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces faunistiques et floristiques d'intérêt communautaire (désignés au titre des Directives Habitats faune et flore et Oiseaux), en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales du territoire.

Ces zones se décomposent en plusieurs désignations :

- Les Zones de Protections Spéciales (ZPS), mises en place par la directive « oiseaux » de 1979 : Le Pays Basque possède 10 sites à ce titre dont 2 en site marin, 6 en site montagne et 2 en site cours d'eau.
- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), instaurées par la directive « habitats » de 1992 : Le Pays Basque possède 22 sites à ce titre dont 4 en sites marins, 8 en site cours d'eau (ou plan d'eau), 9 en site montagne et un en tant que massif forestier.

Ainsi, le réseau Natura 2000 en Pays Basque concerne **32 sites.** On remarque la présence d'une continuité du réseau Natura 2000 entre l'Espagne et la France que ce soit pour la directive « oiseaux » ou la directive « habitats ».

Les espaces naturels sensibles (ENS)

Ce sont des outils de gestion et de sauvegarde mis en place par la loi du 18 juillet 1985. Les départements bénéficient du produit d'une taxe, la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), payée lors du dépôt des permis de construire. Ils peuvent ainsi acheter des espaces naturels, les équiper et les ouvrir gratuitement au public. Ils peuvent en outre instituer de zones de préemption sur des espaces naturelles sensibles, sur lesquelles, en cas de litige, ils peuvent se substituer à tout acheteur.

En Pays Basque, en 2017, **25 sites** sont concernés et représentent une large diversité de milieux : forêt, grotte, lande, tourbière, lac, dune, barthes, … Ces espaces font l'objet de mesures de restauration et de gestion. Ils ont vocation à être des lieux de découverte de la biodiversité pour le grand public mais également des sites d'études pour le monde scientifique.

Les sites classés et inscrits

Les sites classés ou inscrits sont des espaces naturels d'intérêt général qui sont protégés, conservés en l'état, et préservés de toutes atteintes graves extérieures. La réglementation, impose une autorisation spéciale pour toute modification sur le site (règlementation moins stricte pour les sites inscrits que classés). Ces sites sont gérés par la DREAL.

Au Pays Basque, **28 sites classés** sont présents ainsi que **52 sites inscrits.**

Les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Comme les ZNIEFF, les ZICO sont des inventaires scientifiques. Il s'agit d'espaces d'intérêts majeurs hébergeant des oiseaux sauvages jugés d'importance européenne ou mondiale, permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés, ainsi que la préservation des aires de reproduction, d'hivernage, de mue ou de migration. Les ZICO n'ont pas de portée juridique.

Le Pays Basque compte 10 ZICO dont un partagé avec les Landes (les Barthes de l'Adour) et un avec le Béarn (le Massif de la Pierre St Martin). Ces ZICO couvrent environ 480 km^2 soit environ 16 % du territoire Pays Basque.

Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF ont pour « objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation4». Une ZNIEFF est un espace délimité géographiquement où des inventaires faunistiques et floristiques sont effectués de manière régulière afin de cartographier cette zone à enjeux naturels. Les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique mais facilitent la prise de décisions dans certaines situations. Il existe deux types de ZNIEFF : le type 1 définit des secteurs de petites superficies, présentant de grands intérêts biologiques, homogènes écologiquement, dont les limites épousent les contours de milieux naturels (dune, marais, étang, grotte…). Le type 2 concerne lui de grandes superficies, naturelles et peu modifiées, avec des « potentialités écologiques importantes » qui intègrent les ensembles fonctionnels et paysagers (vallée, massif forestier, estuaire…). Les deux types sont présent sur le territoire du Pays Basque. Ces deux types de zones abritent obligatoirement une ou des espèces « déterminantes », définies parmi les plus remarquables et les plus menacées du territoire régional, et dont la présence justifie l'intérêt écologique de la zone.

En Pays Basque, l'inventaire des ZNIEFF comprend **63 zones dont 44 de type 1 et 19 de type 2** qui couvrent près de 1 700 km2 soit environ 57 % du territoire. Elles concernent tous les milieux représentés : Forêts, Barthes, estuaires, landes, milieux rocheux, milieux montagnards, étangs, …

[4] Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Espaces naturels sensibles

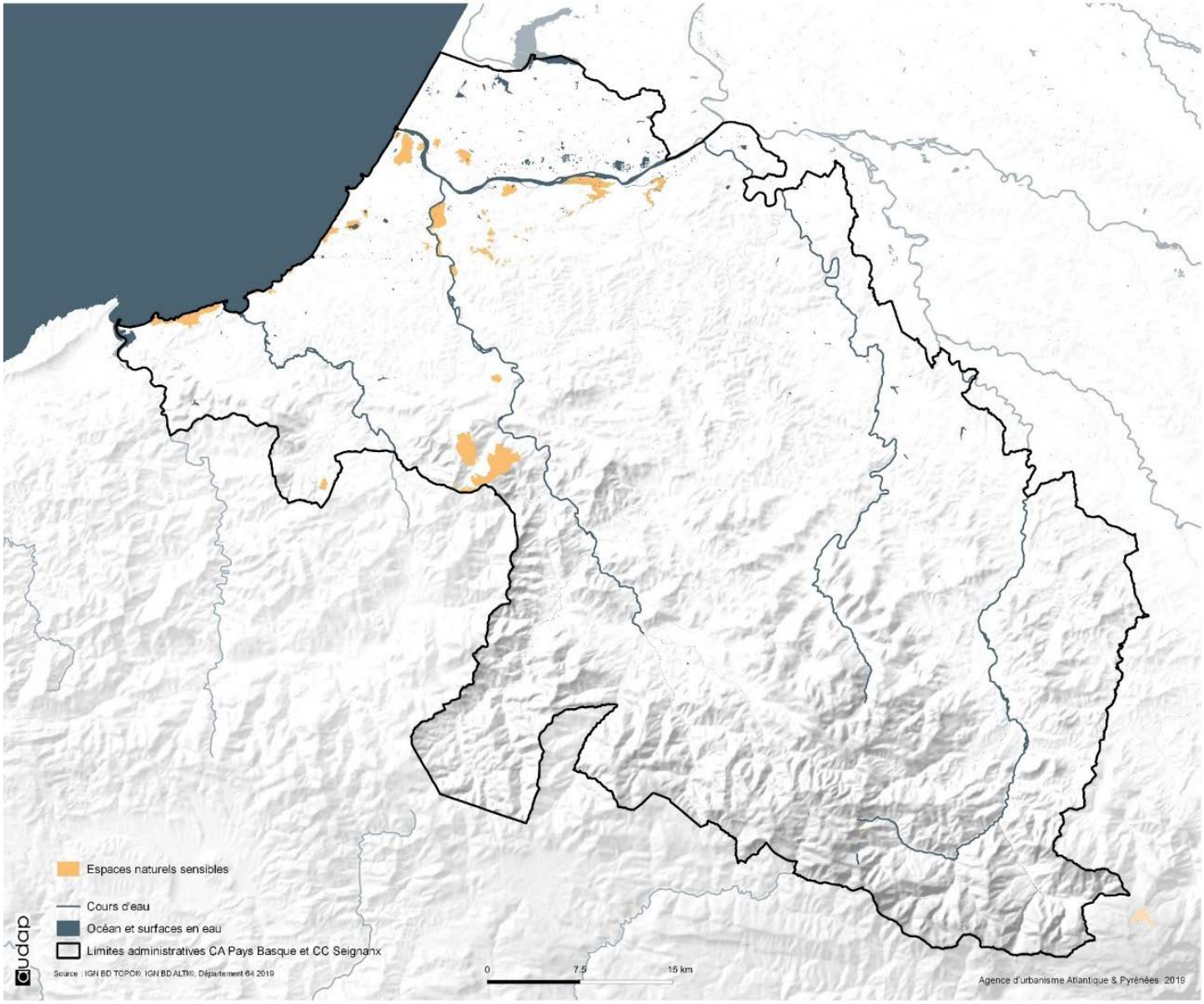

Sites inscrits et classés

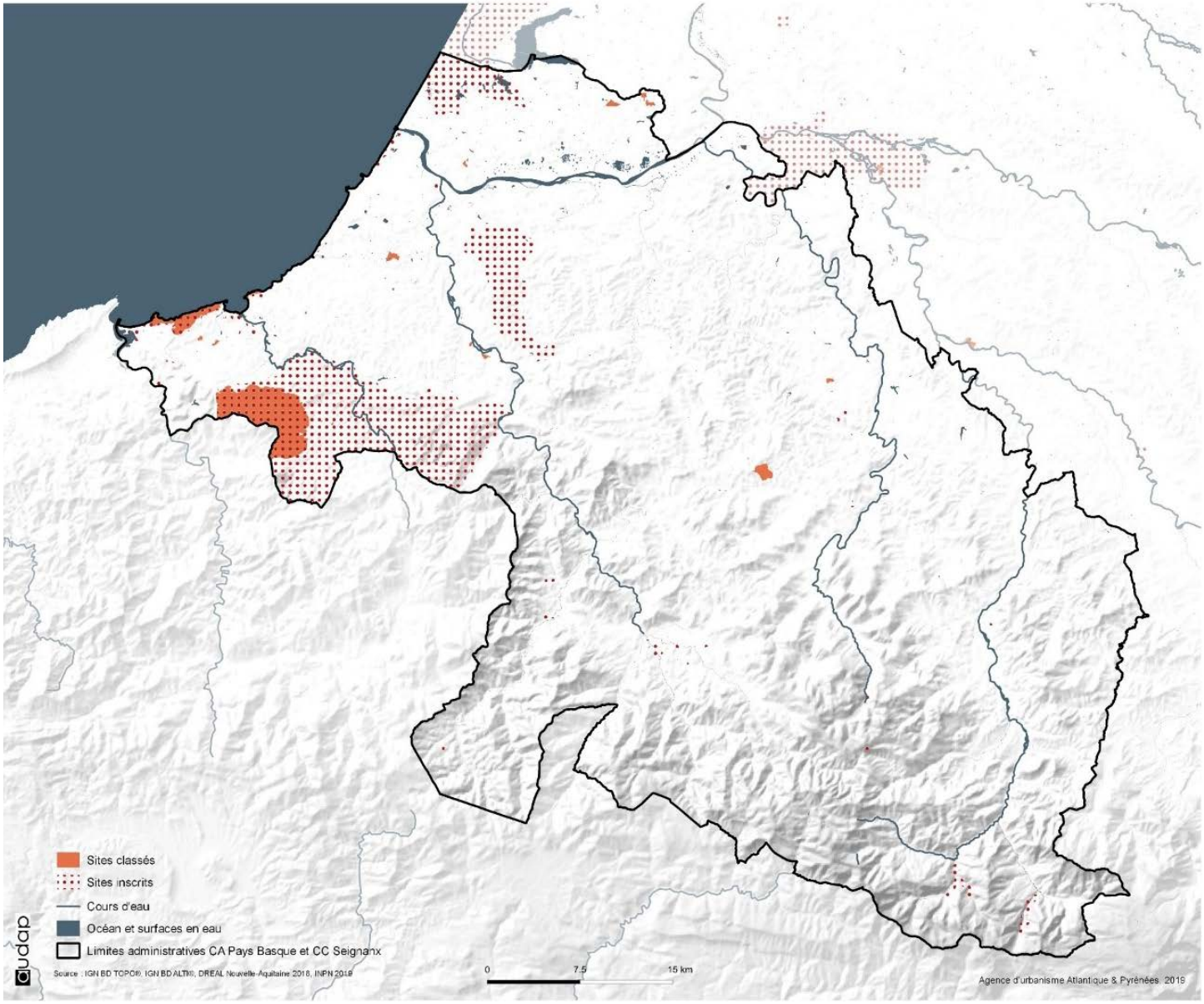

nventaires scientifiques

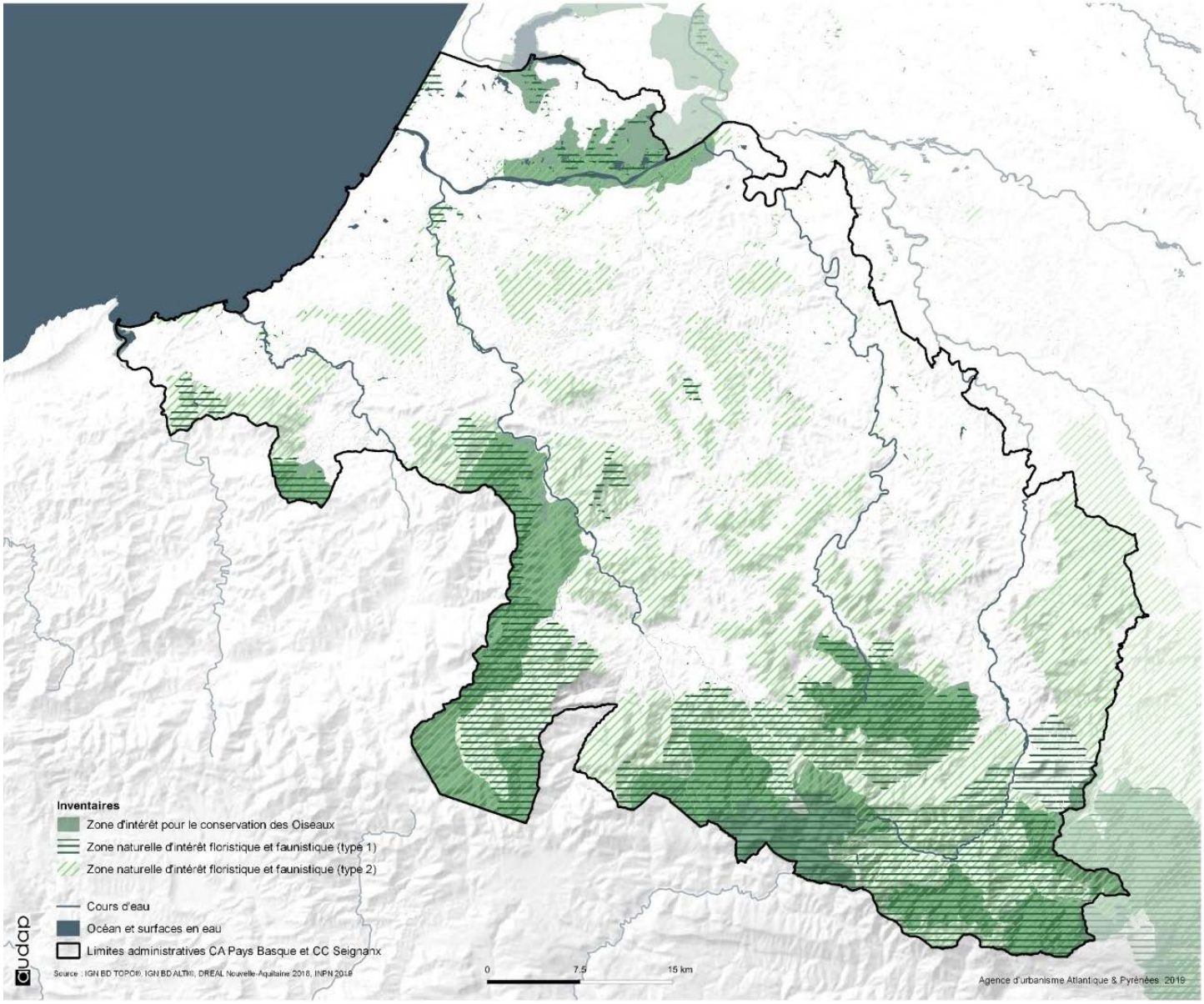

LES GRANDES COMPOSANTES DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Les continuités écologiques désignent un ensemble de milieux aquatiques ou terrestres qui relient différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces. Ils sont constitués des réservoirs de biodiversité (espaces de biodiversité remarquable, dans lesquels les espèces trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie) et des corridors écologiques (axes de communication biologiques entre les réservoirs de biodiversité). Le respect de ces continuités permet de garantir les fonctions écologiques d'échange et de dispersion entre espèces animales et végétales, en s'assurant que les éléments dégradés des systèmes clés soient restaurés et protégés contre les dégradations potentielles.

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Cet outil d'aménagement du territoire vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, qui permette aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.
Selon le Ministère de la Transition Écologique et Sociale, la Trame Verte et Bleue se définit comme un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques comprenant les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité. Elle est identifiée par les Schéma Régional de Cohérence Écologique ainsi que par les documents de planification de l'État, des collectivités territoriales et de leurs gouvernements.

La Trame Verte et Bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau par la préservation ou la restauration des fonctionnalités écologiques. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

VERS UNE PREMIÈRE VISION DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE LOCAL

Études et démarches de projet existantes sur le territoire

Les observatoires de la biodiversité du territoire n'ont pas encore proposé de Trame Verte et Bleue (TVB) sur le territoire.
De plus, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), créée en janvier 2017, n'est pas encore couvertes dans son entièreté par un SCoT ni plusieurs PLUi qui auraient pu définir une TVB locale.

Les éléments de connaissance sur les fonctionnalités écologiques sont à ce jour parcellaires et sont souvent issus des anciennes EPCI ou démarches de planification antérieures à la création de la CAPB. Il est à noter qu'une démarche portée par l'agglomération Pays Basque est en cours. Elle vise à définir une stratégie biodiversité s'appuyant sur une cartographie des habitats naturels (lien avec programme national CARHAB), des réseaux écologiques et l'identification des enjeux de biodiversité.

A son échelle, la Communauté de communes du Seignanx dispose déjà de nombreuses études sur les continuités écologiques de son territoire. Au-delà des travaux réalisés dans le cadre du SCoT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes qui concernait entièrement l'EPCI, ce dernier a réalisé des études plus fines à son échelle pour alimenter les travaux du PLUi.

Différentes procédures ont permis d'amorcer le travail d'identification et préservation des continuités écologiques. On peut citer notamment :
- 2014 : La Trame Verte et Bleue du SCoT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes (approuvé 2014)
- 2016 : Les travaux d'identification des Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de l'étude RedVert menées par l'Eurocité basque.
- 2018 : Etat des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine (issu de l'ex SCRE Aquitain)
- 2019 : Les réflexions engagées dans le cadre des PLUi initiés avant la fusion de la CAPB : PLUi des Pôles territoriaux Côte Basque Adour et Pays d'Hasparren ainsi que du PLUi du Seignanx
- 2020 : Le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine, approuvé le 27 mars. Document stratégique en matière d'aménagement du territoire pour les régions, il fixe les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement clima-

tique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets. Dans le contexte de reconfiguration de l'action publique et d'une nouvelle organisation territoriale, la loi NOTRe a confié aux Régions l'élaboration du SRADDET. Ce document se veut prescriptif et intégrateur des principales politiques sectorielles, notamment le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Atlas cartographique des composantes de la Trame Verte et Bleue en Nouvelle-Aquitaine (SRADDET)

L'ancien SRCE Aquitain ayant été annulé, l'atlas cartographique des composantes de la Trame Verte et Bleue du SRADDET Nouvelle-Aquitaine s'appuie en ex-Aquitaine sur un état des lieux des continuités écologiques qui n'a aucune portée juridique. Il comporte seulement, des éléments de connaissance sur les continuités écologiques à l'échelle de l'Aquitaine, qui sont transmis, à titre informatif. En effet, l'Etat et la Région considèrent que les informations contenues dans ce document à l'échelle de l'Aquitaine sont de nature à faciliter l'identification des enjeux relatifs à la biodiversité sur un territoire, sachant qu'il convient de rappeler que ces informations ne peuvent en aucun cas être opposables.

Ci-dessous est exposée une reprise des données cartographiques disponibles, une compilation de l'atlas cartographique de la Trame Verte et Bleue définie par le SRADDET Nouvelle Aquitaine à l'échelle du territoire étant difficilement réalisable.

Sur le territoire, les éléments de la Trame verte et bleue sont plutôt recouvrant. 61% du territoire est notamment concerné par des réservoirs de biodiversité de la Trame verte. Les partie Nord-Est et Ouest sont les moins pourvues.

Les principales sous trame identifiées sur le territoire sont les milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses et prairies d'altitude). Ils représentent à eux seuls 53% de la surface des réservoirs de biodiversité (RB) du territoire et sont particulière connectés. Le territoire est également marqué par des boisements de feuillus plus dispersés, aux franges du territoire et des milieux humides liés principalement au réseau hydrographique, respectivement 25% et 15% de la surfaces des RB du territoire. Le territoire compte quelques patchs de systèmes bocagers, mais aussi des milieux côtiers : dunaires et rocheux. Très ponctuellement, on

Carte 4 – Périmètres de protection ou d'inventaire du patrimoine naturel

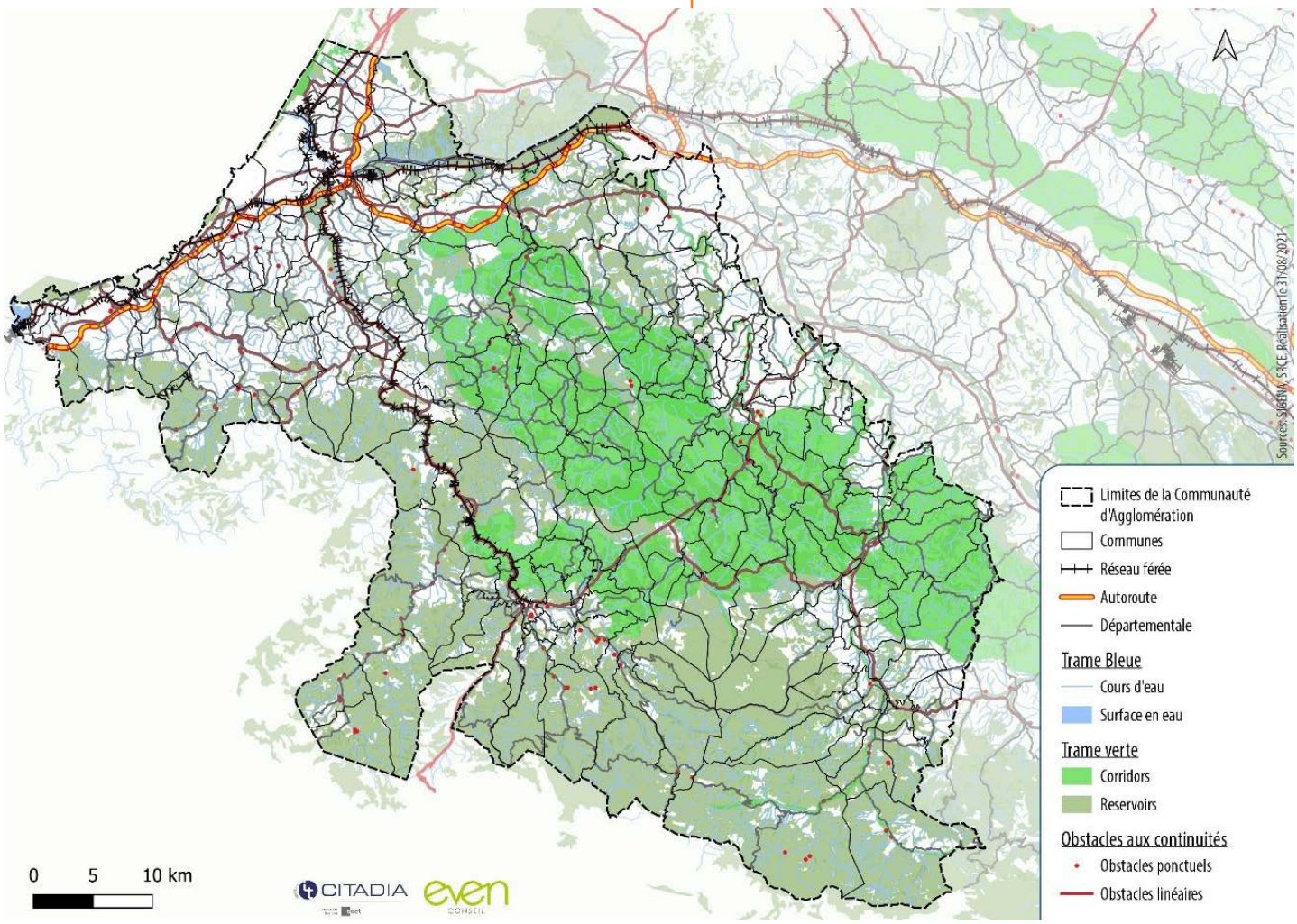

trouve sur le territoire des milieux rocheux d'altitude (au Sud du territoire) ainsi que des boisements de conifères (au Nord du territoire).

Les corridors écologiques présents sur le territoire se concentrent au Nord-Est. Ils sont liés aux systèmes bocagers, aux milieux humides et aux boisements de feuillus. Le territoire compte aussi de nombreux réservoirs de biodiversité de la Trame bleue dont la continuité de certains est compromise par des obstacles à l'écoulement notamment.

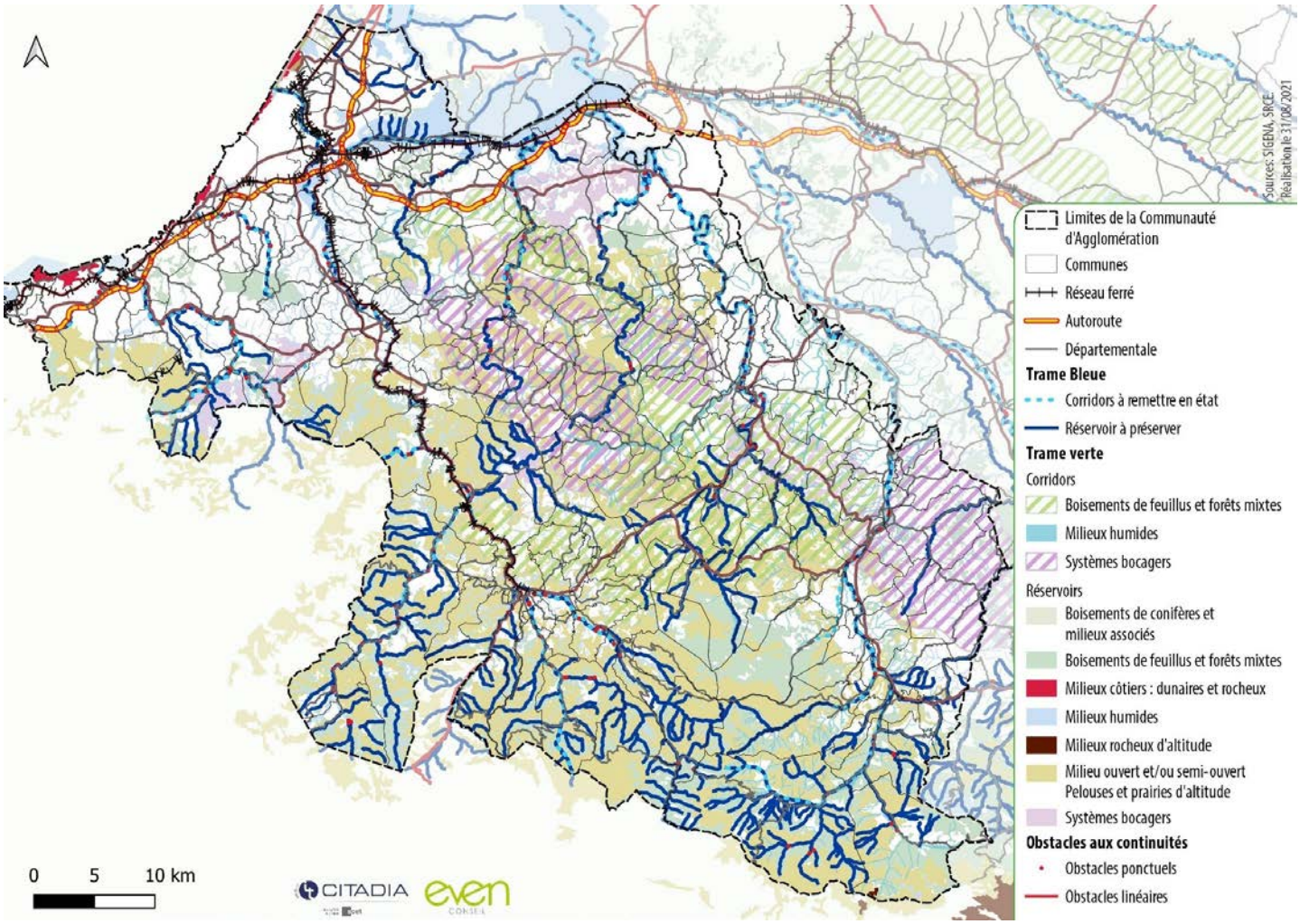

La Trame Verte et Bleue du SCoT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes (2014)

La définition du projet de TVB du SCoT BSL s'est appuyée sur une étude exhaustive des milieux naturels et des connexions écologiques réalisée en 2011 pat le CPIE Littoral Basque, le CPIE Seignanx et Adour et la MIFENEC pour le compte du Syndicat Mixte du SCoT.

Cette étude s'est basée sur un travail bibliographique à partir de l'ensemble des zones réglementaires et des inventaires officiels ainsi que des éléments issus de documents d'urbanisme (Espaces Boisés Classés, zones classées N dans les PLU, etc.). Ces éléments ont été enrichis de données sur les habitats et espèces faunistiques et floristiques issues de la sollicitation de personnes ressources externes. A l'issue de cette première étape, des prospections terrains ont permis d'établir sur les sites mis en avant un bilan partiel des potentialités en termes d'habitat, de faune et de flore, des limites approximatives du site et une ébauche des atouts et menaces, etc. Pour ce faire, le projet s'appuie sur une « Armature agro-environnementale » qui remplit des fonctions diverses (écologiques, économiques, identitaires, récréatives, ...).

L'entrée naturelle et écologique est déclinée autour de l'orientation majeure « **Construire un projet pour la biodiversité** » qui identifie et territorialise notamment des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques).

Dans un premier temps, quatre orientations générales cadrent ce projet pour la biodiversité :

- Assumer la responsabilité du territoire vis-à-vis des enjeux de biodiversité
  Il s'agit pour le SCoT de donner plus de visibilité aux importantes richesses environnementales présentes sur le territoire, de définir leurs enjeux pour garantir leur maintien en envisageant notamment le développement du territoire dans une logique vertueuse qui vise à concevoir un projet de moindre coût environnemental.
- Promouvoir une vision hiérarchisée de ces enjeux
  Le SCoT entend défendre et partager la notion de **responsabilité majeure** en définissant notamment les enjeux qui ont conduit le SCoT à cibler particulièrement trois types de milieux naturels (**milieux littoraux** (dunes, falaises...), ses milieux pyrénéens (landes, pelouses et prairies) ainsi que pour ses **cours d'eau et milieux humides** (cours d'eau à enjeux pour les poissons amphihalins)).

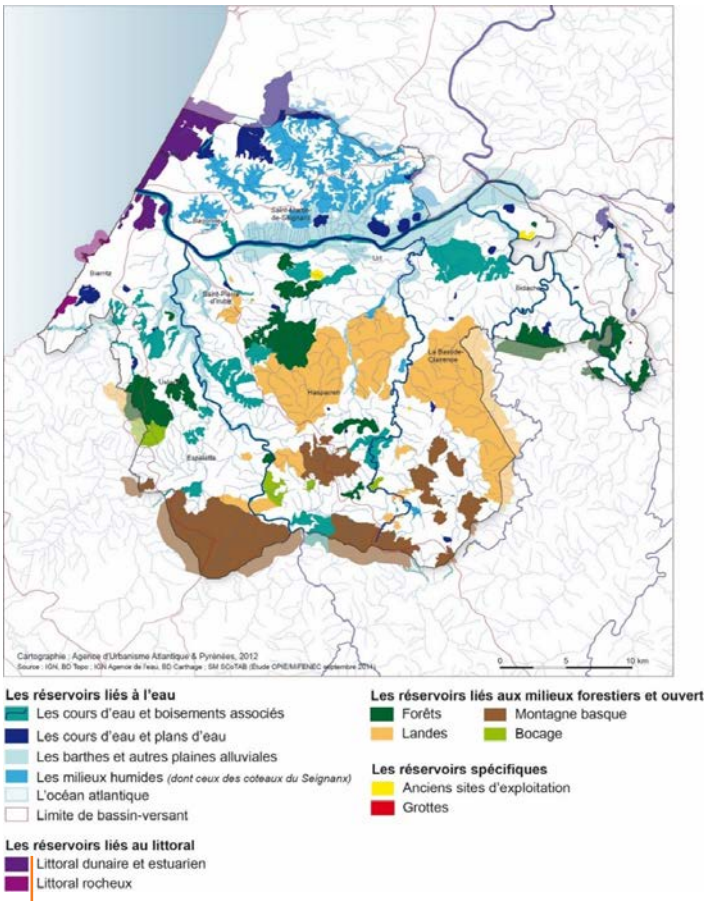

Carte 5 : Identification des Réservoirs de Biodiversité du territoire du SCoT BSL

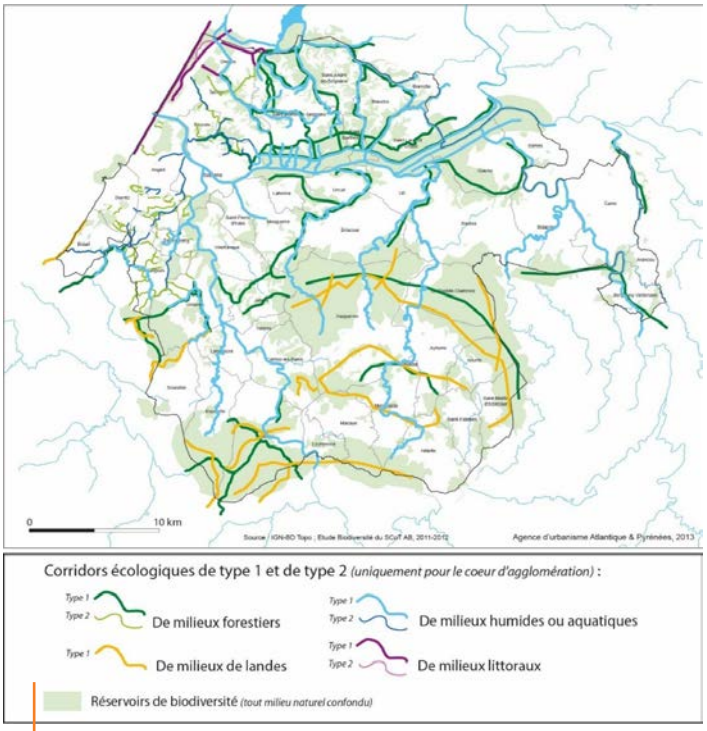

Carte 6 : Identification des corridors écologiques du territoire du SCoT BSL

- Défendre une protection des habitats naturels articulée sur le couple responsabilité / incidences.
  Le SCoT veut éviter l'urbanisation dans les réservoirs de biodiversité, et - à défaut - évaluer la faisabilité des projets d'artificialisation des sols au regard de la nature du projet et de la valeur écologique de l'espace qu'il affecte lors de l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers se situant à l'intérieur des réservoirs de biodiversité. Il convient d'évaluer la faisabilité de ce changement d'usage des sols au regard de la valeur environnementale de la zone en appliquant **la grille d'analyse croisée de responsabilité écologique.**
- Développer une nouvelle manière de concevoir la protection du vivant à travers les continuités écologiques.
  Le SCoT entend maintenir les conditions nécessaires à la bonne fonctionnalité des espaces de biodiversité en ciblant notamment les PLU/PLUI et les politiques menées par les collectivités locales pour préserver et/ou restaurer les continuités écologiques.

Le SCoT décline ensuite un projet de « **protection durable des réservoirs de biodiversité du territoire** » en ciblant dans un premier temps les réservoirs de biodiversité. Il distingue les réservoirs de biodiversité reconnus au niveau national et supranational des réservoirs de biodiversité complémentaires identifiés par le SCoT.
Les orientations concernant le projet de « Protéger strictement les espaces reconnus au niveau national et supranational » sont les suivantes :
- Protéger les réservoirs de biodiversité désignés et reconnus par un statut de protection, de gestion, d'engagement européen ou d'inventaire national ou régional relatifs aux habitats naturels d'intérêt communautaire.

Les objectifs du Scot pour y parvenir visent à délimiter ces réservoirs dans les documents d'urbanisme, de protéger les milieux naturels de ces réservoirs et d'y encadrer les usages.

Le projet porte ensuite le projet de « Préserver les réservoirs de biodiversité complémentaires identifiés par le SCoT », à travers 3 objectifs.
- Le premier vise à « Préserver les milieux naturels complémentaires du littoral (dunes, falaises et landes), des estuaires, cours d'eau et zones humides et des landes, prairies et pelouses du massif pyrénéen. » Pour cela, le SCoT demande notamment aux PLU(i) d'inscrire les espaces correspondant à ces habitats naturels, de les étudier plus précisément et d'en définir les niveaux de protection.
- Le deuxième objectif demande « d'**Encadrer l'urbanisation dans ces réservoirs par l'utilisation d'une grille d'analyse responsabilité/incidences** ». Chaque projet d'ouverture à l'urbanisation se situant à l'intérieur d'un réservoir de biodiversité complémentaire doit évaluer la valeur du site au regard de la grille d'analyse croisée de responsabilité écologique et d'incidences.

Après ces éléments de projet concernant spécifiquement les réservoirs de biodiversité, le SCoT définit un projet **de préservation des continuités écologiques (« Préserver et favoriser les corridors écologiques des trames vertes, bleues et littorales »).**
Préserver ces continuités et améliorer leurs fonctionnalités.

Trois objectifs affinent ce projet :
- Respecter l'intégrité des huit grands systèmes écologiques.
- Décliner dans les PLU/PLUi les trames vertes, bleues et littorales.
- Préserver la fonctionnalité des continuités écologiques identifiées par le SCoT.

Enfin, le projet traite spécifiquement les continuités aquatiques **(« Porter un regard particulier sur les corridors écologiques de la trame bleue »).**

Il demande à travers 2 objectifs de :
- Préserver une zone inconstructible autour des cours d'eau
- Diminuer les pollutions de l'eau afin d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau douce

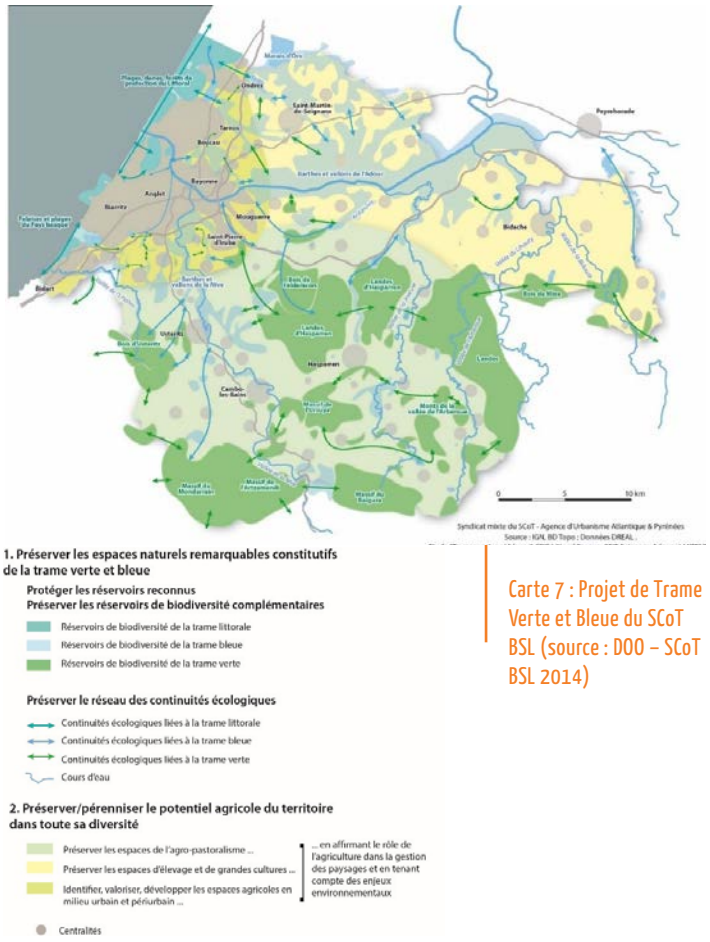

Carte 7 : Projet de Trame Verte et Bleue du SCoT BSL (source : DOO – SCoT BSL 2014)

Perspectives de travaux :

- En décembre 2018, les élus ont voté la délibération de prescription du SCoT du Pays Basque et du Seignanx porté par le syndicat mixte du SCoT[5] qui couvre dorénavant 166 communes et compte 330 000 habitants. Cette évolution a pour objectif de dessiner un nouveau projet de territoire et notamment contribuer à mieux intégrer les enjeux environnementaux. C'est dans ce cadre qu'un projet de Trame Verte et Bleue sera définit par les élus et traduit de manière réglementaire dans le futur Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Ce projet sera basé sur des éléments de connaissance sur les continuités écologiques du territoire Pays Basque Seignanx dégageant ses enjeux en termes de conservation de la fonctionnalité écologique.
  Par ailleurs, dans le cadre de la prise de compétence « aménagement du territoire », la CAPB définira avant la fin de l'année 2019 le périmètre des futurs PLUi qui viendront s'ajouter aux deux documents existants (PLUi du Pays d'Hasparren et PLUi Côte Basque Adour).
- Le PLUi en cours d'élaboration sur le territoire du Seignanx permettra également de traduire les continuités écologiques identifiées sur le territoire.

Il n'y donc pas de connaissance sur l'ensemble du territoire mais seulement sur quelques secteurs. A l'heure actuelle, l'agglomération n'est pas en mesure de donner les éléments concernant la continuité écologique mais elle vient de lancer une démarche sur ce sujet. Cette démarche permettra d'identifier la Trame Verte et Bleue communautaire et sera liée à la démarche du SCoT du Pays Basque et du Seignanx.

[5] Le Syndicat porte la mise en œuvre des SCoT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes (approuvé en 20174) et Sud Pays Basque (approuvé en 2005) https ://www.scot-pbs.fr/

Réservoirs de biodiversité et corridors principaux

A minima, à partir des informations connues et recueillies sur le territoire, il est possible de donner une première illustration des secteurs de richesse écologique et d'obtenir une première vision préfigurant les continuités écologiques du territoire.

Secteurs de richesse écologique

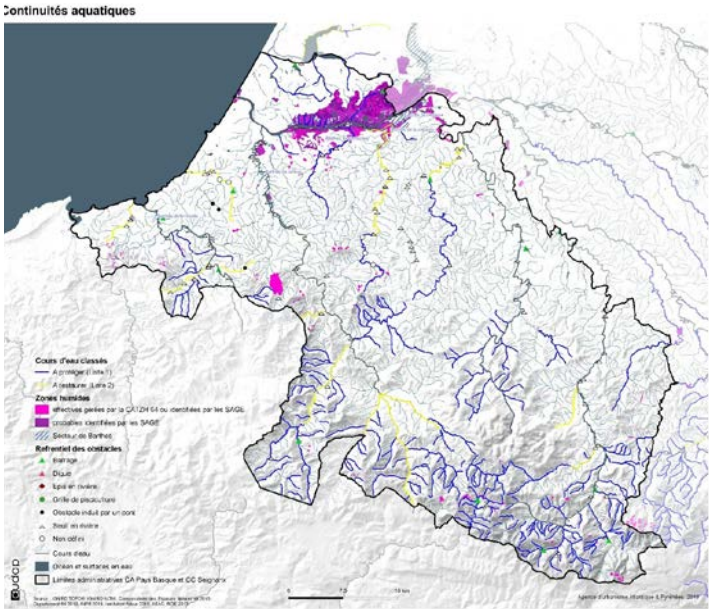

Le gradient de couleur témoigne d'une accumulation de zonages de protection, d'inventaire ou de gestion sur un secteur. Le vert foncé traduisant les espaces où l'accumulation est la plus importante. Ressortent nettement la montagne basque et les barthes de l'Adour.

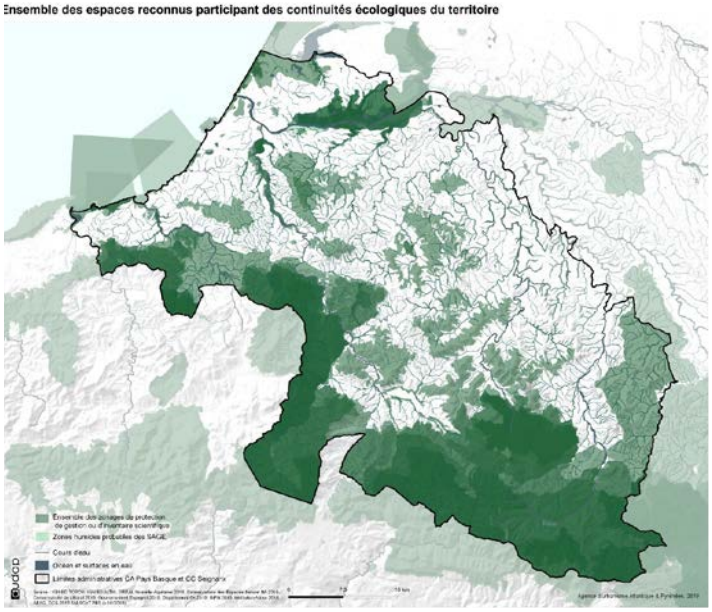

Croisement avec les éléments fragmentant

Les éléments fragmentant sont soit surfaciques (surfaces urbanisées), soit ponctuels (obstacles à l'écoulement des cours d'eau), soit linéaires (routes, voies ferrées…).

La perte de la biodiversité est principalement due à la fragmentation des milieux naturels qui réduit la taille des territoires disponibles pour les espèces animales et végétales, isole les populations les unes des autres et rend donc plus difficile les déplacements des espèces nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie, … L'ancienne Région Aquitaine est fortement concernée par ce phénomène de fragmentation liée à l'activité humaine, notamment par le développement de l'urbanisation et des infrastructures linéaires de transport.

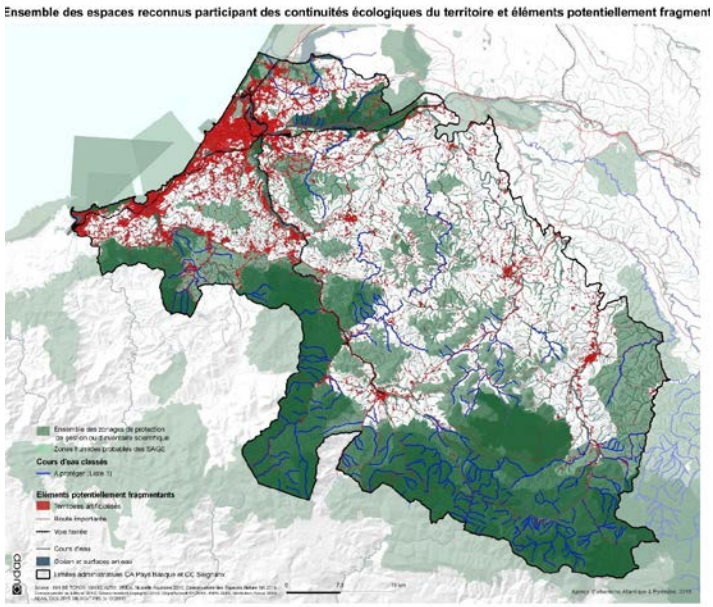

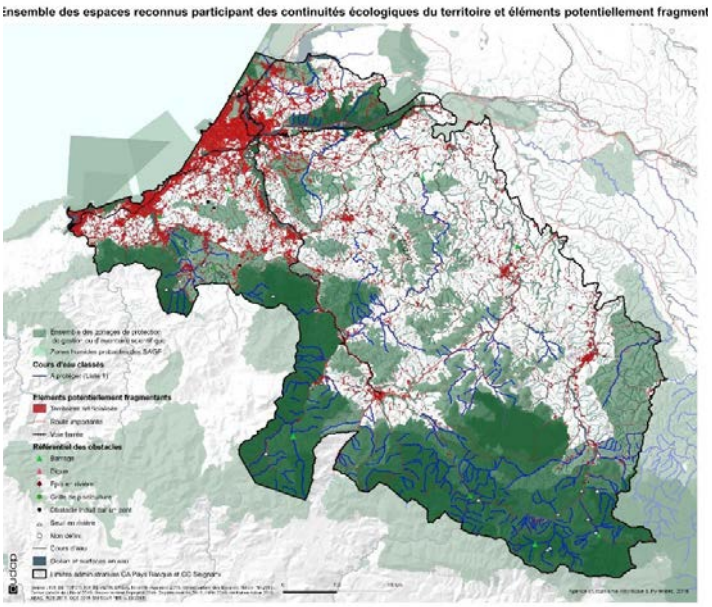

Avec Référentiel des Obstacles :

Dans ce contexte, le Département des Pyrénées-Atlantiques, en charge d'un réseau routier de plus de 4 500 kilomètres s'est engagé depuis janvier 2019 dans le projet « ANIMO » de prévention des collisions entre véhicules et animaux sauvages.

ANIMO a pour première ambition d'améliorer la connaissance des points noirs de collisions sur les routes départementales des Pyrénées-Atlantiques. Le projet prévoit ainsi, dans un second temps, de proposer de nouvelles signalisations et de nouveaux aménagements pour résorber ces points noirs. Cela permettra à la fois d'améliorer la sécurité routière et de préserver la biodiversité.

Le Syndicat des Mobilités Pays basque - Adour prendra connaissance des résultats de cette étude.

SYNTHÈSES

SYNTHÈSE DES CONSTATS

- Une forte prédominance des espaces naturels et agricoles sur le territoire malgré des disparités selon les secteurs (zone littorale nettement plus artificielle) et leur diminution au profit essentiellement de l'artificialisation.

- Une très forte diversité de milieux naturels porteurs d'une biodiversité remarquable mais qui reste fragile notamment face à l'empreinte humaine (aménagements, déplacements, introduction d'invasives, ...).

- De nombreux espaces reconnus et/ou protégés dans le cadre de dispositifs d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel mais des carences en matière de recensement des espèces patrimoniales.

- Malgré quelques démarches, un manque de connaissance du fonctionnement écologique du territoire et de fait d'une prise en compte des continuités écologiques dans les aménagements.

CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE

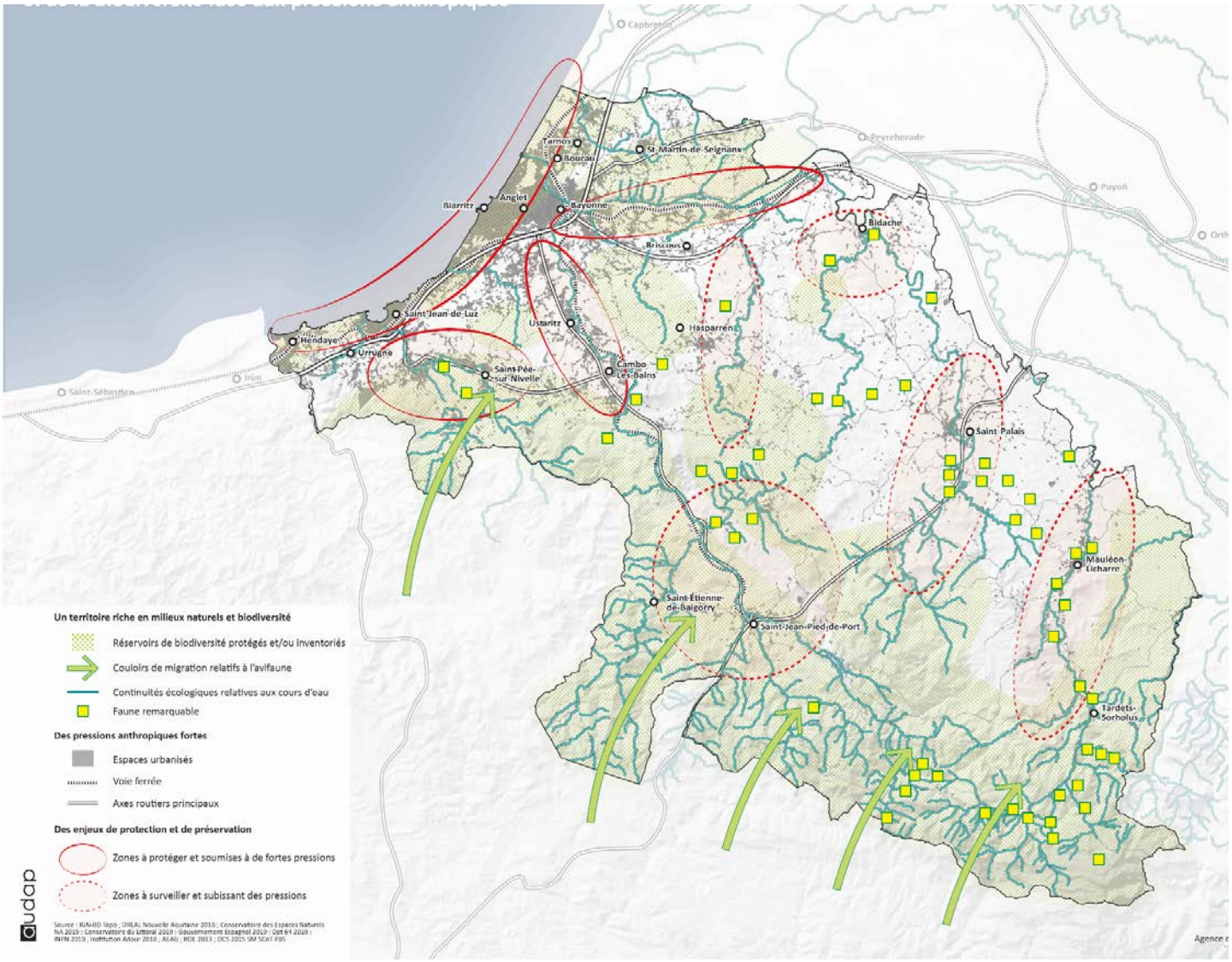

SYNTHÈSE DES BESOINS ET ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

La réduction des pressions anthropiques sur le foncier et de leurs conséquences sur les ressources naturelles (espaces naturels, cycle de l'eau, etc.)

- La réduction des pressions sur le foncier liées aux infrastructures de transport
  - >> Diminution de la consommation foncière pour les infrastructures,
  - >> Limitation de l'imperméabilisation des sols,

Le maintien et la protection des milieux naturels, de la faune et de la flore

- La protection des milieux naturels, de la faune et de la flore face aux infrastructures de transport
  - >> Évitement des secteurs à forts enjeux écologiques
  - >> Encadrement de la fréquentation des milieux naturels les plus fragiles via les conditions d'accès pour les promeneurs,
  - >> Lutte contre l'introduction et la progression d'espèces invasives/exotiques aux abords de voiries

La formalisation d'une vision du fonctionnement écologique à l'échelle du territoire pour préserver les continuités écologiques permettant l'équilibre des écosystèmes et la répartition des espèces

- La diminution, voire l'amélioration, des situations de fragmentation des habitats par les voiries
  - >> Identification des zones à enjeux patrimoniaux (observatoire des collisions avec la faune par exemple)
  - >> Prise en compte des continuités écologiques en amont des travaux pour les infrastructures pour un évitement voire une réduction de la fragmentation des habitats

GESTION DE L'EAU ET DES DÉCHETS

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 a fixé les objectifs généraux d'atteinte du « bon état » des masses d'eau pour l'année 2015. Le bon état des masses d'eau de surface est la combinaison du bon état chimique et du bon état écologique. Sur le territoire français, cette directive s'est traduite par la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) qui s'applique à chaque grand secteur hydrographique, en l'occurrence le Bassin Adour-Garonne.

Le territoire est couvert par le Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion de l'Eau (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021. Ce bassin s'étend sur 1/5° du territoire national (116 000km2). Il se décline en plusieurs Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui ont pour obligation la prise en compte du SDAGE Adour-Garonne dans leur élaboration.

Sur le territoire, deux SAGE sont présents :
- Le SAGE Côtiers Basque effectif et entièrement compris dans le territoire
- Une grande partie du SAGE Adour aval en cours d'élaboration.

Le territoire fait également l'objet d'une étude prospective (Adour 2050) sur les ressources en eau.

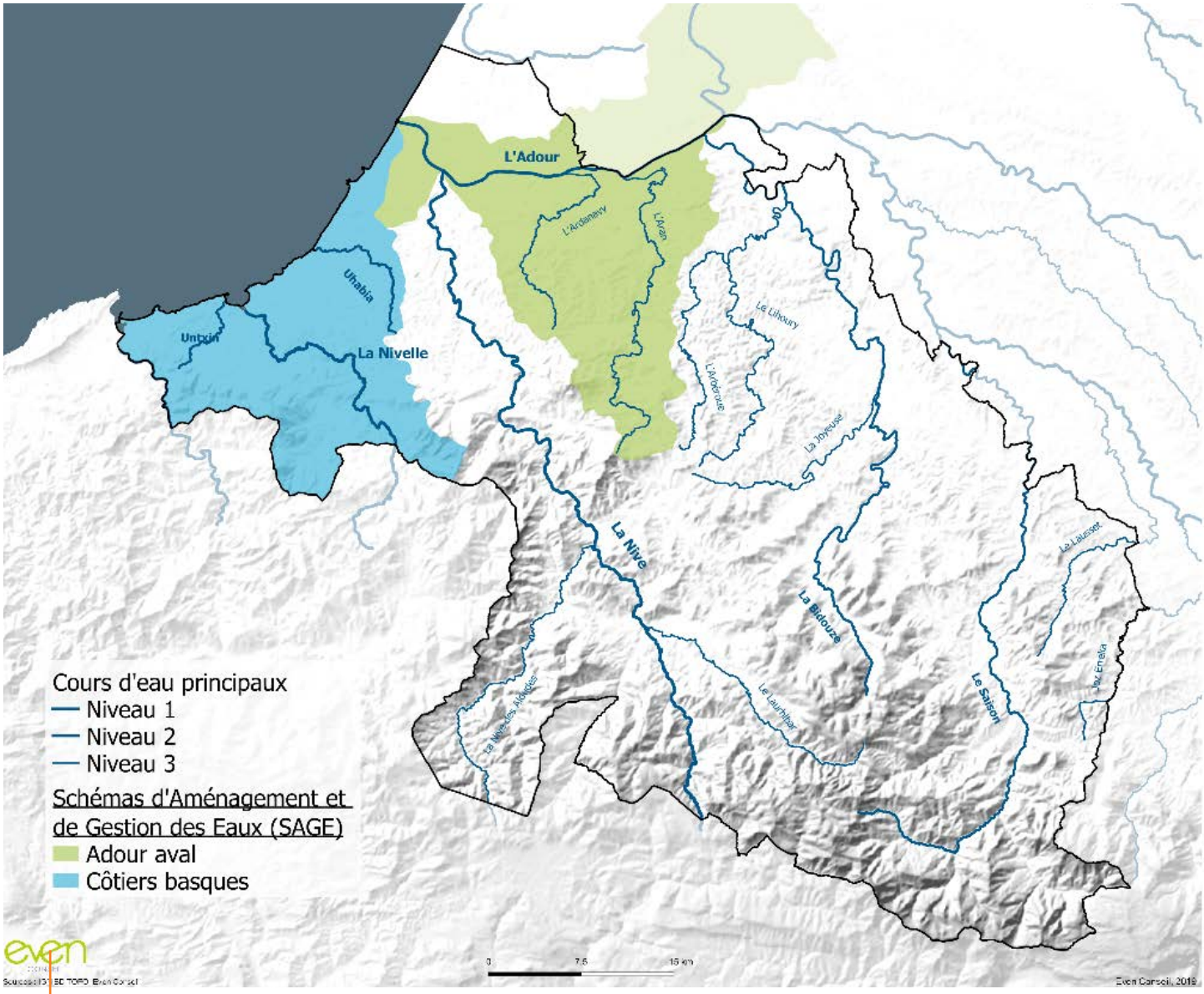

Périmètres SAGE et cours d'eau principaux sur le territoire
Source : Even

SAGE ADOUR AVAL / ENJEUX

Le SAGE Adour aval est en cours d'élaboration et devrait se finaliser prochainement. Néanmoins les enjeux du document sont déjà clairement identifiés et hiérarchisés. Un tableau récapitulatif détaillé de ces enjeux avec leur(s) contrainte(s), leur(s) objectif(s) et leur priorisation est disponible en annexe.

Un des premiers enjeux concerne le traitement correct des problèmes afférant à la ressource en eau sur le territoire du SAGE. La réflexion sur la gestion de l'eau entre maitrise d'ouvrage et acteurs doit être menée à une échelle élargie par rapport aux périmètres administratifs habituels. Les connaissances doivent être centralisées et le dialogue et la cohérence avec les bassins versants limitrophes doit être renforcé. La répartition des compétences de production et de distribution de l'eau potable est complexe et doit être simplifiée pour gagner en efficacité.

Le SAGE entend également améliorer la connaissance actuelle sur la qualité de l'eau en général et sur les pollutions et leurs origines (cf. parties suivantes pour les connaissances actuelles).

La qualité de l'eau distribuée doit être irréprochable (elle est donc à améliorer ou maintenir en fonction des captages). La sécurisation et le partage des ressources actuellement exploitées (20 points de captage sur le territoire) est un enjeu majeur et la recherche de nouvelles ressources doit être poursuivie en parallèle.

Comme sur le territoire national, les enjeux d'économie d'eau et de réutilisation d'eaux usées doivent être considérés en priorité pour protéger la quantité de la ressource en eau.

Le territoire attractif, voit sa population augmenter constamment. L'aménagement du territoire pour accueillir cette nouvelle population doit donc tenir compte des pollutions qu'elle engendrera, notamment, les besoins en épuration et la gestion des eaux pluviales. L'objectif serait de garantir le traitement suffisant des eaux usées de la population croissante, sans mettre en péril la pratique d'autres usages ou le bon fonctionnement des milieux. Cela passe par une vision générale pour le traitement des eaux de la population croissante et une vérification de la conformité des branchements eaux usées / eaux pluviales sur les réseaux séparatifs pour garantir le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement.

Enfin, le dernier enjeu prioritaire est lié au risque inondation, et se traduit par une adaptation à la nouvelle réglementation et une meilleure gestion des digues et ouvrages de l'Adour.

Globalement, le territoire est doté d'atouts paysagers indéniables, particulièrement de par ses milieux aquatiques remarquables tels que le fleuve, les cours d'eau, les zones humides, le littoral. La gestion cohérente des cours d'eau, la connaissance et la préservation des zones humides, la continuité écologique (connectivité latérale, lien lits mineur/majeur) est une priorité avérée pour le SAGE.

SAGE CÔTIERS BASQUES / ENJEUX

Le SAGE Côtiers basques approuvé en 2015 situé entre l'Adour et la Bidassoa est couvert par un réseau hydrographique dense et bordé par l'Océan Atlantique et les prémices des Pyrénées. Il offre une diversité de milieux remarquables. Cependant ce territoire est très urbanisé en particulier sur le littoral, ce qui fait l'objet de nombreux risques. Comme pour le SAGE Adour aval, l'économie et l'attractivité du territoire sont intimement liées à l'eau. Les enjeux sont donc autant socio-économiques qu'environnementaux.

Le SAGE identifie un enjeu général de maintien/amélioration de la qualité de l'eau. Il se traduit par :

- Le maintien et l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs,
- Une meilleure connaissance et maîtrise des différents types de pollutions (industrielles, artisanales, agricoles),
- Une gestion des espaces verts respectueuse de l'eau et milieux aquatiques.

Un des enjeux du SAGE est de placer la ressource en eau au cœur de l'aménagement du territoire. En effet, l'urbanisation, très dense sur ce territoire, est en relation étroite avec la ressource eau.

Les eaux pluviales et de ruissellements doivent également faire l'objet d'une meilleure gestion dans ces projets (CF. parties suivantes sur l'assainissement et la gestion des eaux pluviales).

La gestion et l'alimentation en eau potable nécessite une amélioration pour éviter les risques de pénurie et de contamination accidentelle. Cela passe particulièrement par une meilleure connaissance et une priorisation des usages d'eau potable ainsi que la sécurisation de la ressource (améliorer la gouvernance et la mutualisation de la production...).

Le SAGE porte une attention particulière au développement de la culture du risque au niveau de la connaissance des aléas combinés et de la sensibilisation pour faire face à la pression démographique.

L'attractivité territoriale doit être maintenue par la préservation des milieux, du littoral, des habitats et espèces d'intérêt patrimonial, la connaissance et la préservation des zones humides mais aussi la conservation ou le rétablissement de l'hydro-morphologie des cours d'eau qui subissent une pression démographique croissante.

Finalement ce territoire fait l'objet d'enjeux transversaux, car la thématique de l'eau touche des domaines interconnectés. Les nombreux usages et activités du territoire sont liés à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ce qui corrobore les enjeux de ce territoire.

ÉTUDE PROSPECTIVE ADOUR 2050

Contexte

L'étude ADOUR 2050 émerge dans un contexte de changements climatiques et globaux et analyse leurs impacts sur les ressources en eau, que ce soit en termes de quantité, de qualité de l'eau et des milieux et d'écologie.

Cette démarche est portée par l'institution Adour, en partenariat avec l'agence de l'eau Adour-Garonne, les 4 départements et les 2 régions du bassin de l'Adour et côtiers basques. L'ambition de l'étude est de donner aux décideurs les moyens de comprendre ces impacts et changements et leur évolution future pour les orienter vers les actions d'adaptation les plus pertinentes.

Un diagnostic prospectif est d'abord réalisé, s'en suit la mise en perspective de scénarios d'évolution avec leurs conséquences sur la ressource en eau et sur le contexte socio-économique à l'horizon 2050 permettant l'émergence de pistes d'adaptation envisageables sur le territoire.

L'initiative est basée sur une construction collective, elle mobilise largement les acteurs et élus du territoire notamment au travers d'ateliers de concertation et de débats publics.

Les deux scénarios souhaitables

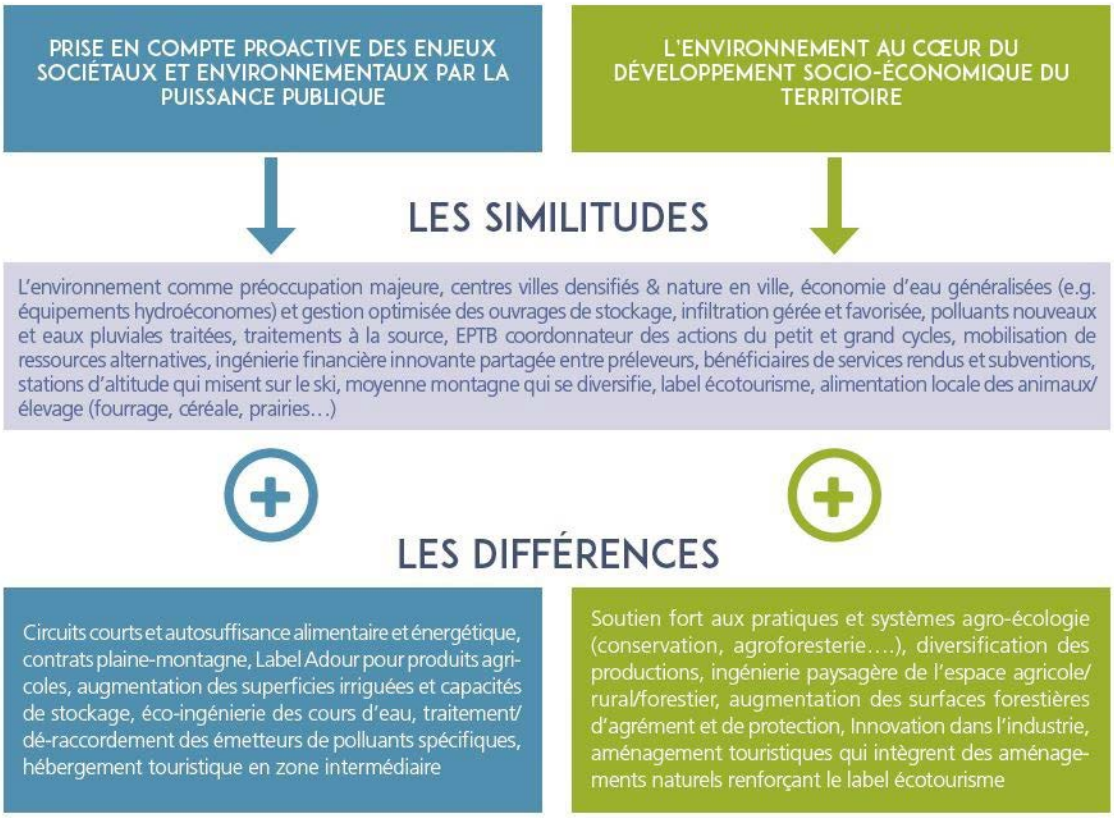

Résultats

La Phase 3 présente la manière de traduire les 2 scénarios jugés les plus souhaitables en actions d'adaptation pouvant mobiliser l'ensemble des acteurs.

7 Orientations Stratégiques ont été déterminées et chacune d'elles possède une fiche d'identité présentant les enjeux principaux visés, comment les atteindre, quels acteurs mobiliser, quels outils pour la mise en œuvre et quels bénéfices attendus :

- Une gestion plus sobre et optimisée de la ressource en eau
- Des rivières vivantes
- Des espaces urbains résilients en relation avec leur territoire
- Une agriculture plus durable qui fournit des biens et services au territoire
- Une industrie à la pointe de la transition écologique
- Un aménagement de l'espace valorisant les fonctionnalités des milieux
- Un territoire solidaire et attractif pour le tourisme

Ces actions touchent à de nombreux domaines, et certaines par leur caractère innovant semblent être la clé pour atteindre les objectifs souhaités. Entre autres :

- Une gestion plus sobre et optimisée de l'eau pour tous les usages notamment avec l'idée de la tarification incitative et l'optimisation des stockages.
- Un meilleur cadre de vie en intégrant mieux la nature en ville et une baisse de la vulnérabilité des populations et des activités économiques aux phénomènes extrêmes.
- Une agriculture plus durable (réduction et amélioration de l'usage phytosanitaire, agriculture biologique, soutient aux circuits courts...) avec la mise en place d'un nouveau modèle agricole basé sur la multifonctionnalité (paiements pour services environnementaux, Projets Alimentaires Territoriaux

La prospective Adour 2050 marque le début d'une démarche d'adaptation aux changements climatiques et s'inscrit dans une continuité. Suite à ces constats, scénarios et orientations stratégiques, une phase d'expérimentation sera menée sur quelques territoires avant de passer à la phase d'application générale.

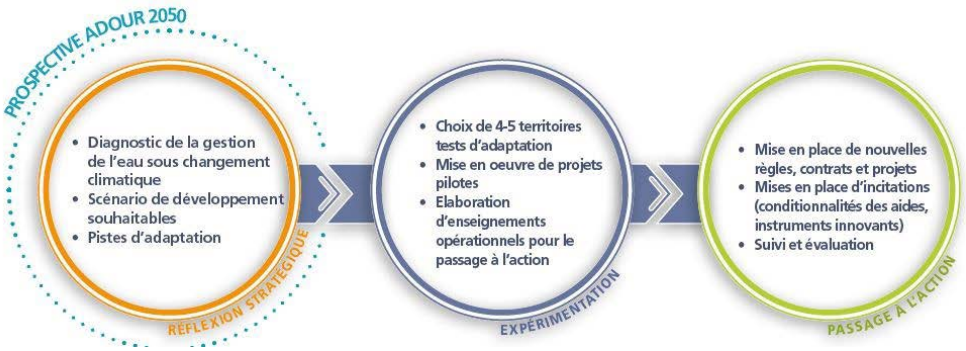

ETAT ÉCOLOGIQUE ET CHIMIQUE DES COURS D'EAU DU TERRITOIRE

Le réseau hydrographique qui compose le territoire du SMPBA est dense. Ceci s'explique par la proximité des Pyrénées retenant les eaux de pluies et la proximité de l'océan, point de convergence des cours d'eau des terres, soumis de plus aux marées. Les cours d'eau les plus importants sont l'Adour, la Nive et la Nivelle, la Bidouze, le Saison, Uhabia et l'Utxin.

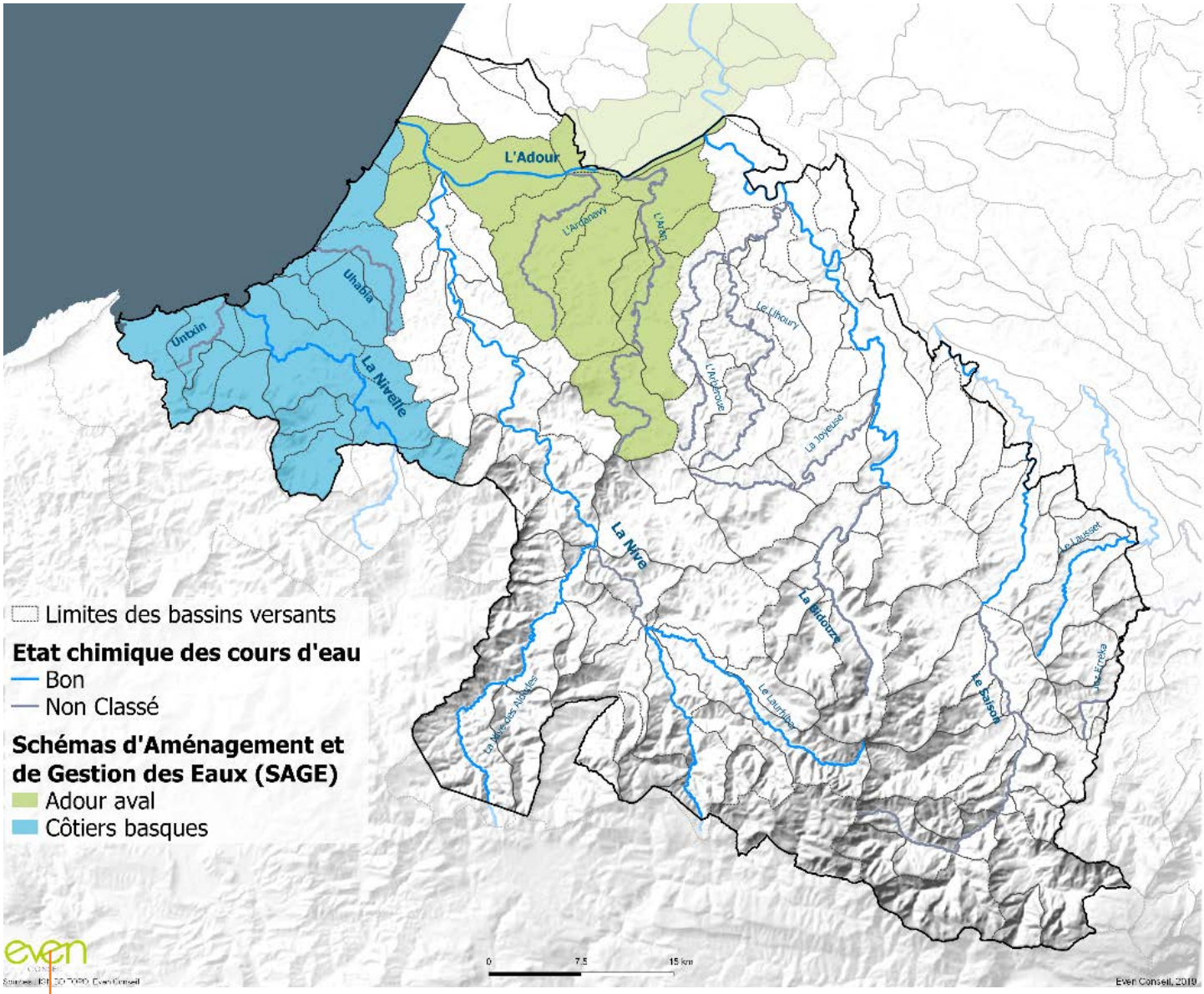

Etat chimique des cours d'eau principaux
Source : Even

QUALITÉ CHIMIQUE

La qualité chimique des cours d'eau est globalement bonne sur l'ensemble du territoire même si beaucoup de cours d'eau (ou parties de cours d'eau) ne sont pas classés.

L'état chimique de l'Adour est bon si les substances ubiquistes (sur lesquelles il n'y a pas de possibilité de traitement) sont extraites du classement.

En prenant en compte ces substances, la qualité chimique de l'Adour est mauvaise à cause des TBT (tributylétains). Les TBT sont de puissants biocides, toxiques pour les végétaux et autres organismes. Très utilisés dans les années 70 dans la construction navale, mais encore présent aujourd'hui dans les eaux de surfaces, les leviers d'action du SAGE sont très restreints sur ce paramètre. Bien que les possibilités de traitement soient faibles, des mesures sont censées être prises pour stopper, voire résorber, les sources de TBT.

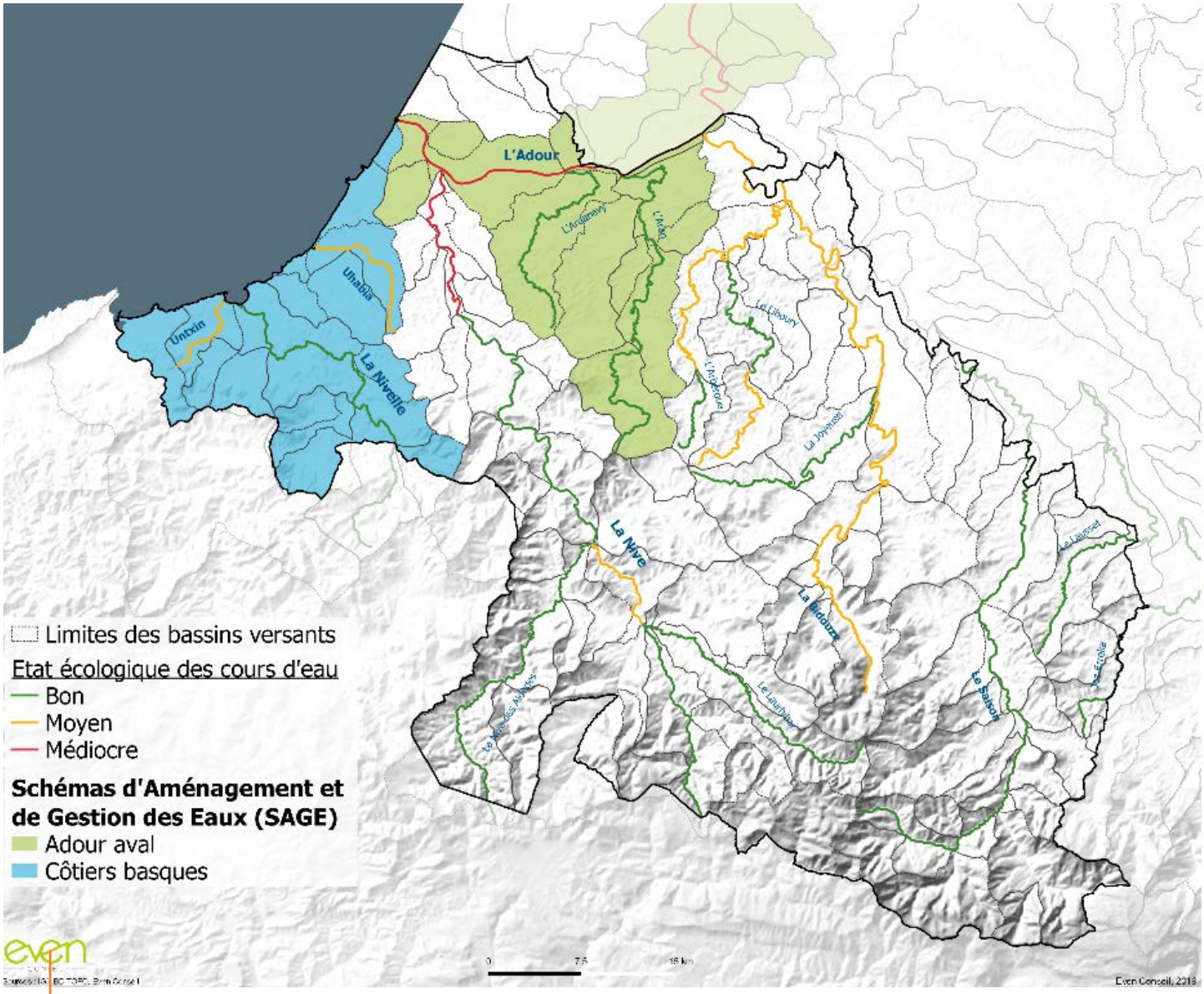

Etat écologique des cours d'eau principaux
Source : Even

QUALITÉ ECOLOGIQUE

L'état écologique, est :

- Bon pour 9 des cours d'eau du territoire,
- Moyen ou en partie moyen pour 6 d'entre eux,
- Médiocre ou en partie médiocre pour l'estuaire Adour aval et amont ainsi qu'une partie de la Nive.

Les pressions sont le plus souvent liées à des perturbations hydro morphologiques (continuité, morphologie des cours d'eau, écoulement). Ces pressions s'exercent en particulier sur les cours d'eau principaux du bassin et ses causes sont diverses (recalibrage, canalisation, altération de la rive, piégeage ou extraction du substrat du cours d'eau).

Par exemple, l'Aritxague, un ruisseau affluant de l'Adour dans la zone urbaine, est en état écologique moyen, du fait de son artificialisation. Au nord de la zone urbaine, le cours d'eau est de bonne qualité.

L'Adour fait l'objet d'un suivi particulier. Son état écologique est médiocre, dû à un indice de richesse de poisson faible. Ce résultat est en partie dû à l'aménagement de l'estuaire et à l'artificialisation des berges.

On remarque aussi une pression domestique et industrielle sur les masses d'eau. Pour la pression domestique, en particulier sur les secteurs les plus peuplés, la problématique et généralement liée aux rejets domestiques d'ammonium et de phosphore. Les pressions industrielles sont liées aux macro-polluants.

QUALITÉ DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Onze masses d'eau souterraines libre (superficielles) recoupent le territoire.

Une masse d'eau souterraine captive (profonde), c'est-à-dire naturellement protégée par une couche imperméable en dehors des zones d'affleurement, alimente le territoire : les calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne.

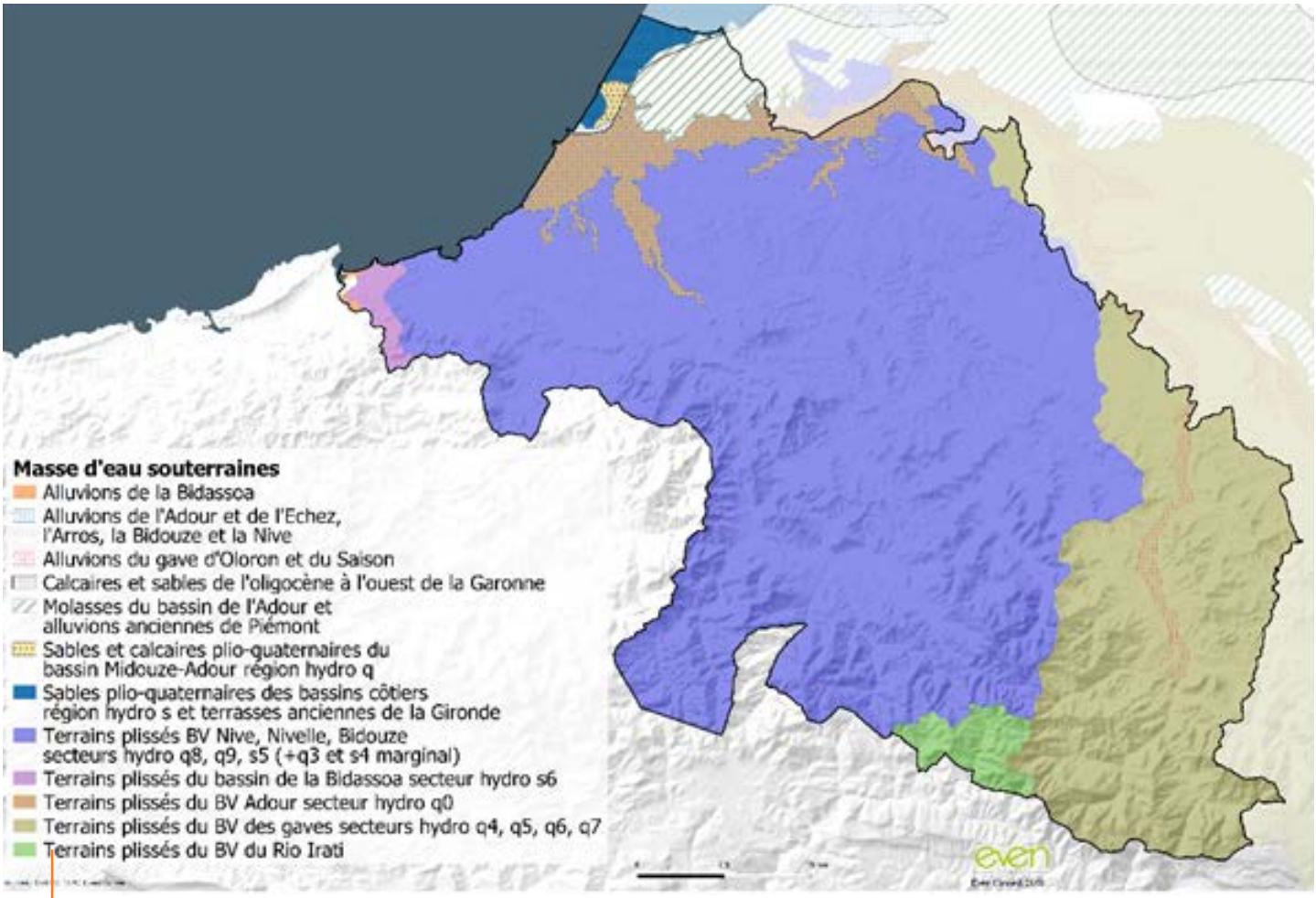

Qualité des eaux souterraines
Source : Even

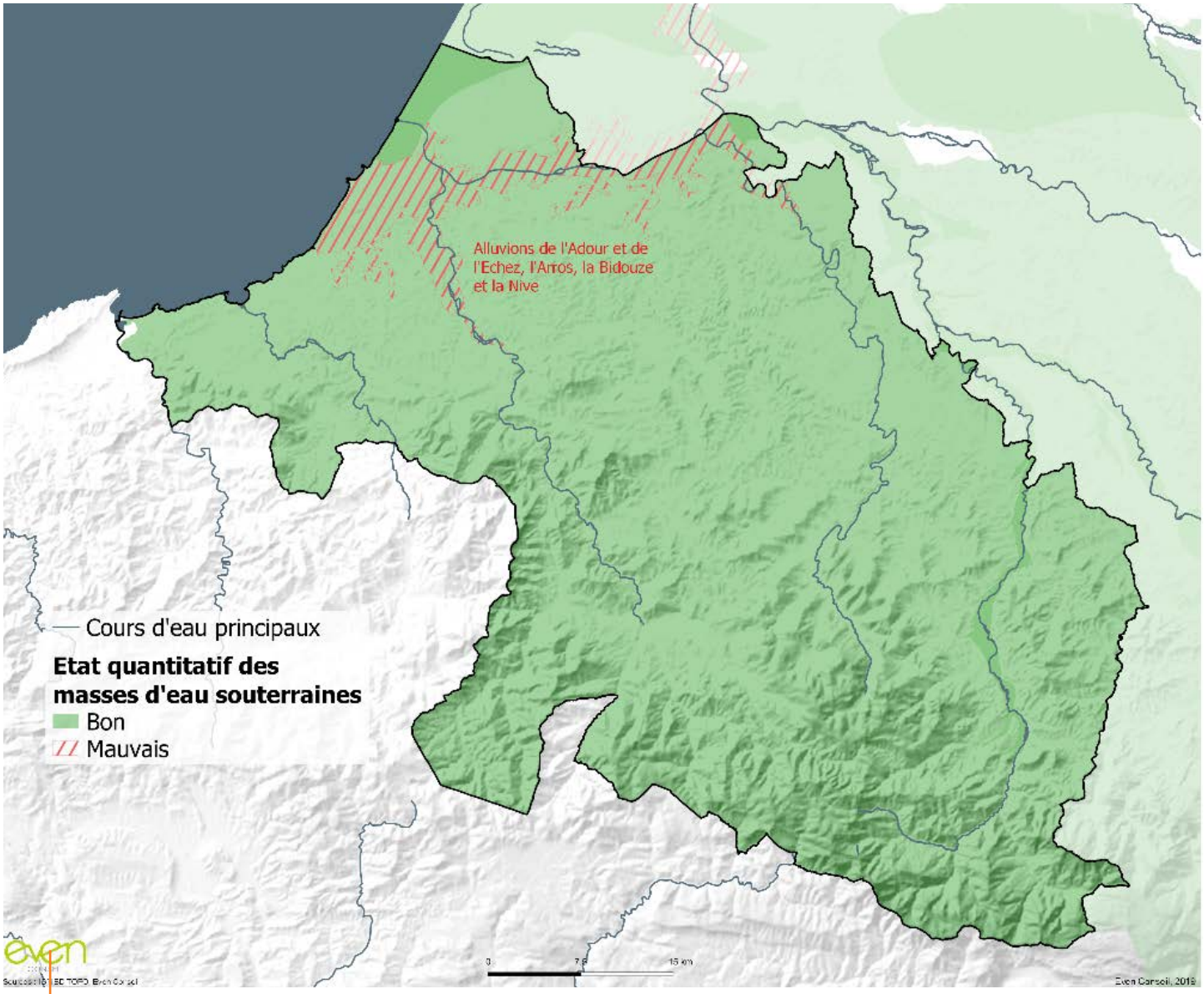

Etat quantitatif des masses d'eau souterraines
Source : Even

ETAT QUANTITATIF

Une seule masse d'eau superficielle ne présente pas un bon état quantitatif : les Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze et la Nive principalement due aux prélèvements en-eau.

La masse d'eau profonde est en bon état quantitatif.

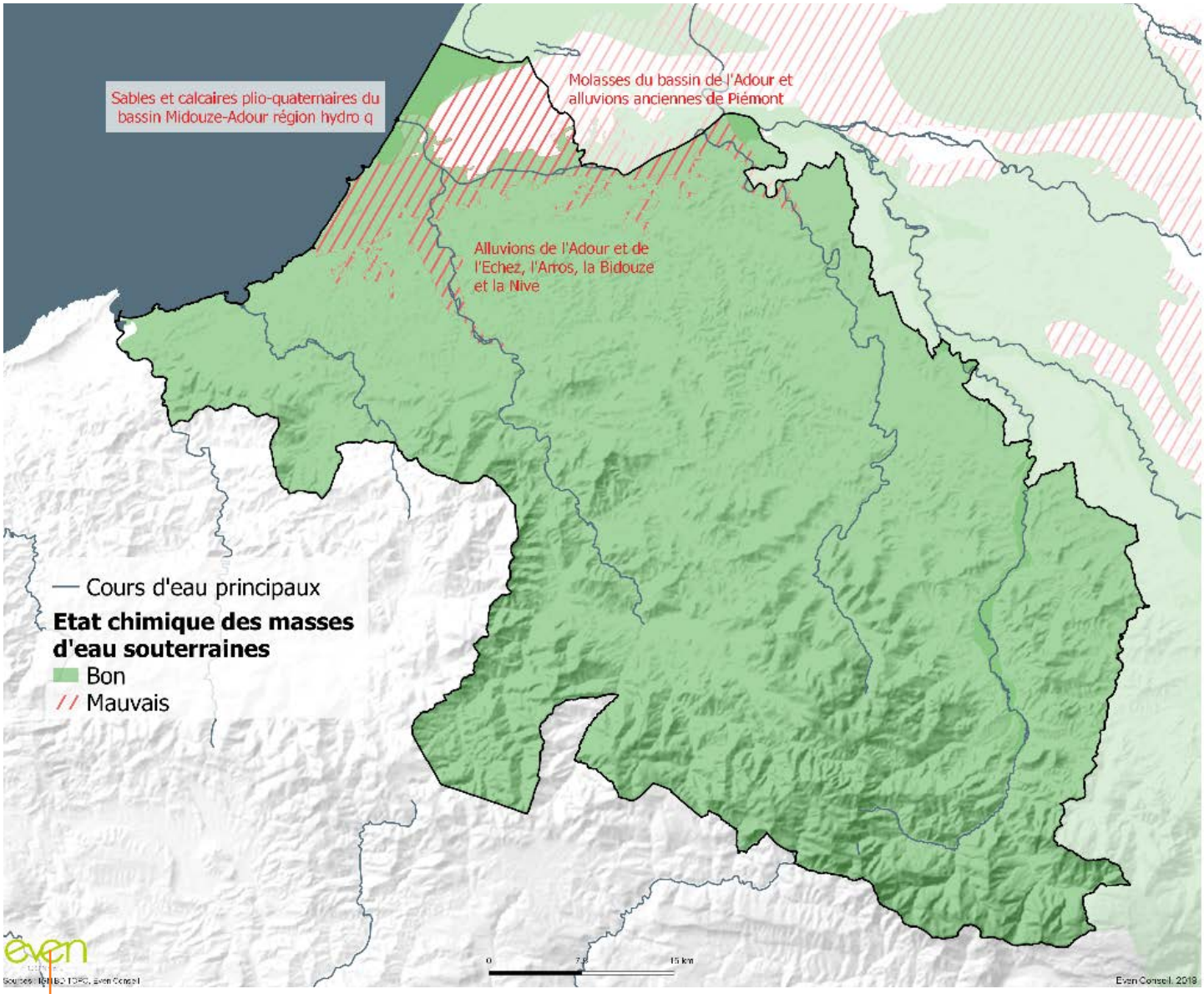

Etat chimique des masses d'eau souterraines
Source : Even

ETAT CHIMIQUE

Les masses d'eau libre sont fortement influencées par les pressions de surface (les échanges avec les eaux de pluie et les cours d'eau étant directs), et peuvent donc être, de fait, non seulement sensibles aux pollutions issues des eaux d'infiltration mais également à celles des eaux de ruissellement.

Trois masses d'eau présentent un mauvais état chimique à cause des pressions liées aux nitrates d'origine agricole :

- Les sables et calcaires plio-quaternaires du bassin Midouze-Adour,
- Les Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont,
- Les alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze et la Nive.

La masse d'eau profonde est en bon état chimique.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

SOURCE : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE CAPB 2018

La Communauté d'Agglomération du Pays Basque a pris la compétence de la gestion de l'approvisionnement en eau potable au 01/01/2018 pour 132 communes sur les 158 du territoire.
A noter : les données des communes situées hors compétence CAPB n'ont pu être obtenues pour la rédaction de cet Etat Initial de l'Environnement.

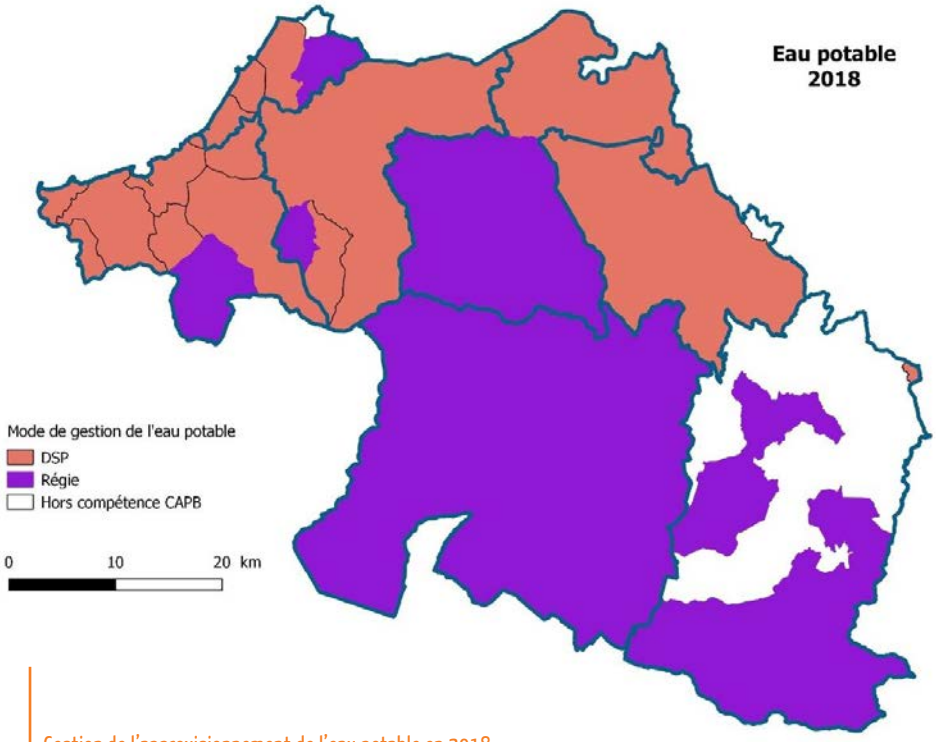

Gestion de l'approvisionnement de l'eau potable en 2018
Source : RPQS 2018 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

QUANTITÉ D'EAU PRÉLEVÉE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

En 2018, les chiffres clés pour la quantité de l'alimentation en eau potable du territoire sous la compétence de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sont les suivants :

- 178 973 abonnés (soit une population desservie estimée à 299 224 habitants)
- Plus de 25 millions de m^3 d'eau produits dont plus de la moitié (54%) provient de ressources souterraines
- 274 réservoirs pour une capacité de stockage de 126 489 m^3
- Plus de 20 millions de m^3 d'eau distribués (187 L/jour/habitant soit 68,255 m^3/an/habitant)
- Un rendement de réseau de 82.9%, supérieur au minimum réglementaire de 67.44%

Les besoins de 299 224 habitants à raison d'une consommation de 68,255 m^3/an/habitant représentent un total de 20 423 500 m^3/an d'eau. Avec une capacité de production de plus de 25 millions de m^3 d'eau, **le territoire est en capacité de subvenir aux besoins en alimentation en eau potable de sa population.**

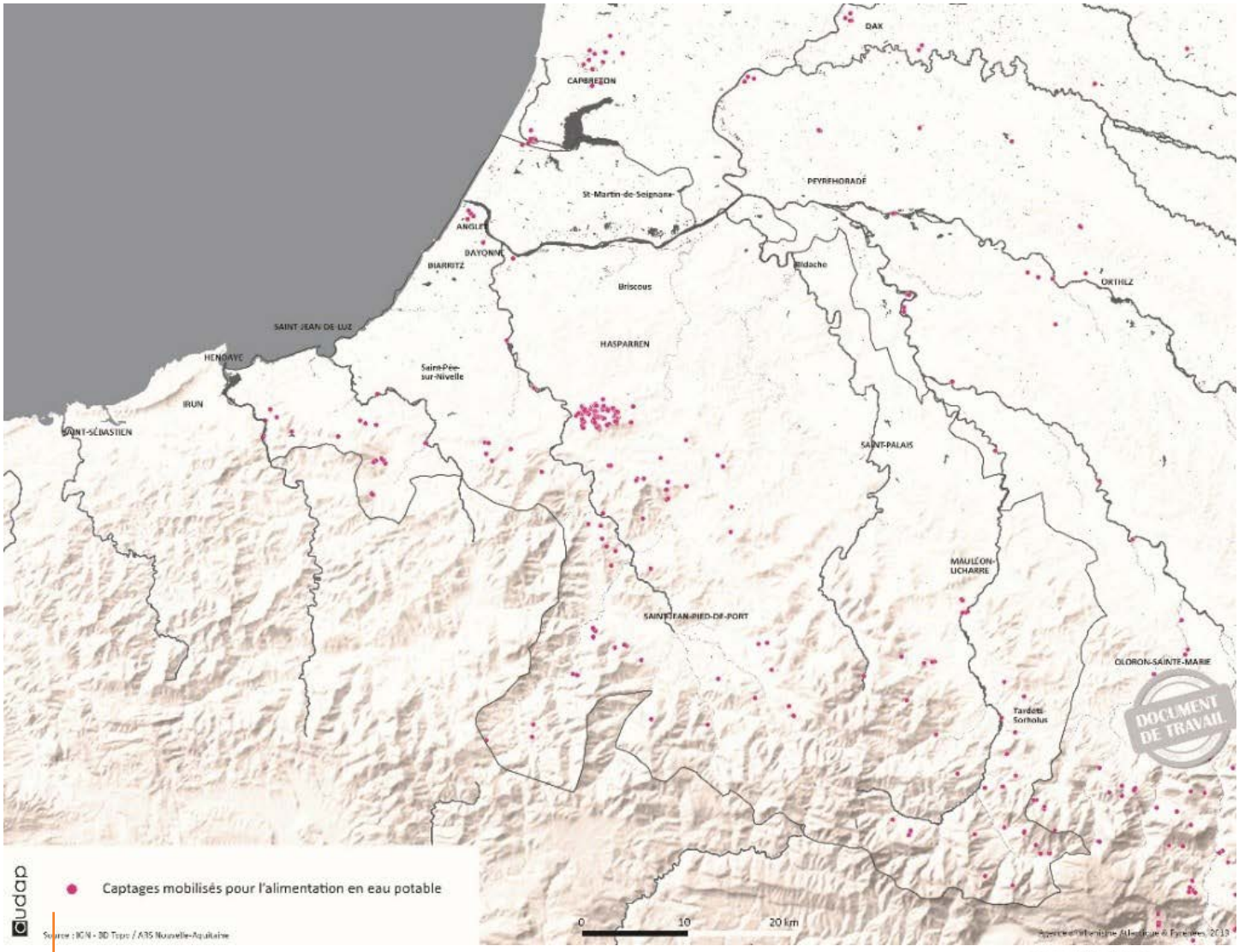

Captage d'eau potable
Source : Audap

QUALITÉ DE L'EAU PRÉLEVÉE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service de la CAPB de 2018 recense sur le territoire :

- 4 ressources principales : Nive, Laxia, Nivelle et Bidassoa
- 266 unités de prélèvements avec des périmètres de protection autour des captages
- Un état d'avancement des mesures de prévention de pollutions accidentelles de la ressource en eau potable évalué à 85.7%
- De nouvelles mesures de protection des captages contre les pollutions diffuses (traitement au charbon actif sur le captage d'Orist)
-

Répartition des volumes d'eau produits sous la compétence de la CAPB, par ressources

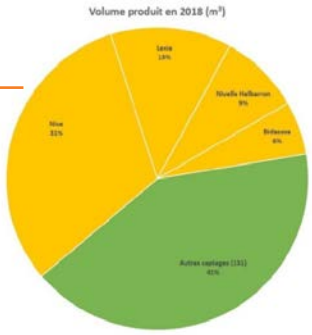

Les points de captages de l'eau potable sont principalement situés dans les zones de piémont pyrénéen, au sud du territoire.
Les captages du territoire prélèvent des eaux des ressources souterraines (forages ou sources naturelles) et superficielles (prise en rivière avec ou sans barrage).

Sur le territoire du SAGE Adour Aval, les captages d'Orist, de la Nive, et d'Anglet concentrent des enjeux :

- Sur Orist, la présence de pesticides a pu être mise en évidence régulièrement dans l'eau prélevée dans les captages ainsi que des métabolites de certains pesticides. Actuellement, il n'est pas établi si la présence de ces molécules dérivées pose un problème de santé publique. Dans l'attente, par précaution, des dispositions sont prises par le syndicat compétent qui a obtenu une dérogation pour poursuivre l'exploitation de ces captages pendant 3 ans. En parallèle, le syndicat a prévu la réhabilitation de la station de traitement de l'eau prélevée avec un traitement des métabolites au charbon actif, ainsi qu'une convention avec le Département, la Chambre d'Agriculture et la FD Cuma pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires à travers le développement du désherbage mécanique. Une zone à protéger (ZAP) a été mise en place à l'initiative du Conseil Départemental des Landes en 2002. Cette zone a fait l'objet d'un Plan d'Action Territorial (PAT) de 2007 à 2012.
- Le captage de la Nive est un captage majeur et alimente une grande partie de la population du territoire. Il prélève l'eau brute directement dans le cours d'eau et alimente jusqu'à 400 000 personnes en période estivale (26 communes membre). Cette ressource est très vulnérable et sensible aux pollutions car elle est prélevée en eau superficielle vers l'aval du bassin versant de la Nive. Sa conservation a constitué l'un des enjeux majeurs du contrat de rivière, 19 stations d'épuration ont pu être ainsi créées pour un coût de 20 millions d'euros de travaux afin de préserver la qualité de la ressource. Une interconnexion avec les Landes (Ondres) est déjà en place.
- Les captages d'Anglet (forages de La Barre et des Pontôts) sont exploités à hauteur de 400 000 m³ par an, soit environ 15% de l'eau consommée à Anglet chaque année. L'eau distribuée provenant de ces forages est de bonne qualité. Elle sert principalement de renfort d'alimentation pendant la période estivale. Compte tenu de proximité de la nappe océanique, ces captages nécessitent une surveillance régulière et les volumes prélevés restent stables afin d'éviter toute intrusion saline principalement au niveau de la nappe de la Barre. Le périmètre de protection des champs captant est respecté. Ces forages représentent un petit volume d'eau comparé à l'ensemble du périmètre du SAGE, mais la ville d'Anglet leur accorde une attention particulière pour pouvoir continuer l'exploitation dans les meilleures conditions.

Concernant la qualité de l'eau potable distribuée, le RPQS 2018 de la Communauté d'Agglomération indique :

- Une conformité bactériologique de l'eau potable distribuée de 97.1%
- Une conformité physico-chimique de l'eau potable distribuée de 98.8%

Ces données justifient d'une bonne qualité de l'eau distribuée et de l'efficacité des mesures de protection et de traitement sur l'eau brute.

Une pression s'exerce sur la qualité des eaux brutes de nappes alluviales pour les équipements de l'espace littoral, proches des concentrations urbaines et de transport. La pollution par ruissellement et la potentielle chute de camion transportant des matières dangereuses dans les cours d'eau entrainent un risque de pollution pour l'alimentation en eau potable.

EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

La Communauté d'Agglomération a pris le 01/01/2018 la compétence de gestion de l'assainissement collectif comme individuel sur l'ensemble du territoire de la CAPB. L'exploitation est réalisée en régie ou déléguée.

Sur les 158 du Pays Basque, 123 communes sont dotées d'un service d'assainissement collectif. Pour les communes restantes le traitement des eaux usées est assuré par des installations autonomes.

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service de la CAPB recense en 2018 :
- 146 701 abonnés pour 261 567 habitants desservis (83% de la population)
- 119 stations d'épuration dont 17 unités de traitement avec une capacité nominale supérieure à 10 000 Equivalent Habitant
- Un volume total des effluents traités de 32 283 137 m^3
- Un taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration (flux traités) de 81,2 %

Le portail communal de l'assainissement estime la capacité nominale totale du territoire à 638 067 EH. Les plus grosses STEP sont situées sur le littoral, quatre STEP de Bayonne, Biarritz et Anglet représentent à elles seules 1/3 de la capacité de traitement du territoire.

La plupart des STEP sur le territoire sont conformes en performances et en équipement, seules 9 STEP sont en état de non-conformité avec des travaux engagés et une date prévisionnelle de conformité.

En termes de quantité, l'assainissement collectif paraît présenter une capacité de traitement satisfaisante pour les besoins du territoire (261 567 habitants pour une capacité nominale totale de 638 067 EH). En termes de qualité, 110 stations sur 116 conformes et 81,2% des flux traités conformes aux exigences européennes attestent d'un fonctionnement suffisamment conforme.

Concernant l'assainissement non collectif, la CAPB recense près de 23 000 installations privées. Le taux de conformité des installations de 75.7%, ce qui est raisonnable pour des communes rurales en montagne.

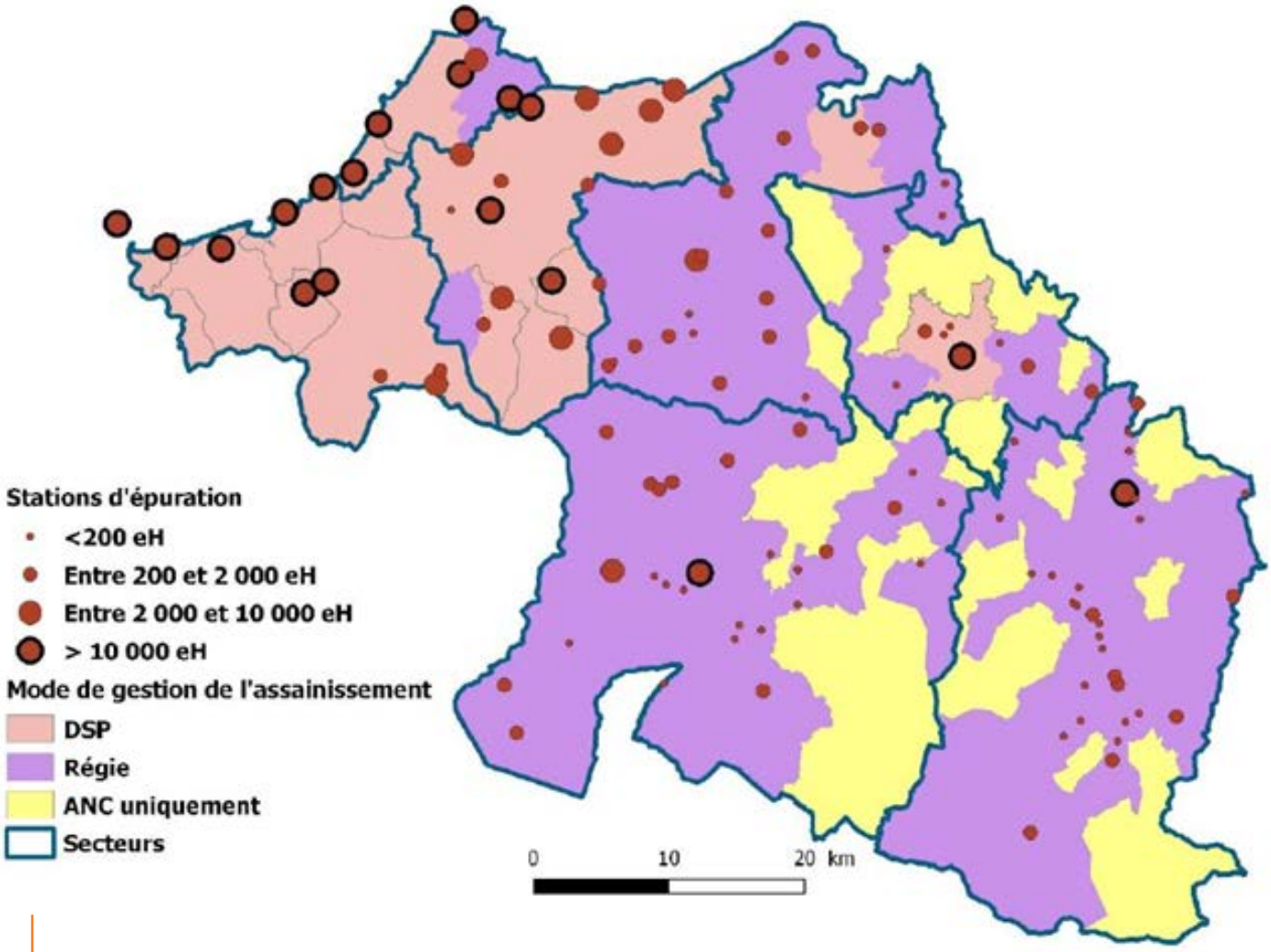

Gestion de l'assainissement en 2018
Source : RPQS 2018 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Avec une moyenne annuelle de 1450,9 mm de précipitation entre 1981 et 2010 (source : Météo France sur la station de Bayonne), le territoire est soumis à des précipitations abondantes. Ces dernières, par ruissellement sur les surfaces urbanisées et les infrastructures routières, imperméables, peuvent avoir un impact sur la quantité (inondation) et la qualité de l'eau (pollution).

Sur le territoire, il existe actuellement un schéma de gestion des eaux pluviales pour la zone Bayonne-Anglet-Biarritz. Un schéma est également en cours de réalisation au sud pays basque. En dehors de ces territoires, il n'y a pas d'information sur la gestion des eaux pluviales.

Une bonne connaissance de la gestion des eaux pluviales sur le territoire est nécessaire afin de traiter en amont les problèmes suivants.

L'augmentation des quantités d'eau en aval

Le ruissellement des eaux pluviales sur des surfaces imperméables en cas de forte pluie entraine une concentration de l'eau sur les points bas du territoire. Ces concentrations entrainent soit des inondations des points bas, soit des saturations des systèmes d'épurations, en général placé sur les points bas du territoire. La surcharge des équipements d'assainissement entraine une pollution des milieux naturels car les rejets ne sont plus aux normes.

Afin de limiter le ruissellement et donc la concentration des eaux pluviales en aval, il est indispensable de gérer les eaux pluviales sur l'assiette de projet par des systèmes d'infiltration ou de stockage.

La pollution de la qualité de l'eau par lessivage des voiries

Les véhicules motorisés fonctionnant à l'énergie fossile sont à l'origine de dépôts de particules polluantes, de type hydrocarbures, sur la chaussée. Suite au lessivage de ces surfaces, les eaux pluviales entraînent ces particules vers les ressources en eau.

D'autre part, la pluie participe au dépôt des polluants atmosphériques au sol qui seront ensuite charriés par ruissellement vers les masses d'eau.

La pollution des masses d'eau exploitées pour l'alimentation en eau potable peut entraîner la fermeture de captages et donc porter atteinte à la sécurité de l'alimentation en eau potable.

Les systèmes de traitement des eaux de ruissellement en sortie de voirie s'avèrent donc essentiels à la limitation de la pollution de la ressource en eau.

GESTION DES DÉCHETS

La compétence de gestion des déchets appartient à la Communauté d'Agglomération. Elle a délégué au Syndicat Bil Ta Garbi la mission de les valoriser et les traiter sur les installations techniques ou via des contrats. Des prestataires privés ont la charge de l'élimination des déchets.

La collecte des ordures ménagères se fait via différents modes du fait de l'historique de chaque territoire avant la fusion. Elle est assurée majoritairement en régie sur tout le territoire sauf sur certains secteurs lorsqu'il s'agit de collecter des points d'apport volontaire (à l'aide d'un camion grue).

Une étude est en cours sur l'optimisation de la collecte des déchets sur les secteurs de la Soule, Garazi et Errobi. Cette étude a pour but d'analyser si l'harmonisation de la collecte des déchets peut être étendue à la totalité du territoire de la CAPB.

	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Performance 2016	Performance 2017	Evolution 2016/2017
Ordures ménagères	90 667 T	92 782 T	301 kg/an/hab	306 kg/an/hab	+1,6 %

Evolution de la production d'ordures ménagères
source : rapport annuel d'activité, 2017)

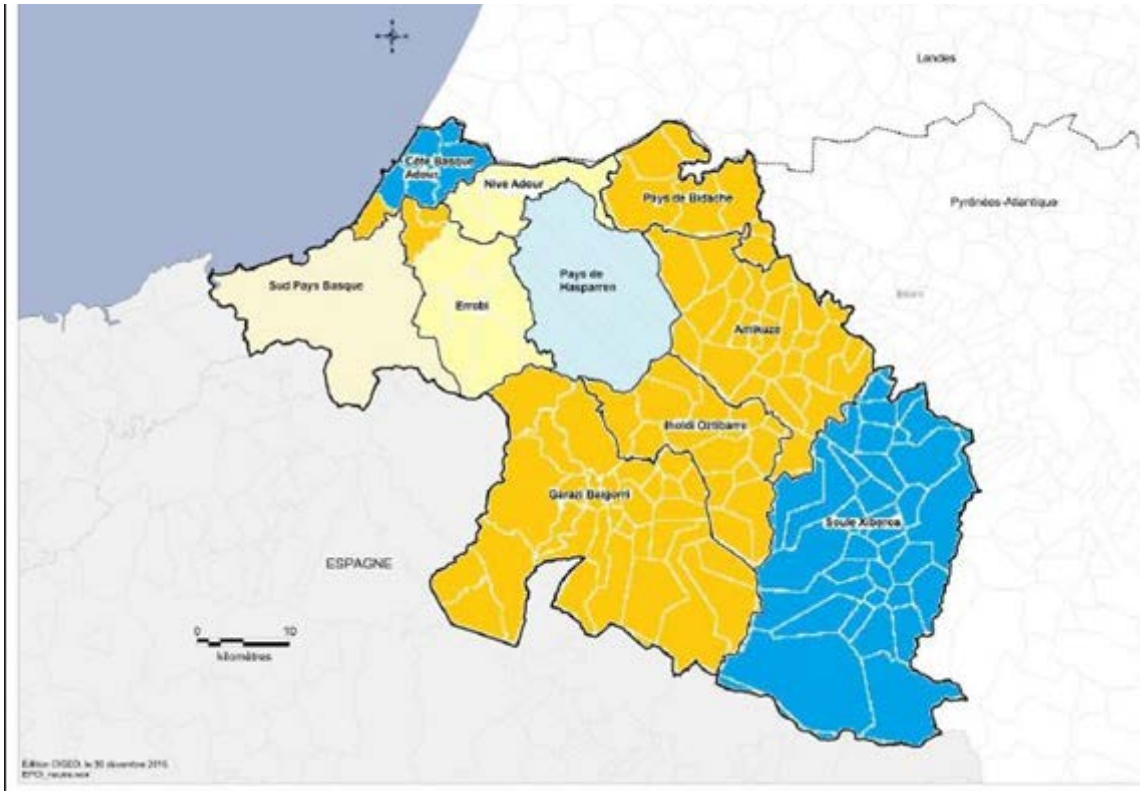

Légende : les modes de collectes des ordures ménagères

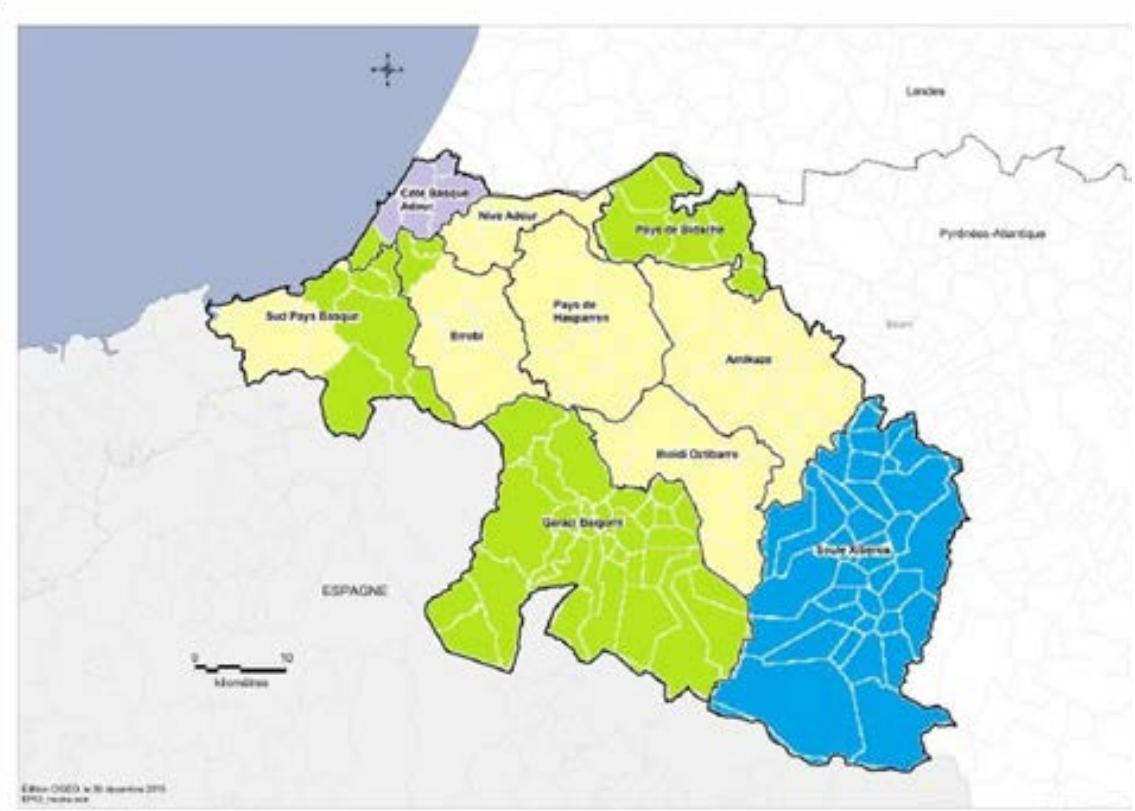

Légende : les modes de collectes sélectives

Note : les bacs de regroupement sont comptabilisés dans le mode de collecte en porte à porte.

De même que pour la collecte des ordures ménagères, les collectes sélectives sont réalisées selon plusieurs modes de collecte sur la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Une étude est en cours sur l'optimisation de la collecte des déchets sur les secteurs de la Soule, Garazi et Errobi. Cette étude a pour but d'analyser si l'harmonisation de la collecte des déchets peut être étendue à la totalité du territoire de la CAPB.

	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Performance 2016	Performance 2017	Evolution 2016/2017
Verre	12 336 T	12 792 T	41 kg/an/hab	42 kg/an/hab	+ 3%
Emballages*	5 123 T	5 658 T	17 kg/an/hab	19 kg/an/hab	+ 10%
Papiers	7 663 T	7 595 T	25 kg/an/hab	25 kg/an/hab	-2%
Total	**25 122 T**	**26 045 T**	**83 kg/an/hab**	**86 kg/an/hab**	**+ 3%**
**dont refus de tri*	*1 219 T*	*1 394 T*	*4 kg/an/hab*	*4,6 kg/an/hab*	*+13,6%*

Evolution de la collecte sélective
source : rapport annuel d'activité, 2017)

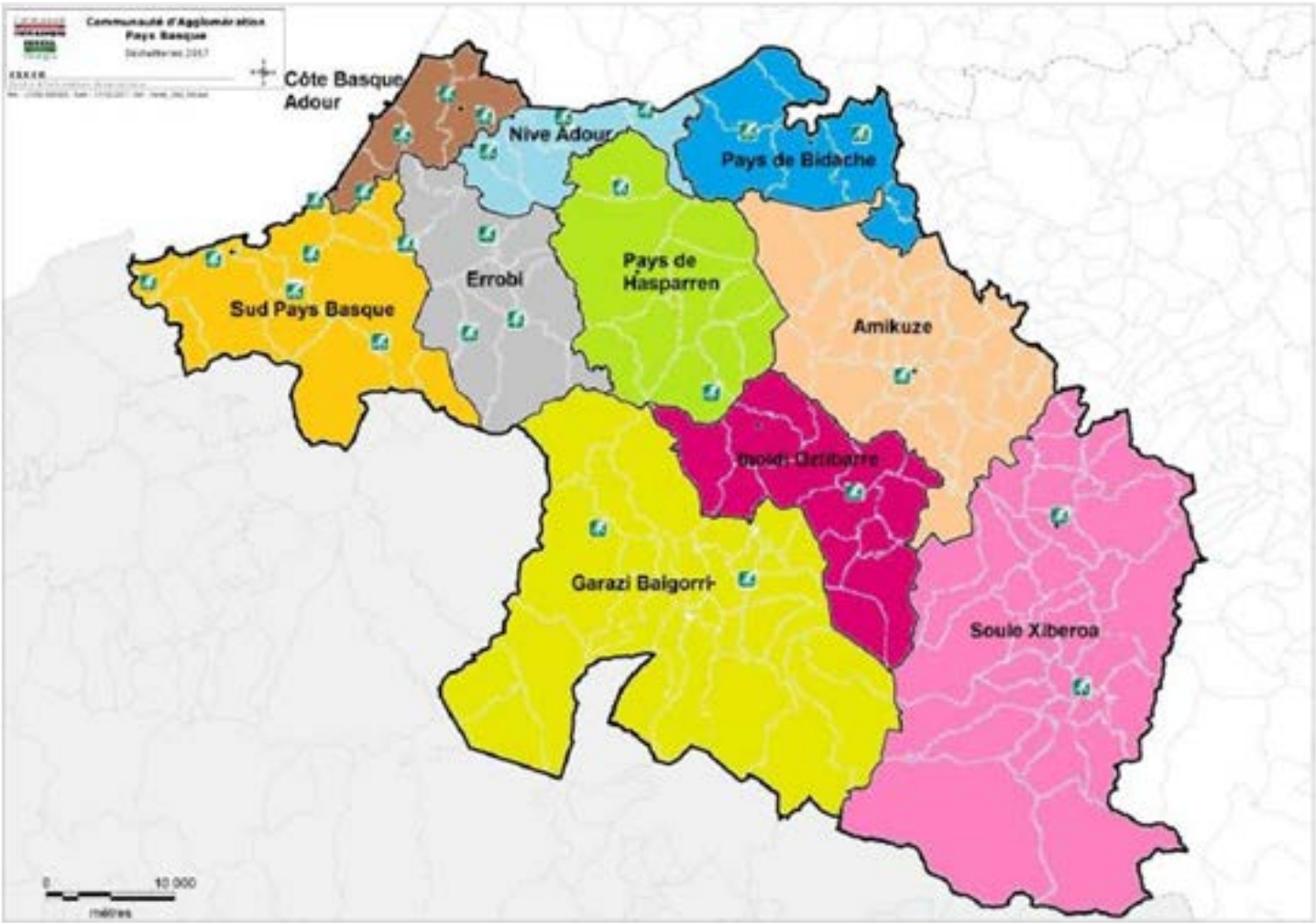

Implantation des 27 déchetteries sur le Pays Basque en 2017
source : CAPB

La communauté d'Agglomération Pays Basque compte 27 déchèteries destinées à accueillir les déchets volumineux ou dangereux des ménages et compte dans son service 304 titulaires (ETP)

	Tonnages 2016	**Tonnages 2017**	Performance 2016 kg/hab	Performance 2017 kg/hab	Variation performance 2016/2017
Déchets verts	19 903 t	**18 233 t**	66,1	60,2	-9%
Bois	9 076 t	**9 513 t**	30,2	31,4	4%
Carton	3 246 t	**3 424 t**	10,8	11,3	5%
Ferraille	2 462 t	**2 595 t**	8,2	8,6	5%
Gravats	12 162 t	**12 763 t**	40,4	42,1	4%
Tout venant	16 025 t	**16 752 t**	53,2	55,3	4%
DEEE	2 091 t	**1 984 t**	6,9	6,5	-6%
Mobilier	1 969 t	**2 769 t**	6,5	9,1	40%
Huiles végétales	28 t	**22 t**	0,1	0,1	-21%
Cartouches d'encre	7 t	**5 t**	0,0	0,0	-30%
Déchets dangereux	451 t	**472 t**	1,5	1,6	4%
Pneus	90 t	**102 t**	0,3	0,3	12%
Plâtre	42 t	**50 t**	0,1	0,2	19%
Total	67 551 t	**68 683 t**	224	227	1%

Evolution des quantités collectées en déchetteries
source : rapport annuel d'activité, 2017

Le territoire est couvert par le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) approuvé en 2008 qui vise à organiser la collecte et l'élimination des ordures ménagères et produits assimilés et fixe les objectifs de recyclage et de valorisation et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. D'autres documents de planification s'appliquent également sur le territoire tels que le Plan départemental de gestion des déchets de chantiers, du bâtiment et des travaux publics des Pyrénées-Atlantiques, approuvé en juin 2005 ainsi que le Plan de réduction et d'élimination des déchets dangereux d'Aquitaine, adopté en 2007 ou encore le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, en cours d'enquête publique.

Les objectifs en matière de gestion des déchets sont fixés par la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), une transition vers une économie circulaire. L'objectif définit pour la période 2010-2020 était de diminuer de 10% la quantité de déchets ménagers. Cet objectif n'a pas été atteint (seulement 1% de baisse). Des efforts sont en cours en termes de prévention des déchets. Le tourisme peut influencer la quantité d'ordures ménagères durant certaines années, ça a notamment été le cas en 2017.

Le territoire est cependant très engagé dans des actions pour améliorer sa gestion et pas seulement. Des travaux de modernisation des installations du service public ont été menés sur les déchèteries de Saint-Palais, de Came et de Bardos, totalement rénovées et réaménagées (meilleur accueil des usagers, possibilités de tri étendues, sécurité améliorée). Des réformes de collecte sont mises en place et des mesures d'amélioration des conditions de travail des agents ont été ou sont mise en place.

SYNTHÈSES

SYNTHÈSE DES CONSTATS

Des infrastructures de transport pouvant impacter la qualité écologique des cours d'eau de surface et une vigilance à avoir concernant le ruissellement de la gestion des eaux pluviales sur les voiries pouvant polluer les eaux de surfaces mobilisées pour l'eau potable :

- Un réseau hydrographique dense avec de nombreux grands cours d'eaux comme l'Adour la Nive, la Nivelle, la Bidouze, le Saison, lié à la proximité des Pyrénées et de l'Océan Atlantique
- Un état écologique des cours d'eau satisfaisant dont les principales pressions sont liées aux perturbations de la naturalité des abords des cours d'eau et aux pollutions domestiques, industrielles et liées aux transports fluviaux (tributylétains)
- Un bon état chimique des cours d'eau même si beaucoup ne sont pas classés
- Des masses d'eau souterraines en bon état quantitatif
- Des états chimiques mauvais pour 3 masses d'eau souterraines principalement à cause des rejets de nitrates d'origine agricole
- Peu de connaissance sur les masses d'eau souterraines étant donné l'absence d'enjeu direct sur la santé humaine
- Une eau distribuée à moitié prélevée dans les ressources de surfaces, très sensibles aux pollutions directes (agricole, hydrocarbure…)
- Une ressource pour l'alimentation en eau potable fragile à proximité de la zone urbaine (abord de la Nive à Ustaritz notamment)
- Une alimentation en eau potable en adéquation avec les besoins du territoire
- Un assainissement collectif comme individuel en adéquation avec les besoins du territoire avec un bon taux de conformité
- Une connaissance sur la gestion des eaux pluviales à améliorer (problèmes, systèmes et équipement de gestion des eaux pluviales)
- Une collecte des déchets différenciées sur le territoire compte tenu de son contexte historique
- Des actions déjà menées et à venir centrées sur la réduction des déchets (ordures ménagères en particulier)

CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE

Cartographie de synthèse de l'eau

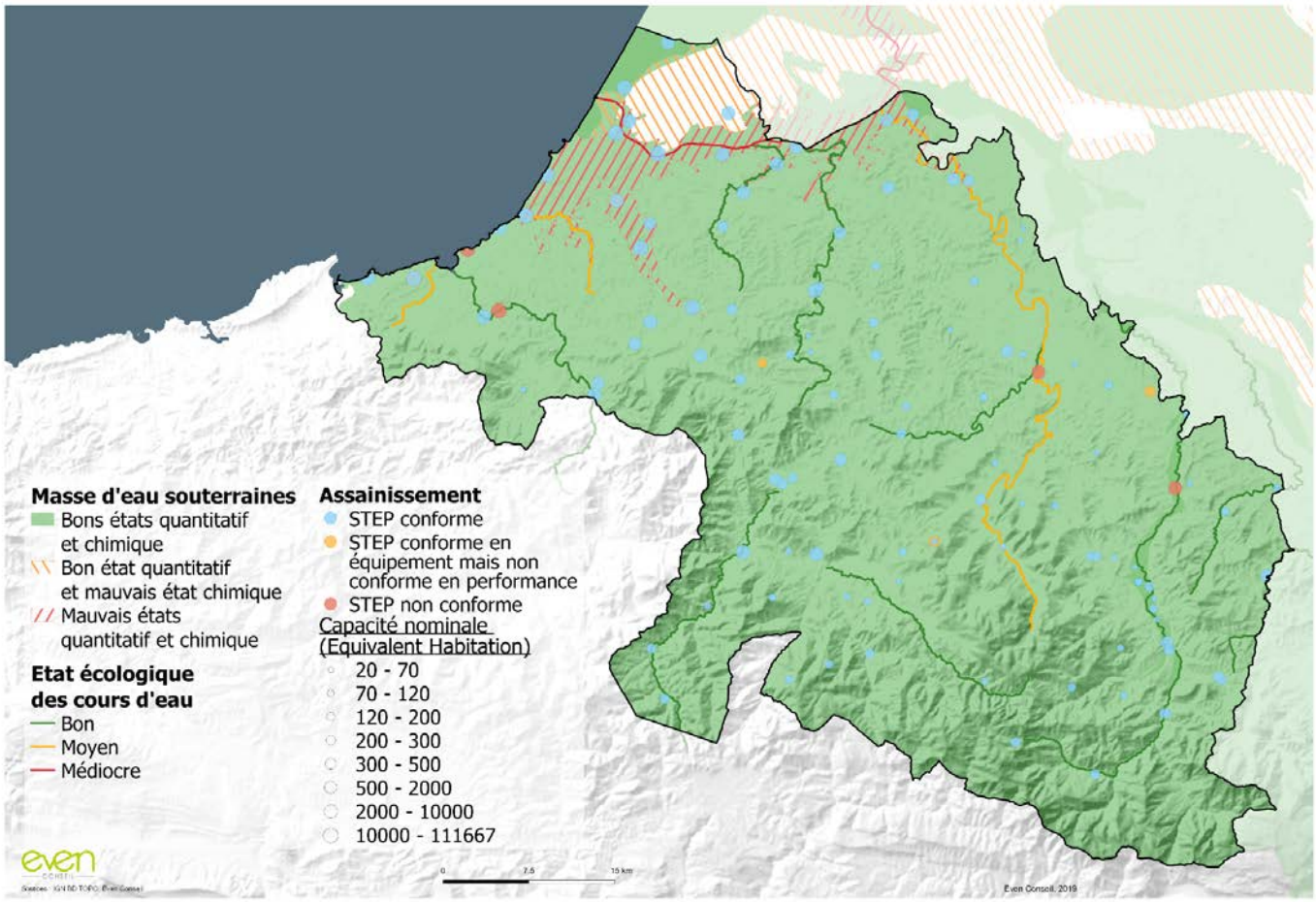

SYNTHÈSE DES BESOINS ET ENJEUX LIÉS À LA RESSOURCE EN EAU ET AUX DÉCHETS

La protection des abords des cours d'eau principalement sur la façade littorale au niveau de Bayonne-Anglets-Biarritz, pour protéger la qualité écologique des cours d'eau, limiter les inondations ou encore éviter les transferts de pollution

- La protection des abords des cours d'eau face aux déplacements
  - >> Évitement des abords des cours d'eau pour le passage des voiries
  - >> Réflexion en amont des impacts du passage des transports fluviaux sur les cours d'eau et leurs abords

La protection des zones sensibles vis-à-vis de la ressource en eau (périmètre de protection des captages, nappe alluviale de la Nive dans laquelle est captée l'eau à destination d'alimentation) pour limiter l'impact indirect sur la santé humaine

- La protection des zones sensibles vis-à-vis de la ressource en eau vis-à-vis des infrastructures
  - >> Réflexion amont sur la localisation des infrastructures pour éviter ces zones

La gestion des eaux pluviales pour limiter un engorgement des stations d'épuration par temps de pluie et limiter la pollution des cours d'eau et des masses d'eau souterraines libres

- La gestion des eaux pluviales aux abords des voiries et parkings pour réduire le transfert de polluants lié au lessivage des voiries
  - >> Limitation de la surface imperméable des parkings
  - >> Traitement des eaux pluviales ruisselant sur les voiries chargées en hydrocarbure

L'harmonisation de la collecte des déchets

- La limitation des transports liés à la collecte des déchets
  - >> Optimisation des déplacements des véhicules de collecte

PAYSAGE, PATRIMOINE ET ATOUTS TOURISTIQUES

UN TERRITOIRE QUI CONCENTRE UNE EXCEPTIONNELLE DIVERSITÉ DE PAYSAGES

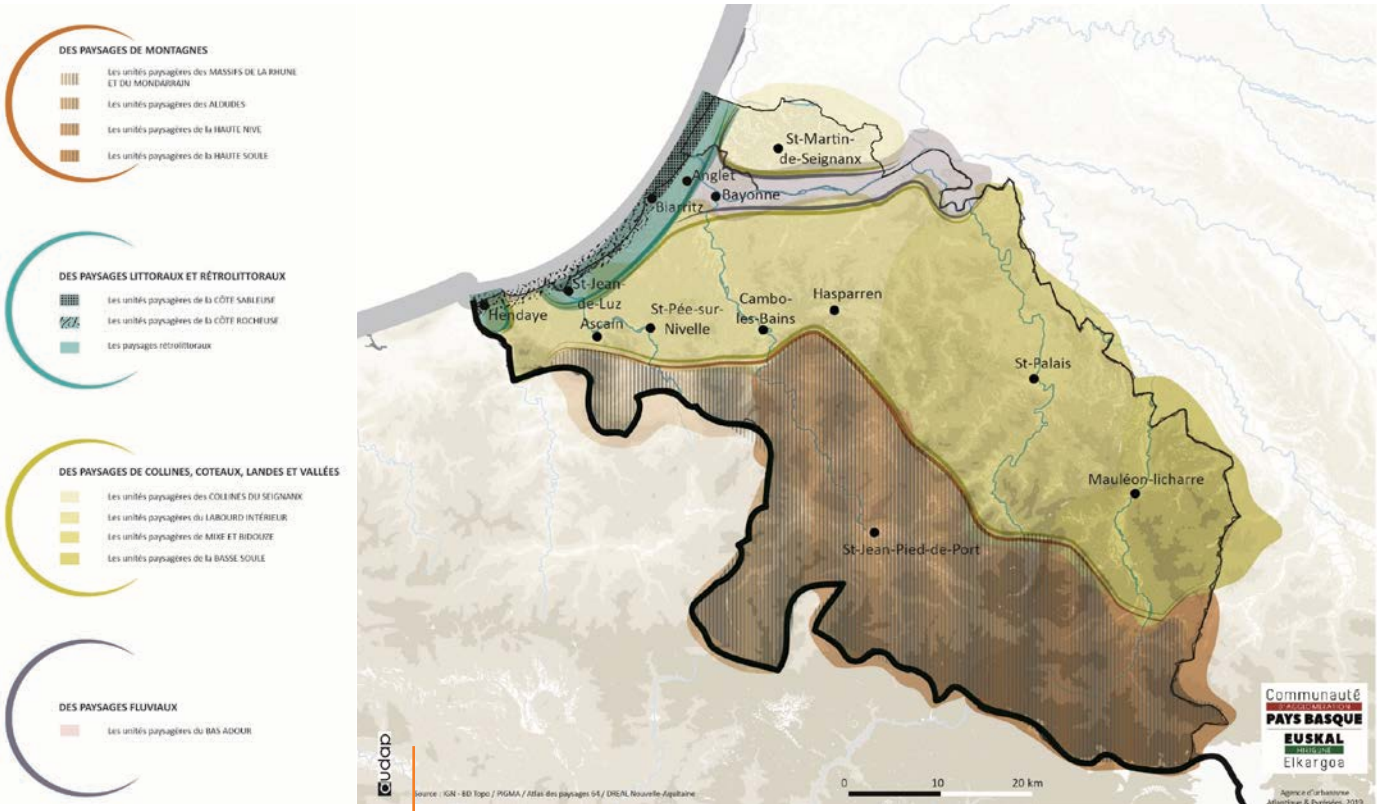

La diversité des paysages de la CAPB et du Seignanx
Réalisation audap

DES PAYSAGES DE MONTAGNES

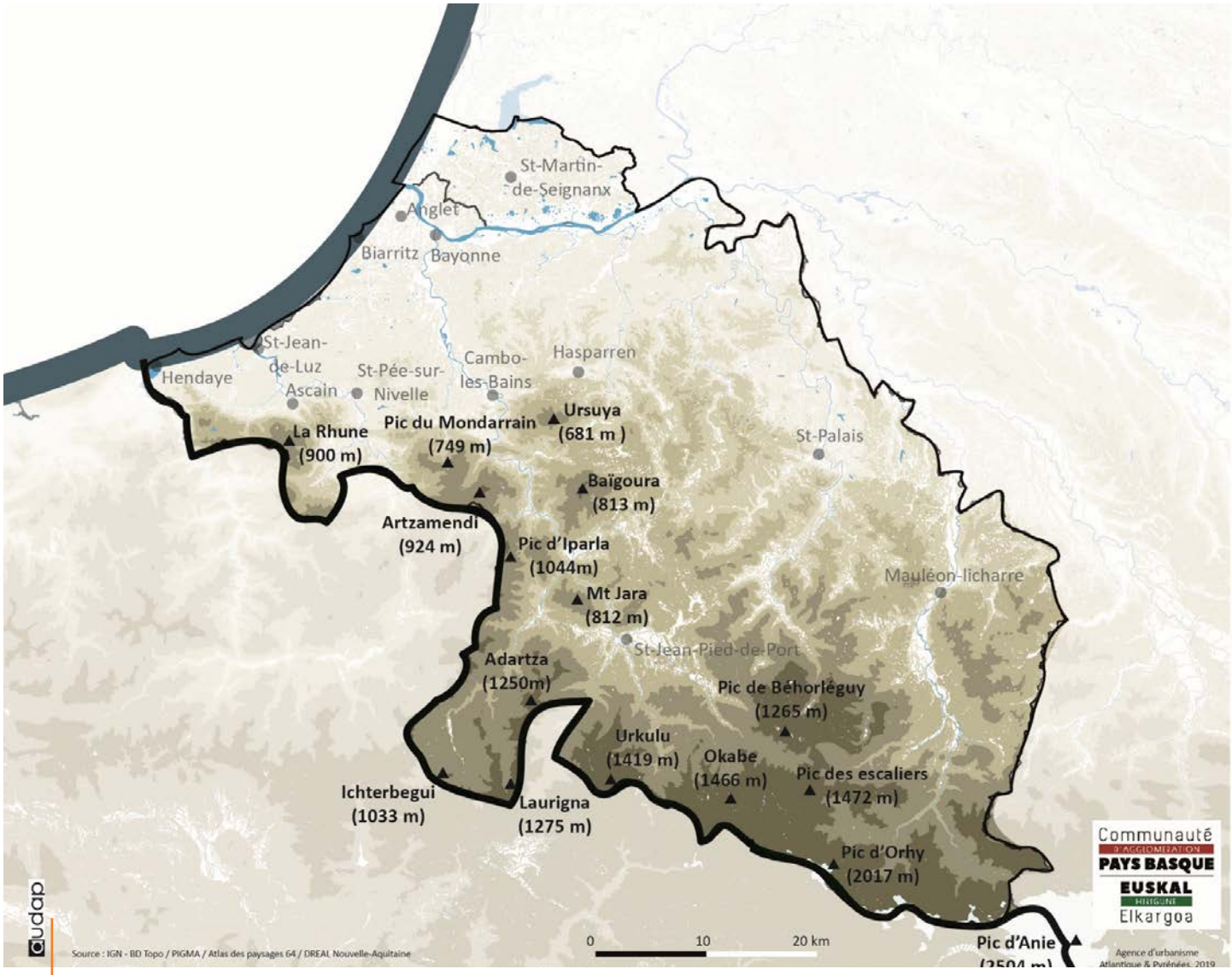

Carte du relief et des principaux sommets
Réalisation audap

Des paysages de montagnes en toile de fond

De nombreux sommets sont perceptibles depuis l'ensemble du territoire de l'agglomération (la Rhune, l'Ursuya ou le Mondarrain en Labour, le Jara, le Laurigna ou l'Urkulu en Basse Navarre, le Pic des Escaliers ou le Pic d'Orhy en Haute Soule). Les montagnes basques, formées lors de l'orogénèse des Pyrénées, s'accompagnent d'une grande diversité de motifs paysagers : petites montagnes arrondies, montagnes basses aux fortes pentes, vallées plus ou moins encaissées, crêtes escarpées, cols de hautes et basses altitudes, pics, falaises, karsts, grottes, défilés, gorges, etc

Massif de la Rhune vue depuis Saint Jean de Luz en hiver
Source : Sud Ouest

Une dynamique pastorale forte et tres ancienne qui façonne ces paysages de montagnes

Troupeau en estive sur les versants du Pic d'Orhy, Soule
Source : Audap

Le pastoralisme façonne les paysages de la montagne basque et les maintien ouverts. Cette activité consiste en l'élevage ovin et bovin, et dans une moindre mesure en l'élevage équin, et se pratique depuis plusieurs millénaires sur la montagne basque (Source : Les mémoires de la montagne basque, PCR « Paléoenvironnement et dynamiques de l'anthropisation de la montagne basque » 1999-2002). Elle repose sur l'exploitation durable, itinérante et collective de la ressource herbagère en fonction des saisons, depuis le pied des montagnes jusqu'aux prairies d'estives en altitude, en passant par les fonds de vallées et les zones intermédiaires. La gestion des estives (espaces de pâturages communs en propriétés indivises) revient soit à des commissions syndicales, soit à des associations foncières pastorales, soit directement à des régies communales.

La montagne basque et les estives d'altitude présentent la particularité d'être très accessibles par le réseau routier. Routes et chemins permettent d'accéder facilement aux prairies et aux kayolars (bergerie, enclos et cabane de berger) et facilitent le travail de transhumance. Le réseau routier joue un rôle important pour l'activité d'élevage.

Pour permettre le pâturage en estive et maintenir les paysages ouverts, l'activité pastorale fait appel à la pratique indispensable de l'écobuage qui suscite des débats et des conflits d'usages notamment avec les acteurs de la filière touristique.
On constate un abandon progressif des pâturages situés sur les versants de petites montagnes (Baïgura, Rhune, Ursuya,...) et des prairies de zones intermédiaires qui servaient traditionnellement soit de pâture, soit à produire litière et fourrage (fauche traditionnelle de fougères de moins en moins pratiquée). L'abandon de ces pâturages et fougeraies est à la fois lié au changement de pratiques mais aussi au déclin de l'activité pastorale sur certains massifs (la Rhune, le Baïgura, etc.), et a pour conséquence la fermeture progressive des paysages.

Par ailleurs, l'activité pastorale est de plus en plus soumise aux changements climatiques qui induisent un changement de composition des prairies et une baisse de leur qualité nutritive, ce qui pourrait à terme renforcer l'abandon des prairies et la fermeture des paysages. (Source : AcclimaTerra, Le Treut, H. (dir). Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires. Éditions Région Nouvelle-Aquitaine, 2018, 488 p.)

L'omnipresence des forets

Bois de Zitziratzea vu depuis le col de Port de Larrau, Soule
Source : Audap

De nombreux massifs forestiers couvrent les montagnes basques : forêt transfrontalière d'Iraty, forêt des Arbailles, d'Hayra, d'Orion, etc. Ces forêts sont remarquables à plus d'un titre : hêtraie pluri-centenaire et rôle historique dans l'exploitation des bois de marine à Iraty, essences de valeurs (hêtres, frênes, châtaigniers, chênes, merisiers, acacias), espace à forte valeur environnementale, richesse en vestiges archéologiques.

La dynamique sylvicole a fortement baissé depuis la seconde moitié du vingtième siècle conjointement à la dévalorisation du bois de hêtre, mais continue à alimenter une modeste économie papetière, de scierie et de bois de chauffage.

Les paysages forestiers sont également soumis aux aléas du changement climatique avec en particulier la remontée altitudinale de l'optimum de croissance du hêtre et un déclin de croissance à basse altitude (en dessous de 600m). (Sources : Le Treut, H. Les impacts du changement climatique en Aquitaine : un état des lieux scientifique. Pessac : Presses Universitaires de Bordeaux : LGPA-Editions, 2013, 365 p. (Dynamiques environnementales, HS 2013) // AcclimaTerra, Le Treut, H. (dir). Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires. Éditions Région Nouvelle-Aquitaine, 2018, 488 p.)

Le developpement d'une montagne multi-usages : un espace habite, de loisirs, et de transit

Village de Sainte-Engrâce, Soule
Source : Audap

De nombreux villages à forte valeur patrimoniale sont implantés au pied des montagnes. La silhouette de ces villages participe à la qualité des paysages de la montagne basque et constituent des lieux de de destination touristique. Ces villages sont par ailleurs des points de départ pour de nombreuses randonnées et diverses activités (randonnée, escalade, trail, cols de chasse, etc.). Plus largement, routes et chemins de randonnées qui sillonnent la montagne basque sont des fenêtres sur les paysages de montagne et des points de départ pour leur découverte. La fréquentation qui en découle peut engendrer des conflits d'usages avec les acteurs du monde pastorale et sylvicole pour qui la montagne est un espace de travail.

Historiquement la montagne basque est un espace de transit de par son caractère transfrontalier. L'important réseau de routes et de chemins permet le passage et les échanges entre Pays Basque Nord et Sud. De nombreux commerces (ventas) se sont développés à la frontière, florissant sur les différences de prix des marchandises qui existent entre le nord et le sud de la frontière. Ces commerces génèrent de nombreux déplacements qui nécessitent des aménagements en conséquence et une gestion des flux de population.

Les principaux enjeux concernant les paysages de montagne

- La préservation et la valorisation de la diversité des paysages de montagne et des points de vue remarquables ou plus confidentiels
- Le maintien du pastoralisme et de la sylviculture et la prise en compte de l'importance du réseau routier pour ces activités
- La conciliation des activités touristiques avec ces activités qui garantissent l'entretien des paysages de montagne (pastoralisme et sylviculture)
- La maîtrise des aménagements et activités de tourisme et de loisirs en montagne (chemins de randonnées, sport de nature, bases de loisirs, etc.), et la gestion des flux de touristes et visiteurs dans un but de préservation des paysages de montagne

DES PAYSAGES LITTORAUX ATTRACTIFS ET RETRO-LITTORAUX DE QUALITÉ HÉTÉROGÈNE

Des paysages littoraux remarquables

Façade littorale urbaine de Biarritz
Source : Audap

Le territoire présente une façade littorale rocheuse remarquable depuis le sud d'Anglet jusqu'à Hendaye, et se caractérise par une succession de falaises, de criques, de baies, de plages de sables, de rochers, et de villes implantées au contact de l'océan. Plus au nord, le territoire présente une façade littorale sableuse de grande qualité précédée d'un cordon dunaire. Ces paysages littoraux sont soumis à une dynamique naturelle d'érosion importante et de recul du trait de côte. Une stratégie locale de gestion des risques littoraux a été mise en place et vise à répondre à cet aléa.

Les villes balnéaires qui s'égrènent le long du littoral ont été construites autour d'anciens villages de pécheurs (Biarritz, Bidart, Guéthary, St-Jean-de-Luz, Ciboure, etc.). Ces villes présentent un patrimoine urbain important lié à la fois à l'architecture balnéaire du XIXème siècle et du début XXème, mais aussi à l'histoire plus ancienne des villages de pêcheurs. De nombreux espaces publics piétons agrémentent les fronts de mer et les espaces urbains en général. L'arpentage du littoral et la découverte des paysages à pied est possible grâce à un sentier du littoral (toutefois mis en péril à certains endroits par l'érosion) qui permet d'aller d'une ville à l'autre.

Quelques séquences de paysages naturels et agricoles font néanmoins coupures d'urbanisation : Il s'agit de forêts littorales et rétro-littorales entre Ondres et Tarnos, forêt de Chiberta à Anglet, de vallons boisés avec cours d'eau sur Biarritz et Bidart, la colline de Cenitz et de rares espaces agricoles à Guéthary, quelques espaces de landes et de prairies littorales sur St-Jean-de-Luz, une séquence de paysages agricoles remarquables à Urrugne jusqu'en bord de falaise, etc.

Peu d'espaces publics piétons ou de simples liaisons piétonnes permettent en revanche de rallier l'intérieur des terres et les espaces urbains rétro-littoraux depuis le littoral. À noter toutefois l'existence d'une liaison piétonne et cyclable le long de l'Adour, une liaison piétonne et cyclable le long de l'Uhabia à Bidart, et un projet de liaison en cours le long de la Nivelle partant de Saint-Jean-de-Luz.

Lac Marion, coupure d'urbanisation à Biarritz
Source : Audap

Un continuum urbain retro-littoral de qualite heterogene, de Tarnos à Hendaye

Ce tissu urbain récent est essentiellement à vocation résidentielle et économique, et se caractérise par :

- **Des formes urbaines généralement standardisées** banalisant le paysage urbain
- **L'absence d'espaces publics dédiés aux piétons et d'infrastructures dédiées à l'usage du vélo**. L'espace urbanisé rétro-littoral est essentiellement dédié à l'usage de l'automobile avec une prédominance de voiries et de stationnements. Des évolutions sont cependant en cours avec la **mise en place d'un réseau de tram-bus et la refonte du réseau de transports en commun** qui devraient permettre de réduire l'utilisation systématique de la voiture.
- dans l'espace public en général. L'espace urbanisé rétro-littoral manque d'ombre et concentre des îlots de chaleur en période de canicule.

Zone d'activités commerciales – Anglet
Source : Sud Ouest

Les espaces proches du rivage

Le SCoT Pays Basque & Seignanx, dont l'élaboration est en cours, devra définir les critères de délimitation des espaces proches du rivage, voire procèdera à une délimitation cartographique à l'échelle du SCoT.

Pour le moment, dans les SCOT en vigueur de « Bayonne et Sud des Landes » et « Sud Pays Basque », seul le SCoT de « Bayonne et Sud des Landes » (pour la partie Bidart/Ondres) expose les principes des espaces proches du rivage, renvoyant aux PLU le soin de les décliner ou de les préciser davantage. Les SCoT en vigueur n'ont par contre pas localisé ces espaces. Les PLU actuellement en vigueur quant à eux traduisent de manière assez différente ces éléments. Certains les délimitent dans leur plan de zonage (c'est le cas à Bidart) ou dans d'autres parties du document (souvent dans le Rapport de Présentation).

L'article L. 121-13 du code de l'urbanisme dispose que dans les espaces proches du rivage ou des rives des plans d'eau intérieurs, l'extension de l'urbanisation doit être limitée, et être justifiée et motivée dans le plan local d'urbanisme selon des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau. L'objectif est d'éviter une urbanisation linéaire le long du littoral et d'inciter à réaliser l'urbanisation nouvelle en zone rétro-littorale. Ce report de l'urbanisation conditionne par voie de conséquence la localisation de certaines infrastructures de desserte.

Dans les espaces proches du rivage, l'extension de l'urbanisation doit respecter un critère de fond, elle doit être limitée, et un critère de forme, elle doit être soit justifiée et motivée dans le PLU, soit conforme au SCoT ou compatible avec un Schéma de Mise en Valeur de la Mer, soit autorisée par le préfet de département.

Les espaces proches du rivage du SCoT « Bayonne et Sud des Landes »

Au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs, le SCoT prescrit d'identifier les espaces proches du rivage, afin d'y limiter l'extension de l'urbanisation. La délimitation de ces espaces se base sur les différences de co-visibilité en fonction de la topographie

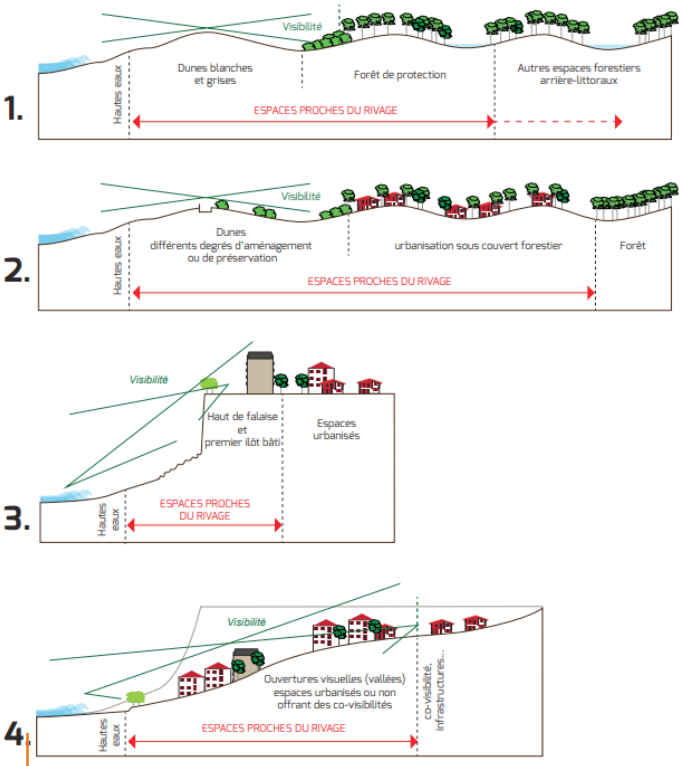

Les typologies des espaces proches du rivage
Source : DOO - SCoT BSL

Les espaces proches du rivage du SCoT intègrent des espaces naturels composés des espaces naturels remarquables littoraux, d'espaces naturels plus génériques que ceux retenus comme remarquables cependant porteurs d'une qualité particulière, certains d'entre eux constituant également des coupures d'urbanisation.

Le SCoT définit enfin les modalités de développement de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage. Seules les densifications et extensions limitées de l'existant sont autorisées dans ces espaces.

Les espaces littoraux du SCoT « Sud Pays Basque »

Sans être aussi explicite le SCoT « Sud Pays Basque » identifie notamment les espaces littoraux remarquables, des sites littoraux patrimoniaux, des sites naturels majeurs, des espaces naturels plus génériques et des coupures d'urbanisation.

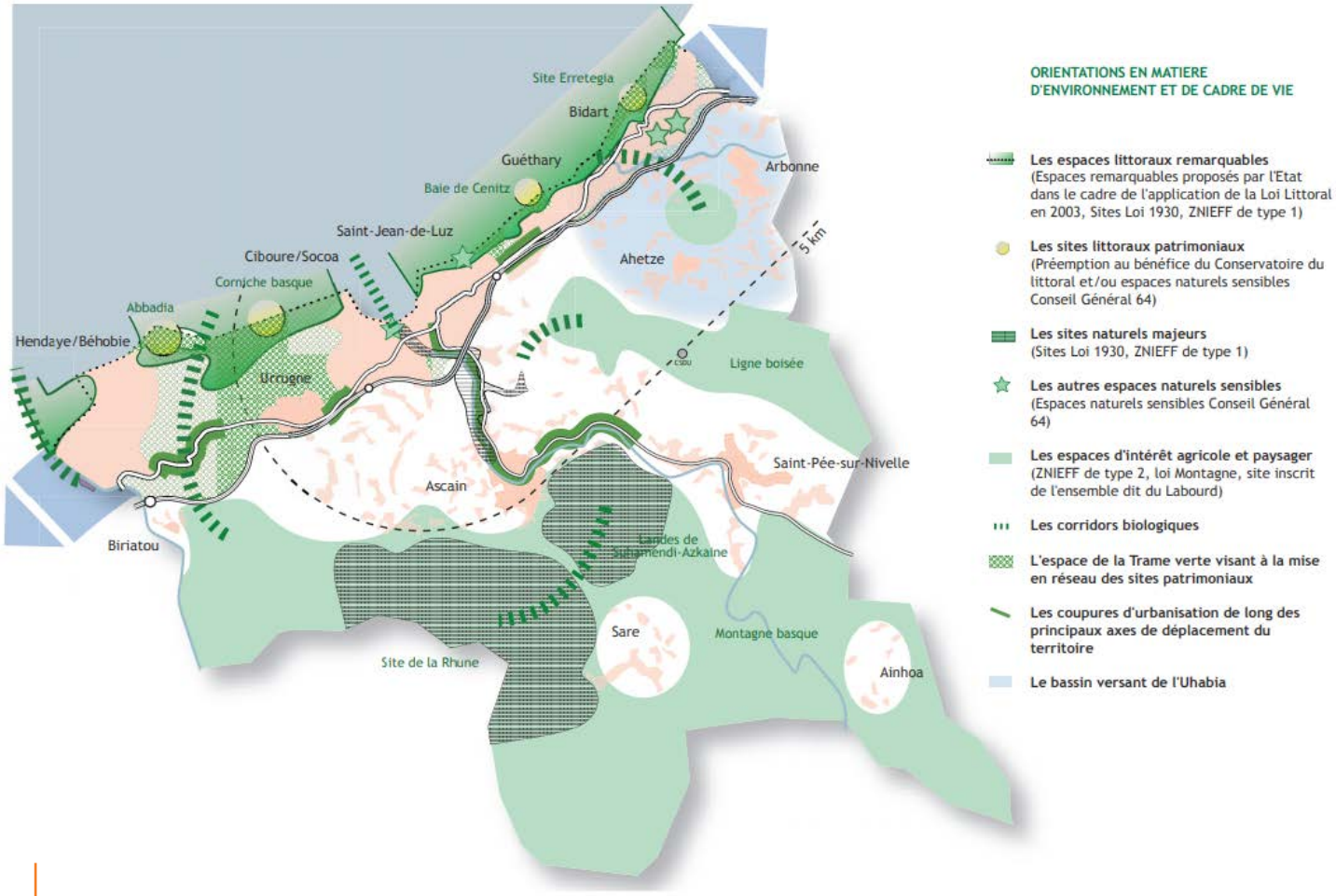

Extrait du SCoT « Sud Pays Basque »
Source : carte de synthèse

Le SCoT vient ainsi conforter les attendus de la loi Littoral en protégeant strictement les espaces littoraux remarquables. Les développements urbains sont interdits, mais il importe de préserver la possibilité « d'aménager » ces espaces ou leur proximité qui connaissent une très forte fréquentation. Les questions de circulation automobile, cycliste et pédestre, de stationnement, d'interprétation des paysages et des milieux, d'accueil permanent et temporaire des visiteurs, etc… doivent sans cesse être confrontées et rendues compatibles avec les logiques de préservation des milieux naturels.

Les principaux enjeux concernant les paysages littoraux et retro-littoraux

- La valorisation des points de vue de qualités depuis les espaces littoraux dans leur ensemble (sur la façade océanique, sur les montagnes depuis le littoral, sur les ensembles urbains patrimoniaux et de qualités, ...)
- La préservation des paysages urbains littoraux remarquables
- La prise en compte de la stratégie locale de gestion des risques littoraux et des conséquences sur le paysage et les axes de découverte (durcissement du littoral ou évolution naturelle du trait de côte)
- La préservation des séquences paysagères naturelles et agricoles qui marquent des coupures d'urbanisation et qui peuvent être le support d'axe de déplacement piétons
- La prise en compte de la forte attractivité que représente le littoral et les conséquences sur l'intensité du trafic automobile (multiples activités aquatiques de loisirs, nautisme)
- La poursuite de la mise en place de nouvelles stratégies de mobilités alternatives à l'automobile et la réalisation conjointe d'espaces publics piétons
- La mise en place d'une armature à grande échelle d'espaces dédiés aux piétons (confort de déplacement, ombre, etc.), permettant de connecter les différentes centralités urbaines littorales et rétro-littorales du territoire
- La valorisation des paysages perçus depuis les grands axes de communication et la valorisation des entrées d'agglomération (cf. Partie 5 - Chap. II)
- Rendre compatible l'amélioration des dessertes avec les logiques de préservation des milieux proches du rivage

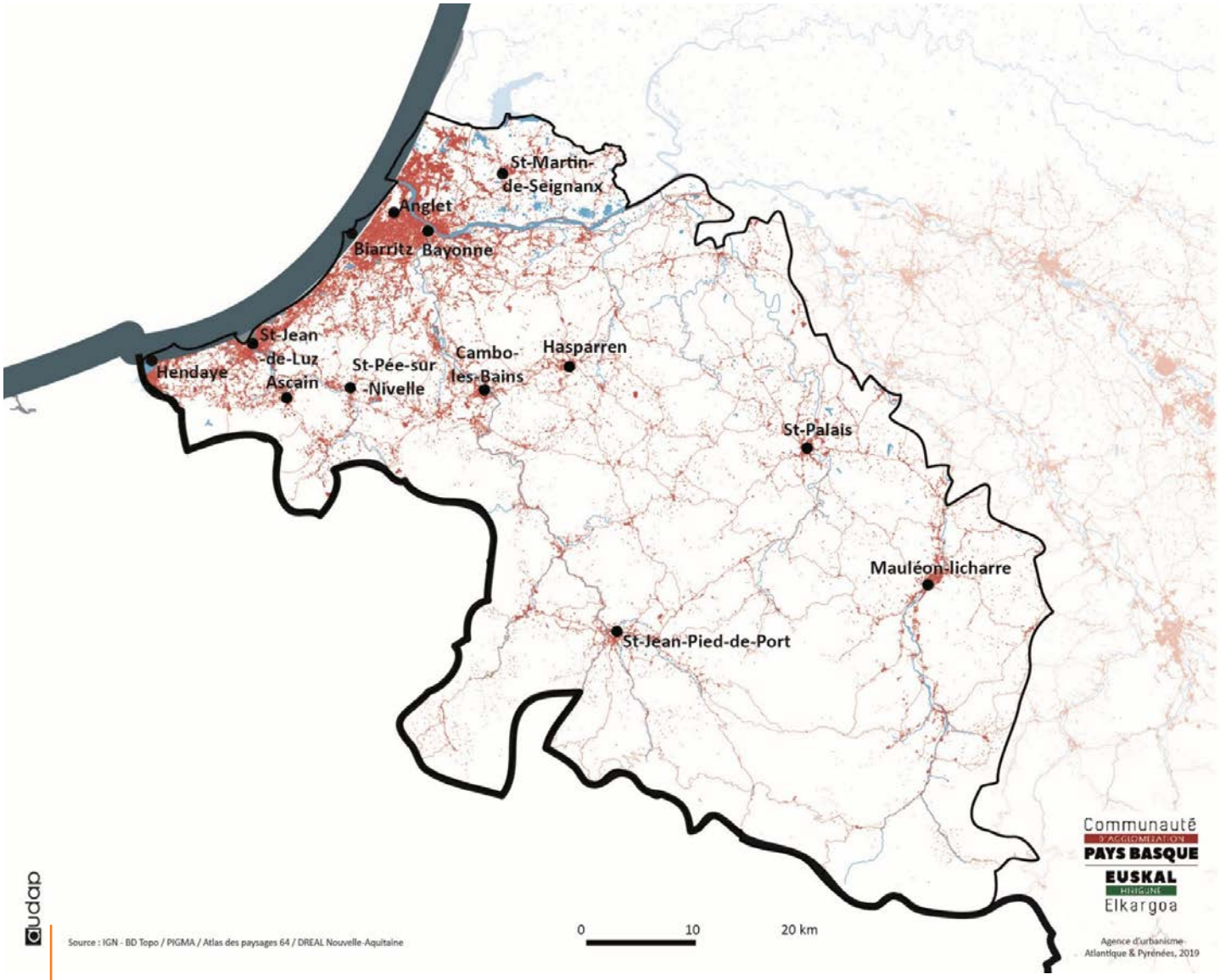

audap

Carte de la tache urbaine de l'agglomération basque et du Seignanx
Réalisation audap / Source OCS PIGMA 2015

DES PAYSAGES DE COLLINES, COTEAUX, ET VALLÉES FAÇONNÉS PAR L'AGRICULTURE :

Des paysages de collines, coteaux et vallees façonnes par l'agriculture

Landes d'Hasparren
Source : Pratique tourisme 64

En dehors de la montagne et du littoral, le Pays Basque et le Seignanx présentent des paysages très vallonnés. Cinq vallées structurent par ailleurs les collines et coteaux du Pays Basque : la vallée de la Nivelle, de la Nive, de la Joyeuse, de la Bidouze, et du Saison. De multiples pratiques agricoles ont historiquement façonné ces paysages. Ces pratiques reposent aujourd'hui sur l'élevage et différentes cultures comme la maïsiculture, l'arboriculture, le maraîchage, mais aussi des cultures devenues marqueurs du territoire comme le piment d'Espelette, la cerise d'Itxassou ou le pommier pour le cidre basque (Source : Agreste). Certains de ces paysages sont reconnus pour leur caractère remarquable et historique, comme les Landes d'Hasparren composées d'une mosaïque de pâturage, de cultures variées et de prairies de fauche.

Le relief relativement marqué offre de multiples points de vue. Le relief varie de 40m à 50m dans le Seignanx, de 20m à 70m aux environs d'Ahetze, de 70m à 170m aux environs d'Hasparren, de 120m à 185m aux alentours de Bardos, de 70m à 200m aux alentours de St-Palais, de 130m à 400m aux alentours de Mauléon-Licharre.

Un réseau viaire dense et ancien parcours ces paysages. Une voie ferrée parcourt par ailleurs la vallée de la Nive. Ce réseau viaire riche et diversifié permet la découverte de la diversité des paysages. Certaines routes que l'on peut qualifier de « scéniques » sont de plus réputées pour la qualité des paysages et des points de vue qu'elles offrent à voir, comme par exemple la « route des Cimes ».

L'arbre : une composante essentielle des paysages de collines, coteaux et vallées du Pays Basque et du Seignanx

Vallée de la Nive en contrebas de Cambo-les-Bains
Source :Audap

L'arbre est omniprésent sous différents motifs et participe pleinement à la qualité des paysages de collines et coteaux : arbres isolés, haies, bosquets, massifs forestiers (Bois de Tartasse dans le Seignanx, Bois communal d'Ustaritz, Bois de Mixe, Bois de Chéraute, etc., les versants nord des coteaux et les fonds de vallons).

Il est à noter que le changement climatique et les sécheresses de plus en plus intenses et successives contribuent à une évolution de la végétation, et un dépérissement de plus en plus prégnant de certaines essences comme celle du chêne pédonculé jusqu'à lors prédominant. (Sources : Le Treut, H. Les impacts du changement climatique en Aquitaine : un état des lieux scientifique. Pessac : Presses Universitaires de Bordeaux : LGPA-Editions, 2013, 365 p. (Dynamiques environnementales, HS 2013)

Un reseau viaire dense et ancien et une myriade de bourgs et de villages

Bourg de St-Martin-de-Seignanx
Source : Communauté de Communes de St-Martin-de-Seignanx.

Bastide rue d'Ainhoa
Source : Audap

Le réseau viaire dense et ancien relie les villages les uns aux autres et a joué un rôle important dans leur implantation. Les bourgs et villages présentent de manière générale des centralités urbaines anciennes et patrimoniales, des monuments historiques, et pour certains des structures urbaines anciennes remarquables : bastides, villages rues structurés par des façades de caractères, villages implantés à flanc de coteau, etc. (Cambo-les-Bains, Espelette, Ainhoa, La Bastide-Clairence, Saint-Palais, Bardos, etc.). Leur silhouette participe pleinement à la qualité des paysages.

Frontons places libres, placettes, lavoirs ou fontaines sont des éléments urbains qui composent de manière récurrente ces villages et sont des espaces dédiés par nature aux piétons. Ils constituent des espaces publics de qualité très souvent mis en valeur, et participent pleinement à la vie de village et encourage les déplacements piétons. Ces villes et villages sont, de plus, des portes d'entrée pour découvrir les paysages à pied.

Le développement urbain des 30 dernières décennies s'est appuyé sur le réseau viaire très développé et s'est égrené le long des routes et chemins parfois en déconnexion complète des noyaux urbains historiques. L'intensification de l'urbanisation a été et est encore aujourd'hui particulièrement prégnante à proximité de la polarité urbaine de Bayonne, des espaces rétro-littoraux et le long des vallées de la Nive et de la Nivelle, se fait au détriment des espaces naturels et agricoles. La qualité des formes urbaines produites est hétérogène et peut induire une banalisation des paysages tant urbains que des collines, coteaux et vallées. Par ailleurs, les flux de déplacements domiciles travails augmentent conjointement.

Les principaux enjeux concernant les paysages de collines, coteaux, et basses vallées

- La préservation et la valorisation des points de vue remarquables ou plus confidentiels le long des axes routiers, chemins de découverte et de randonnée, routes « scéniques » (route des Cimes, points de vue depuis les collines et coteaux ; montagnes en toile de fond ; etc.)
- La valorisation des moyens de déplacements alternatifs au déplacements automobiles qui permettent de découvrir les paysages (réseau ferré de la vallée de la Nive, pistes cyclables, chemins de randonnées)
- De manière générale, le maintien d'une dynamique agricole forte d'élevage et de cultures variées qui garantisse l'entretien et la qualité des paysages de collines, coteaux, et vallées.
- La valorisation des villes et villages comme porte d'entrée pour la découverte à pied des paysages
- La maîtrise du développement urbain et de l'artificialisation des paysages agricoles et naturels

LES PAYSAGES HUMIDES DE LA VALLÉE DE L'ADOUR

Les barthes de l'Adour

Bords de l'Adour et des barthes
Source : Pays de Bidache

Bords de l'Adour et barthes
Source : Pays Basque inédit

En amont de Bayonne et de Mouguerre, le fleuve Adour est bordé par des prairies inondables situées dans le lit majeur du fleuve. Ces paysages de prairies inondables appelées barthes ont été aménagés aux XVIIème et au XVIIIème siècles pour y faciliter l'activité d'élevage : fossés, canaux, digues et écluses permettaient de mieux maitriser les niveaux d'eau et maintenir l'élevage malgré les crues. Ces paysages sont aujourd'hui à la fois menacés par la transformation des pratiques agricoles et la disparition de l'élevage dans ces espaces contraignants, par la poldérisation et l'extension de l'urbanisation, et par les difficultés de moyens que rencontrent les structures qui entretiennent les réseaux hydrauliques.

Pour autant, ces paysages participent à la diversité des paysages de l'agglomération et de nombreux chemins et routes en permettent la découverte.

L'Adour urbaine

Bords de l'Adour urbaine
Source : EPFL Pays Basque

En aval de Mouguerre, les rives de l'Adour deviennent très urbaines avec des liaisons piétonnes et cyclables qui longent le fleuve. Cet élément naturel qui traverse les espaces urbanisés porte une atmosphère et des ambiances singulières. Différentes séquences paysagères se succèdent avec des points de vue qui évoluent sur les façades urbaines et une nature plus ou moins ressentie : certaines séquences très urbaines se concentrent aux abords du cœur de Bayonne, et d'autres séquences sont plus naturelles, notamment dans la forêt du Lazaret à Anglet par exemple. Des ouvrages tels que quais, cales et pontons sont ponctuellement aménagés et de nombreuses activités se sont développées autour de l'eau (nautisme, pêche, contemplation, etc.) sans pour autant être véritablement valorisées ou assumées tout au long du fleuve, seulement ponctuellement.

Il est important de noter que l'Adour est considéré comme une voie de communication incontournable dans les futurs schémas de déplacements en transports publics de l'agglomération. Suite à des expérimentations, il existe une navette fluviale « Passeur » qui permet de traverser le fleuve dans Bayonne, et une navette fluviale « Txalupa » qui va être mise en place à très court terme pour rallier Bayonne à Anglet et ainsi soulager le trafic automobile et permettre aux Bayonnais de se rendre à terme sur le littoral sans prendre leurs voitures.

L'Adour estuarienne et portuaire

Adour portuaire
Source : Guide Pays Basque

En aval de l'Adour jusqu'à l'embouchure, le port industriel incarne une atmosphère singulière aux portes de la ville et fait le lien vers l'océan. L'activité industrialo-portuaire y est très vivante. Les liaisons piétonnes et cyclables y sont moins lisibles. De fait l'activité industrialo-portuaire prédomine. La qualité des ouvrages portuaires et l'aménagement des quais est néanmoins hétérogène. Certains aménagements sont fermés à l'accès pour cause de menace d'effondrement. Pour autant, cette séquence fluviale estuarienne est l'aboutissement des liaisons piétonnes et cyclables qui arrivent de Bayonne en amont du fleuve. Mais la fréquentation de ces espaces par le public ne trouve pas encore pleinement sa place.

Les principaux enjeux concernant les paysages humides de la vallée fluviale de l'Adour

- La préservation des paysages de l'Adour et de barthes en général et la valorisation des points de vue remarquables ou plus confidentiels perçus depuis les axes de déplacements
- La continuité des axes de découverte des paysages de l'Adour depuis l'océan jusqu'au barthes sur les deux rives, accessibles aux piétons et aux cycles
- La poursuite et le renforcement de la valorisation de l'Adour comme voie de communication pour les déplacements publics : mise en place et maintien des navettes Txalupa & Passeur et développement de la flotte
- La valorisation de l'ambiance fluviale et estuarienne des bords de l'Adour à la fois en termes d'aménagements de liaisons piétonnes et cyclables connectés aux espaces urbanisés (continuité et fluidité des parcours), mais aussi en termes de lieux de convivialité, d'agréments, d'espaces publics piétons et d'armature paysagère potentielle pour l'agglomération : requalification des espaces portuaires industriels, quais, port de Brises Lames, petits ports de plaisance et pontons, cales de mise à l'eau, promenades, guinguettes, séquences paysagères avec un gradient de naturalité qui varie, espaces rafraichissants et ombragés, etc.
- La cohabitation d'une activité industrialo-portuaire et la fréquentation du public des espaces portuaires à l'embouchure de l'Adour, et la requalification et l'aménagement de ces espaces pour un public piéton et cycliste

AXES DE DÉPLACEMENT ET DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Les infrastructures routières d'un territoire sont sa porte d'entrée. Les emprunter peut permettre la traversée de paysages caractéristiques et de bourg traditionnels, vecteurs de l'identité des lieux. A contrario, les infrastructures routières sont bien souvent la colonne vertébrale de « points noirs » paysagers : zones industrielles ou commerciales, zone d'habitats pavillonnaires standardisés, entrée de ville dégradées…

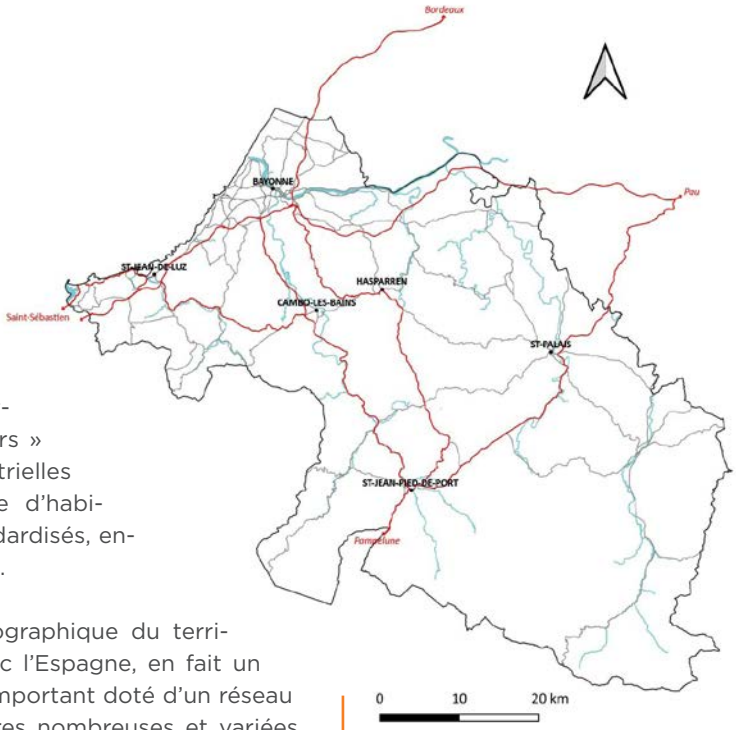

Localisation des axes majeurs du territoire
Source : Even Conseil

Le positionnement géographique du territoire, à la frontière avec l'Espagne, en fait un espace de transit très important doté d'un réseau d'infrastructures routières nombreuses et variées. Plusieurs infrastructures routières peuvent être considérées comme des axes de découverte du territoire :

- Les autoroutes A63 et A64, axes les plus fréquentées qui constituent les grandes portes d'entrée du territoire ;
- Les RD918, RD939 et RD933 qui sont des axes transversaux ou intérieurs et qui, de par leur nature de départementales permettent d'appréhender de manière plus globale le paysage ;
- Les RD912 et RD22, routes plus confidentielles et scénographiques.
-

A63 : De Tarnos jusqu'à la frontière espagnole

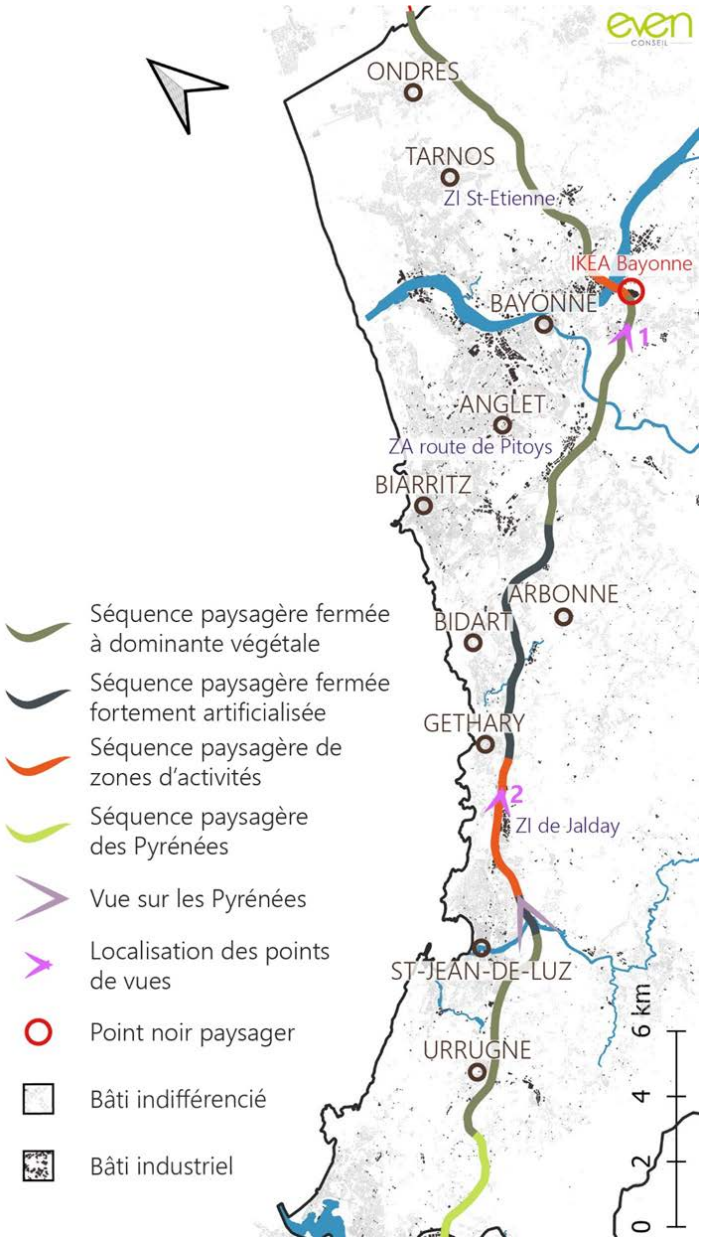

Séquence paysagère fermée à dominante boisée, après la sortie 5
Source : StreetView

Séquence paysagère de zones d'activités, avant la sortie n°3
Source : StreetView

L'A63 est en général bordée par des merlons végétalisés ou par des barrières/murs hauts qui ferment les vues. Quelques panoramas sont ouverts, d'abord ponctuellement puis plus régulièrement à partir de Saint-Jean-de-Luz.

L'A63 représente une porte d'entrée peu qualitative sur le territoire. Une des premières ouvertures visuelles est celle du franchissement de l'Adour fortement marqué par la présence du magasin IKEA. Entre Bayonne et Saint-Jean-de-Luz, elle est régulièrement bordée par des zones d'activités ou industrielles implantées directement en bord de route.

ENJEUX :
- La conservation de la qualité globale des abords de l'axe ;
- La bonne intégration des projets de zones commerciales ou industrielles situés à proximité immédiate du linéaire de voirie ;
- La maîtrise du développement urbain et de la qualité urbaine des entrées de ville.

A64 : de Pau jusqu'à Bayonne

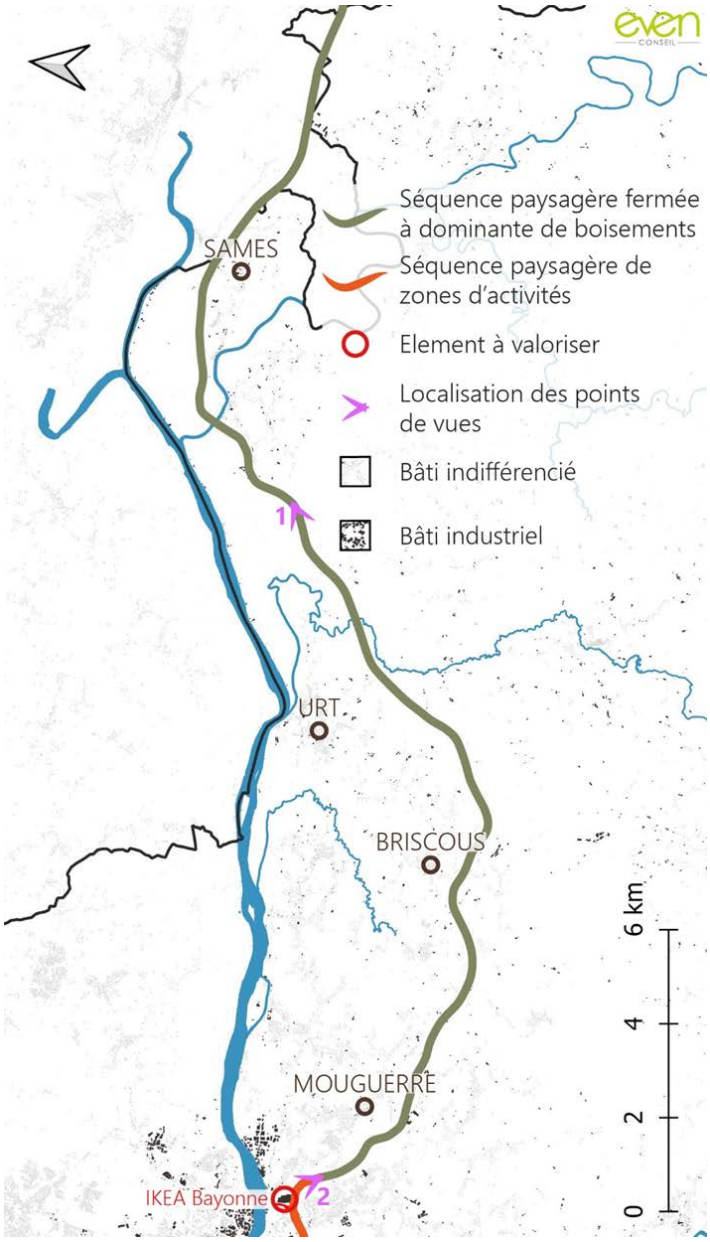

Séquence paysagère fermée à dominante de boisements, après sortie 5
Source : StreetView

Entrée de ville de Bayonne
Source : StreetView

L'A64 est globalement bien intégrée au paysage, inscrite dans un contxte végétalisé. Quelques ouvertures visuelles sur les paysages agricoles ponctués de bourgs sont ouvertes. Peu de zones d'activités sont visibles, à la différence de l'A63. Des passages en hauteur favorisent l'ouverture du panorama sur les paysages alentours.

Une ouverture visuelle assez importante existe à l'arrivée sur Bayonne. Cette ouverture visuelle est fortement dépréciée par la présence notamment du magasin IKEA.

ENJEUX :
- La conservation de la qualité globale des abords de l'axe ;
- La requalification des paysages d'entrée de ville sur Bayonne.

RD932 : de Saint-Jean-de-Luz à Cambo-Les-Bains

Séquence paysagère de zone d'activités, ZAC du Golf
Source : StreetView

Séquence paysagère fermée à dominante végétale, Ustaritz
Source : StreetView

Cette voie permet de relier rapidement Bayonne depuis Cambo-les-Bains.

Elle est implantée en contexte boisé ce qui donne une impression de couloir enfermant les perceptions. Son tracé est largement ponctué de petites zones d'activités et/ou résidentielles, déconnectés du tissu urbain initial et peu intégrées dans le paysage. La présence de panneaux publicitaires, surtout en entrée de ville, déprécie une voie de circulation déjà peu valorisable.

ENJEUX :
- La maîtrise du développement des zones d'activités le long de cette voie ;
- L'intégration des constructions et installations et à la maîtrise de la qualité des entrées de ville, notamment celle d'Ustaritz ;
- La maîtrise de l'implantation des panneaux publicitaires.

RD933 : d'Osserain jusqu'à la frontière espagnole

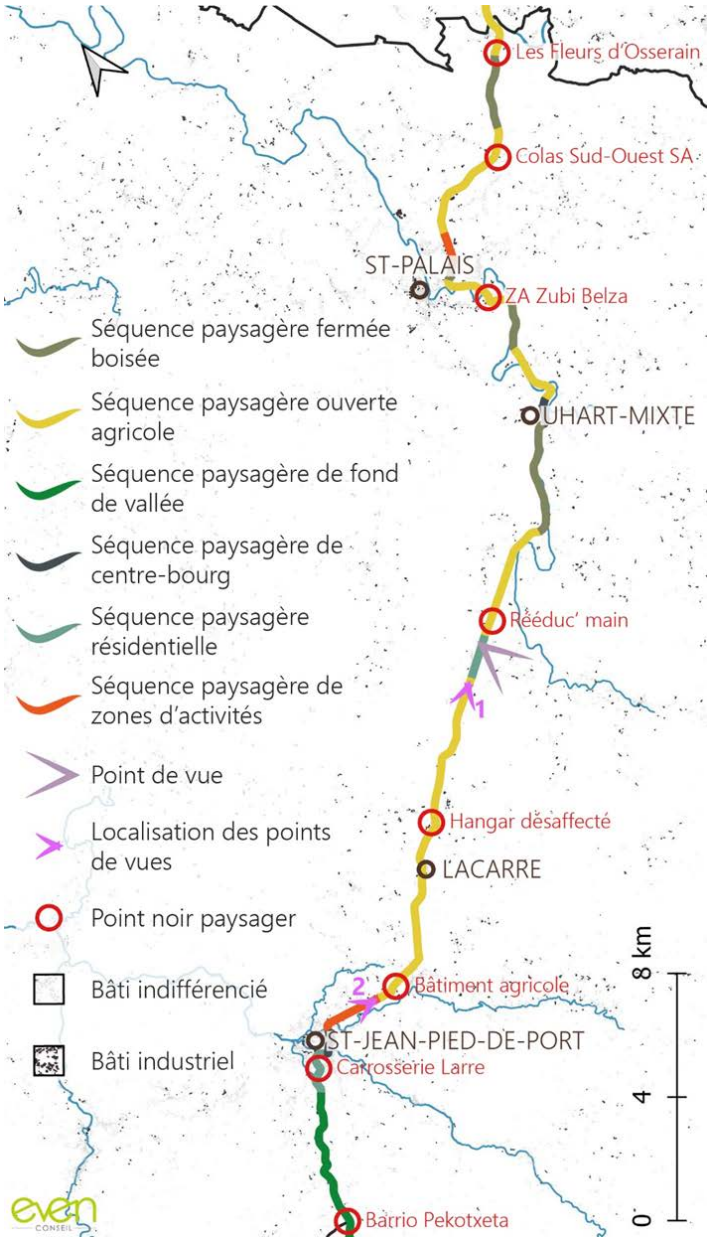

Séquence paysagère ouverte agricole, Larceveau-Arros-Cibits
Source : EVEN Conseil, 19/06/2019

Séquence paysagère de zone d'activités, St-Jean-le-Vieux
Source : EVEN Conseil, 19/06/2019

Cet axe qui traverse le territoire du nord au sud s'avère très intéressant à emprunter pour la découverte de celui-ci. En effet, son tracé traverse des espaces agricoles plus ou moins ouverts, et une multitude de bourgs, offrant ainsi des paysages qualitatifs et bucoliques. Cet effet est renforcé par l'effet de gradient de relief : la monumentalité des Pyrénées se renforcent à mesure que l'on progresse sur la route.

Quelques zones d'activités déconnectés de la trame urbaine initiale et peu intégrées au paysage ponctuent les abords.

ENJEUX :
- La conservation de la qualité globale des abords de l'axe ;
- L'intégration des zones commerciales et industrielles situées à proximité immédiate du linéaire de voirie ;
- La maîtrise du développement urbain et de la qualité urbaine des entrées de ville.
-

RD918 : de Saint-Jean-de-Luz à Saint-Jean-Pied-de-Port

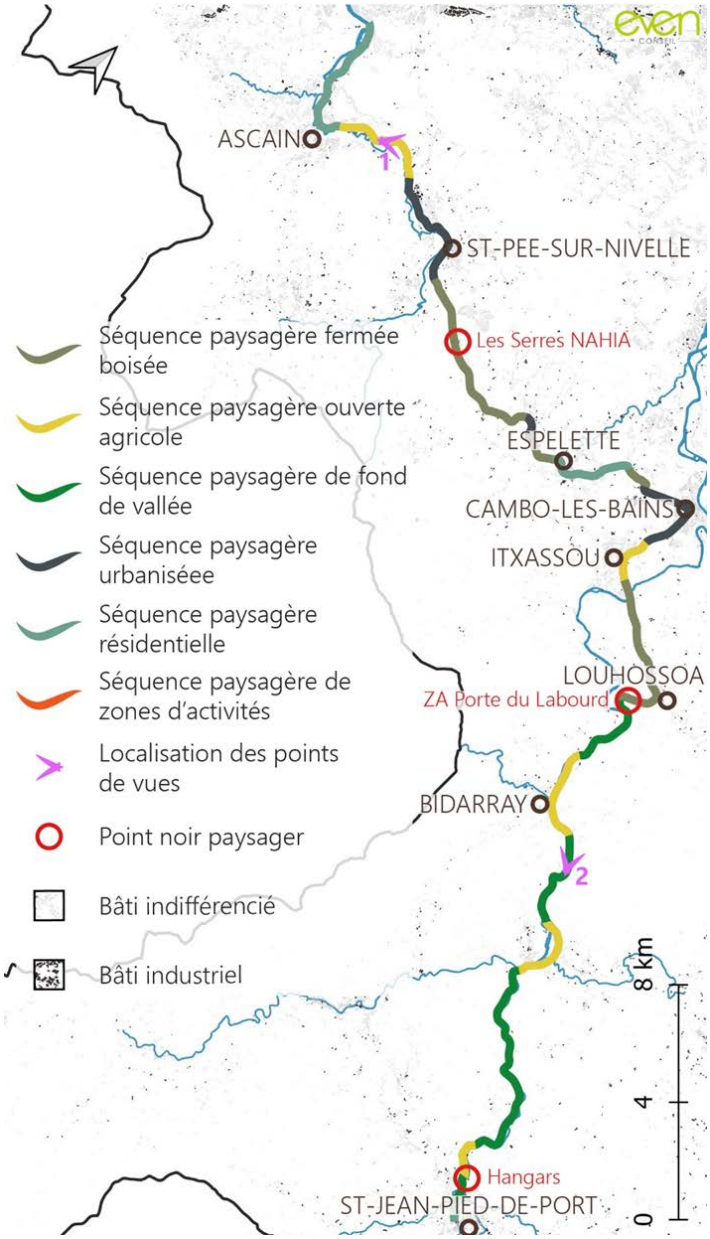

Séquence paysagère ouverte agricole, Helbarrun
Source : StreetView

Séquence paysagère de zone d'activités, St-Jean-le-Vieux
Source : EVEN Conseil, 19/06/2019

Entre Saint-Jean-de-Luz et Espelette, la route passe dans la vallée étroite de la Nive. Elle est par endroit fortement encaissée et entourée par une végétation importante. Elle présente donc une succession de paysages plus « rudes » que les autres axes étudiés. L'ouverture des paysages se fait au gré de l'agrandissement du fond de vallée. La présence de la petite voie ferrée bien intégrée ajoute au charme.

La partie entre Espelette et Saint-Jean-de-Luz est beaucoup moins pittoresque : le paysage est mité et banalisé par l'implantation d'habitats isolés tout le long de l'axe.

ENJEUX :
- La préservation de la qualité globale des abords de l'axe sur la portion Espelette/Cambo-les-Bains ;
- La préservation des coupures d'urbanisation existantes sur la portion Saint-Jean-de-Luz/Espelette ;
- L'intégration des zones d'activités le long de cette route.

RD912 : la route de la corniche

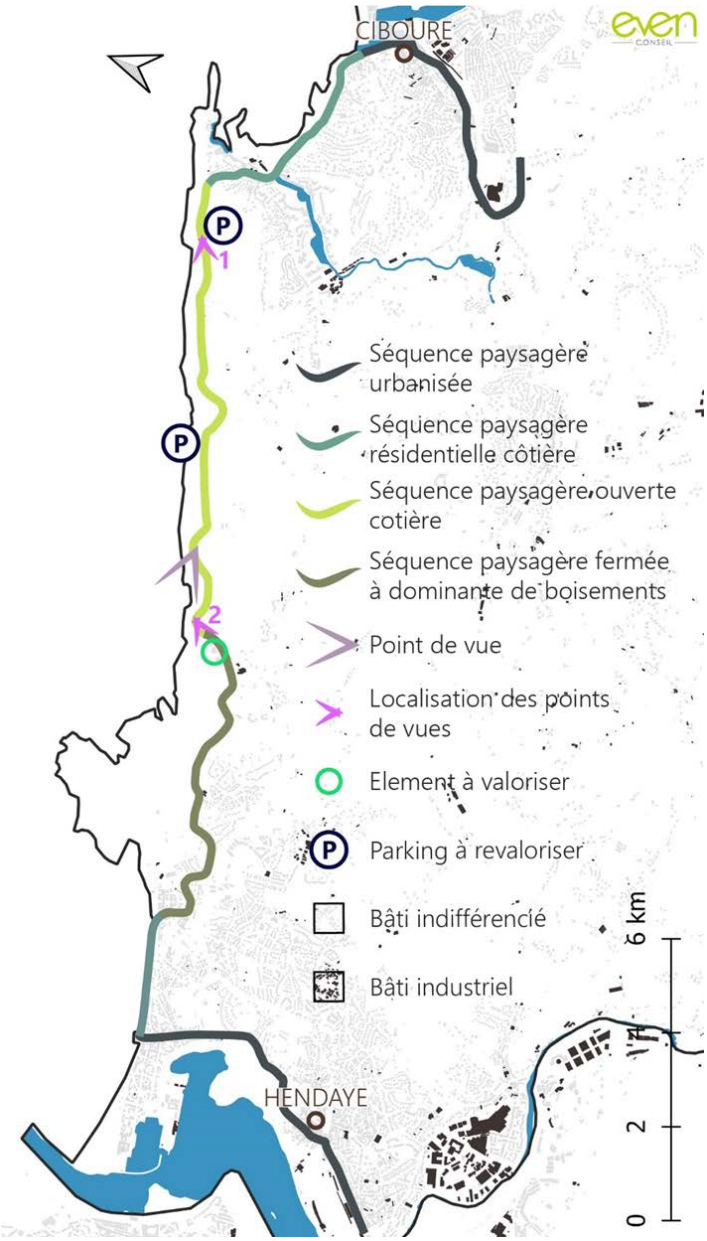

Séquence paysagère ouverte côtière, Urrugne
Source : EVEN Conseil, 19/06/2019

Elément de paysage qualitatif, Hendaye
Source : StreetView

Cet axe routier se déroule le long de la côte, entre Saint-Jean-de-Luz et Hendaye. Il est bordé d'un côté par l'Océan et de l'autre par les reliefs des Pyrénées. Cette composition donne à voir des paysages très pittoresques, de « carte postale ». La qualité du parcours est renforcée par la présence d'ouverture ponctuelles sur la baie de Saint-Jean-de-Luz ou d'Hendaye.

Cette voie ne présente pas de points faibles majeurs, à part l'intégration du sentier littoral qui pourrait être plus sécurisée et les parkings qui pourraient être améliorés.

ENJEUX :

- La préservation de la qualité globale des abords de cet axe très représentatif des caractéristiques et points forts du territoire

RD922 : la route des cimes

Point de vue sur les Pyrénées, Villefranque
Source : EVEN Conseil, 19/06/2019

Point de vue sur les Pyrénées, Cambo-les-Bains
Source : EVEN Conseil, 19/06/2019

Cette route qui permet de relier Hasparren à Bayonne offre de très larges panoramas sur la chaîne des Pyrénées et sur les espaces agricoles alentours. Un belvédère avec une table d'orientation et un parking sont facilement accessibles depuis celle-ci.

Si les vues sont très qualitatives, la route perd un peu de son caractère monumental de par la présence d'habitations implantées un peu partout le long du linéaire afin de profiter de la vue.

ENJEUX :

- La maîtrise de l'urbanisation le long de cet axe, et la préservation des points de vues.

DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE PROTÉGÉS RÈGLEMENTAIREMENT

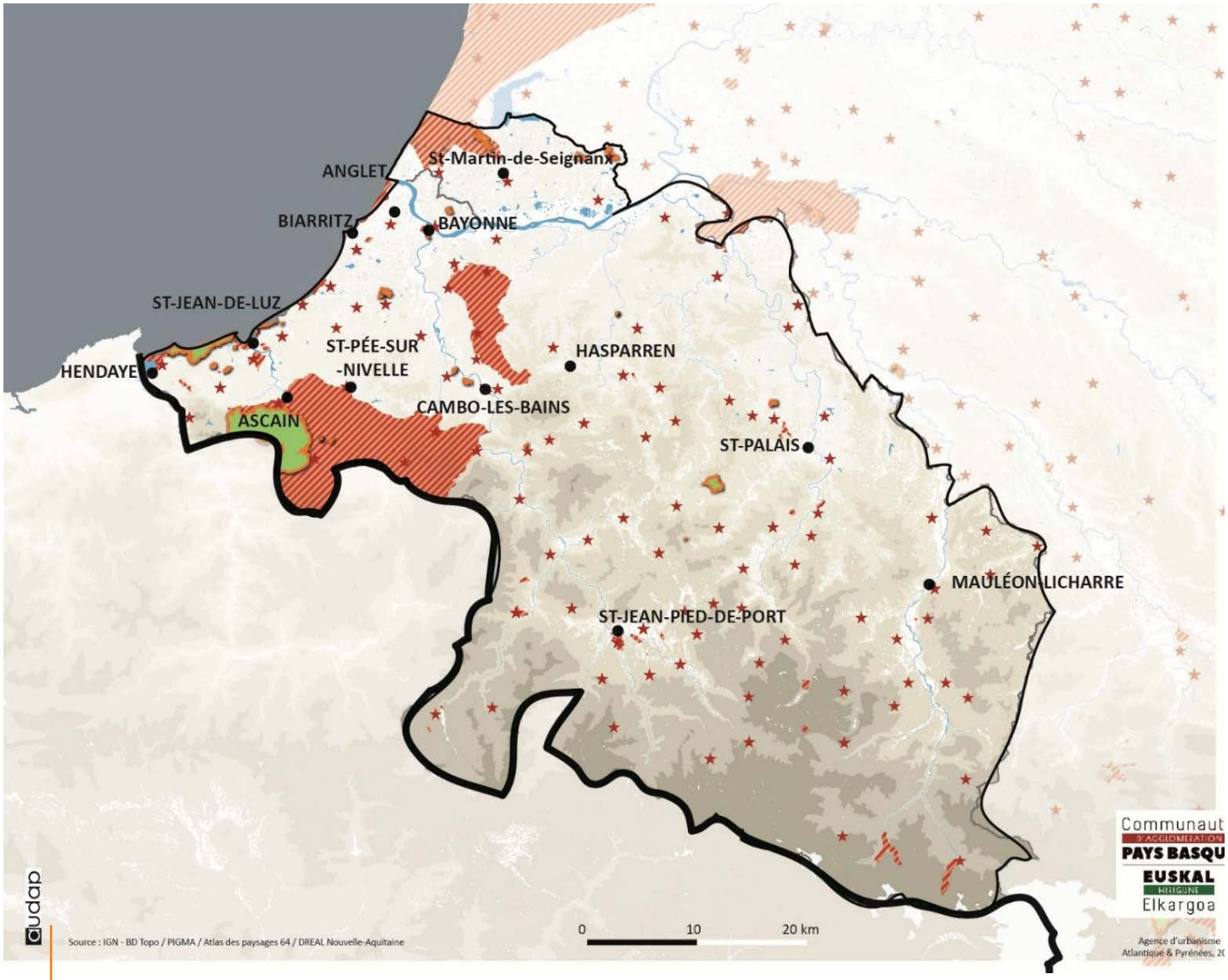

Carte des sites classés et inscrits au titre de la loi de 1930 et des bâtis inscrits ou classés Monuments Historiques
Réalisation audap / Source OCS PIGMA 2015

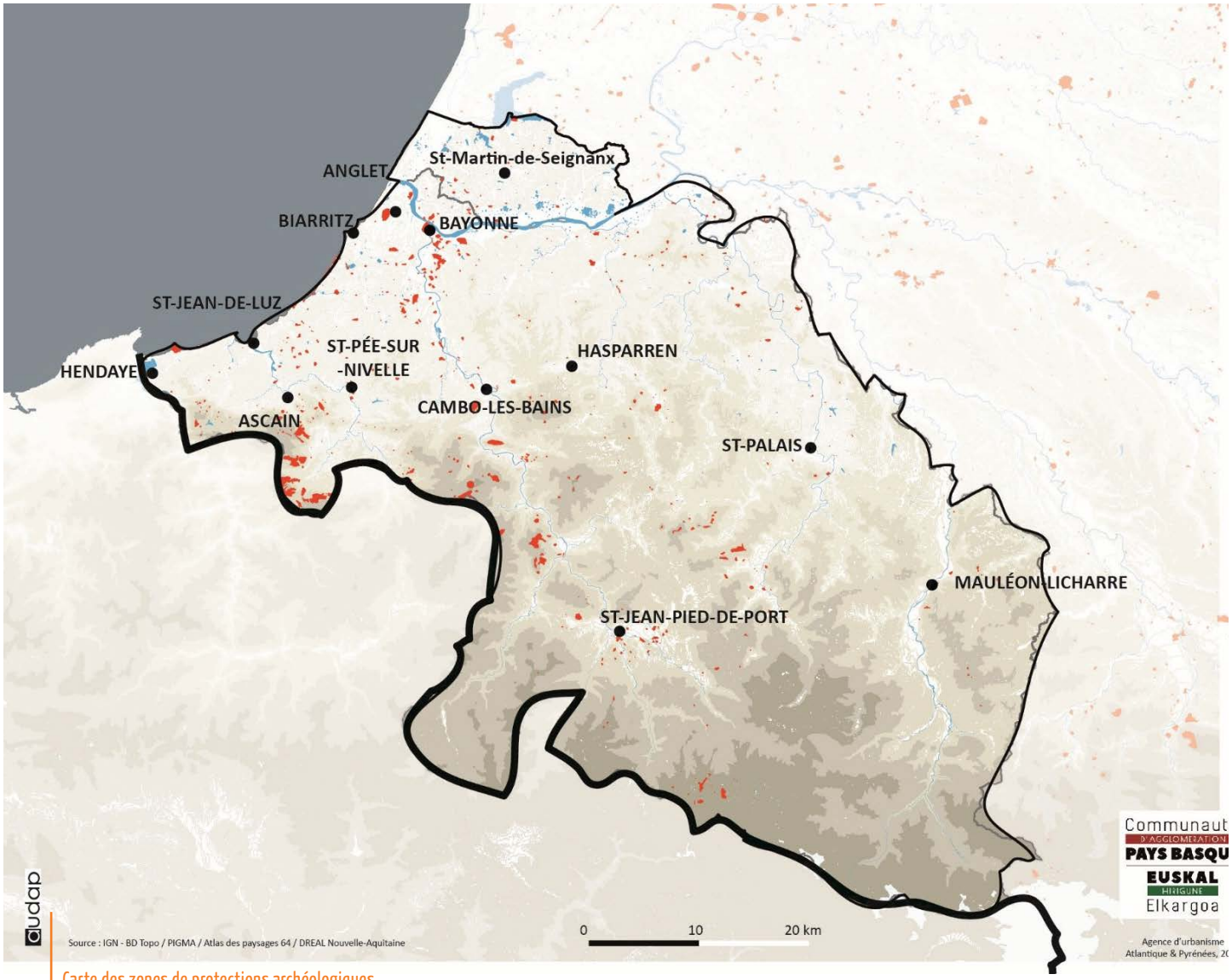

Carte des zones de protections archéologiques
Réalisation audap / Source OCS PIGMA 2015

Des monuments historiques inscrits et classes

La loi de 1913 relative aux monuments historiques constitue une servitude d'utilité publique et permet deux types de protection :

- Les immeubles dont le classement et la conservation présentent, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ;
- Et ceux dont l'inscription présente un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation.

Le territoire de la communauté d'agglomération Pays Basque comporte 257 monuments inscrits ou classés. Le territoire de la communauté de communes du Seignanx comporte quant à lui 5 monuments inscrits.
(Cf. tableau détaillé en annexe)

Des sites inscrits et des sites classes

Le territoire de la communauté d'agglomération Pays Basque comporte 26 sites classés et 51 sites inscrits.

Le territoire de la communauté de communes du Seignanx comporte quant à lui 4 sites classés et 1 site inscrit.

Il est important de relever que le site inscrit et classé de la Corniche Basque, est protégé pour son intérêt pittoresque. Il est traversé par la RD 912 qui longe la côte et permet la découverte des paysages littoraux. Cette route constitue un axe majeur de la découverte des derniers paysages non urbanisés de la côte Basque »

Par ailleurs, le site inscrit de la route des Cimes porte lui sur la protection des paysages perçus depuis la route D22. Cette route constitue un axe de découverte majeur des paysages du Labourd.
(Cf. tableau détaillé en annexe)

Eglise de St-Engrâce, 11e siècle, Classée Monument Historique
Source : Audap

Site inscrit de l'ensemble dit du Labourd
Source : Audap

Un patrimoine archeologique riche a valoriser

Un certain nombre de sites d'intérêt archéologique est recensé sur le territoire d'études (Cf carte ci-dessus).

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi du 27 septembre 1941 et afin d'éviter toute destruction de site archéologique, le Service Régional de l'Archéologie devra être immédiatement prévenu de toute découverte fortuite. La loi du 17 Janvier 2001 relative à l'archéologie préventive a en outre pour objet d'assurer à terre et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics et privés concourant aux aménagements.

Zone archéologique des cromlechs d'Okabe
Source : pratique.tourisme.64

La prise en compte par le pdm des elements de patrimoine batis proteges, des sites inscrits et classes et des zones archeologiques

Ces éléments doivent être pris en compte dans le projet que va incarner le PDM :

- À la fois pour leur caractère protégé vis à vis des aménagements potentiels programmés
- Mais aussi pour leur qualité. Les monuments protégés peuvent jalonner des itinéraires de mobilité active (espaces dédiés aux piétons, itinéraires cyclables, ...), et les paysages inscrits et classés peuvent entrer dans la constitution d'itinéraires de découverte à part entière.

SYNTHÈSES

SYNTHÈSE DES CONSTATS

- Une grande diversité de paysages attractifs : une façade littorale remarquable, des montagnes, des paysages agricoles de collines, coteaux, landes et vallées de qualité, des paysages fluviaux (barthes, rivages urbains, estuaire)
- La combinaison d'un réseau viaire dense et d'une topographie marquée qui offrent de nombreux points de vue et permettent la découverte de ces paysages :
  - Grande variété d'axes de déplacements (autoroutes et voies rapides, routes ordinaires, voies ferrées, itinéraires cyclables et de randonnées, etc.)
  - Nombreux points hauts (lignes de crêtes, collines, coteaux, versants montagneux, etc.)
- Des axes de déplacement devenus de véritables axes de découverte des paysages et que l'on peut qualifier d'itinéraires touristiques (les routes « scéniques » de la corniche et des cimes, les routes de montagne, etc.)
- Des axes de découverte menacés de disparaitre par une forte dynamique d'érosion sur le littoral (Route de la Corniche, sentier, etc.)
- Certains axes de déplacement présentant des points noirs paysagers et des entrées d'agglomération pouvant être améliorées
- Des itinéraires de découverte des paysages dédiés aux piétons et aux cycles, mais présentant des discontinuités (Sentier du littoral, Piste cyclable de la vélodyssée le long de l'Adour et du littoral, voie verte de la Nive, voie verte de l'Ardanavy, véloroute du Piémont Pyrénéen (V81), les chemins de randonnées en montagne, des séquences du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, etc.)
- Des paysages littoraux et rétro-littoraux fortement urbanisés (quelques coupures d'urbanisation préservées) et des espaces urbains (quartiers résidentiels, abords de pénétrantes, zones d'activités commerciales, etc.) de manière générale surchargés par les aménagements dédiés aux automobiles (larges voiries, espaces de stationnement omniprésents), qui présentent peu d'espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes
- Des centre villes et des centres bourgs dont la trame urbaine historique favorise et encourage les déplacements piétons (larges trottoirs, ruelles piétonnes, places, placettes, trinquets, espaces de convivialité) et qui sont des portes d'entrée dans les paysages
- La mise en place d'un nouveau réseau de transport en commun qui offre des alternatives à l'automobile individuelle et permet la (re)découverte du territoire et des paysages (urbain et non urbain) : tram-bus, bus, vélos en libre-service, navette fluviale
- Un réseau viaire important pour le fonctionnement des activités agricoles et sylvicoles, activités qui façonnent les paysages de l'intérieur (pastoralisme en montagne, activités agricoles variées sur les collines et dans les vallées)
- Des éléments de patrimoine bâti et paysager protégés pouvant être valorisés dans les stratégies de mobilité

BESOINS / ENJEUX IDENTIFIÉS LIÉS AU PAYSAGE ET AU PATRIMOINE

La préservation et la valorisation des paysages : paysages de montagnes pluriels, façade littorale remarquable, paysages agricoles de collines, coteaux, landes et vallées de qualité, paysages fluviaux humides de barthes (Adour, etc.)

- La préservation et la valorisation des paysages dans les stratégies de mobilités et leurs projets d'aménagements
  - >> Réflexion sur l'impact de l'artificialisation liée à l'infrastructure dans le grand paysage
  - >> Préservation des coupures d'urbanisation
  - >> Réflexion sur l'impact de l'accès au littoral victime de son attractivité (multiples activités aquatiques de loisirs, nautisme)
  - >> Prise en compte des éléments de patrimoine bâti et paysagers protégés
  - >> Prise en compte de l'importance du réseau routier pour le pastoralisme et la sylviculture entretenant et fabricant les paysages

La préservation et la valorisation des points de vue remarquables ou plus confidentiels

- La préservation et la valorisation des points de vue depuis les axes de déplacements et notamment les axes de découverte des paysages
  - >> Traitement paysager des routes « scéniques » des Cimes et de la Corniche, routes de montagne, etc.
  - >> Valorisation des itinéraires piétons et cyclables existants

La valorisation des villes et villages comme portes d'entrée du territoire

- La valorisation des villes et villages pour la découverte à pied des paysages
  - >> Identification de villes et villages portes d'entrées dans les paysages pour piétons et cyclistes
  - >> Renforcement d'espaces piétons et de liaisons piétonnes dans ces espaces urbains (belvédères, places, etc.)
  - >> Mise en réseau de ces villes et villages par des liaisons piétonnes qui traversent les paysages

La valorisation et la requalification des axes de déplacements principaux qui permettent la découverte des paysages du territoire

  - >> Valorisation et requalification de l'A63, A64, RD 932, RD 933, RD 918, RD 912, RD 922 et des entrées de ville et d'agglomération

L'amélioration de la qualité des espaces urbains

- L'élaboration de stratégies de mobilités qui permettent d'améliorer la qualité des espaces urbains contemporains
  - >> Apaisement des flux de circulation
  - >> Réduction de l'emprise des aménagements dédiés aux autos au profit de l'aménagement d'espaces publics de qualité favorisant des déplacements piétons et cyclables de très longue distance et le confort des usagers (ombrage, etc.)
  - >> Valorisation des moyens de déplacements alternatifs au déplacements automobiles qui permettent de découvrir les paysages : réseau ferré de la vallée de la Nive, navettes fluviales, pistes cyclables, chemins de randonnées de saint Jacques de Compostelle, etc

LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES

- Les montagnes
- Le littoral et le rétrolittoral
- Les collines, coteaux, landes et vallées
- Le fleuve Adour et l'estuaire
- Les points de vue remarquables et lieux d'intérêts (grottes, gorges,etc.)
- Le patrimoine bâti protégé au titre des monuments historiques
- Les sites classés au titre de la loi de 1930
- Les sites inscrits au titre de la loi de 1930

LA PRISE EN COMPTE ET LA VALORISATION DES AXES DE DÉPLACEMENTS PERMETTANT LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES / LE RENFORCEMENT DES AMÉNAGEMENTS PERMETTANT CETTE DÉCOUVERTE

- La valorisation des axes de déplacements principaux qui permettent la découverte des paysages (A63, A64, RD918, RD939, RD933), ainsi que les entrées de villes et d'agglomération principales
- La valorisation des routes scéniques caractérisées par des paysages remarquables : route de la Corniche (RD912), route des Cimes (RD22), routes de montagne, etc.
- La valorisation de la découverte des paysages par le train
- La valorisation de la découverte des paysages de l'Adour par le développement des navettes fluviales
- La valorisation des liaison piétonnes et cyclables existantes : vélodyssée, voies vertes, sentier du littoral, chemin de randonnées,chemin de St-Jacques de Compostelle, etc.
- L'identification de villes et villages portes d'entrée pour piétons dans les paysages, le renforcement d'espaces piétons et de liaisons piétonnes dans ces espaces urbains (belvédères, etc.), et la mise en réseau de ces villes et villages par des liaisons piétonnes qui traversent les paysages
- Le renforcement des liaisons piétonnes et cyclables et d'espaces dédiés aux piétons entre le littoral et les espaces rétrolittoraux et le long des berges de l'Adour

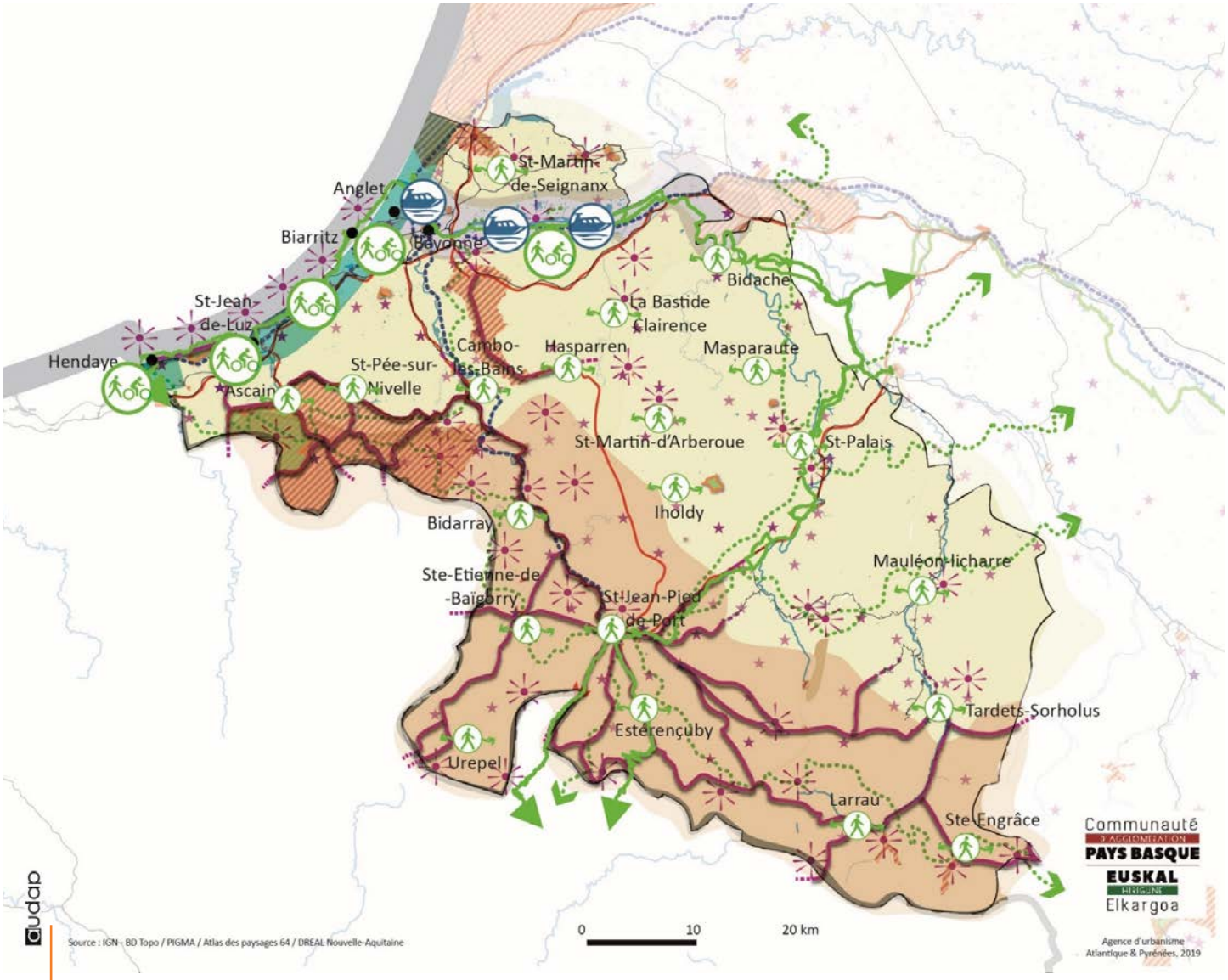

Synthèse des enjeux de paysage et de patrimoine à prendre en compte dans l'élaboration du PDM de la CAPB et de la CC du Seignanx
Réalisation audap

HIERARCHISATION DES ENJEUX

MÉTHODES

MÉTHODE DE HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

L'enjeu environnemental désigne la valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu, au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé.

Pour le territoire du PDM, la détermination des enjeux environnementaux a permis de définir les pressions sur les ressources ou les milieux naturels, issues des activités humaines, et qui ne doivent pas être aggravées par l'évolution des conditions de mobilité du territoire. Il s'agit également d'identifier les éléments qu'il n'est pas acceptable de voir disparaître ou se dégrader.
Cela permet de fixer des cibles et des objectifs à atteindre à travers le projet de déplacement. Les enjeux doivent guider le processus d'aménagement du territoire (éléments d'orientation, objectifs recherchés, voies à éviter), et plus particulièrement à moyen et long terme.

Les analyses de l'état initial de l'environnement ont mis en avant un certain nombre d'enjeux environnementaux, auxquels le PDM devra tenter de répondre afin de préserver et de protéger durablement le territoire.

Afin d'arbitrer les choix et orienter les décisions, il est nécessaire de classer et de hiérarchiser ces enjeux afin de dégager ceux qui apparaissent prioritaires en termes de réponses, de mesures et d'actions. Plus un enjeu est fort, plus il est important de mettre en œuvre les moyens pour y répondre dans le PDM, ce qui doit être mis en évidence dans la stratégie.

La hiérarchisation de ces enjeux permet de déterminer le niveau d'ambition à avoir en termes de politique environnementale vis-à-vis des autres choix politiques. Elle permet ensuite de justifier l'adéquation entre le projet et les besoins du territoire.

La hiérarchisation des enjeux s'effectue au regard de différents critères d'appréciation suivants :

- **Le degré d'urgence de l'intervention** : il relève des constats propres au territoire, faisant état, ou non, d'une vulnérabilité environnementale nécessitant une intervention plus ou moins rapide des pouvoirs publics. Il traduit ainsi la dimension locale de l'enjeu, et peut ainsi être influencé par l'étendue du territoire affectée par la problématique ;
- **La marge de manœuvre du PDM** : elle varie selon que le maître d'ouvrage dispose ou non

d'outils à travers le PDM pour répondre à l'enjeu concerné. Ce critère permet de nuancer la force d'un enjeu qu'il n'est pas possible de traduire dans le PDM ;

- **Niveau de transversalité** : plus l'enjeu interfère avec d'autres thématiques environnementales, plus sa priorité est haute car sa prise en compte aura des répercussions positives sur plusieurs problématiques ;
- **Bénéfice sur les ressources** environnementales et paysagères : ce critère permet de donner davantage de forces aux enjeux qui se rapportent à des problématiques menaçant fortement les milieux naturels et paysages ainsi que les ressources environnementales (eau, air) ;
- **Bénéfice sur la santé publique** : ce critère permet de prendre en compte la notion de santé publique, qui est étroitement liée aux problématiques environnementales mais doit être replacée au cœur des choix de déplacement. Elle englobe les notions de qualité d'air, de qualité d'eau potable, de confort climatique, de nuisances sonores, mais aussi de qualité du cadre de vie (ex : proximité d'espaces verts ou de liaisons douces pour les habitants).

Par ailleurs, les enjeux les plus importants pour le PDM sont la diminution des consommations énergétiques ainsi que réduction des polluants atmosphériques et des GES, ainsi une pondération pour la partie 1 « Qualité de l'air, santé et énergie » a été appliquée pour que ces enjeux apparaissent comme les plus importants

MÉTHODE DE LECTURE

Repris à partir des différentes synthèses thématiques, les enjeux environnementaux du PDM du Syndicat Mixte Pays Basque Adour apparaissent dans les tableaux ci-après, chaque tableau étant propre à une grande thématique environnementale.
La première colonne reprend les multiples enjeux environnementaux, la deuxième colonne présente les 5 critères de hiérarchisation retenus, et la dernière colonne présente le résultat final ainsi que la force de l'enjeu qui en découle.

A chaque critère est affecté un coefficient de pondération. Le critère « degré d'urgence de l'intervention » dispose d'un coefficient très supérieur aux autres car il est renseigné en fonction du contexte propre au territoire, à l'inverse des autres critères. Le critère « marge de manœuvre » possède un poids également important car il ajuste la force de l'enjeu en fonction de la possibilité de traduction au sein du PDM, et notamment à travers le plan d'action.

Chaque critère d'appréciation est évalué au moyen d'une note qui varie entre 1 pour nul ou faible, 2 pour moyen et 3 pour fort. La somme de ces points, qui tient compte des coefficients de pondération, donne une note finale pour chaque thématique environnementale permettant de hiérarchiser les enjeux de la façon suivante :

faible	moyen	fort	très fort
0 - 18	19 - 23	24 - 28	29 - 64

DÉTAIL DE LA HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ET BILAN DES ENJEUX PRIORITAIRES

QUALITÉ DE L'AIR, SANTÉ ET ÉNERGIE

	Critères de hiérarchisation						Résultats	
	Degré d'urgence de l'intervention	Echelle locale	Marge de manoeuvre du PDU	Passerelles avec autres thèmes	Bénéfice sur les ressources environnementales et paysagères	Bénéfice sur la santé publique	Total	Force de l'enjeu
Coefficient de pondération	6	2	6	2	2	4		
La limitation des émissions de dioxyde de carbone, de dioxyde d'azote, de particules en suspensions et de composés organiques volatiles engendrés par les transports impactant la santé	3	3	3	3	2	3	64	Très fort
La limitation de consommations d'essence et de diesel	2	1	1	2	1	3	38	Très fort

QUALITÉ DE L'AIR, SANTÉ ET ÉNERGIE

	Critères de hiérarchisation						Résultats	
	Degré d'urgence de l'intervention	Echelle locale	Marge de manœuvre du PDU	Passerelles avec autres thèmes	Bénéfice sur les ressources environnementales et paysagères	Bénéfice sur la santé publique	Total	Force de l'enjeu
Coefficient de pondération	3	1	3	1	1	2		
La réduction des nuisances sonores générées par les infrastructures de transport	3	3	3	2	3	3	32	Très fort
La préservation des infrastructures de transport du risque d'inondation et la limitation de l'accentuation du risque d'inondation en aval par ruissellement sur les infrastructures	3	3	1	3	1	3	25	Fort
La préservation des infrastructures face aux contraintes liées aux sols (remontées de nappes, mouvements de terrain, sismicité, pollution des sols)	2	1	3	3	2	3	27	Fort
La préservation des infrastructures face aux risques industriels et de rupture de barrage	2	3	1	1	1	3	20	Moyen
La diminution du risque de Transport de Matières Dangereuses	1	3	1	3	3	3	21	Moyen

CONSOMMATION D'ESPACE ET BIODIVERSITÉ

	Critères de hiérarchisation						Résultats	
	Degré d'urgence de l'intervention	Echelle locale	Marge de manœuvre du PDU	Passerelles avec autres thèmes	Bénéfice sur les ressources environnementales et paysagères	Bénéfice sur la santé publique	Total	Force de l'enjeu
Coefficient de pondération	3	1	3	1	1	2		
La réduction des pressions sur le foncier liées aux infrastructures de transport	3	1	3	3	3	2	29	Très fort
La protection des milieux naturels, de la faune et de la flore face aux infrastructures de transport	3	3	3	3	3	2	31	Très fort
La diminution, voire l'amélioration, des situations de fragmentation des habitats par les voiries	3	1	3	1	3	2	27	Fort

GESTION DE L'EAU ET GESTION DES DÉCHETS

	Critères de hiérarchisation						Résultats	
	Degré d'urgence de l'intervention	Echelle locale	Marge de manoeuvre du PDU	Passerelles avec autres thèmes	Bénéfice sur les ressources environnementales et paysagères	Bénéfice sur la santé publique	Total	Force de l'enjeu
Coefficient de pondération	3	1	3	1	1	2		
La protection des abords des cours d'eau face aux déplacements	3	3	3	3	3	2	31	Très fort
La protection des zones sensibles vis-à-vis de la ressource en eau vis-à-vis des infrastructures	1	3	2	2	2	3	22	Moyen
La gestion des eaux pluviales aux abords des voiries et parkings pour réduire le transfert de polluants lié au lessivage des voiries	1	1	3	3	1	3	23	Moyen
La limitation des transports liés à la collecte des déchets	1	1	3	1	1	3	21	Moyen

PAYSAGE, PATRIMOINE ET ATOUTS TOURISTIQUES

	Critères de hiérarchisation						Résultats	
	Degré d'urgence de l'intervention	Echelle locale	Marge de manoeuvre du PDU	Passerelles avec autres thèmes	Bénéfice sur les ressources environnementales et paysagères	Bénéfice sur la santé publique	Total	Force de l'enjeu
Coefficient de pondération	3	1	3	1	1	2		
La préservation et la valorisation des paysages dans les stratégies de mobilités et leurs projets d'aménagements	3	3	3	3	3	3	33	Très fort
La préservation et la valorisation des points de vues depuis les axes de déplacements et notamment les axes de découverte des paysages	3	3	3	1	3	2	29	Très fort
La valorisation des villes et villages pour la découverte à pied des paysages	2	1	3	3	3	3	28	Fort
La valorisation et la requalification des axes de déplacements principaux qui permettent la découverte des paysages du territoire	2	3	3	2	3	2	27	Fort
L'élaboration de stratégies de mobilités qui permettent d'améliorer la qualité des espaces urbains contemporains	3	1	3	3	3	3	31	Très fort

BILAN DES ENJEUX PRIORITAIRES

Le travail de hiérarchisation des enjeux a permis, au regard d'une analyse multicritères pondérée, de mieux cibler les enjeux prioritaires, c'est-à-dire présentant un caractère fort ou très fort, et pour lesquels le PLUi dispose de moyens d'action.

Enjeux très forts :

Qualité de l'air, santé et énergie
- La limitation des émissions de dioxyde de carbone, de dioxyde d'azote, de particules en suspensions et de composés organiques volatils engendrés par les transports impactant la santé
- La limitation de consommations d'essence et de diesel

Nuisances, risques naturels et technologiques
- La réduction des nuisances sonores générées par les infrastructures de transport

Consommation d'espace et biodiversité
- La réduction des pressions sur le foncier liées aux infrastructures de transport
- La protection des milieux naturels, de la faune et de la flore face aux infrastructures de transport

Gestion de l'eau et gestion des déchets
- La protection des abords des cours d'eau face aux déplacements

Paysage, patrimoine et atouts touristiques
- La préservation et la valorisation des paysages dans les stratégies de mobilités et leurs projets d'aménagements
- La préservation et la valorisation des points de vue depuis les axes de déplacements et notamment les axes de découverte des paysages
- L'élaboration de stratégies de mobilités qui permettent d'améliorer la qualité des espaces urbains contemporains

Enjeux forts :

Nuisances, risques naturels et technologiques
- La préservation des infrastructures de transport du risque d'inondation et la limitation de l'accentuation du risque d'inondation en aval par ruissellement sur les infrastructures
- La préservation des infrastructures face aux contraintes liées aux sols (remontées de nappes, mouvements de terrain, sismicité, pollution des sols)

Consommation d'espace et biodiversité
- La diminution, voire l'amélioration, des situations de fragmentation des habitats par les voiries

Paysage, patrimoine et atouts touristiques
- La valorisation des villes et villages pour la découverte à pied des paysages
- La valorisation et la requalification des axes de déplacements principaux qui permettent la découverte des paysages du territoire

Les enjeux prioritaires sur lesquels le PDM a le plus de levier d'action concernent notamment :
- **Le trafic routier et autoroutier (enjeux de la qualité de l'air, des nuisances sonores)**
- **La consommation foncière pour les infrastructures (enjeux de la biodiversité, du risque et du paysage)**
- **La qualité du cadre de vie en zone urbaine à travers les déplacements et l'aménagement (enjeux du paysage)**
- **L'artificialisation des abords des cours d'eau (enjeux de la ressource en eau et des risques)**

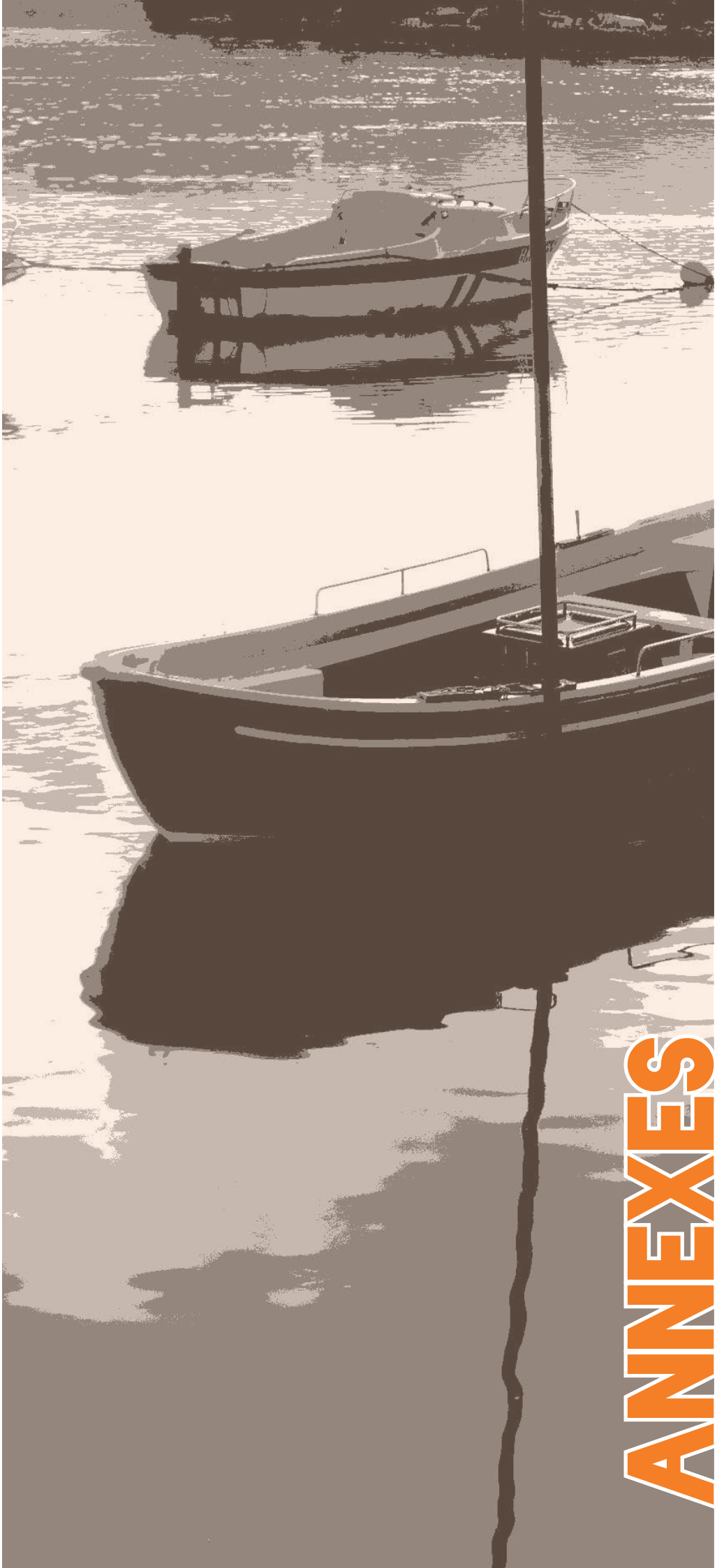

ANNEXES

Thématique		Enjeu	Déclinaison / précision enjeu	conflits d'usages / enjeux / problématiques identifiées
Gouvernance		Respecter la règlementation en vigueur	Être en compatibilité avec les dispositions du SDAGE Adour Garonne (mesure A10)	étude de faisabilité en cours
		Obtenir une vision élargie, partagée et prospective pour une gestion cohérente de l'eau sur un périmètre hydrographique pertinent	favoriser la concertation entre les maîtrises d'ouvrage et avec les acteurs compétents	Manque de coordination possible entre Moa
			homogénéiser les pratiques des maîtrises d'ouvrages	Disparités des pratiques entre Moa ou entre 64 et 40
			mutualiser / renforcer la solidarité entre maîtrises d"ouvrage pour améliorer et partager les moyens (humains, techniques, financiers…)	Faiblesses des moyens des petites structures
			centraliser et partager les connaissances à une échelle hydrographique pertinente	Pas de vision globale, informations nombreuses mais non centralisées Travail à des échelles administratives morcelées
			renforcer le dialogue et la cohérence avec les bassins versant limitrophes, par exemple en développant les démarches inter-outils	Adour aval sous l'influence de nombreux territoires limitrophes très vastes
Aménagement du territoire - Usages de l'eau par les collectivités	AEP	Sécuriser l'AEP sur le long terme	vision globale élargie pour la sécurisation / interconnexion des réseaux	nécessité de rationaliser ces pratiques et de les réfléchir à échelle élargie
			connaissance et maîtrise de la qualité de l'eau brute utilisée pour l'AEP	Enjeu majeur captage de la Nive Enjeu de qualité sur d'autres captages
			ressource disponible : vision prospective pour l'AEP de la population (permanente et saisonnière) croissante	population permanente et saisonnière croissante
	AC	Améliorer les équipements et assurer une collecte et un traitement suffisants pour maintenir une qualité d'eau compatible avec la pérennisation des usages et le maintien de la vie aquatique	Intégrer / mettre en exergue / optimiser l'enjeu du pluvial ; lien avec l'enjeu bactériologie	déversements par temps de pluie, impact sur la pratique de la baignade ; évolution du régime des pluies Enjeu Bactério : savoir jusqu'où remonter Connexion des STEP à l'Adour : impacts?
			S'assurer de la conformité des branchements eaux usées / eaux pluviales sur les réseaux séparatifs, pour garantir le bon fonctionnement de ces systèmes	condition première au bon fonctionnement de ce système
			besoin en épuration : vision prospective pour le traitement des eaux de la population (permanente et saisonnière) croissante	population permanente et saisonnière croissante
	ANC	Soutenir les SPANC pour améliorer l'ANC	couvrir tout le territoire de SPANC	Une commune littorale n'est pas dotée d'un SPANC
			Poursuivre la sensibilisation auprès des particuliers pour inciter à la réhabilitation des systèmes d'ANC non conformes	définir des zones à enjeux environnementaux et sanitaires pour fournir un levier supplémentaire aux SPANC pour mettre en œuvre les réhabilitations
			Mieux connaitre l'impact global de l'ANC à l'échelle du BV vis-à-vis des autres usages ou des milieux naturels	
	Aménagement/Urbanisme	améliorer la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme	adapter l'urbanisme aux possibilités de développement de l'assainissement (AC et ANC)	hétérogénéité dans la prise en compte de l'eau et des milieux naturels
			compléter la vision stratégique des SCOT dans le domaine de l'eau	
			évolution de la prise en compte du risque inondation, à la fois fluvial et ruissellement urbain	2 TRI identifiés sur l'Adour aval (Dax et Côtiers Basques)
			opportunité d'aménagement "vallée de l'Adour"	enjeu de l'attracivité du territoire
Risque - Ressource	Inondation	S'adapter à la nouvelle réglementation	Développer les stratégies locales pour la gestion des inondations autour des TRI identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation	2 TRI identifiés sur l'Adour aval (Dax et Côtiers Basques)
		Mieux gérer les digues et ouvrages de l'Adour	Question de la propriété / gestion des digues et ouvrages de l'Adour	identification des propriétaires et gestionnaires non généralisée
			Mise en place d'une stratégie et d'un cadre d'intervention cohérent rive droite / rive gauche et amont / aval	pratiques différentes entre rive droite et gauche et de l'amont vers l'aval… pas de cadre pour guider les interventions
		Gestion du ruissellement	Prendre en compte la question du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées dans la gestion du risque d'inondation en zones urbanisées	inondations par ruissellement plus fréquentes en secteurs urbanisé que les inondations fluviales ; lien avec la gestion du pluvial
	Etiages	S'assurer de la disponibilité suffisante de la ressource en eau pour les différents usages consommateurs d'eau et le bon fonctionnement des milieux naturels		en particulier dans la ZRE où des prélèvements pour irrigation existent et où des étiages sévères sont connus ; concurrence avec les rejets d'AC
Patrimoine naturel		Respecter la règlementation en vigueur	Respecter les objectifs DCE pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques	certains cours d'eau ne sont pas gérés sur tout leur linéaire à ce jour
	Cours d'eau	vision globale élargie pour une gestion cohérente des cours d'eau sur l'ensemble du territoire	favoriser les interventions dans le cadre de plans de gestion pluriannuels : cohérence des actions, allègement des procédures règlementaires, etc.	difficultés d'intervention identifiées pour les petites structures telles que les ASA (peu de moyens humains et financiers, et cadre loi sur l'eau contraignant) Applicable tout de même à l'ensemble du territoire
	Continuité éco	améliorer la connaissance sur les obstacles et adopter une vision globale élargie pour mettre en cohérence les actions menées		connaissance non exhaustive
		connectivité latérale, zones inondables : lien fort avec la gestion des digues et ouvrages et l'aménagement du territoire ; opportunité à saisir de traiter la question en lien avec la mise en place de la stratégie locale pour les inondations		confrontation usages des Barthes / possibilité de connexion vers le lit majeur lien à établir avec le risque inondation et avec la continuité écologique
	ZH	améliorer la connaissance sur les ZH et la mettre en parallèle avec les enjeux du territoire		connaissance non exhaustive et peu d'acteurs dédiés
	Biodiversité et milieux patrimoniaux	Maintenir et valoriser la biodiversité et les milieux remarquables	Mise en place des documents d'objectifs N2000	Plusieurs Docob non élaborés
			plateforme d'échange et de veille sur les espèces envahissantes	problématique généralisée sur le territoire
			valoriser l'entité "estuaire"	fonctionnement perturbé
Activités socio économiques	Agriculture	Mieux connaître et maîtriser les impacts des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau (bactériologie, pesticides, nitrates…), et l'éventuelle concurrence avec d'autres usages (AEP, baignade; loisirs nautiques) ou le bon fonctionnement des milieux naturels (eutrophisation…)		Impact avéré des pesticides sur AEP Questionnement sur l'impact bactério Eutrophisation…
		Généraliser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans les sites Natura 2000 et au-delà		Plusieurs Docob non élaborés
	Activités industrielles	Mieux connaître et gérer les pollutions indistrielles émises à l'intérieur du périmètre d'étude		TBT, métaux?, agroalimentaire…
		Connaître et mettre en exergue les pollutions industrielles en provenance des autres bassins versants limitrophes		PCB, métaux?, …
		Connaître pour éventuellement mieux maîtriser les impacts de la pollution diffuse produite par le cumul des activités artisanales, les PME, TPE et activités de services…		pas de connaissance sur le sujet…
		Adopter une vision globale du développement du Port partagée avec les collectivités riveraines et prenant toujours mieux en compte les questions environnementales, en particulier l'eau		concurrence de développement villes/port prise en compte de l'environnement doit être améliorée
	Pêche professionnelle	Adopter une vision prospective sur le devenir de la pêche professionnelle sur l'Adour		activité en grande difficulté
		Maintenir une qualité d'eau suffisante pour rétablir l'activité sur l'Adour (PCB)		PCB
	Tourisme Loisirs	Respecter la règlementation en vigueur	Respecter les exigences de qualité des eaux de baignade introduites par la directive associée, sur les plages des littoraux basques et landais de la masse d'eau Panache de l'Adour	obligations réglementaires non négociables
		Maintenir ou restaurer une qualité d'eau suffisante et des milieux en bon état pour la pratique des activités de loisirs		enjeux économiques forts, notamment pour la baignade et la pêche de loisirs
		Mettre en évidence et encourager les projets culturels et de patrimoine autour de l'eau sur ce territoire		Attractivité du territoire Adour aval (littoral, vallée de l'Adour, Piémont pyrénéen)
Qualité de l'eau		améliorer la connaissance sur la qualité de l'eau en général et sur les pollutions et leurs origines	identifier d'éventuelles concurrences entre usages ou avec le bon fonctionnement des milieux naturels	intéractions déjà identifiées entre pesticides / AEP, bactério / loisirs, PCB / pêche, etc.
			Identifier et maîtriser les pollutions émises sur le bassin versant Adour aval	dégradations de qualité connues pour plusieurs paramètres
			Identifier et mettre en exergue les pollutions en provenance des bassins limitrophes	Flux de pollution en provenance de l'Adour amont et des affluents mal connus
Changement climatique		Prendre en compte le changement climatique dans la question des inondations, les réflexions sur l'aménagement du territoire, la gestion du temps de pluie pour l'AC, etc.		Evolution constatée du régime des pluies

Objectifs recherchés	Plus-value attendue d'une démarche collective à une échelle élargie	périmètre	Priorisation	Justification
vision globale, élargie, concertée pratiques uniformisées, optimisées Deux départements = 1 territoire	Consertation, partage, retour d'expérience Mise en cohérence, optimisation de la gestion Mise en place d'une gouvernance adaptée permettant l'exercice des compétences de chaque Moa Mutualisation / solidarité	BV Adour aval		Fondements de la démarche engagée
		à définir		
	mise en exergue de situations "subies" par le territoire Adour aval mais dont l'origine est plus éloignée ; mise en cohérence des politiques d'actions pour des thématiques liées	> BV Adour aval		périmètre sous l'influence de nombreux territoires limitrophes
Garantir l'accès à l'eau potable de qualité et de quantité suffisante pour la population croissante du territoire	consolidation et mise en cohérence des démarches de sécurisation	bassins de vie ≠ bassins versants		situation stabilisée aujourd'hui mais enjeu vital majeur ; nécessité d'intégrer une vision prospective dans un contexte démographique croissant + changement climatique + recherche de ressource et sécurisation à consolider
	gestion de l'AEP à une échelle élargie pertinente	- notion de bassins versants superficiels et hydrogéologiques et d'AAC - 5 secteurs principaux : Orist, Anglet, Nive à Ustaritz, massif de l'Ursuya, Ondres		
		bassin de vie ≠ bassin versant		
Garantir le traitement suffisant des eaux usées de la population croissante, sans mettre en péril la pratique d'autres usages ou le bon fonctionnement des milieux ; Adapter la gestion du temps de pluie aux enjeux locaux	Mieux connaître les impacts de l'AC sur le territoire, vis-à-vis des milieux et des usages ; Identifier les échelles d'intervention pertinentes et y adopter une stratégie commune	- A gérer sur les zones urbanisées - Dégradation bactériologique généralisée des cours d'eau - Enjeu mis en exergue à l'aval du territoire, en lien avec l'activité de baignade : jusqu'où remonter? Sur l'Adour, et sur les affluents principaux?		Enjeu phare
				travail déjà mené par les syndicats compétents, à appuyer
		BV Adour aval		Tendance lourde incontournable
Mieux connaître l'impact de l'ANC à une échelle globale Soutenir les SPANC pour favoriser la réhabilitation de systèmes non conformes	Meilleure connaissance et maîtrise de la pollution diffuse générée	1 commune		c'est déjà presque le cas
		BV Adour aval		enjeu global mais qui peut être ciblé sur les secteurs plus sensibles ; travail déjà engagé par les SPANC existants
				identification d zones à enjeux nécessaires pour appuyer les SPANC
Adapter l'aménagement du territoire et l'urbanisme aux enjeux et aux besoins en eau Aménagement durable du territoire	Vision commune à une échelle "bassin de vie" plus cohérente que l'échelle communale ou intercommunale administrative	BV Adour aval		vision prospective et stratégique nécessaire
				exigence règlementaire incontournable
				Lien moins évident à faire grâce à un outil
Etre en accord avec la règlementation en vigueur S'adapter à l'évolution constante de la règlementation	mobilisation des acteurs locaux autour de la thématique des inondations ; possibilité de la mettre en lien avec d'autres thématiques dans une instance de concertation élargie et intégrée	périmètre à définir : axe de l'Adour jusqu'où? + affluents?		actualité règlementaire incontournable ; mobilisation des acteurs locaux attendue
Créer un cadre commun de gestion et d'intervention qui prenne en compte plusieurs thématiques liées : risque inondation, continuité éco/connexion latérale, etc.	Mise en place d'une stratégie à une échelle pertinente Uniformisation de la gestion du risque inondations	BV Adour aval		préalable à toute intervention
		BV Adour aval		nécessaire pour la mise en cohérence des actions
Adapter la gestion des inondations aux contextes urbanisés		secteurs urbanisés		enjeu important pour la question des inondations en secteur urbain mais déjà en partie traité par les documents d'urbanisme
s'assurer de la non concurrence entre usages ou avec le fonctionnement naturel des milieux		en particulier dans la ZRE		à vérifier pour mettre en place d'éventuelles mesures correctives
uniformisation des pratiques des maîtrises d'ouvrages donc de la gestion sur tout le linéaire des cours d'eau ; gestion de tous les cours d'eau du bassin	gestion cohérente et concertée des cours d'eau gestion de certaines thématiques à des échelles plus pertinentes (inondations, continuité éco…)	BV Adour aval		lien avec la gestion du risque inondation, la continuité écologique, etc.
cohérence d'actions et "facilitation" règlementaire ; soutien aux Moa à faibles moyens		sous bassins versants, affluents dans les Barthes notamment		besoins des acteurs locaux qui ont des difficultés d'intervention
Mieux connaître pour mieux agir ; partager pour optimiser les actions	Réflexion collective dans le cadre d'un contexte règlementaire compliqué à mettre en œuvre ; mettre en lien cet enjeu avec celui des inondations, connexion latérales, etc…	BV Adour aval		cadre règlementaire conséquent déjà existant mais plus value à prendre sur les obstacles hors cadre règlementaire
valoriser les possibilités de connexions hydraulique et biologique des cours d'eau vers le lit majeur sans aggraver le risque d'inondation pour les biens et les personnes	bonne gestion des inondations et de la continuité écologique	BV Adour aval ou a minima périmètre stratégie locale		opprotunité à saisir pour intégrer cet enjeu dans la réflexion inondations, stratégie TRI
Connaître pour préserver et agir de manière stratégique ; identifier les zones stratégiques (ZHIEP, ZSGE)	Mutualiser les moyens pour arriver à une meilleure connaissance	BV Adour aval		pas de Moa dédiée peu de prise en compte malgré les services rendus
Connaissance et préservation des milieux et de la biodiversité		BV Adour aval		des volontés locales émergent… à appuyer si difficultés de mise en place
Connaissance et préservation des milieux et de la biodiversité		BV Adour aval		complément et centralisation de données à faire par rapport aux démarches existantes (N2000, syndicats de rivières, etc.)
Connaissance et préservation des milieux et de la biodiversité		zone d'influence de la marée : cours principal de l'Adour et aval des affluents Nive, Bidouze, Gaves		lien avec d'autres actions préliminaires : qualité de l'eau, connectivité latérale, inondation…
Confirmer les impacts possibles Améliorer les pratiques	bonne compréhension et gestion des impacts sur la qualité de l'eau	> BV Adour aval (influence des BV limitrophes)		impact avéré sur qualité eau brute AEP interrogation sur le lien élevage / bactério impact possible sur les milieux naturels (eutrophisation)
		BV Adour aval, notamment dans les sites N2000 non élaborés		élaboration des Docob Natrua 2000 en préalable
Connaissance ; mise en évidence		BV Adour aval		Activités déjà encadrées d'un point de vue règlementaire
	mise en exergue ; interpellation des territoires sources	> BV Adour aval		Activités déjà encadrées d'un point de vue règlementaire
	bonne compréhension et gestion des impacts sur la qualité de l'eau	BV Adour aval		impact non évalué à ce jour donc la connaissance doit être améliorée
		estuaire Adour aval du Pont Grenet à l'embouchure		concentration de l'enjeu industriel sur l'aval ; mais éloignement de la thématique EAU sur l'aspect vision partagée Port / collectivités
maintenir l'activité sur l'Adour		axe Adour, secteur estuaire		Contexte difficilement "maîtrisable"
	mise en exergue ; interpellation des territoires sources	BV Gaves a priori		
Etre en accord avec la règlementation en vigueur S'adapter à l'évolution constante de la règlementation	définition d"une échelle de gestion adaptée	extrême aval du territoire d'étude		enjeu économique fort
Garantir une qualité d'eau et des milieux suffisante pour la pratiques des activités de loisirs	gestion intégrée ; échelle pertinente	BV Adour aval		
		BV Adour aval		attractivité du territoire
connaître, anticiper ou résoudre d'éventuels conflits d'usages	gestion intégrée ; échelle pertinente	> BV Adour aval		nécéssité pour la priorisation d'actions et pour l'anticipation d'éventuels conflits ou la résolution de conflits avérés
Réduire les impacts d'origine locale ; connaître et suivre la qualité de l'eau ; confirmer les sources et origine de pollution	confirmer les périmètres d'intervention pertinents pour les paramètres à enjeu considérés ; mettre en œuvre et coordonner les actions appropriées	BV Adour aval		concerne tous les usages potentiellement impactants ; La qualité de l'eau est un enjeu majeur (exigences règlementaires, maintien des usages, milieux…) ; la connaissance est une base pour mettre en œuvre les actions adaptées aux échelles pertinentes
Alerter sur les impacts subis par le territoire en provenance d'autres bassins	mise en exergue ; interpellation des territoires sources	> BV Adour aval		
Adapter le territoire aux changements liés à cette tendance lourde	Mutualisation, stratégie commune	BV Adour aval		tendance lourde incontournable mais difficile à appréhender…

Tableau récapitulatif des enjeux et de leur priorisation
Source : SAGE Adour aval

Tableau état des masses d'eaux superficielles

Donnée	Cours d'eau	Masse d'eau	État écologique	État chimique	Objectif de bon état écologique	Objectif de bon état chimique	Objectif de bon état global	Pressions significatives
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	La Nive	La Nive de Béherobie de sa source au confluent de la Nive d'Arnéguy	Bon	Bon	2015	2015	2015	
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	La Nive	La Nive du confluent de la Nive d'Arnéguy au confluent de la Nive des Aldudes	Moyen	NC	2021	2015	2021	Pression minimes liées à l'altération de la continuité et de l'hydrologie et modérée par rapport à l'altération de la morphologie
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	La Nive	La Nive du confluent de la Nive des Aldudes au confluent du Latsa	Bon	Bon	2015	2015	2015	Pression minime altération de l'hydrologie ; modérée altération de la morphologie ; élevée altération de la continuité
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	La Nive	La Nive du confluent du Latsa au confluent de l'Adour	Médiocre	Bon	2027	2015	2027	Pressions minimes à modérées liées aux altérations hydro morphologiques et régulations des écoulements
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	L'Adour	Estuaire Adour Aval	Médiocre	Bon (sans ubiquistes)	2027	2015	2027	Pressions significatives en lien avec l'aménagement du territoire, les ouvrages de protection et les terres gagnées sur la mer (altération hydro morphologique et régulation de l' écoulement)
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	L'Adour	Estuaire Adour Amont	Médiocre	NC	2027	2021	2027	Pressions significatives liées aux ou-vrages de protection et aux Terres ga-gnées sur la mer
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	La Nivelle	La Nivelle	Bon	Bon	2015	2015	2015	Pressions significatives liées aux rejets de stations d'épurations domestiques ; aux prélèvements pour l'AEP (Alimenta-tion en Eau Potable) ; modérée à élevée pour l'altération de l'hydro morphologie et régulations des écoulements
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	Fleuve L'Untxin	L'Untxin	Moyen	NC	2021	2015	2021	Pressions minimes à modérées altéra-tion hydro morphologique et régulation de l'écoulement
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	Fleuve Uhabia	L'Uhabia	Moyen	NC	2021	2015	2021	Pressions significatives liées aux rejets de stations d'épuration domestiques
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	L'Ardanavy	L'Ardanavy	Bon	NC	2015	2015	2015	
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	L'Aran	La Joyeuse de sa source au Garraldako Ereeka	Bon	NC	2015	2015	2015	Pression significative liées aux rejets de stations d'épurations industrielles (ma-cro pol-luants) ; minimes à modérée par rapport à l'altération hydro morpholo-gique et régulation des écoulements
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	L'Aran	La Joyeuse du confluent de la Bardolle (incluse) au confluent de l'Adour	Bon	NC	2015	2015	2015	Pressions minimes à modérées liées aux altérations hydro morphologiques et régulations des écoulements
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	L'Aran	La Joyeuse du Garraldako Ereeka à la Bardolle	Bon	NC	2015	2015	2015	Pressions minimes à modérées liées aux altérations hydro morphologiques et régulations des écoulements

Donnée	Cours d'eau	Masse d'eau	État écologique	État chimique	Objectif de bon état écologique	Objectif de bon état chimique	Objectif de bon état global	Pressions significatives
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	Ruisseau l'Arbéroue	L'Arbéroue de sa source au confluent de l'Altzerreka	Bon	NC	2015	2015	2015	
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	Ruisseau l'Arbéroue	L'Arbéroue de l'Altzerreka au confluent du Lihoury	Moyen	NC	2021	2015	2021	
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	Le Lihoury	Le Lihoury de sa source au confluent du Chirrita	Moyen	NC	2021	2015	2021	
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	Le Lihoury	Le Lihoury du Chirrita au confluent de l'Arbéroue	Bon	NC	2015	2015	2015	
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	Le Lihoury	Le Lihoury du confluent de l'Arbéroue au confluent de la Bidouze	Moyen	NC	2021	2015	2021	Pressions élevées liées à l'altération de la continuité du cours d'eau
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	La Joyeuse	La Joyeuse	Bon	NC	2015	2015	2015	
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	La Joyeuse	La Joyeuse du confluent du Saint-Martin au confluent de la Bidouze	Bon	NC	2015	2015	2015	Pressions minimes à modérées liées aux altérations hydro morphologiques et régulations des écoulements
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	La Bidouze	La Bidouze de sa source au confluent du Pagolla Uraitza	Moyen	NC	2021	2015	2021	Pressions minimes à modérées liées aux altérations hydro morphologiques et régulations des écoulements
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	La Bidouze	La Bidouze du Confluent du Pagolla Uraitza au confluent de l'Adour	Moyen	Bon	2021	2015	2021	Pressions minimes à modérées liées aux altérations hydro morphologiques et régulations des écoulements
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	La Nive des Aldudes	La Nive des Aldudes	Bon	Bon	2015	2015	2015	
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	Le Laurhibar	Le Laurhibar	Bon	Bon	2015	2015	2015	
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	Le Saison	Le Saison de sa source au con-fluent du Gave	Bon	NC	2015	2015	2015	
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	Le Saison	Le Saison du confluent du Gave au con-fluent de l'Arangorena	Bon	NC	2015	2015	2015	Pressions liées aux altérations hydro morphologiques et régulations de l'écoulement : élevée pour l'altération de l'hydrologie et modérée pour l'altération de la continuité
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	Le Saison	Le Saison du confluent de l'Arangorena au confluent du Gave d'Oloron	Bon	Bon	2015	2015	2015	Pressions significatives liées aux prélè-vements d'irrigation ; élevée pour l'altération de la continuité et de l'hydrologie des cours d'eau ; modérée pour l'altération de la morphologie
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	Le Lausset	Le Lausset	Bon	Bon	2015	2015	2015	
SDAGE Adour-Garonne 2016-2021	Joz Erreka	Joz Erreka	Bon	NC	2015	2015	2015	Pression élevée liée à l'altération de la continuité du cours d'eau

Tableau état des masses d'eau souterraines

Donnée	Masse d'eau souterraine	État quan-titatif	État chi-mique	Objectif de bon état quanti-tatif	Objectif de bon état chimique	Objectif de bon état global	Type	Pressions significa-tives
SADGE Adour-Ga-ronne 2016-2021	Terrains plissés du BV des gaves secteurs hydro q4, q5, q6, q7	Bon	Bon	2015	2015	2015	Libre	
SADGE Adour-Ga-ronne 2016-2021	Terrains plissés BV Nive, Ni-velle, Bidouze secteurs hydro q8, q9, s5 (+q3 et s4 marginal)	Bon	Bon	2015	2015	2015	Libre	Pression significative diffuse des nitrates d'origine agricole
SADGE Adour-Ga-ronne 2016-2021	Terrains plissés du bassin de la Bidassoa sec-teur hydro s6	Bon	Bon	2015	2015	2015	Libre	
SADGE Adour-Ga-ronne 2016-2021	Terrains plissés du BV du Rio Irati	Bon	Bon	2015	2015	2015	Libre	
SADGE Adour-Ga-ronne 2016-2021	Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bi-douze et la Nive	Mauvais	Mauvais	2021	2027	2027	Majoritai-rement libre	Pressions significa-tives liées aux ni-trates d'origine agri-cole et aux prélè-vements d'eau
SADGE Adour-Ga-ronne 2016-2021	Molasses du bassin de l'Adour et alluvions an-ciennes de Piémont	Bon	Mauvais	2015	2027	2027	Majoritai-rement libre	Pression significative diffuse des nitrates d'origine agricole
SADGE Adour-Ga-ronne 2016-2021	Sables plio-quater-naires des bassins côtiers région hydro s et terrasses an-ciennes de la Gironde	Bon	Bon	2015	2015	2015	Majoritai-rement libre	
SADGE Adour-Ga-ronne 2016-2021	Alluvions de la Bidassoa	Bon	Bon	2015	2015	2015	Libre	Pression significative diffuse des nitrates d'origine agricole
SADGE Adour-Ga-ronne 2016-2021	Sables et calcaires plio-quater-naires du bas-sin Midouze-Adour région hydro q	Bon	Mauvais	2015	2027	2027	Majoritai-rement libre	
SADGE Adour-Ga-ronne 2016-2021	Alluvions du gave d'Oloron et du Saison	Bon	Bon	2015	2015	2015	Libre	Pression significative diffuse des nitrates d'origine agricole
SADGE Adour-Ga-ronne 2016-2021	Terrains plissés du BV Adour secteur hydro q0	Bon	Bon	2015	2015	2015	Libre	
SADGE Adour-Ga-ronne 2016-2021	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	Bon	Bon	2015	2015	2015	Majoritai-rement captif	Pression significative liée aux prélève-ments d'eau

TABLE DES MATIÈRES

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE 5
Périmètre d'étude 7
Méthodologie de lecture des enjeux par thématique 9

QUALITÉ DE L'AIR, SANTÉ ET ÉNERGIE 11
Préambule 13
Consommation d'énergie 15
Émission de GES 17
Pollution atmosphérique et santé 21
Analyse des stations de mesures d'Atmo Nouvelle-Aquitaine 23
Synthèses 33

NUISANCES, RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES 35
Les nuisances sonores 37
Risques Naturels et technologiques 39
Risques technologiques et industriels 49
Synthèses 53

CONSOMMATION D'ESPACE ET BIODIVERSITE 57
L'occupation des espaces de l'agglomération Pays Basque et du Seignanx et ses évolutions 59
Une biodiversité riche et variée répartie dans différents milieux 65
Synthèses 91

GESTION DE L'EAU ET DES DÉCHETS 95
Gestion de la ressource en eau 97
Etat écologique et chimique des cours d'eau du territoire 103
Qualité des masses d'eau souterraines 107
Alimentation en eau potable 111
Source : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service CAPB 2018 111
Eaux usées et eaux pluviales 115
Gestion des déchets 119
Synthèses 125

PAYSAGE, PATRIMOINE ET ATOUTS TOURISTIQUES 129
Un territoire qui concentre une exceptionnelle diversité de paysages 131
Axes de déplacement et de découverte du territoire 143
Des éléments de patrimoine protégés règlementairement 151
Synthèses 155

HIERARCHISATION DES ENJEUX 159
Méthodes 161
Détail de la hiérarchisation des enjeux et Bilan des enjeux prioritaires 163

ANNEXES 167

LE PLAN DE MOBILITÉ

PAYS BASQUE - ADOUR
PÉRIODE 2020-2030